LA JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE[1]

DERNIÈRE PARTIE (2)

XXI

Grand-père reçut son algarade. Il revenait du dehors où il rdinait, le matin. Grand'mère lui donna à lire la lettre de . Topfer, et je vis, à ses yeux, qu'à la fois il était flatté et ntait que nous allions avoir de vives discussions.

Il ne dit rien. Mais ne pas soutenir sa femme, c'était presque prononcer en faveur de la proposition Topfer. Oh ! qu'il eût ieux fait de rester à retourner la terre, dans ses plates-bandes, e heure de plus !... Son muet acquiescement au projet mu- al provoqua une crise qui dura longtemps et pendant laquelle ous entendîmes tout ce qu'une honnête femme de la vieille ourgeoisie provinciale pouvait concevoir de secrète horreur our le monde des arts. Ma pauvre grand'mère épancha une le que nous ne soupçonnions même pas.

Il fallait que les Vaufrenard eussent une bien grande influence elle par ailleurs pour qu'elle les supportât malgré leur mu- que. Nous vîmes que, depuis une dizaine d'années qu'elle fré-

(1) *Published, fifteenth January nineteen hundred and nine. Privilege of copy- ht in the United States reserved, under the Act approved March third, nineteen dred and five, by* René Boylesve.

(2) Voyez la *Revue* des 1er et 15 décembre 1908 et du 1er janvier 1909.

quentait régulièrement et patiemment chez eux, ce culte de la musique, qu'on y célébrait, lui répugnait intimement comme l'eût fait une cérémonie en l'honneur de Baal ! D'abord la musique classique l'ennuyait, quant à elle, et ceux qui la goûtaient y semblaient prendre une réjouissance de mauvais aloi. Dans son emportement, elle alla jusqu'à dire à son mari devant moi :

— Où cela mène ? veux-tu que je te le dise ?... Vaufrenard, — je le sais, par les confidences de sa malheureuse femme... — Vaufrenard...

— Eh bien !... Vaufrenard ?...

— Il a eu dix maîtresses !

— Qu'est-ce que la musique a à faire avec cette circonstance ? dit grand-père.

— Oui, oui, sans doute, la plupart des hommes sont sans conduite, mais il n'est pas moins certain que l'habitude du plaisir de l'oreille prédispose à tous les plaisirs, à tous !... Oh ! vous pouvez rire et vous moquer de moi, je maintiens mes idées là-dessus : quoique d'un autre âge, elles sont les bonnes. De la musique, je vous le concède, comme de la peinture, il en faut, oui, pour occuper les loisirs et provoquer des réunions, et il est d'usage qu'une jeune fille peigne à l'aquarelle : c'est gracieux ; et que l'on fasse un tour de danse pour faciliter les mariages, c'est nécessaire,... mais, aussitôt que le « grand art » s'en mêle, vous ne voyez que prétention, excentricités et prétextes à se mettre, sous tous rapports, hors de la loi commune !...

Oh ! ce fut une fameuse dispute qui dura toute la matinée ! J'en manquai d'aller poursuivre ce jour-là mon initiation au « grand art » wagnérien, et l'on était tellement excité contre les Vaufrenard que je n'osai même pas, l'après-midi, proposer d'aller chez eux. J'avais pourtant un grand désir d'entretenir M. Vaufrenard du projet Topfer : il devait, lui aussi, le connaître, il avait certainement reçu, lui aussi, une lettre d'Angers. Car, à mesure que grand'mère combattait ce projet, par des argumens qui ne sont pas tous aussi faux qu'ils me semblaient l'être alors, je me sentais une irrésistible envie de triompher de toutes les difficultés, tant de celles qui me venaient du dehors que de celles que j'éprouvais moi-même. Avec ma consécration définitive à la musique, il fallait en finir, voyons ! Mon vieil ami Topfer l'avait très bien compris, il m'en proposait le moyen... Si le petit coup d'État d'Angers réussissait, la partie était gagnée,

mon sort déterminé; je ne pouvais plus revenir en arrière.

C'est un jeudi, je me souviens, que nous était parvenue la lettre de M. Topfer; le lendemain vendredi, nous avions, à dix heures, une messe anniversaire de la mort de mon pauvre papa; Mme Vaufrenard s'y montra, nous serra la main, disparut. Le lendemain c'était le voyage de Tours : point de Vaufrenard ce jour-là. De sorte que je ne pus revoir les Vaufrenard que le dimanche suivant. Cette première entrevue, après la lettre Topfer, devait avoir la plus grande importance. Le poids de M. Vaufrenard, seul, pouvait faire incliner les événemens à mon gré. Grand'mère s'insurgeait contre lui, à distance, mais quand il lui parlerait dans le nez, avec sa belle voix de baryton, et de toute la hauteur de sa suprématie financière, qu'oserait-elle objecter?

Mon cœur palpitait assez fort, mais je n'étais pas très inquiète, j'avais confiance en la force de M. Vaufrenard et je ne pouvais douter qu'il l'employât à seconder son ami Topfer qui lui-même favorisait nos projets futurs et qui, d'ailleurs, c'était probable, n'avait agi que de connivence avec lui.

Je voyais assez bien ce qui se passerait à la matinée du dimanche. M. Vaufrenard m'embrasserait, d'un air fier, car, enfin, à l'idée que son élève allait bientôt se faire entendre devant un grand public, il se rengorgerait évidemment. Et, avec sa rondeur habituelle, il était homme à parler immédiatement du concert, à l'annoncer à toutes les personnes présentes, à organiser, qui sait? une caravane pour Angers afin de me faire un triomphe!... Quant aux habitués du dimanche, pensais-je à part moi, cela va leur porter un coup; ces gens-là me tiendront dorénavant pour quelqu'un... Et grand'mère sera subjuguée et croulera sous l'avalanche des félicitations.

Voilà comment, moi, j'arrangeais les choses.

Voici comment elles se passèrent.

XXII

Comme nous montions, à pas lents, la ruelle assez raide conduisant chez les Vaufrenard, nous vîmes, de loin, descendre à la grille deux messieurs, dont l'un était M. Segoing, conseiller général, et dont l'autre nous était inconnu. A notre entrée, ces messieurs se trouvaient encore dans le vestibule où M. Vaufre-

nard était venu au-devant d'eux. M. Segoing nous salua, tandis que M. Vaufrenard entraînait l'inconnu, en lui appliquant la main à plat sur le dos, dans une petite pièce dite cabinet de travail. Nous fûmes seuls au salon, avec Mme Vaufrenard et le conseiller général, nous excusant, lui comme nous, de nous présenter de si bonne heure. Comme M. Vaufrenard ne rentrait pas, avec son inconnu, Mme Vaufrenard dit :

— Oh ! mon mari adore les cachotteries !

Et nous sûmes que celui à qui il faisait dans son cabinet de travail des « cachotteries » était un architecte de Paris, nommé Achille Serpe, occupé dans les environs de Champigny, à restaurer le petit château de Bel-Ébat, à M. Segoing. Celui-ci nous parla des travaux qu'il faisait exécuter à sa gentilhommière, et il employait, non sans pédantisme, des termes techniques, pour exprimer cent détails de l'architecture de la Renaissance, qui nous étonnaient un peu, car nul ne s'était douté jusqu'à présent des connaissances archéologiques de notre conseiller général.

— Que vous êtes savant !... lui dit Mme Vaufrenard.

Il fit alors le modeste :

— Je vis depuis quinze jours dans la compagnie d'Achille Serpe !

— Oh ! oh !... c'est tout dire !...

— C'est le Viollet-le-Duc de la Renaissance française : à côté de lui, on jurerait être encore sous le gouvernement du roi François Ier.

Mme Vaufrenard et ma grand'mère soupirèrent en même temps ; grand'mère dit :

— Que n'y sommes-nous !

Mais c'était de M. Achille Serpe qu'il était question. Le conseiller général nous vanta son savoir, son goût, son ingéniosité, qui, ce n'était pas trop affirmer, touchait au génie... Il nous énuméra les travaux dont il était chargé en Normandie, en Bourgogne, en Périgord par la Commission des monumens historiques. Nous étions édifiées sur le compte de l'architecte, lorsque celui-ci enfin entra, toujours poussé, dans le dos, par la main de M. Vaufrenard. On nous le présenta, quelques personnes arrivèrent presque aussitôt, à mon désespoir, car j'aurais voulu parler à mon aise à M. Vaufrenard. Je le regardais, l'œil brillant, afin de correspondre par ce seul signe avec lui : « Eh bien ! disait mon regard, le concert ?... hein ?... qu'en dites-

vous?... » Il ne me regardait pas. Il parlait, à tort et à travers, de choses absolument dénuées d'importance, et il parlait beaucoup trop fort. Je pensais : « Il ne parlera pas plus haut, tout à l'heure, quand il annoncera mon concert!... » Et il ne l'annonçait point, ni haut ni bas! On n'en avait que pour l'architecte. Moi, je maudissais cet intrus qui venait là, par une coïncidence vraiment désolante, me couper mon effet. Que nous faisait cet Achille Serpe? Est-ce que quelqu'un d'entre nous avait un château Renaissance, ou s'en voulait faire construire un?... car cet Achille Serpe vous bâtissait, disait-on, en vingt-huit mois, avec la pierre du pays et l'ardoise d'Angers, un « petit Chenonceau, » un « Hôtel Goüin, » ou un « Azay en miniature... » C'était un homme ni beau ni laid. encore jeune, assez grand, avec des cheveux lustrés et plats, et des favoris courts rejoignant la moustache, le menton rasé, tel qu'on a représenté longtemps les agens de change, les hommes de Bourse. — On parlait tant de lui, qu'il fallait bien le détailler un peu!... — Et je me disais, en le reluquant : « Va-t-il s'en aller?... C'est un étranger, et M. Segoing n'est pas des habitués des dimanches: leur visite ne saurait être longue... » Après tout, M. Vaufrenard aurait bien pu, devant eux, dire un mot de mon concert!.... Un moment, comme on passait en revue les monumens de la Renaissance dans la région, on nomma l'Hôtel Pincé, à Angers... Je ne connaissais point l'Hôtel Pincé, mais au nom d'Angers, mon cœur sauta ; mon œil s'aviva plus encore et je regardais M. Vaufrenard, à le suggestionner! M. Vaufrenard se souciait bien de mon regard enflammé!... et l'on abandonna la ville d'Angers sans accorder un mot ni à M. Topfer ni à la musique...

La musique!... Ah! ce fut ce M. Achille Serpe qui en parla, et à moi-même, et de quelle façon, Seigneur!

— J'ai entendu dire, mademoiselle, que vous êtes excellente musicienne...

— Oh!... monsieur!

Et je regardais M. Vaufrenard : « Hardi donc! mais parlez donc!... voilà l'occasion à vous de répondre pour moi : « Musicienne?... elle va tout simplement se faire entendre au mois de juin, devant quinze cents personnes!... » Et le satané M. Vaufrenard ne disait rien du tout et me laissait sur mon stupide: « Oh!... monsieur!... » qui n'était pas moins banal, je le reconnais, que la question de l'architecte Achille Serpe.

Je ne me suis jamais rappelé ce que me dit de nouveau ce M. Achille Serpe pour me tirer d'embarras; il m'en tira, en tous cas, et trouva moyen de me faire parler; car, ne voilà-t-il pas qu'il s'occupait de moi, maintenant, après avoir paru faire à peine attention à moi au début de sa visite. Je le trouvais ordinaire, et je ne me mettais pas en frais. En outre, je ne lui pardonnais pas mon mécompte. Tout à coup, je pensai : « Mais, ne se pourrait-il pas que M. Vaufrenard ignorât l'affaire du concert?... » Et je vous lâche mon Achille Serpe pour aller m'asseoir sur le tabouret de piano qui était en promenade loin de son instrument et que le maître de la maison, tout en causant, s'amusait à faire tourner sur sa vis. Et je dis à l'oreille de M. Vaufrenard :

— Eh bien!... et ce concert d'Angers?

Il fit, exactement, comme s'il n'avait pas entendu ma question.

« Ah! ah! me dis-je, qu'est-ce qui se passe?... » Peut-être aussi, ma grand'mère avait-elle correspondu avec lui depuis le jeudi précédent, et avait-elle décidé qu'il ne serait jamais question de celle « exhibition publique, » comme elle disait.

Quelques minutes plus tard, on me priait de me mettre au piano. M. Vaufrenard disposait lui-même la partition; nous nous trouvions un peu isolés, lui et moi, devant le clavier; je me hasardai à lui demander :

— Vous n'avez donc pas reçu un mot de M. Topfer?

Il me dit, tout bas, d'un ton bourru :

— Tais-toi, petite sotte! tais-toi donc!

Ah! bien, je vous jure que j'étais en bonne disposition pour exécuter mon morceau, après cela!... M. Achille Serpe aurait une belle impression de mon talent!...

Il écouta patiemment et m'adressa force complimens. Ce n'est ni le nombre ni la chaleur des complimens, qui vous touche. M. Vaufrenard dit :

— Ah! monsieur, vous allez voir une jeune fille pleine de confusion!

L'architecte ne me vit point du tout pleine de confusion : ses complimens ne me troublaient pas le moins du monde.

Et il ne s'en allait toujours pas!

Il parla des jeunes filles de Paris qui, à son dire, ne se distinguaient des femmes que par une hypocrisie plus soignée, plus

constante : « hommage, dit-il, qu'elles rendent à la vertu traditionnelle qu'exigent d'elles les épouseurs. »

M. Achille Serpe n'en avait pas fini avec ses jeunes filles de Paris ! Je crois même qu'il en fit une étude trop vive et trop « appuyée, » car ces dames se trémoussèrent, toussotèrent, et il comprit aussitôt qu'il dépassait la limite de perception de nos oreilles susceptibles. Je ne fus pas choquée, moi, de ses excès, parce que le fait même d'exprimer en termes voilés des choses que l'on n'abordait point dans nos conversations, me paraissait une supériorité. Cela n'était certes pas le signe chez moi d'une grande maturité d'esprit, mais je déclare mes impressions telles qu'elles furent, et peut-être peuvent-elles contribuer à expliquer le prestige, sur la province, de la plus futile sottise pourvu qu'elle vienne de Paris.

— Moi? dit-il à quelqu'un qui l'interrogeait, plutôt que d'épouser une de ces petites coquines, j'aimerais mieux me faire moine, et bénédictin !

Cette profession de foi ou la forme qu'il lui donna fut jugée très spirituelle; toutes les personnes présentes rirent à gorge déployée. Moi, je ne trouvais pas cela drôle, mais c'était ainsi. Ce M. Achille Serpe était jugé un homme charmant.

Mais pourquoi étais-je une « petite sotte, » moi, de vouloir parler de *mon* concert?...

Car enfin, toutes les grâces de M. Achille Serpe ne me laissaient point oublier que je vivais depuis le jeudi précédent dans l'attente de cette après-midi, où l'opinion de M. Vaufrenard sur le concert devait décider, non seulement de cette première audition en public, mais de mon avenir...

On goûta. Le conseiller général et l'architecte goûtèrent. Ils étaient là comme chez eux ; ils n'avaient pas mieux à faire que de passer la journée là. Un domestique tenait le cheval à la grille, et toutes les personnes qui entraient faisaient force complimens du cheval et de la charrette anglaise.

Il y avait là trois jeunes filles moins âgées que moi de quatre ou cinq ans, et que je rencontrais chaque dimanche. Une d'elles, Mlle Bouquet, passait pour jolie, et riche.

« Eh bien! me disais-je à moi-même, mon M. Achille Serpe, en voilà des jeunes filles qui ne sont pas de Paris!... hardi donc!... » Mais M. Achille Serpe se montrait très réservé ; il ne recherchait pas, c'était évident, la société des jeunes filles ;

il semblait fort sérieux. Ce n'était pas non plus, il faut le dire, un homme de toute première fraîcheur : il avait bien trente-sept ans sonnés. Je pensais que, parce qu'il m'avait vue la première, parce qu'il m'avait entendue au piano et félicitée, il était assez naturel qu'il causât avec moi plutôt qu'avec les autres, mais il n'avait point l'air de se soucier des autres. Je n'en étais pas intimement flattée, parce que ce M. Achille Serpe m'était très indifférent, mais la rivalité entre femmes est une chose si naturelle que je n'étais pas fâchée, malgré tout, qu'il s'occupât de moi, et si ce n'avait été l'énigme de *mon* concert, qui me tourmentait, je ne me serais pas trop ennuyée ce jour-là.

Une des jeunes filles, la petite de Gouffier, me dit, après le goûter, et sur un drôle de ton :

— Les arts s'assemblent !

Je souris, bénévolement, comme on fait souvent, par contenance provisoire, quand on n'a pas compris ce qu'une personne vient de vous dire. Puis je pensai que l'allégorie était maligne et Mlle de Gouffier jalouse !... « Les arts : » la musique et l'architecture !... « s'assemblent : » M. Achille Serpe avait fait plus attention à moi qu'à elle.

Le groupe des trois jeunes filles me regardait de loin et parlait de moi. J'allai tout droit à Mlle de Gouffier et je l'assurai que je n'avais pas compris tout à l'heure son apologue, et qu'en avoir souri était trop bête. Mlle de Gouffier ne dit rien ; les deux autres s'écrièrent :

— Mais pourquoi donc serait-ce bête?

— Mais ce n'est pas bête du tout !

Mlle de Gouffier leur avait rapporté son apologue et mon sourire d'acquiescement !... Je fus horriblement vexée. J'aurais volontiers envoyé au diable l'architecte. Du moment qu'on interprétait comme un flirt trois ou quatre paroles échangées avec cet homme dont je ne me souciais pas et qui ne me plaisait point, je le prenais en horreur. Je l'évitai le plus que je pus, le reste de l'après-midi.

Quand il fut parti, enfin, je demandai, à part, à M. Vaufrenard :

— M. Topfer...

— Il s'agit bien de M. Topfer !... — me fit-il avec la brusquerie qu'il avait encore plus dans les bons jours que dans les mauvais, —

laisse-nous tranquilles avec M. Topfer !... J'ai à parler avec ta grand'mère.

Et il alla parler à ma grand'mère, à qui je vis ouvrir des yeux, ronds, stupéfaits.

« Ah! me dis-je, est-ce que l'architecte voudrait m'épouser, sans dot, en haine des jeunes filles de Paris?... »

C'était cela! J'avais deviné juste. Ma grand'mère ne m'en avertit pas ce jour-là; mais je la surpris, dans la soirée et les jours suivans, à chuchoter avec son mari ou avec maman, et puis je voyais bien les figures!

Il paraît que ce n'était point la première fois que ce M. Serpe venait à Chinon, ni la première fois qu'il me voyait. Depuis trois semaines qu'il travaillait à Bel-Ébat, il s'était fait conduire à Chinon, chaque dimanche, à la messe. Tout le monde se souvint, plus tard, d'avoir aperçu la charrette anglaise et un étranger avec le petit groom de M. Segoing. Il venait à la messe pour y voir les jeunes filles, et c'était sur moi qu'il avait jeté son dévolu. Par les Vaufrenard qu'il avait déjà vus, il apprenait qui j'étais et ma situation de fortune peu brillante, et celle de mon frère, menace perpétuelle pour la famille. Peu lui importaient ces détails, il gagnait beaucoup d'argent. Il voulait se marier, et il n'avait qu'un souci ; il le dit; et c'était d'épouser une jeune fille bien élevée.

Et que je devinsse la femme de M. Achille Serpe, architecte, cela était donc, aux yeux de M. Vaufrenard, d'une telle importance, que cette musique, qu'il mettait au-dessus de tout, que nos beaux et hardis projets de Conservatoire, que *mon* concert d'Angers, passaient du coup au second plan, que dis-je? ne semblaient seulement pas dignes d'être pris en considération?

Comment! cette belle passion musicale que l'on m'avait insufflée, cet avenir d'artiste qu'on avait fait étinceler à mes yeux, cette autre religion dont on m'avait tant pénétrée, ce n'était donc qu'un pis aller?... On ne me poussait à cela que parce qu'on me savait sans fortune et parce qu'on croyait pour moi tout mariage impossible! Pour un amateur qui s'offrait, un si splendide échafaudage ne tenait plus debout, on s'en détournait avec dédain, on l'abattait d'un coup de pied : « Laisse-nous tranquilles avec ton M. Topfer!... Il s'agit bien de M. Topfer!... » Un monsieur nommé Achille Serpe, architecte, de vingt

ans plus âgé que moi, peu séduisant d'ailleurs, voulait bien de moi, et tout devait baisser pavillon devant M. Achille Serpe!...

Ah! quelle leçon sur l'importance du mariage!

« Mais, me dis-je alors, il y a M. Topfer! Celui-là est vraiment dévoué à son art; celui-là a vraiment la passion de la musique, et celui-là sait aussi ce que c'est que le mariage! Son opinion me ferait du bien. » Je résolus de la lui demander même avant que je connusse rien de précis sur la demande de M. Achille Serpe. C'était un principe général que je voulais obtenir de lui une réponse à une question comme celle-ci, par exemple : « Au cas où... etc.?... Si M. Vaufrenard lui-même me conseillait de?... etc. Quel serait votre avis à vous? » Et, pour m'excuser de ne point répondre à sa lettre avant la quinzaine écoulée, je lui écrivis et lui posai le problème. Ma lettre était achevée quand l'idée me vint que M. Topfer serait fort embarrassé pour me répondre avec franchise, puisque sa lettre pourrait être lue par ma famille. « Sotte!... ah! oui, sotte!... » me dis-je sur tous les tons.

Ma lettre à M. Topfer demeura là, je l'enfermai dans mon tiroir. Mon intention n'était certainement pas d'accepter jamais la main de M. Achille Serpe, si elle m'était offerte; mais je me promis de ne me décider à aucun mariage avant la période des vacances, où je pourrais interroger de vive voix M. Topfer.

La demande fut faite positivement dans la quinzaine qui suivit. Ma grand'mère, jusque-là, n'avait été que pressentie. Pourquoi ne m'avait-elle point pressentie, moi, que l'affaire concernait un peu, on l'avouera? Je n'en sais rien? Je crois qu'elle redoutait surtout, de ma part, quelque mouvement irréparable, et elle n'eût pu user de son autorité tant que la demande officielle n'était pas faite, car enfin, si par hasard celle-ci ne se fût pas produite, de quoi la pauvre grand'mère eût-elle eu l'air? Enfin on m'informa quand il en fut temps.

Je répondis à ma grand'mère que je n'aimais point ce M. Serpe, et que je ne voyais rien en lui qui pût me faire croire que je l'aimerais un jour.

Ma grand'mère me répliqua qu'il eût en effet été bien extraordinaire que je tombasse amoureuse d'un monsieur que j'avais vu deux heures en tout et pour tout.

— Ce que sollicite ce monsieur, — qu'entre parenthèses, tout

le monde a trouvé extrêmement bien, sous tous les rapports, — c'est de se faire, sinon aimer, du moins agréer de toi. Il ne nous met pas marché en main, il souhaite se faire connaître et apprécier de toi, et comme ses travaux le retiendront à Bel-Ebat quelque temps et l'obligeront à y revenir souvent, pendant de longs mois encore, il désire être autorisé à te faire sa cour... Tu le jugeras, et tu diras oui quand bon te semblera.

Je pensais : « Eh bien ! que ne vient-il tout simplement chez les Vaufrenard et que ne cherche-t-il à se faire aimer de moi sans en avoir averti la ville et la banlieue !... Mais c'est qu'il sent que jamais je n'aurai l'idée de l'aimer, donc il faut parler de cela d'abord... Ah ! comme c'est disgracieux et choquant !... » Je n'avais pourtant point lu de littérature romanesque ; mais les débuts de l'amour, cela me paraissait être une période infiniment délicate, composée de silences plutôt que de paroles, ou tout au moins composée de paroles incertaines, et que l'on devine après des impatiences, des angoisses, des supplices charmans ! Que l'imprécision, dans ce cas-là, est délicieuse, l'imprécision qu'on voit se dissiper comme un brouillard, et qui découvre alors la certitude éclatante !... Et, au lieu de cela, voilà un monsieur qui vient vous demander, en présence de vos parens et amis, la permission de se faire aimer de vous dans un temps donné !... Ah ! si l'amour est fait en grande partie d'imagination, voilà quelque chose qui est propre à vous la fouetter, l'imagination ! Sans compter que, tout inexpérimentée que je fusse, je soupçonnais très bien que la question « amour » n'était là qu'à titre de concession aux niaises exigences de l'esprit d'une jeune fille, et que si l'« amour » ne se déclarait pas, en moi, malgré la cour assidue de M. Achille Serpe, mes parens et mes amis n'auraient qu'une voix pour me dire : « Qu'à cela ne tienne !... l'amour ? mais il vient plus tard... les mariages de raison sont les meilleurs ! »

J'assemblai tout ce que j'avais de courage et, la première fois que je rencontrai M. Serpe chez les Vaufrenard, je lui dis :

— Monsieur, je suis très flattée de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder, mais je vous dois un aveu : à la place du cœur, savez-vous ce que j'ai ?... un caillou !

Je croyais, par cette phrase apprise, et que j'avais martelée pendant des nuits, le faire fuir à trente pas. Point du tout. Ma

franchise lui plaisait au contraire et, que je n'aie point de cœur, cela ne semblait pas l'effrayer le moins du monde. Il était tout prêt à s'en passer; non qu'il en eût pour deux, lui, — oh! ce n'était pas cela! — mais, que je n'eusse point de cœur, cela encore faisait son affaire. Comment? pourquoi?... Ce n'est pas encore à ce moment que je le sus... Par exemple cela me déplut, en lui, ferme. Et je fus avec lui d'un bourru!

Mlle de Gouffier me dit :

— Vous êtes bien fière, Madeleine!...

Lui, il ne se rebutait point. C'était une « entreprise » qu'il avait adoptée, il s'y donnait malgré les difficultés, en homme d'affaires: il avait l'habitude; n'ai-je pas appris plus tard tout ce qu'un architecte doit supporter de la part des cliens à lubies?... et M. Serpe disait déjà : « Quand nous construisons une maison sur la glaise, les travaux de fondations peuvent être retardés de plusieurs mois, jusqu'à ce que nous touchions le sable... Nous creusons des puits... » Il creusait des puits, il cherchait le sable... Mais il travaillait à cela, malheureusement, en architecte, non en homme tout simple, et ce n'est pas la bonne manière.

Avec tout cela, comme je n'avais pas pu m'opposer à ce que cet architecte me fît la cour, je me sentais, non sans effroi, prise dans une sorte d'engrenage. Cela n'avait eu l'air de rien tout d'abord, chacun s'était ingénié à me présenter comme tout à fait dénuée de signification cette simple condescendance de ma part; mais c'est dans l'opinion, sinon entre l'architecte et moi, que la chose prenait consistance; tout le monde en parlait; pour tout le monde, avant six mois, je serais mariée à « l'architecte de Paris! »

Et mon concert?... Ah! mon malheureux concert!... Il avait bien fallu que M. Vaufrenard fût à ce propos plus explicite que le premier jour. Il m'avait dit :

— J'ai écrit à Topfer, ne parlons pas de cela; M. Serpe serait très péniblement affecté... Non! ne parlons pas de cela, en ce moment.

« M. Serpe serait très péniblement affecté!... » Je dépendais déjà de M. Serpe!

M. Serpe ne souffrirait pas que sa femme jouât en public!... Eh! mais,... je ne tardai pas à m'apercevoir que, le dimanche, chez les Vaufrenard, on me priait moins souvent de m'asseoir au piano!... Tout d'abord j'avais trouvé cela ridicule : c'était

afin que j'eusse plus de temps pour causer avec M. Serpe ! Mais peu à peu l'idée me vint que M. Serpe n'aimait pas beaucoup que je me fisse trop applaudir. M. Serpe était en cela de l'avis de ma grand'mère : un petit talent était bien suffisant !

Je lui dis un jour :

— Un petit talent, n'est-ce pas, comme dit ma grand'mère, est bien suffisant ?...

— Oh ! certainement ! dit-il.

Il n'avait pas remarqué que je me moquais de lui. De tout ce qui m'éloignait de lui, voilà ce qui me repoussa le plus loin. Je lui eusse pardonné de n'aimer pas que l'on m'applaudît, mais non de ne pas s'apercevoir que je me moquais de lui.

Il venait tous les dimanches chez les Vaufrenard ; puis il dut retourner à Paris et aller en Bretagne où il restaurait une aile du château de Plouhinec ! Ah ! le château de Plouhinec, en entendîmes-nous parler, quand M. Serpe fut de retour ! Et du duc de X... et de la duchesse, et du jeune prince de ceci et de la baronne de cela ! On eût juré qu'il était à tu et à toi avec ce beau monde ; il en tirait grande vanité, et il avait raison, car, pour la plupart des esprits, cela le revêtait d'un prestige. Je crois que mon grand-père et moi fûmes les seuls à n'en être pas éblouis, moi pour des raisons personnelles sans doute, lui par un certain bon sens qui le tenait éloigné des snobismes. Comme on parlait un soir à table, entre nous, des chasses de Plouhinec, racontées par l'architecte, et de l'équipage et des pièces au tableau, mon grand-père ne put s'empêcher de dire :

— Mais, pendant ces chasses, lui, voyons ! il était sur son échafaudage, au milieu des maçons !...

Ma grand'mère lui lança un regard foudroyant. Je n'osai pas rire.

Lorsque M. Serpe me parlait, c'était de sa clientèle, des châteaux qui semblaient son œuvre et des plaisirs de Paris. C'était par là qu'il pensait me conquérir. Il affectionnait une phrase qui, à son sens, je suppose, était d'un effet assuré : « Avant cinq ans, je le veux, ma femme aura sa voiture. » Il la plaçait en s'adressant à moi, en s'adressant à d'autres, à n'importe qui. Cette phrase, en effet, avait grand air. M[lle] de Gouffier en ouvrait la bouche, et ses beaux yeux semblaient suivre cette voiture au Bois, aux magasins, à l'Opéra... Mon Dieu ! je ne suis pas plus qu'une autre inaccessible aux avantages du bien-être, mais,

d'abord, celui-ci était un peu problématique, et puis, à cet avantage, j'aurais préféré aimer mon mari.

Ah! si, au lieu de parler des ducs, des princes, des chasses et de la voiture, il avait dit, une pauvre petite fois, un de ces mots, un rien, mais qui traverse l'imagination d'une femme; s'il avait eu un geste, un sourire, une moue, une intonation de voix, un mouvement instinctif amusant, spontané, que sais-je?... Il n'en faut pas plus pour nous gagner! Mais rien de cela; c'était un architecte, très correct, qui avait une brillante clientèle et dont la femme « avant cinq ans aurait sa voiture; » ce n'était ni plus ni moins.

Je le connaissais depuis trois mois et je n'étais pas plus avancée qu'au premier jour. Il m'avait donné, dès la première entrevue, l'impression que dix entrevues avaient confirmée. Il ne me séduisait nullement, mais je continuais à être flattée, au milieu de notre petit monde, qu'un homme que presque tous, autour de moi, jugeaient supérieur, m'accordât une attention si particulière et persistât à me l'accorder. Le temps avait donc tout au moins mis en relief une vertu chez cet homme: la constance. Quant à mon cœur, je ne cachais pas à mon prétendant lui-même son état.

— Vous savez, là, lui disais-je, un silex, décidément!

Ah! que j'aurais voulu qu'il sourît, au moins, qu'il plaisantât un peu, qu'il se moquât même de moi!... J'avais envie de lui dire: « Mais riez donc!... » Quelle misère c'est de n'avoir pas un grain de fantaisie dans l'esprit!

Les travaux de Bel-Ébat allaient être terminés; je crois même qu'on les traînait en longueur. Je voyais approcher, avec terreur, le moment où il faudrait dire oui ou non. Dire non, c'était déjà à peu près impossible: ne l'aurais-je pas dû dire plus tôt? Mais tant que « oui » n'est pas dit, « non » est comme un soleil qui n'est pas tout à fait couché encore.

Et mon gredin de frère qui se conduisait à présent comme un ange! On n'entendait plus parler de lui; on le trouvait à son bureau chez Laiguille. Une bonne vingtaine de mille francs de dettes, d'un coup, aurait peut-être ouvert à M. Achille Serpe une perspective alarmante!... Mais point. Paul semblait converti. Et M. Achille Serpe qui l'avait vu, disait: « Mais c'est un garçon à qui on ferait une jolie situation!... » Que j'épouse M. Achille

Serpe, et son avenir était peut-être assuré, et mes grands-parens achevaient leur vieillesse, tranquilles...

Cependant je comptais toujours sur M. Topfer.

Moi toute seule, une jeune fille qui n'avait presque rien vu, qui ne savait à peu près rien de la vie, résister à l'opinion publique exigeant d'elle le mariage à tout prix, ce n'était pas une tâche facile. Dédaigner, repousser l'état que tous, parens, amis, étrangers même m'imposaient d'un commun accord, pour suivre mon goût, c'est-à-dire la musique, une carrière de femme!... — Une carrière de femme à cette époque-là!... — quel risque c'était courir? Enfin, je me disais : « Nous allons bien voir M. Topfer!... C'est un homme qui ne me dira que ce qu'il pense. Même sermonné préalablement par son ami Vautenard, M. Topfer ne me dissimulera pas son jugement intime, et, si je m'aperçois qu'il donne tort à tous, quand je ne devrais m'appuyer que sur lui, je serai assez forte!... »

Il vint de bonne heure, cette année-là; il n'allait pas à Contrexéville. Jamais je ne l'avais abordé avec une pareille émotion. Je le trouvai, dès le matin qui suivit son arrivée, dans le Clos, et je lui dis, d'emblée, après les premières questions sur la santé :

— Vous savez tout, n'est-ce pas? Eh bien! dites-moi, vous, ce que je dois faire!

Il me répondit, sans hésiter :

— Il faut vous marier, mon enfant!

Je lui demandai aussitôt s'il voulait bien s'asseoir à côté de moi sur un banc. Il vit combien sa réponse me troublait; il ajouta aussitôt :

— L'amour?... je sais bien... Ah!... Mais c'est la singularité, c'est presque le miracle!

Je ne voulais pas parler de l'amour; je dis :

— Mais, la musique?... monsieur Topfer!

Il pensait que je n'abandonnerais pas, même mariée, la musique. Je lui dis que le goût de M. Serpe n'était point que sa femme fût applaudie. Il fit la grimace, une vilaine grimace, et son petit œil bleu, que je voyais de côté, sembla se perdre dans un songe. Ah! enfin, sacrifier la musique le faisait réfléchir!

Un rouge-gorge familier était tout près de nous, sautillant sur le sable; je pensais : « Pourvu que M. Topfer ne se laisse pas distraire par ce rouge-gorge au lieu de réfléchir à ce que je

viens de lui apprendre!... » En effet, il ne se pressait pas de me répondre. Je lui dis :

— Eh bien! et si l'on exige que je renonce à la musique?

— Eh bien! dit-il, il faut tout de même vous marier, mon enfant.

Ah! mon Dieu!... Moi qui avais attendu trois mois la réponse de M. Topfer, de mon meilleur ami, du seul homme de qui je fusse sûre qu'il m'aimait et qu'il aimait la musique!

Le mariage! le mariage!... même avec toutes sortes d'inconvéniens, même avec les plus grands inconvéniens, même sans amour, le mariage!

Tous étaient d'accord là-dessus. C'était la réponse de Mme du Cange, presque son testament, — dissimulé sous l'expression plus décente d'« obéissance parfaite aux volontés de la famille, » — lorsqu'elle quittait le couvent où elle ne nous avait enseigné que l'amour de Dieu. C'était la réponse de M. Topfer, qui m'avait appris à ne voir d'exquis dans la vie que le plaisir sacré qui nous vient de l'art.

Contradiction étrange et que personne n'examine avec franchise! On nous met à genoux devant la beauté, le divin, l'absolu, puis l'on nous dit : « Tout doit céder devant la réalité. » On nourrit, on excite, on exalte nos rêves; et l'on nous donne pour avis : « N'écoutez pas les chimères. » Nous voyons bien que l'amour est au fond de la religion, de la littérature et de la musique dont on nous a imprégnées jusqu'aux moelles; et, quand le cœur et la chair sont mûrs, il n'y a qu'une voix pour nous crier : « Il ne s'agit pas d'amour; le mariage! »

La vocation religieuse, je l'ai bien vu, au couvent, c'était, à part quelques magnifiques exceptions, comme Mme de Contebault, Mme du Cange, et telles autres de mes anciennes maîtresses dont je pourrais citer les noms, c'était la vocation de celles qui ne pouvaient pas se marier. La vocation artistique, M. Topfer et M. Vaufrenard ne l'avaient voulu voir en moi que parce qu'ils croyaient que je me marierais difficilement. Mais le mariage est préférable à tout.

Je laissai M. Topfer; je le voyais tout attristé. Il était comme un homme qui plie devant une loi naturelle, inéluctable.

Je remarquai que son désir était de ne pas penser à la nécessité où il se trouvait de plier, et toutes les fois que je le revis, ce fut avec un entrain un peu artificiel que nous parlâmes d'autre chose.

XXIII

Alors, tout à coup, j'eus l'impression que j'étais amenée au mariage comme une bête de somme à l'abattoir. Je me souvins du temps où, toute petite, j'accompagnais Françoise chez le boucher; un jour, dans la cour, par derrière, j'avais vu le maillet énorme s'élever pour retomber entre les deux cornes du bœuf et l'assommer du coup. Je voyais un maillet pareil retomber sur ma tête pleine de songes et de féeries. Cinq ou six images repassaient devant mes yeux: les jardins du château, quand je m'y promenais, gamine émerveillée, mon jeune cœur rempli d'espoirs et de désirs imprécis, affolans; le violoncelle de M. Topfer, d'où m'était venue la première révélation de la musique; le salon du couvent, à Marmoutier; l'emprise du sentimant de l'ordre, de la netteté morale, souvenir singulier et qui ne s'effacera jamais; les couloirs de Marmoutier encore, où Mme du Cange apparaissait et grandissait en venant à vous, si belle, — puis le jeune homme qui m'avait tourné les pages, et que j'avais aimé...; enfin la figure un peu convenue mais douce du fils du notaire qui m'avait demandée en mariage, mais à qui il fallait au moins 50 000 francs!... Chacune de ces images était pour moi l'illustration d'un « paradis perdu » dont je feuilletais la dernière page en attendant le coup de maillet. C'est que chacune de ces images correspondait à un moment où j'avais énormément espéré. Il n'y a de vrai plaisir que dans l'espérance. C'était cette faculté qu'on m'allait briser. Ah! qu'est-ce donc que ç'aurait été de se faire religieuse, de renoncer au monde avec un peu de foi, au prix de ce que c'est d'épouser un homme dont la vue, l'approche, le toucher de la main ne vous gonflent pas immédiatement, à en crever, de cette substance d'espérance qui nous soulève au-dessus de la terre?...

Mon Dieu! que je fus malheureuse!... En une quinzaine de jours, je me souviens que je changeai d'une façon si sensible que l'on s'en inquiéta et me fit examiner par le médecin. Je commençai, à ce moment-là, à perdre un peu de cette chevelure si fournie et si longue que je ne savais comment la coiffer; et je maigris à en devenir laide... Je comptai là-dessus pour écarter M. Serpe. Mais non! mais non! j'ai dit qu'il était constant!... Il se conduisit même très bien : combien d'autres, à sa

place, en pareille circonstance, eussent hésité, temporisé, reculé indéfiniment toute conclusion! Lui, point. Il fut plein d'attentions pour mes parens alarmés et pour moi; il eut même des gentillesses!... lui à cause de qui je souffrais tant, il sut me toucher, gagner de ma part au moins quelque amitié!... Comme, à un compliment banal qu'il m'adressait, je lui objectais

— Mais voyez donc ma figure!

Il me dit:

— C'est quelque chose de mieux que la beauté, que j'aime en vous.

Et, ma foi, ce fut là son aveu; il ne m'avait jamais dit jusque-là qu'il m'aimait. Et je lui sus gré de me l'avoir dit de cette façon-là.

Oui, mais cela ne pouvait pas atténuer beaucoup mon chagrin.

Ce qui l'aviva, c'est que je m'aperçus qu'avec cette espèce de maladie pour laquelle tant de soins furent prodigués, et en particulier par M. Serpe, le « oui » que je pensais ne jamais me résoudre à prononcer, il se trouvait que je l'avais à peu près prononcé, car, dans mon désarroi et ma faiblesse, et pour ne pas attrister davantage mes grands-parens si dévoués, j'avais accueilli de M. Serpe ses attentions, ses gentillesses et son aveu!...

Mon acceptation se trouva faite, presque sans moi, hors de moi. C'était un peu comme si je m'étais jetée à l'eau pour échapper à une poursuite redoutable, et si, après avoir été emportée par le courant, en syncope, asphyxiée à demi, je me retrouvais sauvée par ceux-là mêmes que j'avais voulu éviter, — moins avancée qu'avant mon acte désespéré, car je leur avais maintenant des obligations!

A partir du moment où je sentis que ma volonté, mon goût personnel, enfin tout ce qui était de moi, de moi-même, ne pouvait plus rien modifier à la marche des événemens, j'éprouvai une sorte de soulagement. Il me semblait qu'une partie considérable de moi était morte; j'en avais du regret, mais c'était la partie de moi qui m'avait fait le plus souffrir, parce que c'était elle qui m'obligeait constamment à choisir, à prendre une détermination, à vouloir. Elle était morte; je m'en trouvais tout endolorie; mais du moins il ne me restait plus qu'à me laisser aller!

Oh! que c'est triste!... Et dire que c'est presque agréable!...

Est-ce qu'il y a des femmes qui ont passé, comme moi, par cette épreuve? Il faut le croire, car le mariage d'amour, dans notre monde, n'est pas le plus fréquent. Qu'elles me disent s'il y a quelque chose de comparable à ces mariages plats, où l'on va sans goût et même sans dégoût, où l'on va sans rien, même sans soi-même ! Une bonne révolte au fond du cœur, une sourde rage, une haine même pour l'homme qu'on va épouser vaudraient mieux, car tout cela permet de méditer des vengeances et vous oblige à faire le vœu de briser la chaîne qui va être rivée. Mais l'état neutre, quasi amical, un peu reconnaissant, joint au deuil de votre propre personnalité, à l'impression de facilité que donne la perspective d'une vie tout faite, pareille à une voie ferrée en ligne droite, d'une vie faite par les autres, par vos parens, par vos amis, par la société tout entière, par l'histoire, par la coutume de votre pays, comme c'est triste!... Et dire que c'est presque agréable!... Ah! non, il n'y a rien d'analogue à cela! Ne serait-ce pas là la « tiédeur » que vomit l'Écriture?

J'ai entendu bien souvent parler, depuis lors, des joyeux enterremens de la vie de garçon que fêtent, avant de nous épouser, messieurs nos maris. Ils le peuvent célébrer légèrement, parce que presque aucun d'eux, ce faisant, n'a le sentiment de renoncer définitivement à quoi que ce soit. Mais, nous autres femmes, nées honnêtes, élevées comme je l'ai été, qui n'avons joui de rien et qui renonçons sérieusement à tout, c'est pire qu'une vie que nous enterrons, c'est nos rêves. La vie vécue se laisse juger, on en sait la valeur relative et la médiocrité, mais le rêve, non. Que de félicités, puériles peut-être, mais intenses et illimitées, n'avons-nous pas imaginées autour de la figure du jeune homme qui nous tourna les pages, ou du fil, du notaire, aux yeux tendres, aperçu sur le quai de la gare!...

XXIV

Dieu sait si mes grands-parens avaient favorisé ce mariage! Du jour où l'on fut autorisé de part et d'autre à le tenir pour assuré, et où l'on parla de fixer la date des fiançailles, voilà mes grands-parens tout défaits! Comment! n'était-ce pas leur plus sincère désir que ce mariage fût conclu? Si, si! Et ils ne cessaient de répéter : « Pour ton avenir, pour ton bien, ma chère

enfant, on ne pouvait espérer une telle chance!... » Mais, à maintes petites réflexions, allusions entrecoupées ou suspendues tout à coup, il était apparent que cette aubaine pour moi était pour eux un sacrifice considérable. N'était-ce que de me perdre qu'ils redoutaient? En effet, si je les interrogeais là-dessus: « Crois-tu, ma fille, disaient-ils, que cela n'est rien? »

— Mais M. Serpe voyage si facilement!... Pour un oui, pour un non, nous serons ici!

Ils soupiraient, hochaient la tête. Ils étaient dans une grande anxiété, ils ne parlaient que de se réduire; renvoyer le domestique mâle, louer le jardin, voire une partie de la maison. J'avais déjà entendu cela lorsque mon frère faisait ses sottises; n'en avait-il pas commis quelque autre, depuis le temps qu'il se tenait coi?

— Non, non! Paul se conduit très bien, faisait grand'mère; d'ailleurs, je l'ai toujours dit : « Ce garçon-là est meilleur qu'on ne le croit. Il fallait bien qu'il jetât sa gourme!... »

— Mais, alors, pourquoi louer le jardin, une partie de la maison?

— Oh!... pour nous tout seuls, à présent, songe donc, mon enfant! que nous faut-il?

— Bientôt, quelques mètres carrés de terre, — disait grand-père, — nous seront amplement suffisans... à perpétuité, par exemple!

Et alors c'était entre eux « le duo de corbillard. » Impossible de les dérider.

Ils tinrent à faire visiter à M. Serpe les deux fermes qui leur restaient. On louait, quand on allait « à la campagne, » une voiture à l'*Hôtel de la Lamproie;* c'était une guimbarde centenaire et des plus comiques. Les Vaufrenard nous accompagnaient. Mais personne ne riait, ce jour-là; M. Serpe, aussi, était tellement sérieux!... On fit le tour du vignoble, aux Épinettes et au Petit-Coudray, puis on visita les bâtimens, le pressoir où l'on cogna du doigt sur le flanc de la cuve vide, les étables; on présenta M. Serpe aux fermiers qui le dévisageaient d'un œil admiratif et méfiant, car il était très bien habillé, et, quoiqu'on ne leur eût rien dit, ils voyaient en lui mon futur mari. Et mes grands-parens parlaient de tout à l'imparfait: « Nous faisions ceci... nous venions là pour les vendanges, c'est ici que nous récoltions le petit vin que vous avez bu... »

— Mais, sacrebleu!... dit M. Vaufrenard, vous n'êtes pas morts!

Mme Vaufrenard, M. Serpe lui-même et moi, qui avions remarqué la façon de parler de mes grands-parens, nous mîmes à éclater de rire. Mais les grands-parens hochèrent mélancoliquement la tête; et ils continuèrent à parler comme s'ils partaient le soir même pour l'exil ou pour l'autre monde.

Le soir même, ils firent à M. Serpe l'aveu que la petite dot dont ils lui avaient parlé, avait été aux trois quarts, exactement, absorbée par les « imprudences de jeune homme » de mon frère. Détacher une des deux dernières fermes de la propriété, et la vendre pour payer les créanciers de Paul, comme on y avait songé un moment, c'eût été faire une perte considérable; et, faute d'autre argent liquide, il avait bien fallu prendre sur les titres que maman mettait en réserve pour moi. Ils priaient M. Serpe d'accepter une des deux fermes du Coudray ou des Épinettes, à son choix.

M. Serpe laissa parler mon grand-père sans donner le moindre signe de surprise, d'opposition ni d'acquiescement. Je ne suis pas bien sûre qu'il écoutait; je crois, par ce qui s'ensuivit, qu'il se mit rapidement à penser à autre chose. Et mon infortuné grand-père était sur des épines et se croyait obligé de parler, de parler, d'étaler des papiers qu'il avait peine à lire : c'étaient des estimations des Épinettes et du Petit-Coudray, faites par Un tel et Un tel; et des livres de comptes, des factures, un fatras de paperasses. Ma grand'mère, elle, affaissée dans un fauteuil garni d'une housse jaune, — je la vois encore, — était comme un cadavre et ne pouvait pas parler ; on eût juré que son mari, en avouant le vide de son portefeuille, était en train de confesser un crime! On m'avait priée de demeurer là, sous le prétexte que je ne devais rien ignorer. Je ne me tourmentais pas outre mesure, parce que je savais que M. Serpe ne me prenait pas pour une misérable dot de quelques milliers de francs, et que, par conséquent, il lui devait être assez indifférent que cette obole consistât en titres de rentes ou bien en un pauvre toit nommé le Petit-Coudray ou les Épinettes!... Mais c'était de mes deux vieux parens, privés du revenu de cette terre, qu'il fallait s'inquiéter, et, s'il fallait les secourir à l'avenir, somme toute, « les imprudences de jeune homme » retombaient, quelque ar-

rangement qui intervînt, toujours sur moi... et désormais sur M. Serpe...

Nous n'étions donc pas fiers, ni les uns ni les autres. M. Serpe, tout à coup, se mit à rire, ce qui nous ébahit fortement, car il était d'une gravité imperturbable. Et il dit :

— Mais ce sont des enfantillages!... Tout est très bien, très bien!... Je ne sais pourquoi je vous laisse prendre tant de peine, cher monsieur Coëffeteau... Je voudrais seulement pouvoir vous dire : « Gardez vos deux fermes; Mlle Madeleine a assez de qualités pour qu'elle puisse se passer de ces bouquets de fleurs rustiques dans sa corbeille de mariage!... » Oui, oui! il dit cette belle phrase, qu'il avait, je crois, tournée pendant que mon grand-père parlait. « Mais, ajouta-t-il, comme je ne me crois pas le droit de léser les intérêts de ma « future épouse, » comme on dit dans l'étude d'un notaire, j'accepterai pour elle, puisque vous me le proposez, la nue propriété des Épinettes ou du Petit-Coudray, à votre choix, je vous en prie!... et, d'accord avec elle, j'en suis sûr, nous vous en laisserons, votre vie durant, l'usufruit... dont nous nous passerons fort bien!

Il se tourna vers moi avec un geste de la main analogue à celui qu'on fait pour recueillir une pêche qui se détache de la tige. Je fis un beau sourire : c'était le fruit qu'il attendait; il referma sa main et la rouvrit, dans l'attitude de l'offrande, cette fois, en la dirigeant vers mon grand-père qui avait laissé tomber ses lunettes, puis vers ma grand'mère, qui ressuscitait.

Ce fut magnifique. Je crus que nous allions tous nous embrasser. Mon grand-père tendit les mains à M. Serpe et le nomma pour la première fois son « futur gendre. » Ma grand'mère, elle, s'écria :

— Non, non!... c'est trop gracieux : nous ne pouvons pas accepter!

M. Serpe fut vraiment très bien. Il s'approcha de moi, me demanda de lui donner la main, et il dit :

— Madame, voudriez-vous contrarier le premier accord — et de si bon présage!... — entre votre petite-fille et moi?

— Ah!... dit grand'mère, si vous y mettez d'aussi jolies formes, moi, je ne suis pas de taille à lutter!... Je vous dis mon sentiment tel qu'il est : je trouve cela trop beau; voilà tout!

Ce n'en fut pas moins une chose convenue, et nous étions tous bien contens, quoique grand'mère demeurât un peu songeuse

et qu'il lui fallût du temps pour croire à un arrangement si avantageux. Je savais, quant à moi, un gré infini à M. Serpe qui s'était montré vraiment gentil; et je lui pardonnais bien des choses qui ne me séduisaient pas en lui. Et, comme il se mêle toujours quelque puérilité aux affaires les plus graves, ce fut ce soir-là, chez nous, entre le retour de la campagne et le dîner, que je me convainquis que le prénom d'Achille était acceptable. Je ne me croyais pas capable, il est vrai, de dire : « Monsieur Achille » comme on m'inviterait à le faire, une fois fiancée à lui; mais j'espérais pouvoir dire plus tard : « Achille » tout court. Oh! oh! cela avait son importance!

Aussitôt terminé le chapitre de ma dot, M. Serpe se mit à nous parler de sa famille, avec détails, ce dont il n'avait point abusé jusqu'à présent, par discrétion probablement. Mais à présent que nous attendions l'anneau de fiançailles, c'était bien la moindre des choses que je connusse un peu les figures de la famille où j'allais pénétrer.

M. Serpe avait encore sa « vieille mère, » cela, tout le monde le savait; il disait fréquemment : « Ma vieille mère » et, sans qu'il eût employé jamais aucune forme particulière d'affection ou de respect, ce « ma vieille mère » prononcé sur un certain ton avait été par tous interprété comme une marque de piété filiale qui produisait le meilleur effet. Nous avions cru jusqu'alors qu'il habitait avec sa « vieille mère; » il nous dit que non, et bien qu'ils fussent du même quartier. C'était tant mieux, en somme, puisqu'elle n'aurait point à se séparer de son fils après le mariage, ce qui laisse toujours, dans l'esprit de la femme âgée, qui a plus besoin de compagnie que jamais, et qu'on abandonne, une certaine animosité contre la jeune bru. Nous sûmes aussi que la « vieille mère » avait bien des manies; qu'elle vivait au milieu d' « une ribambelle de petits toutous, » — cela me plut à moi, mais fit froncer les sourcils de grand'mère. Je ne sais si M. Serpe le remarqua : je crois qu'il épiait assez méticuleusement l'impression produite par les détails domestiques qu'il donnait. Comme il se taisait, un moment, grand'mère l'interrogea.

— Y a-t-il longtemps que vous avez perdu monsieur votre père?...

— Je ne l'ai point perdu, dit M. Serpe, mon père vit séparé de sa femme depuis plus de vingt ans.

Aïe! aïe!...

Chacun dit son mot sur la division qui déchirait les familles. Grand'mère enrageait de savoir « de quel côté étaient les torts, » du côté de la « vieille mère » aux toutous, ou bien du père, de qui M. Serpe ne parlait pas. Mais il n'y eut pas moyen de le savoir, tant M. Serpe était discret. Il dit qu'il voyait son père, de temps en temps. Ceci était au moins d'un bon fils.

La « vieille mère, » que ses toutous avaient bien failli détruire dans l'esprit de ma famille, y gagna quelque sympathie, parce que, au jugé, ce fut elle qu'on déclara victime. Le père Serpe devait être un vieux sacripant. Heureusement, l'on sait que les fils tiennent le plus souvent de leur mère.

— Peuh!... dit grand-père, vois donc Paul, par exemple!

Le lendemain pendant une promenade à Champigny, aux environs de Chinon, où M. Serpe nous accompagna, il nous jeta comme un détail sans importance, qu'il avait une sœur divorcée!... Le divorce, alors, était rare, et fort mal vu en province. Mes grands-parens s'arrêtèrent tous les deux instantanément, le temps de reprendre respiration. Nous allions entrer à la chapelle où l'on visite de très beaux vitraux, et des touristes, non loin de nous, attendaient le gardien. Je pensai que mon mariage était flambé.

Personne n'ajouta rien au mot « divorcée » tombé négligemment des lèvres de M. Serpe. Nous visitâmes la chapelle, ce qui nous dispensa de parler; et, à la sortie, M. Serpe, que le style du monument intéressait énormément, ne tarit pas en détails curieux sur l'architecture.

Grand'mère ne l'écoutait guère, mais elle trouvait qu'il parlait bien; mon grand-père s'instruisait et, en rentrant à la maison, quand l'architecte nous eut quittés, il dit de lui :

— C'est un véritable savant!

Cette petite circonstance fortuite : une conférence improvisée sur l'art de la Renaissance, faisant suite immédiatement à la révélation de la seconde anicroche dans la famille Serpe, sauva mon mariage du plus grand danger qu'il ait couru avant d'être conclu. Un hasard de rien du tout l'emportait sur les principes les mieux établis. Certes, la double « tare » ne fut point si aisément ni si tôt digérée; mais sa révélation se trouvait liée en fait, d'une part à la générosité inespérée de M. Serpe, touchant la ferme; d'autre part à une manifestation d'érudition, ce qui, je

l'ai remarqué souvent depuis, subjugue presque invariablement tout le monde.

Pour moi, ces histoires de séparation et de divorce ne me troublaient point. On ne divorçait pas dans notre monde, en province, mais j'étais toute disposée à croire qu'à Paris, les mœurs étaient totalement différentes. C'est même presque incroyable qu'élevée comme je l'avais été, je pusse admettre si aisément que l'on brisât les règles reçues. Une vanité de grande fille ne me poussait-elle pas à me flatter, même avant le mariage, de comprendre, moi, des hardiesses qui faisaient frémir nos pauvres provinciaux?... Je me souviens fort bien que j'avais formé le projet de dire à Mlle de Gouffier, par exemple : « Vous savez, j'ai une future belle-sœur divorcée !... »

Avant que l'occasion se présentât de me parer de cette supériorité étrange, je me dédommageai en prouvant à M. Serpe que je n'avais pas de préjugé contre le divorce. Et je lui parlai très naturellement de sa sœur. A mon grand étonnement, ce fut lui qui se montra sévère pour la divorcée. Il n'avait pas beaucoup parlé d'elle jusqu'à présent ; on l'avait entendu dire à plusieurs reprises : « Ma sœur... ma sœur qu'on prétend fort jolie,... » et il lui laissait encore le nom de son mari. Il ne me cacha point qu'il était ennemi du divorce, et il saisit ce prétexte pour me faire un petit discours sur le rôle de la femme mariée, sur le rôle du mari, sur le mariage même, qui était, vraiment, digne des traités de morale les plus recommandables. J'en fus tout édifiée, et même stupéfaite, je l'avoue, à cause de cette qualité de « Parisien » qu'avait M. Serpe, et qui, selon moi, devait comporter toutes sortes d'audaces. Les principes de M. Serpe étaient, d'ailleurs, plutôt rassurans pour moi, car, personnellement, je n'avais pas l'intention d'user des audaces parisiennes et je préférais que mon mari s'en abstînt. Mais, enfin, cela me surprit.

M. Serpe me fit entendre qu'il ne tenait pas à me voir fréquenter beaucoup sa sœur.

— Mais, madame votre mère la voit, je suppose?...

— Elles habitent ensemble.

— Ah !

« Eh bien ! me dis-je, voilà une belle-famille qui, du moins, ne me gênera guère !... »

Mais cette mère et cette sœur, vivant ensemble, et que M. Serpe entendait ne point trop laisser fréquenter à sa jeune

femme, mirent au supplice l'esprit de grand'mère. Que n'avait-on su cela plus tôt? Ah ! mais à qui le demander? On s'était informé de M. Serpe près de M. Segoing, le conseiller général, qui avait fait sa connaissance chez la comtesse de Grenaille-Montcontour, en Sologne. Si le conseiller général eût rencontré M. Serpe seulement chez une Mme Dupont, on eût été chercher avec méthode les tenans et aboutissans; mais certains noms, d'un monde où notre bourgeoisie n'était pas admise, avaient sur elle un tel prestige qu'ils couvraient de leur panache tout ce qui en approchait de près ou de loin. Le château de Plouhinec, le duc, la duchesse, venant par là-dessus, allez donc après cela vous informer si un jeune et brillant architecte qui fréquente des maisons pareilles, a une sœur qui... ou une mère que!... Quand grand-père, moins crédule, osait dire :... « Ses chasses... ses chasses!... mais il est, pendant la chasse, sur son échafaudage au milieu des maçons,... » ce seul doute blessait grand'mère dans le besoin qu'elle avait de croire au vernis de son futur gendre. J'ai remarqué aussi, non pas dans ce temps-là, mais en y réfléchissant depuis, que nos familles étaient un peu dupes de leurs exigences : elles voulaient être très dédaigneuses, très difficiles; il leur plaisait de s'imaginer pareilles à ces « maisons » d'autrefois qu'une mésalliance troublait; mais la nécessité faisait qu'il fallait bon gré mal gré tenir compte, de moins en moins, de la pureté du groupe auquel un épouseur appartient. En fait, si la famille ne vous agrée pas, quelle est la sanction ? On le regrette : mais on se laisse épouser.

Mes grands-parens boudèrent; encore ne l'osèrent-ils faire qu'à la maison, et presque en cachette : c'est qu'ils pensaient à la difficulté qu'a une fille pauvre à se marier convenablement; et c'est qu'ils pensaient à l'usufruit de la ferme.

XXV

Ce fut le père de M. Serpe qui fit le voyage de Chinon pour demander ma main. Il n'était point mal du tout, ce vieillard; un peu cassé, tout blanc avec un teint rose ; un air réservé et timide; il donnait l'impression d'une nature un peu féminine et tendre et qui avait dû beaucoup souffrir. Son fils n'avait rien de lui, mais rien de rien ; était-ce pour cela qu'il parlait si peu de son père? Pourtant on les sentait unis par un lien d'amitié assez vif;

ils avaient mêmes idées sur beaucoup de choses, mais le père mettait à les exprimer une manière... ah! comment dire cela?... une certaine bonhomie, une certaine grâce qui vous faisaient sourire sans qu'on cessât de l'écouter sérieusement... Mon Dieu! si son fils avait hérité de cela!... je l'aurais peut-être aimé!... Qu'il est donc vrai que ce n'est pas par l'intelligence que nous sommes le plus rapprochés les uns des autres, mais par une façon de sentir qui donne à nos idées leur forme, qui ne change point, elle, et qui peut si facilement faire changer les idées!...

Après que nous eûmes fait connaissance dans le salon, la conversation tomba tout à coup, et, comme personne ne la relevait, grand'mère me fit signe de m'éloigner : c'était l'heure de la demande officielle qui était venue. Je laissai les deux familles et m'en allai dans la salle à manger, ayant de grands battemens de cœur : quoique tout fût convenu depuis longtemps, il n'y avait pas à dire, c'était en ce moment-ci que, là, tout près, de l'autre côté de la cloison, on liait mon sort en y mettant les formes.

Françoise entra, venant de l'office, et traversa la salle à manger. Elle comprit ce que je faisais là, ce qu'on faisait de l'autre côté, et se prit à sourire d'une façon singulière.

— Eh bien!... quoi?... tu es contente?

Elle était contente; toute la maison était contente; le mariage plaît à tous.

Mais moi, je crois que j'étais verte quand je reparus dans le salon. Le papa Serpe me demanda la permission de m'embrasser. Puis son fils me passa au doigt un fort beau brillant : c'était mon anneau de fiançailles. Je n'étais pas fâchée d'avoir à moi un si beau brillant. Toutes sortes d'idées tournoyèrent en peu de temps dans ma cervelle; je vis des contes de fées, des carrosses, des robes de bal, des princes et des lumières en quantité; je me dis : « Le bonheur!... le bonheur!... » Et ces deux mots, répétés, m'apparurent véritablement, en caractères d'une belle flamme bleuâtre, mais d'une nuance plutôt triste. Puis, je voulus dire quelque chose, remercier, et je me reprochai de n'avoir pas prévu cette cérémonie et préparé ce que je devrais dire pour n'avoir pas l'air d'une cruche devant mon futur beau-père. Je ne sais ce que je dis. Ce qu'il y a de certain, c'est que je dus m'asseoir; j'eus un étourdissement, rapide, qui ne fut pris que pour une émotion, après tout, assez naturelle. Et mon fiancé

me baisa la main. Je lui souris, d'une façon assez niaise, et n'eus plus qu'une idée : m'essuyer la main.

Je la frottai, derrière moi, contre ma robe de toile. Et je fus effrayée de m'être sentie obligée de faire cela ; j'en demeurai toute stupide. En y songeant je regardais mon solitaire qui étincelait. Ma grand'mère dit :

— Elle est hypnotisée !...

Je dus paraître bien innocente, bien enfant. Pourtant, ce qui se passait en moi était d'une grande personne.

On alla, comme de juste, présenter le papa Serpe chez les Vaufrenard. Ce n'étaient pas les Vaufrenard qui avaient déniché les Serpe, ni fait, à proprement parler, le mariage ; mais ils s'enorgueillissaient d'y avoir contribué de tout leur pouvoir ; cette union était pour eux une fête de famille. Ils s'y prêtaient à tel point, qu'en l'honneur de M. Serpe qui n'aimait pas la musique, aussitôt notre entrée dans la maison, désormais, ils faisaient taire tout instrument. Un jour que nous les avions entendus jouer, du dehors, nous les vîmes fermer piano et harmonium à notre seul aspect ; je me hasardai à dire :

— Mais, je suis toujours musicienne !...

Ils ne soutinrent pas le contraire, mais ils firent comme si je n'avais rien dit.

Je crois qu'ils essayaient de me faire oublier la musique !

Et, en effet, il était vrai que je ne touchais presque plus mon piano. Ne plus provoquer au bout de mes doigts ce langage qui m'avait entretenu, pendant des années, dans un état d'esprit élevé et poétique, cela m'avait manqué pendant quelques jours, quelques semaines peut-être ; mais on avait eu tant à faire avec les robes, les chiffons, les voyages à Tours, — non plus pour aller chez M[me] de Testaucourt, par exemple ! — que la privation s'était assez vite adoucie. Les préparatifs du mariage étaient tels, dans nos provinces où l'on faisait beaucoup de ses propres mains, qu'une jeune fille atteignait le jour de la cérémonie sans avoir pu, pour ainsi dire, penser au mariage. Pour moi, c'était avant l'instant des fiançailles, que j'avais surtout souffert, mais depuis lors je n'en eus jamais le loisir.

Si, une seule fois, je faillis me ressaisir, ce fut précisément le jour où le papa Serpe recevait tous les salamalecs des Vaufrenard. Une envie m'avait prise d'aller encore une fois m'asseoir seule, à mon balcon, au-dessus de la citerne et de la vigne de

Sablonneau. Je quittai le salon et courus à la terrasse. Sablonneau était là, au bas, qui crachait dans ses mains et allait reprendre sa pioche; il porta, en me voyant, sa main à sa casquette, et ses yeux pétillèrent; pour la première fois je le vis exhiber ses vieux chicots en souriant: il était content, lui aussi, que je me mariasse. Mais à ma citerne et au fin paysage lointain étaient liées pour moi trop de rêveries pour que quelqu'une d'elles ne revînt pas virevolter autour de ma cervelle. Je regardais l'eau profonde, un peu tarie pourtant cette année par la sécheresse, la taie verdâtre, les araignées, et puis, tout là-bas, le ruban d'argent de la Vienne où le falot de Gaulois le pêcheur semblait, le soir, un ver luisant. Elles revinrent, quelques-unes de mes rêveries mélancoliques et de mes sublimes espérances de jadis... Eh bien ! j'étais pour elles déjà une étrangère, je les regardais presque de loin, sinon de haut, j'allais peut-être les traiter de chimères, lorsque M. Serpe, mon fiancé, qui me faisait sa cour impeccablement, vint me rejoindre et m'entretenir d'un sac de voyage en peau de truie, avec trousses, qu'il désirait m'offrir pour mon voyage de noces. Je n'avais, certes, aucun amour pour mon fiancé : eh bien ! l'idée ne me vint pas de regretter qu'il eût interrompu mes plus chers souvenirs; mon esprit était déjà rompu à admettre que le choix d'un sac de voyage pouvait balancer les désirs d'ivresses infinies qu'une mélodie de Schumann ou une berceuse de Chopin m'inspiraient quand j'étais une jeune fille à marier !...

Chacun, à présent, me disait : « Tu vas être une femme ! » Et cela signifiait : Il est temps d'attacher du prix aux choses positives.

La conversation de mon fiancé avec moi roulait uniquement sur des détails d'installations ou d'accessoires de voyage. Il était architecte, n'est-ce pas? architecte excellent d'ailleurs, et rien que cela : la disposition pratique d'un appartement, le choix des meubles, la place de la baignoire dans le cabinet de toilette, étaient pour lui d'une importance capitale dans la vie. Jamais, à aucun instant, il ne manifesta qu'il voyait au delà. A part certains chapitres de morale, mais encore considérée d'un point de vue tout pratique et hygiénique, pourrait-on dire, il demeurait enfermé dans ce cercle de petits soucis qui concernent tous la plus grande commodité de la vie. Il excellait en moyens ingénieux de simplification pour les systèmes de locomotion : il refaisait

l'horaire des chemins de fer, il retraçait les routes; l'automobile n'était pas inventée dans ce temps-là, mais on eût dit qu'il en pressentait l'avènement prochain, et il émerveillait ces messieurs en leur prédisant les grandes modifications qui en résulteraient pour la vie de chacun. En général, tous étaient sensibles à la description de ces futurs « progrès, » oui, tous, même mes grands-parens, qui, pourtant, n'étaient pas des gens à adopter les nouveaux modes de vie; mais c'était une chose curieuse à constater, que ce goût secret et fondamental pour la vie matérielle, chez des gens qui se piquaient d'en faire fi.

En vérité, j'avais été jusqu'alors nourrie, bourrée, gorgée d'idées morales, et l'on m'avait enseigné de si bonne heure le mépris de la vie physique, que je n'avais, je le jure, jamais pensé à un bien-être qui ne vînt de l'état de l'âme.

Ah ! ma belle vallée, peuplée par moi de si nobles images !... ah ! l'œil ironique et triste de ma citerne !... Il s'agissait à présent d'un sac de voyage en peau de truie et de trousses avec accessoires variés, dont le moindre, il faut l'avouer, captivait mon imagination !... Nous discutions, mon fiancé et moi, sur le manche d'une brosse à dents ou sur la forme de ciseaux à ongles ! Et ce sujet m'intéressait !... J'avais vu à Tours, rue Royale, chez le chemisier, précisément, qui avait autrefois prêté dix mille francs à mon frère, des nécessaires de voyage entr'ouverts, entre des cravates d'homme de la dernière élégance, qui étaient d'un irrésistible attrait. Je n'avais jamais espéré pouvoir en posséder un. Et mon fiancé me prouvait que ce que j'avais vu à Tours, en fait de nécessaires, n'approchait pas de ce qu'il avait commandé pour moi spécialement, et à mon chiffre, à Paris !...

C'était le sourd instinct égoïste, sous sa forme la plus vulgaire, qui venait à mon secours. Ce beau sac de voyage m'invitait à m'occuper d'un autre moi-même jusqu'ici négligé. Ah ! je sais, à présent ce qu'il y avait de veulerie et de sensualité inconsciente dans cet abandon à la douceur nouvelle !...

Lorsque ma famille, le papa Serpe et les Vaufrenard, sortirent du salon et vinrent nous rejoindre sur la terrasse, j'écoutais si attentivement les détails fournis par mon fiancé, que je ne détournai seulement pas la tête, et je ne me serais peut-être pas aperçue que nous n'étions plus seuls, si je n'avais entendu Mme Vaufrenard prononcer, à sa façon un peu com-

mune : « Allons ! allons ! tout va bien : ne troublons pas les amoureux ! » Elle ne doutait plus, ni elle ni personne de ma famille, que M. Serpe n'eût enfin trouvé le secret de me plaire.

Mais je me relevai précipitamment, et, en rejoignant le groupe qui montait l'escalier du Clos, je fis, je m'en souviens, cette remarque sur moi-même, que, contrairement à ce qu'en pensait Mme Vaufrenard, et quoique j'eusse écouté volontiers la description du sac de voyage, j'éprouvais un soulagement lorsque quelqu'un venait me fournir un prétexte à n'être plus seule vis-à-vis de M. Serpe.

Tondu était dans la vigne du Clos, toujours courbé vers la terre, entre les rangs de vigne. M. Vaufrenard, qui s'amusait fort du zèle infatigable de son closier, dit au papa Serpe qu'il y avait là un travailleur extraordinaire, mais que, malheureusement, il n'aurait pas l'avantage de le lui présenter, car Tondu ne se relevait jamais.

— Si, si, dis-je, il se redressait autrefois, quand vous chantiez !...

M. Vaufrenard ne chanta pas, et Tondu pourtant redressa l'échine au-dessus de la vigne : il le faisait toutes les fois qu'il apercevait mon fiancé, et il ôtait sa casquette d'un air béat ; c'en était encore un qui se réjouissait de voir celui qui allait m'épouser !

Le tour du Clos étant fait, on se reposa un moment sur le banc de pierre de la salle de verdure près duquel, les soirées chaudes de l'été, je m'étais étendue sur l'herbe, il n'y avait pas si longtemps, en regardant les étoiles. Et je me souvins, là, d'avoir eu, un certain soir, la certitude qu'il était impossible que je ne fusse pas heureuse, un jour. Et je pensai : « Eh bien ! c'est maintenant, voyons, que je suis heureuse, puisque tout le monde le dit !... » La persuasion que j'étais heureuse pénétrait en moi petit à petit et, parce que ce genre de bonheur-là ne ressemblait en rien à celui que j'avais imaginé, j'en concluais tout bonnement que j'avais été précédemment une sotte de rêver à des sornettes, et sur ce banc, où j'étais à présent assise comme une grande personne, je rougissais du temps où, sous l'influence du couvent ou bien sous celle de la voix de M. Vaufrenard, je me laissais aller à mes extases. La vie, c'est bien plus simple, bien plus prosaïque ! Je me faisais maintenant une coquetterie d'en apprécier la saveur un peu fade : c'était le goût de la raison !

XXVI

Pour le mariage, le papa Serpe se trouva immobilisé à Paris par la goutte, et nous eûmes à Chinon la « vieille mère » comme représentant de la famille. La sœur divorcée était malade, elle aussi, ou du moins, prétendit l'être.

La « vieille mère » nous surprit beaucoup, — quoique grand'-mère affirmât s'être attendue à tout de la part d'une femme qui vivait entourée de chiens... — Nous allâmes au-devant d'elle, avec la voiture de l'*Hôtel de la Lamproie;* son fils était avec nous; quand le train stoppa, il dit : « Voilà maman! » Je dis, moi : « Où donc!... où çà?... où ça?... » Je cherchais une dame à cheveux blancs. Je vis mon fiancé tendre la main à une espèce de jeune femme blonde, fort élégamment mise, qui avait une taille, ma foi, très passable, sous un cache-poussière ajusté, et dont l'âge véritable n'apparut que lorsque nous fûmes nez à nez, et avant même qu'elle soulevât sa voilette : son visage était recouvert d'une couche de fard, ses lèvres rougies et ses sourcils renforcés; la fatigue des yeux et l'affaissement des traits étaient exaltés par ce masque, et, pour nos yeux de province inaccoutumés à ce genre d'artifice, cette jeune vieille dame produisait un effet déconcertant d'abord et presque d'épouvante. Il fallut que mon fiancé dît : « Ma mère... » pour que nous nous décidions à sourire, à prononcer je ne sais quels mots de bon accueil. Grand'mère n'était pas là; je pensai : « Heureusement qu'elle ne la verra, pour la première fois, qu'à la lumière!... »

Comme nous causions assez péniblement en attendant les bagages, quelque chose remua sous le bras de Mme Serpe et nous reconnûmes que c'était un chien que l'on eût pris pour une poignée d'écheveaux de soie. Il était couleur tabac clair; on ne lui voyait ni les yeux ni le museau, sous ses longs poils tombans. Je le trouvai drôle et gentil, moi; j'aimais beaucoup les bêtes:

— C'est donc un de vos charmans petits chiens, madame?...

La glace était rompue: j'avais trouvé un point de contact avec ma future belle-mère. Je ne sais quoi, d'ailleurs, m'avertissait que je n'en trouverais jamais d'autres...

Pourtant, cette femme n'était pas détestable; elle faisait beau-

coup de frais; elle parlait avec une grande facilité; elle s'émerveillait de tout, et d'une façon presque comique, car elle ne connaissait pas la province et elle la découvrait, mais comme un pays de Lilliput où tout lui paraissait extraordinaire par la petitesse. Nous autres, elle nous effrayait, comme si elle eût été, par exemple, Chinoise, et si ce fût dans son pays que l'on dût m'emporter dans trois jours.

Elle nous parla surtout de sa fille, qu'elle adorait.

Elle la louait avec une exagération presque agressive: c'est qu'elle pensait à notre préjugé contre le divorce. Mais de ce préjugé nous n'avions pas soufflé mot; nous ne pouvions pas non plus, sans la connaître en aucune façon, féliciter une femme d'être divorcée!... Pendant les quelques jours que la mère de mon fiancé demeura à la maison, il y eut, entre elle et nous, comme une guerre sourde, provoquée par la divorcée que nous n'avions jamais vue et sur laquelle personne de nous n'avait formulé tout haut une opinion.

Heureusement, je parvins à adoucir les chocs parce que j'étais, moi, assez bien disposée envers la « vieille mère : » c'était elle qui avait apporté de Paris le sac de voyage en peau de truie, et elle l'avait bondé entièrement de dentelles anciennes superbes, au milieu desquelles se dissimulait un petit paquet lourd et soigneusement fait; c'était une bourse en or gonflée de pièces d'or. Je comptai cinquante louis. Je n'avais jamais vu une pareille somme.

J'avais passé une heure, seule, dans ma chambre de jeune fille, le premier soir où je fus en possession de mon sac, à l'ouvrir, à le fermer, à m'émerveiller du fonctionnement parfait de la serrure et du petit bruit si ferme et si franc qu'elle produisait, lorsqu'on pressait l'une contre l'autre les pièces de cuivre terni appliquées sur sa belle mâchoire!... et à retirer la garniture divisée en deux planches: l'une portant les brosses, peignes, ciseaux, etc., l'autre les flacons de cristal taillé, aux étincelantes facettes, rangés en si bel ordre et si gentiment coiffés de leur petit turban argenté!... et à replonger les deux parties de la garniture dans la grande gueule ouverte!... et à me demander quels parfums, quelles poudres et quelles pâtes empliraient ces récipiens trop nombreux et dont l'ajustage, le poli, la sobriété, « l'air anglais » me fournissaient, à moi, l'image la plus frappante d'une civilisation raffinée. Oui, c'est par ce sac

de voyage, plus que par aucun autre objet et plus que par aucune idée, que je me fis une représentation de Paris et que je pus juger combien le mot présomptueux de « moderne » contient de magie pour nos pauvres petites cervelles.

Sur la commode de ma chambre, à côté de la bourse d'or, il était là, ouvrant sa belle gueule écarlate, mon sac de voyage en peau de truie, frappé à froid de mes initiales nouvelles; et près de lui, les deux parties de la trousse présentaient, inclinées légèrement, comme l'étalage des magasins, leurs flacons à facettes, leurs brosses à dos d'ivoire, leur ribambelle d'accessoires divers. Et la vue de cela me promettait une facilité de vie à laquelle je n'avais pas songé jusqu'alors... C'était encore une représentation un peu confuse; mais j'en sentais la complète nouveauté pour moi, en même temps qu'une sorte d'attrait, non de très bon aloi, peut-être, passablement terre à terre, sans doute, mais qui n'était pas moins un attrait. Oh! comme un élément qui peut nous modifier de fond en comble, tranquillement, imperceptiblement, s'insinue! C'était l'attrait de la vie matérielle aisée, attiédie et flattée par les mille ingéniosités de notre temps qui m'était présentée et offerte sous les espèces de ce beau sac de voyage et de la bourse d'or.

Mon fiancé promettait d'aller faire notre voyage de noces à Venise.

Ma tête tournait un peu, je l'avoue.

Alors, comment expliquer l'étrange chose qui se passa en moi, deux jours avant la cérémonie?

Je savais que M. Topfer venait d'arriver d'Angers, plus tôt que de coutume, et uniquement pour assister à mon mariage. Afin de l'en remercier, je combinai, — je ne sais comment, car je n'avais vraiment pas un quart d'heure à moi, — je combinai d'aller trouver mon bon Topfer, le matin, chez les Vaufrenard, comme dans les temps anciens, une dernière fois. Françoise me conduisit jusqu'à la grille; j'entrai à pas de loup dans la maison; M. Topfer répétait le *Panis Angelicus* de Franck, qu'il avait promis d'exécuter à l'église, pendant la messe; je m'arrêtai à la porte du salon, le cœur battant, jusqu'à ce qu'il eût fini; puis j'entrai et lui sautai au cou. Il était un peu ému : étaient-ce les sons admirables qu'il venait de tirer de son violoncelle? Était-ce l'idée du mariage de sa petite amie, de son élève un peu? Je

n'en sais rien. Toujours est-il qu'il ne me parla guère et, pour se donner une contenance, je crois, il reprit son archet et enfonça la pointe du violoncelle dans le parquet. Il était arrivé de la veille au soir: il oubliait la consigne nouvelle de la maison Vaufrenard, d'après laquelle on ne faisait plus de musique en ma présence!

J'en fus heureuse, oh! heureuse! J'ôtai vite mes gants et me mis au piano. M. Topfer me regarda en souriant, de son œil bleu d'enfant, et m'attendit: nous reprîmes ensemble le *Panis Angelicus.* M. Vaufrenard entra. Je croyais qu'il allait faire la grimace en me voyant au piano, et nous intimer l'ordre de nous taire; mais le plaisir musical l'emporta sur sa volonté même, ou bien il oublia la consigne: il vint se placer derrière moi, et chanta.

Qu'est-ce qui me prend alors, à moi, tout à coup? Voilà que mes yeux se brouillent; je ne peux plus lire la musique; je sens une larme qui me chatouille la joue, et j'éclate en sanglots. Je quitte le piano, je me réfugie dans l'ombre, je m'assieds sur un pouf, les coudes sur les genoux, me tamponnant les yeux avec mon mouchoir, puis je saute sur mes gants et m'en vais. En donnant une poignée de main à M. Topfer, je regarde une dernière fois mon bon vieil ami et m'aperçois que ses petits yeux bleus sont tout trempés.

Et me voilà courant à la maison, montant à ma chambre: une crise de larmes, un désespoir complet. Quand maman pénètre dans ma chambre pour me dire que mon fiancé est en bas, je lui crie entre des hoquets une chose qui l'abasourdit; je lui crie:

— J'aurais dû épouser M. Topfer!... j'aurais très bien pu épouser M. Topfer!

Maman me dit:

— Tu es complètement folle, ma pauvre enfant!... Es-tu malade?... Surtout, ne va pas dire une chose pareille devant ta grand'mère!

Grand'mère qui a entendu crier, pleurer, arrive à son tour: et je lui répète ce que j'avais crié à maman:

— Oui, j'aurais très bien pu épouser M. Topfer!

Grand'mère ne s'indigne pas; elle me dit qu'il faut me coucher, et qu'il faut envoyer chercher le médecin. Je proteste: « Mais non, je ne suis pas malade! » Grand'mère insiste; elle

me tâte le pouls qui, naturellement, doit être assez agité, et elle commence à me déshabiller. Soudain je pense : « Si j'étais malade et si mon mariage en pouvait être retardé!... » et je me laisse mettre au lit. Grand'mère elle-même descend avertir mon fiancé que je suis souffrante, et donner l'ordre qu'on envoie chercher le docteur.

Le docteur vient aussitôt, ayant même interrompu son déjeuner, — une jeune fille qui se marie après-demain, pensez donc! — Je me demande : « Va-t-il me trouver une maladie? car enfin, qu'est-ce que j'ai? qu'est-ce qui m'a pris? Ne suis-je pas folle, en effet? Jamais l'idée d'épouser ce pauvre M. Topfer ne m'était venue : un homme de soixante ans passés!... » Grand'mère avait raison; il fallait que je fusse malade. Mais le docteur ne me trouve absolument rien d'anormal; je n'ai pas la moindre fièvre : « Ce sont, dit-il, de ces petits tours que nous jouent les nerfs des jeunes filles... » Il sourit et ne veut pas que je reste couchée.

— Et déjeunez, je vous prie, mademoiselle! Ce n'est pas le moment de nous mettre à la diète!

Alors une autre idée insensée me vient, moins grave, il est vrai, celle-là, mais telle que la façon dont j'avais été élevée ne me préparait guère à en avoir : je veux bien déjeuner, mais là, dans ma chambre, et en regardant mon sac de voyage!

Grand'mère lève les bras au ciel; mais le docteur prononce :

— C'est parfait! c'est parfait!... Allons, madame Coëffeteau, il ne sera pas dit que vous n'aurez pas une fois passé un caprice à votre petite-fille!

Et il lui souffle je ne sais quoi à l'oreille. La pauvre grand'mère, aussi bouleversée que si elle eût renié son *Credo*, commande qu'on me serve dans ma chambre. Mais alors, c'est moi qui, par égard pour la douleur qu'une telle fantaisie cause à grand'mère, déclare que je descendrai déjeuner à la salle à manger.

Pendant qu'on me servait, toute seule, après la famille, mon fiancé était revenu prendre des nouvelles; il se tenait dans le salon avec mon frère arrivé du matin, et j'entendais qu'il s'informait beaucoup de lui et le faisait causer. Lorsque je les eus rejoints et que j'eus tranquillisé tout le monde sur ma santé, ce fut Mme Serpe qui s'empara de mon frère. Elle le jugeait charmant, intelligent, exquis, et, confiait-elle à maman, « si joli garçon! » M. Serpe le jugeait aussi intelligent et d'esprit très

« moderne; » il était étonné, et indigné, que Paul gagnât si peu d'argent; il répéta ce qu'il avait promis autrefois : « On pourrait faire à ce garçon-là une très jolie situation. »

C'est en entendant cela que je compris surtout combien j'avais été folle, ce matin, et combien, en toutes choses, grand'mère avait eu raison : est-ce que M. Topfer aurait procuré une très jolie situation à mon frère ? Et quel autre mari eût pu lui procurer cela ? J'étais folle !... Ah ! la raison !... la raison !...

Je dis à mon fiancé :

— Ne vous inquiétez pas trop : je suis folle; mais je vous jure que c'est la première fois que cela m'arrive; j'ai toujours été très raisonnable.

Il sourit; mon état ne l'inquiétait pas du tout. Il dit :

— Oh ! oh ! si vous connaissiez les femmes qui ont été élevées autrement que vous !...

Il avait coutume de désigner ainsi sa sœur et toutes les femmes que fréquentait sa sœur. Il en avait vu, sans doute, des caprices et des lubies, près desquels ma nervosité, à la veille du mariage, était vraiment négligeable ! Aussi ne cessait-il de féliciter grand'mère de la façon dont elle m'avait élevée. Grand'mère adorait son futur petit-gendre.

Tout allait donc bien; il n'y avait pas à se tourmenter. Lorsque, pendant la messe de mariage, je me mis à pleurer comme une fontaine, je ne m'alarmai pas outre mesure ; je ne fis même pas d'efforts extraordinaires pour étouffer mes sanglots que mon mari entendait; je me disais : « Il comprend si bien tout cela ! il a connu des femmes pires que moi !... » et je pleurais tranquillement sous mon voile. Je savais d'ailleurs que cela arrive quelquefois : même, les deux petites de la Vauguyon, qui avaient eu l'une et l'autre la chance d'épouser un jeune homme dont elles étaient entichées, pleuraient pendant la messe. Oh ! quand M. Topfer joua !... quand la voix de M. Vaufrenard, plus belle que jamais, emplit la nef de notre vieille église !... quel ébranlement dans tout mon cœur !... L'idée ne me vint pas, alors, que j'aurais pu épouser M. Topfer, donc cela avait bien été un instant d'aberration tout à fait isolé; mais la musique et la présence de Dieu, les deux grandes causes d'exaltation de ma jeunesse, le souvenir de mes ivresses de couvent et de mon romanesque amour pour mes chers « génies ; » l'idéal de ma jeunesse auquel se mêlait je ne sais quel espoir ou quel regret

d'amour pour un homme unique et bien à moi; le renoncement à tout cela; le sentiment de mon entrée définitive en un monde où rien de mon passé ne subsisterait; tout cela se mêlait pour moi en une sorte de douceur mortelle; je me sentais me quitter moi-même, sans douleur vive, mais avec une tristesse désolante qui s'épanchait par un flot continu de larmes...

Une seule chose m'empêcha de m'abandonner à cette espèce de mort et peut-être de m'affaisser sur mon prie-Dieu; ce fut une idée bien pauvre en comparaison de ces grands mouvemens de l'âme, mais il faut la dire parce que ce sont souvent de telles réalités qui nous sauvent : la peur de mouiller mon voile !

Il y eut, après la cérémonie, un déjeuner à la maison, non pas très nombreux, mais auquel assistèrent les Vaufrenard, M. Topfer, Mme Serpe, ma belle-mère maintenant, qui était aux cent coups parce que son petit chien était malade, et les témoins de mon mari. L'un de ces messieurs, un vieil ami, s'était chargé de réaccompagner la maman Serpe à Paris par un train du soir; nous autres, les mariés, devions « filer » tous les deux, seuls, subrepticement dès 4 heures et demie.

Ces derniers momens à la maison, que j'aurais voulu prolonger encore et encore, si pénibles qu'ils fussent, me parurent pourtant effroyablement longs. Il faisait très chaud, je me souviens; le grand-père s'était retiré dans sa chambre pour faire la sieste; ma belle-mère, qui commençait à exaspérer toute ma famille, était à la cuisine où elle employait tous les domestiques aux soins de son chien malade; les Vaufrenard et M. Topfer m'avaient fait leurs adieux; maman, cependant bien hypnotisée par son gendre et si patiente d'ordinaire, grommelait déjà contre lui parce qu'elle jugeait « inhumain » qu'on fît monter une pauvre jeune femme en chemin de fer par un temps pareil; quant à grand'mère, dont cette journée était le triomphe, c'était elle qui, avec moi, avait le plus pleuré, et l'idée de mon départ la mettait sens dessus dessous; elle errait dans toute la maison, comme une âme en peine, cachant de son mieux ses yeux rouges, qu'un arrière-fonds de sensibilité, toujours contenu par des principes, avait submergés aujourd'hui. Maman et moi étions restées longtemps, avec mon mari et ses témoins, dans le salon, parce qu'elle n'osait sortir sans me faire signe de

l'accompagner pour me donner les conseils d'usage, et elle reculait, pâle, tremblante, jusqu'à la dernière limite, ce douloureux moment. La voiture de l'*Hôtel de la Lamproie* devait venir nous prendre à quatre heures; quand maman entendit le petit « toc » qui précède de quelques secondes la sonnerie de la pendule, elle se leva et me fit le signe.

Nous passâmes dans le corridor, puis dans la salle à manger, quoiqu'il y eût une porte communiquant directement d'une pièce à l'autre; mais je crois bien que maman ne savait pas trop où elle me menait; dans la salle à manger nous trouvâmes la pauvre grand'mère qui rangeait la verrerie sur le dressoir tout en s'épongeant d'une main les yeux; elle disait :

— Les domestiques, ce n'est pas la peine de compter sur eux : ce n'est pas trop d'eux tous pour un sale avorton de chien !

Maman sourit et dit à sa mère qu'elle avait été obligée de laisser un instant seuls ces messieurs parce qu'elle avait un mot à me dire. Grand'mère comprit, et par un sentiment délicat, à l'idée des choses que maman allait devoir me confier à voix basse, elle se dirigea, en retenant le bruit de ses pas, vers la porte du salon d'où nous venait la voix de ces messieurs. Avant de poser la main sur le bouton, elle voulut pourtant me faire, elle aussi, une dernière recommandation; tout bas, elle me dit :

— N'oublie jamais, mon enfant, que ton mari t'a choisie parce que tu étais une jeune fille bien élevée !

Elle poussa doucement la porte du salon, et une brutale parole lui apporta la confirmation de ce qu'elle venait d'exprimer. Mon mari, répondant, sans doute, aux complimens que lui adressaient de moi ses témoins, disait :

— Moi, ce que j'ai cherché surtout dans un mariage de ce genre, c'est la garantie de n'être pas trompé.

Grand'mère n'entra pas au salon; glacée et blanche comme un marbre, elle repassa par la salle à manger sans souffler mot, et laissa à maman le temps de m'apprendre que j'appartenais désormais à mon mari, corps et âme.

René Boylesve.

FÉNELON

AVANT LE

PRÉCEPTORAT DU DUC DE BOURGOGNE

Maurice Masson, *Fénelon et Madame Guyon;* Hachette. — L'abbé Bertrand, *Lettres choisies de M. Tronson;* Lecoffre. — Eugène Griselle, *Bourdaloue;* Beauchesne. — Delacroix, *Études d'histoire et de psychologie du mysticisme;* Alcan.

Le XIXe siècle a manqué d'indulgence pour Fénelon : Fénelon avait à se défendre contre Bossuet et Saint-Simon, contre la condamnation des *Maximes des Saints*, contre l'admiration du XVIIIe siècle. Il gardait pourtant des fidèles; mais ils se taisaient et leur admiration était un culte secret. Or, maintenant, ils osent parler. Ils espèrent que le XXe siècle sera plus équitable. De fait, les érudits viennent à leur secours. Tous les documens nouveaux qu'on produit révèlent des raisons sérieuses d'aimer Fénelon ; tous, ils le justifient de quelque grief trop complaisamment écouté. M. l'abbé Urbain, M. l'abbé Griselle, puis, incidemment, le regretté abbé Bertrand, l'auteur de la *Bibliothèque Sulpicienne*, enfin, sans parler d'un plaidoyer chaleureux de M. l'abbé Cagnac ni des excellentes analyses de M. Delacroix, une publication magistrale de M. Maurice Masson nous montrent un Fénelon qui déconcerte parfois les jugemens tout faits (étant plus complexe encore qu'on ne le croyait), mais qui ne déçoit jamais la sympathie. « Vu la naturelle instabilité de nos mœurs et opinions, dit Montaigne, il m'a semblé souvent que les bons auteurs mêmes ont tort de s'opiniâtrer à former de nous

une constante et solide contexture. Ils choisissent un air universel, et, suivant cette image, vont rangeant et interprétant toutes les actions d'un personnage ; et, s'ils ne les peuvent assez tordre, les vont renvoyant à dissimulation. Qui en jugerait en détail et distinctement pièce à pièce, rencontrerait plus souvent à dire vrai. » Nisard et plusieurs autres, jusqu'au savant M. Crouslé, se sont « opiniâtrés » à former de Fénelon cette « solide contexture ; » et, naturellement, ils ont « renvoyé à dissimulation » les actions « qu'ils ne pouvaient assez tordre. » Grâces soient rendues, et mille fois, aux érudits qui nous obligent à « en juger en détail et distinctement pièce à pièce ! »

Le Fénelon qui apparaît à travers ces découvertes de l'érudition, quelque grand peintre d'histoire, quelque poète en donnera un jour le portrait. En attendant, et avec moins d'ambition, essayons une esquisse de Fénelon, et encore une esquisse au temps où Fénelon était un simple abbé, non sans amis ni sans génie, mais sans charge, sans fortune et sans notoriété. Menons ce récit jusqu'au jour où Fénelon s'abandonne sans plus résister à l'ascendant de Mme Guyon, — mais pas plus loin.

Voici donc, jusqu'au préceptorat du Duc de Bourgogne et avant l'évêché de Cambrai ; voici avant les controverses du Quiétisme, les plans du gouvernement et les tables de Chaulnes, avant les grandes espérances, les luttes et les chagrins, voici, dans son naturel, l'abbé de Fénelon.

I

Il est né d'une race particulièrement ingénieuse et distinguée. C'est un Périgourdin, et de la vallée de la Dordogne. Dernier enfant d'un second mariage, il était le fils tard-venu du comte Pons de Salignac de La Mothe-Fénelon et de Louise de La Cropte de Saint-Abre. Son père était vieux ; sa mère était jeune, pieuse, et belle probablement. C'étaient encore des seigneurs d'importance, arrière-neveux de prélats et d'ambassadeurs. Leur château, le château de Sainte-Mondane, dans une position magnifique, a gardé aujourd'hui un air dominateur, un air de puissance. Les murs formidables montent jusqu'à la hauteur d'un premier étage, sans une ouverture. On accède par un pont-levis dans de grandes salles où un goût délicat a réuni des meubles anciens, tels sans doute qu'il y en avait au XVIIe siècle.

De là l'horizon se développe, en arrière, sur le Quercy aux collines couvertes de chênes. Au Nord, le regard se repose sur la Dordogne et sur les escarpemens du Causse.

L'état de fortune du seigneur Pons de Salignac de La Mothe-Fénelon était devenu bien médiocre. L'inventaire fait à sa mort nous rapporte, par exemple, qu'il y avait au château un carrosse, deux attelages et des chevaux de selle : seulement le premier attelage est vieux, l'un des chevaux en est aveugle. Quant à l'autre attelage (des jumens cette fois), l'une des jumens est « épaulée, » l'autre « éborgnée, » toutes deux hors d'âge! Je ne parle pas des chevaux de selle. L'argenterie (bassin, « eyguières, » écuelles, coupe et soucoupe, vinaigrette, douze « cueillères, » huit fourchettes, cinq flambeaux divers) pèse en tout trente-huit marcs deux onces. Les tapisseries, les housses, les rideaux des lits, tout est usé et quelquefois « fort usé. » Les meubles sont souvent « rompus. » C'est un luxe qui a vieilli. On y est attaché pourtant par les souvenirs, par la noblesse des souvenirs et par le cœur. Toute sa vie, même dans le palais de Cambrai, Fénelon tournera les yeux vers sa « pauvre Ithaque et les Pénates gothiques de ses pères. » Sa pauvre Ithaque est plus douce à ses yeux et plus touchante que les richesses et les splendeurs un peu trop neuves du siècle.

Et, d'ailleurs, est-il un pays plus attachant que son pays natal? La vallée de la Dordogne, depuis Saint-Cyprien jusqu'à Carennac, est une merveille de beauté, de variété et d'art. D'un tournant à l'autre, l'aspect change : torrent, « rochers affreux, » puis « riantes prairies, » « îles bordées de tilleuls et de hauts peupliers, » toutes les beautés s'y trouvent. Mais le trait singulier de ce paysage, c'est l'air qu'il a d'être une œuvre taillée aux proportions humaines. Ces montagnes, en dix minutes, vous en avez atteint les sommets, qui « sont des campagnes. » Ces rochers remplis d'horreur n'épouvantent que les yeux, les châteaux s'y campent, les villages s'y accotent. Ces lieux sont justement un cadre. Ils valent par leur beauté et ils font valoir la beauté des choses. Ils enseignent à qui saura le comprendre que l'univers est l'œuvre d'un Dieu aimable et bon qui a pensé aux hommes. Fénelon, tout enfant, se promenait souvent avec un domestique vieux et un peu brutal (était-ce le sommelier Antoine Lazare? était-ce le cocher Guilhen Contré? était-ce, qui sait? le « précepteur des enfans du second lit, » le sieur

Ménéschié ?) ; méditatif déjà, pénétré par l'optimisme du pays natal, de tous ses yeux, de toute son âme, il recueille les traits du « paysage fénelonien. »

Mais le paysage fénelonien n'est pas la Dordogne toute crue. L'art et la littérature ont, en même temps que la nature, formé l'imagination de Fénelon.

On croirait que l'hellénisme doit revivre dans les pays qui rappellent la Grèce, dans la Provence par exemple, si sèche, si nette avec son extraordinaire lumière, dans la Provence de la Maison Carrée. Pas du tout. Dans la brumeuse Bretagne, au contraire, Renan tout enfant souhaite de passer sa vie à lire l'*Odyssée* au bord de la mer. De même au XVII[e] siècle dans l'Angoumois, le Poitou et le Périgord, il y a des gens qui aiment le grec par la pente naturelle de leur esprit. Et ce qu'ils préfèrent, ce n'est plus, comme au siècle précédent, Plutarque : c'est ce qu'il y a dans l'hellénisme de plus élevé, de moins artificiel, et de plus harmonieux, et de plus spontané : Homère et Platon.

Fénelon a respiré en naissant cet amour pour la Grèce, et cet amour particulier pour Homère et pour Platon ; et beaucoup plus que les autres écrivains illustres de son temps. Oui, Racine enfant apprenait par cœur *Théagène et Chariclée ;* homme fait, il admirait Sophocle et il s'inspirait d'Euripide : mais c'est l'art en ce qu'il a de plus savant, de plus réfléchi et de plus serré, en ce qu'il a aussi de plus moderne et de plus troublant, qui plaît à Racine. La Fontaine seul a compris les Grecs comme Fénelon ; mais il a toujours été très écrivain. Fénelon, lui, n'a jamais eu d'arrière-pensée. Il aime les Grecs tels qu'ils sont et pour eux-mêmes ; il a déjà ce sentiment dont s'enivreront la philologie et le romantisme allemand, que le génie grec n'est pas réflexion, mais instinct, sensation, pensée naïve. Fénelon est naturellement grec, et, chaque fois qu'il revoit la Dordogne, il voit aussi, derrière elle, la grotte de Calypso.

Ajoutons un dernier trait, d'ailleurs commun en ce siècle : la piété. Mais c'est une religion riante et belle que la religion de Fénelon. Tout enfant, guéri d'une grave maladie, il fut conduit par sa mère au sanctuaire de Notre-Dame de Rocamadour. Inoubliable pèlerinage qu'il dut refaire bien souvent. De

Sainte-Mondane à Rocamadour le sentier abrupt escaladait les pentes rocailleuses et traversait d'arides plateaux pour tomber brusquement sur le gouffre : dans le fond, à une profondeur vertigineuse, est une rivière d'où l'antique ermitage de Zachée, avec les chapelles, les couvens bastionnés et les chemins tortueux, grimpe à la roche verticale, jusqu'au sommet. Ce que la nature a de plus pittoresque s'y associe avec des légendes poétiques. Voilà sous quel aspect la piété s'est présentée à Fénelon. Il y a plus : il était destiné par sa famille à la cléricature. Si la piété lui était déjà une discipline intérieure, le caractère sacré du prêtre allait s'y ajouter, comme une dignité et comme une sauvegarde.

Tant d'élémens nous semblent disparates, mais ils ne sont pas venus l'un après l'autre dans la personnalité de Fénelon. Ils y ont pénétré d'une marche insensible, tous à la fois, en se mêlant et en se confondant. Et puis Fénelon n'a jamais rien eu de l'humeur janséniste, qui est esprit de division, de combat et de pénitence. Il ne concevait pas que la vocation cléricale dût l'opposer à lui-même. Au contraire, tous ses goûts en prendront, eux aussi, un caractère sacré : les vers d'Homère, en passant par sa bouche, deviendront chrétiens. Un moment il rêvera, pour tout arranger, d'être missionnaire et d'aller au martyre en passant par le Péloponèse : l'*Itinéraire de Sarlat à Jérusalem!*

D'ailleurs il n'avait pas à lutter contre ce « sang chaud et bouillant, semblable à un vin fumeux, » qui emporte les jeunes hommes. Sa santé était délicate, son sang léger et subtil. Une sorte de faiblesse sans souffrances trop vives, une sorte de langueur, mais des nerfs agiles, une sensibilité fine et toujours en éveil : voilà son tempérament. Il est un des hommes qui se sont le plus servis du mot « passionné ; » mais, si la passion est une emprise de l'idée fixe sur notre vie sensible, et si elle absorbe toutes les forces de la personnalité humaine dans une tension exclusive et continue, personne n'a été moins passionné que lui.

Tel était le jeune François de Salignac de La Mothe-Fénelon, lorsqu'il quitta le Quercy. C'était à peu près à l'âge où Jean-Jacques Rousseau, après l'éducation que l'on sait, et « avec un sang brûlant de sensualité, » quittait lui aussi son pays natal. Mais Jean-Jacques s'en allait chez Mme de Warens ; Fénelon partait pour Saint-Sulpice.

II

Avant d'entrer à Saint-Sulpice il était passé par l'Université de Cahors : piètre milieu ! Les élèves étaient obligés d'intenter des procès à leurs professeurs pour les contraindre à faire les cours. Les grades y étaient donnés Dieu sait comme ; et Fénelon, croit-on, y aurait obtenu avant d'en partir le bonnet de docteur en théologie : or il en serait parti vers l'âge de treize ans !

De là, étant venu à Paris, il refit ou acheva ses humanités au collège Du Plessis. Ce collège, restauré après la mort et par la générosité de Richelieu, était à la mode : les familles nobles y envoyaient leurs enfans. Fénelon y apprit le dernier ton et les manières du jour (si du moins il eut besoin de les apprendre). Il n'y resta pas longtemps. Son oncle, le marquis de Fénelon, avait d'autres vues sur lui.

Le marquis de Fénelon était un singulier personnage : soldat farouche, duelliste forcené, il avait été converti par M. Olier ; il avait renoncé aux duels, il était devenu l'ennemi des duels ; il s'était marié par piété comme Racine. Veuf à trente ans, avec un fils et une fille, il s'était voué à ses enfans et aux bonnes œuvres. Il était un des hommes du parti dévot ; la reine mère l'estimait, et la jeune cour le considérait comme un ambitieux, un intrigant, un hypocrite. En 1667, son fils étant parti pour Candie, il le suivit, le vit mourir, et rentra à Paris. Son affection se reporta sur son plus jeune neveu, qui arrivait du lointain Périgord. Et ce fut lui qui conduisit Fénelon à Saint-Sulpice et à M. Tronson.

Saint-Sulpice était déjà l'admirable maison où se forme le clergé français. La mort de M. Olier, son fondateur, n'était pas bien lointaine : par le souvenir, M. Olier était encore vivant. On avait comme présens les événemens de sa miraculeuse histoire : vertus héroïques, rencontres providentielles, communications d'âme à âme, intuitions surnaturelles. Mais maintenant, par-dessus le merveilleux et le poétique et l'ardeur passionnée de la piété, ce qui gouvernait Saint-Sulpice, c'était le bon sens fait homme : M. Tronson.

Un visage rond, un regard paternel avec un petit brin de malice ; un air tranquille, que relève un sourire cordial ; un

front chauve, un triple menton ; quelque chose d'enfantin, j'allais dire de poupin, avec, au delà, je ne sais quoi de profond, d'arrêté qui indique la force et qui inspire le respect : ainsi se présente, tourmenté par la goutte, le troisième supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, M. Tronson.

M. Tronson avait une activité réglée, infatigable et universelle, qui embrassait tous les séminaires de France et du Canada régis par des Sulpiciens. Sa compétence descendait aux plus petits détails matériels ; elle ne dédaignait pas la cuisine ; elle ne dédaignait rien. Et non moins aisément elle s'appliquait aux plus graves affaires. M. Tronson était un vrai directeur d'âme et un maître des esprits. Ce qui agrandissait sa tâche, c'est qu'il devait, par profession et par vocation, conduire ainsi des hommes qui étaient eux-mêmes des prêtres et des conducteurs d'âmes. Sans coquetterie, sans style, sagement, posément, avec un ton de candeur, en distinguant bien les choses, un à un il donne ses avis dans ses lettres. Parfois il plaisante ; et même, Dieu lui pardonne, il fait des calembours. Parfois, il s'attriste ; jamais il ne se fâche. Surtout jamais il n'est hésitant ou fuyant. Il n'a jamais le ton d'un homme qui impose ses conseils ; il les impose pourtant, et ses conseils sont des ordres. Or ce qui transparaît dans toutes ses démarches, c'est la piété sans doute, mais c'est aussi le bon sens, un bon sens infaillible, M. Tronson n'est pas subtil, il est perspicace : il voit directement les situations et les gens comme ils sont. M. Tronson n'est pas profond, il est judicieux : il voit immédiatement la solution juste des difficultés qui se présentent. M. Tronson ne se laisse jamais éblouir ni duper : il a été l'adversaire déterminé du jansénisme et du quiétisme. M. Tronson a été l'invariable ami de Fénelon.

A peine entré à Saint-Sulpice, Fénelon écrivait à son oncle : « Quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semblent très parfaites, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurais qu'avec peine vous faire confidence de l'union avec laquelle je suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous voyiez les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connaître mon cœur, et avec laquelle il me fait connaître Dieu, vous ne reconnaîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au *dessein* dont vous n'aviez

encore jeté que les fondemens... Ayez donc la bonté, s'il vous plaît, de me donner vos ordres, car à présent que tout mon cœur et tout mon esprit est soumis, il ne faut plus de tous les sages ménagemens, et de toutes les réserves, par lesquelles vous m'avez autrefois conduit, si heureusement, sans que je pusse m'apercevoir où vous me meniez. »

Quel est donc ce *dessein* dont parle Fénelon ? Quel est ce but, auquel le menaient son oncle et son directeur ? Il ne s'agit sans doute pas de la profession eclésiastique, arrêtée depuis longtemps déjà. Il s'agit plutôt de décider quelle sorte de prêtre sera Fénelon. Car il y avait alors, sans manquer à la vocation, au moins trois manières, pour un prêtre intelligent, de disposer de lui-même.

Il pouvait vivre en homme du monde et en homme de lettres; bel esprit et sage esprit. Certes il risquerait ainsi de ressembler à ces abbés en linge fin et en point de Venise, qu'on voyait dans les belles sociétés, qui assistaient aux fêtes et aux spectacles, et qui étaient l'ornement des coteries sans être l'ornement de l'Église. Mais un homme « né » devait, avec du tact et de la piété vraie, éviter ce danger. Il porterait dans le siècle les vertus de l'Église, et dans l'Église les agrémens du siècle. Il gagnerait par cette voie sans épines, outre la réputation, un bon évêché. Et c'est la première façon, fort engageante celle-là, d'entendre la vie cléricale. La seconde est plus austère; elle impose un dur apprentissage. C'est la profession du théologien et du docteur. Se livrer pour commencer à la discipline de saint Thomas et briller dans l'école; puis se jeter à perte d'haleine dans les immenses friches de la théologie positive, approfondir les Pères, se nourrir de saint Augustin; se mettre alors aux controverses aiguës, avoir une opinion raisonnée sur la grâce *suffisante* qui *suffit* ou *ne suffit pas*, sur l'*Augustinus*, sur les droits de l'Église gallicane; ainsi muni, entrer dans le mouvement des idées contemporaines, être capable de montrer les erreurs infinies du cartésianisme: bref être un docteur révéré, une manière de « grand Arnaud » orthodoxe : voilà une seconde façon d'entendre la vie. Elle est assez de mode : on peut y trouver profit, gloire en Sorbonne, et de l'autorité dans les assemblées du clergé de France. Et la troisième façon (elle est bien peu engageante, celle-là, et personne n'en parle), elle consiste à faire des catéchismes, à aller au chevet des malades, à administrer une

paroisse ou un diocèse, comme aumônier, curé ou vicaire général. Eh bien! ne serait-ce pas à cette dernière profession, si médiocre (humainement parlant) mais si vraiment religieuse, que le marquis de Fénelon et M. Tronson voulaient réduire le plus brillant esprit, le plus éblouissant génie du XVIIe siècle? n'est-ce pas à ce dessein qu'ils ont mené Fénelon?

En effet, après une tentative inutile de son autre oncle, l'évêque de Sarlat, pour le faire désigner comme député à l'assemblée du clergé de France (ce dignitaire ecclésiastique avait peut-être sur la vie ecclésiastique d'autres idées que M. Tronson et que le marquis son frère), il se résolut à demeurer dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice. Il était spécialement chargé, dit-on, d'expliquer l'Écriture sainte au peuple les dimanches et jours de fête. Il y resta trois ans. En 1679, il remplaça, au couvent des Nouvelles Converties, son ancien condisciple du collège du Plessis, Louis-Antoine de Noailles, qui en était supérieur, et qui venait d'être appelé à l'évêché de Cahors. Nous avons son portrait à cette date. La peinture manque d'éclat, je l'avoue, mais on peut s'y fier, elle est de M. Tronson. Un cousin du supérieur de Saint-Sulpice, Guy Scève de Rochechouart, évêque d'Arras, lui demanda un jour un archidiacre pour sa cathédrale. M. Tronson répondit en désignant deux candidats. Voici ce que je lis dans sa lettre : « L'un est le neveu du marquis de Fénelon, qui n'a pas grand emploi et qui ne manque ni de zèle, ni de capacité. Il est d'un caractère d'esprit fort honnête, agréable, et délié, qui a talent pour la conversation et pour la prédication, et qui, à sa santé près qui n'est pas des meilleures, serait en état de se bien acquitter de tous les emplois qu'on pourrait lui donner. L'autre est un docteur qui a beaucoup de zèle, mais qui n'a pas tant de talens extérieurs... » Nous le croyons sans peine! M. Tronson ajoute : « Il y a longtemps que je les connais, et je puis répondre de leur piété. »

Tel était bien Fénelon sous la conduite de M. Tronson : un génie exquis et un ouvrier de la vie chrétienne.

III

A cette influence de Saint-Sulpice s'ajoute celle de Bossuet. Car Fénelon a longtemps fréquenté Bossuet comme un maître. Pour lui il a refusé la protection de Harlay de Chanvallon, ce

tout-puissant archevêque de Paris, dont Mme de Sévigné disait : « La mort de M. de Paris vous aura infailliblement surprise... Il s'agit maintenant de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du pauvre mort. Il n'y a que deux petites choses qui rendent cet ouvrage difficile : c'est la vie et la mort. » Il préféra l'amitié de Bossuet, quoiqu'elle fût moins profitable.

La fortune politique de Bossuet était, en effet, restée médiocre. Il était dans l'estime du Roi, mais non dans la faveur. L'éducation du grand Dauphin s'achevait, et son élève ne paraissait pas lui être attaché. En revanche, son autorité morale avait grandi. C'était, de l'aveu général, un grand personnage et un grand homme, le plus grand personnage de l'Église de France. Fénelon se soumit donc à la domination de Bossuet, et ce fut pour son profit.

Non pas qu'il ait alors rien aliéné de son indépendance. Même sous le coup de l'admiration, il reste libre avec une attitude aisée. Vieux, il conseille à son neveu, Fanfan, d'user avec les grands « d'un badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur avec un air de liberté; » voilà justement le ton qu'il emploie avec Bossuet. Il n'a rien perdu, non plus, de son originalité intellectuelle. Les ouvrages qu'il écrit en ce temps, d'après les conseils et sous les yeux même de Bossuet, n'ont rien de la méthode et de l'esprit de Bossuet. Lisez la *Réfutation* de Malebranche : Fénelon ne saisit pas corps à corps son adversaire, en dialecticien vigoureux; il s'amuse à le pourchasser d'interprétation en interprétation jusqu'à ce qu'il ne lui ait plus laissé de gîte où demeurer. Bossuet discutait autrement. De même, s'il veut prouver l'existence de Dieu, il anime et passionne en artiste son argumentation plus attentif à ce que l'univers révèle de beauté et de bonté, qu'à l'ordre et la raison qu'on y peut trouver; et ce qu'il a écrit devrait s'appeler, non pas le *Traité de l'Existence de Dieu*, mais le *Génie du Spiritualisme*. Bossuet, lui, fait céder le sentiment à l'argumentation. Enfin dans les *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*, il veut que le prédicateur, ne prêchant que Jésus-Christ et les Saints, ait l'éloquence improvisée d'un homme qui assiste à un spectacle émouvant, qui le raconte tel qu'il le voit, avec les mots tels qu'ils se présentent, avec l'émotion telle qu'il l'éprouve. Et peut-être Bossuet eût-il acquiescé. Mais savez-vous par quelles lectures le prédicateur se préparera à cette improvisation qui est la

nature et la sincérité même? Par la Bible et par Homère! La Bible, Bossuet y eût consenti, mais Homère? En somme, Fénelon est resté lui-même. Et pourtant l'amitié de Bossuet a eu sur lui une forte influence. Cette influence se reconnaît à ce trait que, dans ces ouvrages, et presque malgré lui, Fénelon est un ouvrier.

Oui, Fénelon agit, en écrivant; et les trois ouvrages dont nous venons de parler, et que d'ailleurs Fénelon n'a pas publiés lui-même, sont des actions. Il ne les avait pas entrepris pour le plaisir de la création artistique, ni pour s'enchanter avec de belles inventions comme le *Télémaque*. Non pas! C'était pour rendre service à sa foi et à sa religion. Il voulait d'abord prémunir les esprits contre les attraits et les dangers de la philosophie de Malebranche. Bossuet a dit, dans un passage fameux : « Je vois non seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très importans de la religion, un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne. » Fénelon, prévenu par Bossuet, vint combattre ce danger. De même, c'était un danger que l'appauvrissement de l'inspiration spiritualiste. Car, non seulement les disciples de cet « athée de Spinoza, » comme on disait, non seulement les Épicuriens, négateurs de la Providence, mais aussi et tout autant les catholiques préoccupés du salut personnel, oubliaient, en s'agenouillant devant le Christ par qui seul on gagne le paradis, le Père céleste. De même enfin, il était capital de rappeler l'éloquence de la chaire à son vrai caractère de source de vie et de foi; car le sermon, pris dans des règles étroites, et attaché toujours aux mêmes sujets, c'est-à-dire à l'analyse et à la description morale, ne savait plus aller jusqu'aux profondeurs qu'atteint seul le cri direct de l'amour et l'appel de l'âme à l'âme. Oui ces pages délicieuses qui, d'un mouvement si aisé, sortaient du génie de Fénelon, *Traité de l'Existence de Dieu, Dialogues sur l'éloquence de la chaire; Réfutation de Malebranche*, étaient des actes combinés en vue d'une utilité immédiate. Voilà ce que Bossuet gagna sur Fénelon. Malheureusement il ne gagna pas sur son disciple qu'aucun de ces actes fût parachevé, et portât l'utilité pour laquelle il avait été conçu.

C'est que justement, par son penchant, Fénelon répugne à l'action, j'entends à l'action préméditée, préparée et volontai-

rement poursuivie. Non pas qu'il en soit incapable ou qu'il manque, quand il le faut, de sens pratique. Par exemple, après la révocation de l'Édit de Nantes, il est appelé à collaborer à cette œuvre absurde et odieuse qui consistait à instruire de pauvres gens qu'on avait forcés à se convertir avant qu'ils ne fussent instruits! Il est donc envoyé dans l'Aunis et la Saintonge, comme missionnaire. Là, quand il est un peu échauffé sur sa besogne, il trouve, tout comme un autre, des moyens de pression : diligent ouvrier d'une mauvaise besogne! Mais c'est contre son gré qu'il se donne à cette besogne, et à toutes les besognes. Il commence par pleurer avec les infortunés protestans; il leur épargne tant qu'il peut les pratiques qui les scandalisent ou les choquent; il leur parle surtout des sujets sur lesquels tous les chrétiens s'entendent, réformés ou catholiques : il les entretient de Dieu et de Jésus-Christ, et il omet dans ses sermons l'*Ave Maria* de l'exorde, au risque d'être dénoncé et rappelé. D'ailleurs il ne demande que cela : être rappelé! L'action est une peine pour lui. Et voilà ce qu'aucune influence ne pourra jamais corriger en lui.

Car sa vie, ce n'est pas d'agir, c'est de vivre. Ce n'est pas une volonté que Fénelon, c'est une nature. Tout jaillit chez lui de source, par une fécondité merveilleuse. Il ne se replie pas sur lui-même ; il n'en a pas besoin. Il n'a aucun effort à faire pour que son fond remonte à la lumière et s'épanche. Et c'est un fond inépuisable, toujours pur, d'une profondeur d'abîme. Alors, à quoi bon se discipliner et se tendre? Il le fera, certes, parce que ses maîtres le lui ordonnent, et que son bon sens lui en montre la nécessité : règle, effort, discipline, dans la mesure où il peut s'y plier, il s'y pliera. Mais vienne quelqu'un qui le délie des sages influences; vienne quelqu'un qui lui fasse mépriser les démarches du bon sens, — et nous allons voir Fénelon s'abandonner éperdument. J'entends bien, s'abandonner en Dieu et se perdre en plein ciel. Mais c'est toujours se perdre et s'abandonner.

IV

Il y avait alors à Versailles et à Paris un groupe fermé, isolé, puissant. Trois sœurs, les filles de Colbert, avaient épousé trois ducs : le duc de Mortemart, le duc de Chevreuse, et le duc de

Saint-Aignan qui s'appela bientôt duc de Beauvilliers. La duchesse de Mortemart était veuve ; les deux autres vivaient dans une intimité absolue avec leurs maris; et toutes les trois étaient unies par une tendresse, une communauté de sentimens et d'idées plus que fraternelles. Elles avaient la gravité de leur père; elles étaient inégalement belles et mondaines; mais également pieuses, d'une dévotion concentrée et austère, intelligente toutefois, non rapetissée. Leurs maris étaient comme elles : même affection, même piété, mais chacun avec son tempérament. Beauvilliers était réfléchi, lent à parler, tremblant de s'engager, craignant de céder au premier mouvement : avec cela d'une politesse achevée, d'une droiture rigide et d'une pénétration sans égale; entre le monde et lui, entre son cœur et lui, il mettait une réserve, une dignité qui n'abdiquait jamais ; sans doute, il avait une âme de feu. L'autre, le duc de Chevreuse, ancien élève des Jansénistes (la *Logique* de Port-Royal avait été écrite pour lui), parlait, s'agitait et ajoutait à sa parfaite droiture, bonté et fidélité, le ridicule de quelques prétentions : il avait le goût de la discussion en forme, mais de la discussion réglée et capable d'aboutir à la certitude géométrique. Il avait « en chaque chose l'esprit d'exactitude et d'anatomie, » et il s'intéressait trop aux petites choses; il était entêté de généalogie. Il lui manquait de « tenir en silence son esprit et sa langue, » et de « voir les affaires d'une vue nette et simple ; » au reste, le cœur le plus sincère et la conscience la plus noble.

A ce groupe des trois sœurs et des deux beaux-frères, que le monde et que le Roi lui-même regardaient de loin et avec respect, s'ajoutait parfois le plus brillant des hommes de ce temps et la plus haute fortune, le fils aîné de Colbert, Seignelay. Le jeune et puissant marquis de Seignelay, grand ministre aux vastes desseins, porté par la faveur royale, jouissait ardemment de la vie. Mais la tristesse du sang de Colbert avait ses revanches ; l'exemple de la famille réveillait en lui les préoccupations religieuses. Et, dans ces soudains accès, le marquis revenait à M. Tronson et à ses sœurs.

Le cercle se complétait (tant les choses humaines ont de surprenantes rencontres) par la duchesse de Béthune-Charost, la propre fille de Fouquet; elle avait, cette pauvre femme, une piété mystique et tendre, prête à voir en tout du surnaturel, une foi d'illuminée.

Pour achever, vient Mme de Maintenon. Avec elle s'introduit dans ce cercle le romanesque et le fantastique (1). L'histoire de Mme de Maintenon est si invraisemblable ! La voilà femme du roi de France, la voilà mariée avec Louis XIV, cette petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, cette veuve un instant sans ressource du grotesque Scarron : ne sommes-nous pas en plein merveilleux, ou plutôt en plein miraculeux? Qu'est-ce que Dieu veut faire de la pieuse Mme de Maintenon, qui a un pouvoir absolu, et le plus légitime des pouvoirs, sur le maître de la France? Mme de Maintenon se le demande elle-même. Mais elle ne perd pas son étonnant sang-froid ; elle exerce toujours ce jugement précis et sec, infaillible, qu'aucun mouvement de sensibilité ne dérange : prophétesse qui n'a pas de cœur et qui n'a pas d'illusions.

M. Tronson dominait là; mais il n'y venait point : il ne quittait pas Saint-Sulpice. Alors l'abbé de Fénelon le remplaçait.

Imaginez qu'il apportait parmi ces gens concentrés et à demi assombris toute l'abondance, toute la grâce, toute l'aisance de sa foi. Il dissipe la gêne, les cœurs s'ouvrent et se dilatent ; près de lui on respire à l'aise ; et l'on ne songe plus à la face contractée et redoutable de la vie chrétienne. Il a, avec cela, tant de justesse, tant de finesse, un tact si nuancé et un désintéressement si exquis ! Même si l'on fermait les yeux à sa jeune sainteté, c'était Fénelon l'enchanteur.

Et lui, de son côté, s'il n'y met garde, il subira l'influence de ses amis, peu à peu, imperceptiblement. Il finira par prendre quelque chose de ces gens; non certes ce qui sera contre son tempérament, mais ce qui s'accommodera avec certaines pentes de sa nature. Dans ce monde clos, il se considérera involontairement, sinon comme un être d'exception (ce qui serait de l'orgueil), du moins comme un être d'une destination exceptionnelle. Et puis c'est une atmosphère de serre chaude. La dévotion s'y exalte, se monte à un ton, atteint un paroxysme, qui la rendent passionnée et sans clairvoyance; elle se fausse peut-être; certainement elle risque de se fausser.

C'est juste à ce moment que la duchesse de Béthune-Charost,

(1) C'est pour ce cercle qu'a été écrit le *Traité de l'éducation des filles*, ou du moins, c'est là qu'il a été surtout lu et goûté.

puis Mme de Maintenon découvrent la femme qui a, par inspiration directe, les secrets de l'amour divin.

Mme Guyon était à peu près du même âge que Fénelon : il était né en 1651, elle en 1648. Elle était laide; pis encore, elle était déchue d'une grande beauté : la petite vérole avait ravagé ses traits. Elle était usée par ses maladies, ses voyages et une première captivité, sans compter les tempêtes de sa vie intérieure : car elle avait eu l'âme ardente, et prompte aux révolutions. Elle avait été diversement pieuse selon les époques, d'une piété orageuse et mal définie. Elle avait été mariée sinon contre son gré, du moins contre son humeur : elle n'aima son mari qu'en le perdant. A un instant déterminé, le 22 juillet 1680, elle avait définitivement connu sa vraie vocation et la lumière s'était faite. « Je sentais tous les jours augmenter en moi une espèce de béatitude, écrit-elle, j'étais étonnée de la netteté de mon esprit et de la pureté de mon cœur. » Et aussitôt elle s'était mise à courir le monde, appelée dans les diocèses, et chassée quand son « esprit » se répandait au dehors, quand l'étonnement provoqué par ses « conduites » tournait au scandale, et parfois aussi peut-être quand on croyait n'avoir plus rien à attendre de sa bonne volonté et de sa grande fortune. Ainsi elle était allée à Gex, Turin, Grenoble, Marseille, Verceil : de là à Paris, où l'archevêque l'avait enfermée chez les Visitandines. Délivrée par l'intervention de Mme de Miramion, présentée à Mme de Maintetenon, introduite à Saint-Cyr, elle touchait à la paix, à la grande paix active et féconde.

Elle séduit tout le monde; les gens les plus prévenus contre elle subissent son charme et son ascendant. Elle est bonne, elle est désintéressée; elle se donne; elle n'a que des pensées généreuses et magnifiques; et sa folie, quand elle est hors du bon sens, a quelque chose de profond et de divin où la sagesse n'atteint pas. Il faut l'admirer. Même ceux qui n'ont pas l'illusion sur les yeux, même ceux qui la craignent ou la plaignent, l'admirent. Et puis elle a un caractère singulier, unique : une immense forêt pleine de vie, un fleuve puissant, tranquille, la mer, le mouvement des nuages dans un horizon vaste, inspirent une sorte de respect attentif, ont un attrait insensible et souverain, forcent à la contemplation. L'âme de Mme Guyon éveillait un sentiment analogue : en elle on sentait une force de

même ordre : même aisance, même abondance, même plénitude, Mme Guyon se tient à côté des gens, elle n'a pas besoin de parler, il suffit qu'elle soit là, et l'amour divin déborde et inonde les cœurs. Mme Guyon prend la plume, et, sans qu'elle réfléchisse, sa main, que son esprit ne prétend pas conduire, sa main remplit indéfiniment des pages enflammées. « Avant que d'écrire, dit-elle, je ne savais pas ce que j'allais écrire ; en écrivant, je croyais que j'écrivais des choses que je n'avais jamais sues ; avais-je écrit, je ne me souvenais de quoi que ce soit que j'avais écrit... L'écrivain (le copiste) ne pouvait, quelque diligence qu'il fît, copier en cinq jours ce que j'écrivais en une nuit... » Le *subconscient*, comme on dit aujourd'hui, a en elle toutes les capacités réservées à la raison ou à la réflexion, et il a en outre l'action directe, sans fatigue et sans mesure, des puissances naturelles.

Un enseignement médiocre professé par une telle femme aurait toujours eu du succès. Mais Mme Guyon ne professait pas une doctrine médiocre.

Il y a des esprits qui conçoivent tout sous des modes nets et rationnels, qui n'imaginent pas d'action sans une volonté, ni d'ordre sans une intelligence, et qui ne peuvent concevoir et imaginer qu'un Dieu distinct et personnel. D'autres esprits, moins catégoriques et moins nets, ont, au lieu d'idées toutes définies, des sensations diffuses et universelles, comme si l'universalité de leur organisme était en communication avec l'universalité des choses ; ceux-là répugnent à concevoir un Dieu solide ; ils entendent mieux une perfection sans support, une bonté sans corps, une divinité éparse, mêlée, confuse, animant tout, âme de l'univers. Mme Guyon est de ces derniers esprits. Ou plutôt c'est « son esprit. »

Mme Guyon n'avait pas une intelligence systématique et abstraite, — heureusement ! De son « esprit » elle ne faisait pas un système ; elle le transportait dans la dévotion.

La dévotion, depuis saint Ignace de Loyola et saint François de Sales, était devenue une discipline bien réglée, une pédagogie méthodique ; « l'amour divin, » de préparation en préparation, d'exercice en exercice, s'agrandissait, montait ; les directeurs de conscience le gouvernaient, comme un instituteur gouverne et développe l'esprit d'un enfant. Puis était venu le jansénisme, qui avait tourné cette dévotion, vers le « tremble-

ment. » Un ascétisme exigeant et inflexible, l'obsession de la mort, du jugement, des peines éternelles, la préoccupation, égoïste il faut bien le dire, du salut personnel, l'idée que la plupart des hommes seront damnés, et qu'on n'échappera soi-même à la damnation que par un miracle (miracle de grâce, de volonté, de pénitence), tout cela avait enlevé à la dévotion de saint François et de saint Ignace son caractère généreux, amoureux et confiant. L' « esprit » de M[me] Guyon, pénétrant dans ces sombres domaines, en chasse, — trop complètement peut-être, — la terreur et l'effort. Et la dévotion en est transformée.

Plus rien à faire, sauf au début. Au début, on se débarrasse de ce qui est péché et désir de pécher; période de purgation. Le péché chassé, — ce qui n'est (relativement) ni très long, ni très difficile, — il n'y a plus qu'à aimer. Quoi donc? faut-il renoncer à des actes de vertu? Non pas. Il faut renoncer à vouloir et à préparer des actes de vertu. Il faut être vertueux sans préméditation, on improvise sa vie, comme Fénelon voulait qu'on improvisât un discours. Mais c'est bien facile? Nullement. Il n'y a rien de difficile comme de renoncer à organiser sa vie, comme de renoncer à gouverner sa vertu, comme de renoncer à conduire son âme, comme de renoncer à sa volonté propre : c'est un abandonnement terrible; et ceux qui en ont fait l'expérience savent de quel prix se payent les douceurs qu'il donne. Mais c'est déraisonnable? Pas du tout. Il y a Dieu au fond de nous. Une fois introduits, par la purgation du péché, dans le monde divin, quand nous voulons, c'est nous qui voulons; quand nous ne voulons pas, c'est Dieu qui veut pour nous; ainsi nous finissons par nous perdre en Dieu. Mais à une condition : c'est que nous n'ayons ni pensée, ni arrière-pensée, pas même pour notre salut : il suffit d'aimer; amour, folie d'amour et abandon.

V

Nous nous étonnons qu'un homme tel que Fénelon ait consenti à suivre une femme telle que M[me] Guyon. Écoutez l'histoire de M. Olier.

En 1631, M. Olier, à peine converti, était dans le trouble, il ne discernait pas sa voie. A deux lieues de Pébrac, dont il était abbé, il y avait le couvent de Sainte-Catherine de Langeac; la prieure, la mère Agnès de Jésus, eut une vision : il lui fut dit

de prier pour l'abbé de Pébrac, qu'elle ne connaissait pas. Elle pria, elle fit pénitence à tel point que « les ardillons de ses disciplines se retroussaient contre ses os. » Au bout de trois ans ils se virent; et, du premier regard, ils se reconnurent; la mère Agnès lui fit comprendre à quelle perfection individuelle il était appelé, et à quelle mission. La mère Agnès mourut; une veuve, Marie Tessonnière, communément appelée Marie de Valence, la remplaça pour M. Olier; près d'elle, il éprouvait une paix et une ferveur merveilleuses. Après Marie de Valence, il y en eut encore d'autres. « Je bénis Dieu, écrit-il, qui, dans tous les états périlleux de ma vie, a suscité pour moi des âmes saintes, et qui non seulement a permis qu'elles eussent avec moi des liaisons spirituelles, mais leur a ordonné de m'offrir continuellement à Lui dans les temps de leur union la plus intime avec sa divine bonté. » Fénelon en conscience, après l'exemple d'un tel maître, ne pouvait repousser sans examen les révélations ou les promesses de Mme Guyon.

Et dès lors Fénelon fut pris. Mme Guyon le convainquit qu'elle avait des lumières sur les mouvemens obscurs de son fond. Elle lui fit goûter à côté d'elle ce singulier sentiment de joie et de paix qui semblait déborder d'elle. Elle lui fit expérimenter « l'opération de Dieu, » comme elle disait. Elle lui fit reconnaître ce « caractère foncier de la vérité intime, qui se fait distinguer même au milieu des plus grands troubles. » Il se mit donc à son école.

Il avait jusqu'ici entendu la piété à la suite de ses maîtres comme un grand effort qui fait de la vie un tissu d'actes, de pensées et de sentimens chrétiens. Il avait lu les docteurs de cette pédagogie, il savait les règles de la conduite des âmes. Laissons parler M. Masson : « Une grande lettre de l'abbé de Fénelon, antérieure à 1683, programme détaillé de vie spirituelle, adressée vraisemblablement à la duchesse de Beauvilliers, nous laisse voir sa méthode primitive, avant qu'elle ait été régénérée par Mme Guyon. C'est une réglementation très minutieuse de la journée chrétienne; la minutie y est même poussée jusqu'au scrupule; le nom et la pensée de Jésus-Christ y sont partout présens; les prières vocales, la lecture méditée, l'utilisation des images matérielles pour soutenir l'esprit dans l'effort de la méditation (toutes choses dont plus tard il fera si bon marché) y sont mises au premier plan de la vie intérieure;

l'humiliation sous toutes formes, même l'humiliation physique des « prosternemens contre terre, » y est célébrée comme un moyen de salutaire purification ; « l'amour et la crainte de Dieu s'y mêlent dans un sentiment de pieuse obéissance. »

Ce qu'il enseigne aux autres, Fénelon l'a pratiqué sur lui. Peut-être, d'ailleurs, n'en était-il pas satisfait. Il n'y devait même plus trouver assez de difficulté, ni assez de solidité. Il est une lame si souple qu'elle cède, revient et ne peut prendre un pli durable. Il le constate ; il s'en inquiète sans doute. Mme Guyon va l'éclairer et le rassurer.

Elle explique très bien qu'il a, jusqu'ici, employé son temps comme il le devait. Il est arrivé au premier stade de la perfection. Il portait en lui, étant homme, un peuple innombrable de sentimens et de désirs ; il était appelé en tous sens vers ce qui lui plaisait, et tout lui plaisait. En lui se sont révélées ainsi mille capacités, mille facultés, mille « puissances » diverses, qui avaient chacune ses directions et ses passions. Mais un grand amour a surgi : l'amour unique de Dieu. Alors toutes ces puissances se sont orientées vers l'objet aimé ; tous leurs mouvemens ont tendu à former un faisceau. La guerre et l'anarchie ont été remplacées par la hiérarchie et l'harmonie. Seulement cela n'a pu s'opérer tout d'un coup et de soi-même. Il a fallu, par une sage et attentive discipline, soumettre à l'amour dominant toutes les puissances de l'âme ; il a fallu parfaire le faisceau. C'est à quoi Fénelon a courageusement travaillé. Il est arrivé à « l'unification des puissances. » Mme Guyon définit ainsi cet état : « La volonté, se laissant entraîner à un je ne sais quoi qu'elle goûte sans pouvoir l'exprimer, ni même le comprendre, attire à elle toutes les autres puissances, et réduit comme à un seul simple et indivisible les opérations des autres puissances, en sorte que toutes ces opérations réduites en un ne font plus qu'un seul et même acte qui est également chaleur et lumière, connaissance et amour. »

Mais ce n'est qu'une première étape. Il faut repartir sur une nouvelle voie, si l'on ne veut se heurter à un mur. En effet, quelle est la substance de la vie chrétienne ? C'est l'amour. L'amour tend à l'union ; il tend à faire un seul être de celui qui aime et de celui qui est aimé. Le tourment de l'amour vient de la peine à réaliser cette union ; l'amour parfait et parfaitement heureux, c'est cette union parfaitement réalisée. Or, la volonté fait obstacle

à cette union. Plus je suis *moi*, moins je puis être autrui. Il faut que je cesse de vouloir, si je veux être autrui. Eh bien! toute la pédagogie de la piété, toute la pédagogie de l'action, tout ce que Fénelon a fait jusqu'ici, a tendu la volonté, a fortifié la volonté et sans doute c'était la volonté bonne, mais c'était toujours la volonté personnelle. Quand il s'agissait de se confondre et de se perdre en Dieu, comme les eaux d'une rivière se perdent dans la mer, la personnalité, au lieu de s'abandonner et de se dissoudre, s'est contractée; elle s'est faite rocher. Voilà où gît la grande difficulté et la contradiction. Mme Guyon fait éclater cette antinomie aux yeux de Fénelon; mais, en même temps, elle lui enseigne le remède.

Ce remède, mais il paraît infiniment simple et facile. C'est de ne rien faire. Entendez bien, ne rien faire, ce n'est pas se croiser les bras. C'est ne rien vouloir; c'est ne rien prédéterminer. Se laisser conduire sans les préparer, ni même les prévoir, par les devoirs que chaque heure apporte; exécuter, les yeux fermés, l'obligation générale ou particulière que notre condition, les circonstances, le bon sens, l'obéissance nous imposent temporairement ou perpétuellement; enfin, dans les cas où la loi morale et la loi religieuse n'imposent aucune conduite déterminée, s'abandonner à la première inspiration un peu profonde (pourvu que la volonté ne se mêle pas à cette inspiration): tel est bien l'évangile de Mme Guyon.

C'est la voie de l'abandon que l'on ne doit prendre d'ailleurs qu'après avoir épuisé la voie de l'action.

La méthode d'abandon exige une foi prodigieuse. Elle exige que l'on sache reconnaître partout et en tout l'action particulière de Dieu. Il est facile (et c'est une superstition fréquente) de croire que les événemens surprenans ou importans de la vie sont des décrets particuliers de Dieu. Mais reconnaître Dieu dans les événemens les plus médiocres, dans les devoirs les plus mesquins, dans les obligations les plus basses, affirmer qu'il y a un vouloir spécial de Dieu là où l'œil le plus respectueux ne voit que les rencontres insignifiantes du hasard, ce n'est pas très facile, surtout quand on a l'esprit relevé. C'est pourtant ce qu'exige l'enseignement de Mme Guyon; et sans cette foi, l'abandon n'est rien, c'est le farniente du Napolitain qui se couche au soleil.

Cette méthode convenait admirablement à Fénelon. Ce qu'il

y avait de sublime en elle, répondait à sa sublimité naturelle. Ce qu'il y avait de confiant, satisfaisait son optimisme. Il était sans boue et sans passions; les choses basses, grossières et transitoires ne lui inspiraient que répugnance; quand il regardait en lui-même, il y discernait des tendances incertaines certes, et, toute une obscurité dont parfois il s'effrayait, une obscurité mouvante et vivante et bouillonnante : mais rien n'empêchait que cette obscurité ne recélât quelque fièvre divine. Et le voilà qui écoute Mme Guyon en disciple soumis et en petit enfant!

VI

Elle lui prescrit donc de renoncer à tout désir, ou tendance, quels qu'ils soient : oui, même au désir de perfection et de sainteté. « Il s'agit présentement de mourir à toute tendance... L'âme ne songe ni à perfection, ni à sainteté, et ne pourrait faire un pas pour la sainteté possible, parce qu'elle ne peut rien vouloir pour elle, ni par rapport à elle. » En même temps l'esprit si actif de Fénelon devra s'amortir, du moins sur le point de la vie mystique. « Pour la personne dont vous me parlâtes hier (1), il doit, le plus qu'il pourra, demeurer en simplicité, et dans une manière de cessation de toutes choses: ce qui ne s'entend pas seulement des choses extérieures, qui sont les moindres de nos distractions, mais cesser sur toutes choses l'action de son esprit rempli extraordinairement, à cause de la grande science, de sorte que l'esprit même agit dans le repos. Il faut laisser toutes choses, qui cependant ne se perdent pas pour cela; mais elles seront purifiées de leurs espèces, la substance des choses restera. » Il évitera ensuite de trop épier, de trop gouverner sa conduite. « Je suis toujours plus convaincue des desseins de Dieu sur vous. Vous ne sauriez aller trop simplement avec lui. C'est ce qu'il veut de vous; il ne vous demande pas vos œuvres, mais votre obéissance. Je vous prie en son nom de ne point examiner trop scrupuleusement vos fautes, mais de vous laisser tel que vous êtes. Dieu ne manquera pas de vous faire sentir ce qui lui déplaira; mais, ce qu'il ne vous fera pas voir lui-même, ne le cherchez pas, votre volonté est droite comme il le désire... Dieu ne demande rien autre chose de vous ni de toutes les créatures

(1) Il s'agit de Fénelon lui-même.

qu'il veut pour soi, que cette volonté droite toujours exposée sans retour à la volonté divine. »

Fénelon acquiesce! Il sacrifie son esprit, il consent à tout oublier en matière de mystique, tout jusqu'aux conseils de la sagesse. Il abandonne aux mains de l'action mystérieuse le soin d'éviter les fautes et toute la thérapeutique morale : il ne veut plus que ne pas vouloir, et cela lui coûte horriblement. « Je suis trop à me servir de ma raison, dit-il, et à repenser souvent à une chose avant de m'y fixer, excepté certaines dans lesquelles il se représente d'abord à mon esprit une pensée si claire et si démêlée, qu'elle m'arrête absolument... J'ai à craindre d'être trop sage, trop attentif sur moi-même et trop jaloux de mes petits arrangemens. Mon penchant est de trop retoucher ce que je fais, et de m'y complaire. La règle de marcher comme un aveugle, jusqu'à ce que la muraille arrête, et qui se tourne d'abord du côté où il trouve l'espace libre, me plaît beaucoup; mais dois-je espérer que Dieu me fermera aussi tous les côtés où je ne dois pas aller? Et dois-je marcher hardiment, tandis qu'il ne mettra point le mur devant moi pour m'arrêter? Je ne crois pas d'avoir à craindre de m'occuper de trop de choses : au contraire, je suis naturellement serré et précautionné ; de plus, mon attrait présent fait que l'extérieur m'importune et que je serais ravi d'avoir peu d'action au dehors, quoique je fusse peut-être contristé si certaines personnes considérables, qui me traitent bien, cessaient de me rechercher. J'ai dit aujourd'hui quelques paroles fort contraires à la charité, par une plaisanterie qui m'a entraîné, malgré un sentiment intérieur qui m'avertissait de me retenir : une personne a paru en être mal édifiée. A l'instant, j'ai senti une douleur en présence de Dieu... Cette douleur m'a percé au vif. » Et il reprend encore la question qui le tourmente, la question capitale ; il la reprend sous la même forme expressive de l'aveugle en marche : doit-il renoncer à toute direction de lui-même? « Ce que je souhaite le plus, c'est de savoir à quoi me tenir pour bannir les réflexions et pour me tenir à l'esprit de Dieu. Ferai-je comme l'aveugle qui tâtonne et qui marche sans hésiter, tant qu'il trouve un espace ouvert? Ne sera-ce point une simplicité trop hardie? Je la goûte, quoique la pratique doive en être rude à mon esprit circonspect. » Non, ce ne sera pas une simplicité trop hardie. Mme Guyon le rassure. « Vous êtes si fort à Dieu, et il a un soin si particulier de

vous, que je suis assurée sans nul doute que, lorsqu'il vous fera proposer quelque chose, il vous donnera un mouvement très vif de le refuser ou de l'accepter, selon ce qu'il voudra de vous; et il vous donnera là-dessus une idée fixe qui ne vacillera point... Au nom de Dieu n'hésitez point et ne consultez personne; unissez-vous à ce pauvre cœur (celui de Mme Guyon), et Dieu vous donnera toutes choses, non certitude de lumière, connaissances, etc. (cela n'est pas pour vous), mais par une simple inclination de votre cœur. » De même plus tard, Mme Guyon écrit encore : « Dieu a mis dans vous, comme dans la terre, une source de fécondité: sans que la terre fasse nulle action, elle devient féconde. » « ... Je vous dis que Dieu est incessamment appliqué sur l'âme droite et simple qui lui est continuellement exposée. Cette âme n'a qu'à demeurer simplement passive : Dieu la purifie de cette sorte et lui communique d'autant plus sa fécondité, que plus elle reçoit passivement ses opérations. » Et rien d'étonnant à cette divine fécondité (ici Mme Guyon arrive au cœur même et à la métaphysique de sa doctrine), rien d'étonnant, car l'âme a cessé peu à peu d'être « distinctement distincte » de Dieu; elle est morte et Dieu vit en elle, pour elle : « Sitôt que les puissances sont toutes réunies, Dieu fait une autre opération, qui est de perdre ces puissances en lui, dans la même unité; attirant toute l'âme en lui qui est le centre, ce qui s'appelle *trépas*. Après quoi, il la transforme en lui-même. C'est une véritable extase, mais extase permanente... Et lorsque cette âme est beaucoup passée en Dieu, que la volonté est disparue en ce qu'elle a de désir et de répugnance, et qu'elle ne se découvre plus, c'est alors que l'union essentielle est véritable, et que l'âme est passée de la mort à la nouvelle vie que l'on appelle résurrection. Alors l'âme, ne vivant plus en elle-même, étant morte à tout et passée en Dieu, vit de Dieu; et Dieu est sa vie. Plus cette vie nouvelle et divine s'augmente et se perfectionne, plus la volonté se trouve perdue, passée et transformée en celle de Dieu. C'est alors que toute l'âme, réduite en unité divine, est retournée à son principe, dans toute la simplicité et pureté où Dieu la demande. »

Fénelon fait certes des réserves. Il a, comme malgré lui, des répugnances. Il ne peut prendre sur lui de croire qu'il n'a qu'à se laisser aller, dans la conduite de la vie, à l'instinct secret. Il ne se dissimule pas combien de paradoxes philosophiques et

théologiques renferme l'enseignement de Mme Guyon : « Je suis persuadé, comme vous le dites, écrit-il, que les personnes intimement unies à Dieu le connaissent et l'aiment par un acte très simple; mais j'aurais besoin d'une ample explication : le chrétien qui s'abandonne sans réserve peut consentir à être éternellement heureux ou malheureux, si c'est la volonté; mais il me semble qu'il ne peut jamais consentir à haïr Dieu dans l'enfer. » De même il discerne qu'on peut donner un très mauvais sens à cette union, à cette « perte » de l'âme en Dieu : « Pour N... qui ne veut pas que l'âme passe en Dieu et qu'elle s'y repose, j'imagine qu'il aura entendu ces expressions dans un sens où il aurait raison de les condamner. Il est vrai qu'en cette vie on ne passe jamais en Dieu en sorte qu'on... cesse d'être *voyageur:* l'union commencée avec Dieu est encore imparfaite, en ce qu'on ne voit point clairement l'essence divine, et qu'on n'est jamais impeccable: on peut jusqu'au dernier souffle perdre la grâce. Ainsi l'union est imparfaite et fragile. Pour le repos en Dieu, il serait une oisiveté et une illusion, si on cessait d'être fidèle à l'accomplissement de l'évangile et aux devoirs de la Providence, pour le dehors et pour le dedans. » Enfin Fénelon va jusqu'à avoir des velléités, sinon de doute, du moins de clairvoyance sur Mme Guyon (je ne sais; mais ces velléités ne sont peut-être pas spontanées; Fénelon les doit probablement à Mme de Maintenon). « Je vous avouerai, écrit-il à Mme Guyon, que je me sens porté à croire que vous vous trompez quelquefois sur les gens et sur leurs dispositions, quoique je ne croie pas que vous vous soyez trompée sur moi : c'est là une tentation que je vous ai avouée plusieurs fois. Elle va de temps en temps jusqu'à craindre que vous n'alliez pas trop vite, que vous ne preniez toutes les saillies de votre vivacité pour un mouvement divin, et que vous ne manquiez aux précautions les plus nécessaires. » Mais il retire ses doutes et il s'empresse d'ajouter : « Outre que je ne m'arrête pas à ces pensées, de plus, quand je m'y arrêterais, elles ne feraient rien, ce me semble, contre le vrai bien de notre union, qui est la droiture et la voie de pure foi et abandon où je veux vous suivre. »

Ainsi, Fénelon croit malgré tout; il s'obstine à suivre Mme Guyon dans « la voie de pure foi et abandon. » Quand il reçoit d'elle quelque nouvelle instruction, il en est ravi. Ce n'est pas qu'il en éprouve quelque joie sensible, et c'est même ce qui

le rassure que cette sorte de sécheresse et d'impassibilité; tout se passe donc bien par-dessous le monde sensible, à des profondeurs qui ne sont accessibles qu'à une action divine. Il n'éprouve pas de joie effective ; il « n'a ni peine ni consolation vive, tous ses sentimens sont émoussés. » Il apporte uniquement « un acquiescement simple, quelquefois même froid et sec, mais doux, prompt, facile, paisible, et qui est du fond du cœur. » C'est un *oui*, tout court, que ce *oui* qui « dit tout. » Il arrive, après bien des peines, mais tout de même il arrive à un état fixe où il demeure « uni à Dieu par le fond de la volonté. » Voici une bien belle déclaration : « Il me semble que je suis embarqué sur un fleuve rapide, qui descend vers le lieu où je dois aller; je n'ai qu'à ne me laisser pas accrocher ni aux branches des arbres, ni au sable, ni aux rochers qui bordent le rivage. Le cours du fleuve fait le mien, et je n'ai qu'à ne pas m'arrêter; il faut que je me laisse toujours porter, sans m'amuser ni aux contradictions, ni aux agrémens du dehors, ni à la sécheresse, ni à l'onction du dedans, ni au goût des vertus et de l'oraison, ni aux tentations, ni aux infidélités intérieures. Tout cela n'est que le rivage que l'on découvre en passant, où l'on ne pourrait s'arrêter un instant sans se raidir contre le courant de la grâce. »

Tout ce travail ne s'est pas fait en un jour. On voudra bien recourir au livre de M. Masson, pour y suivre d'étape en étape la marche de Fénelon. On y trouvera des détails touchans. On verra par exemple Fénelon embarrassé de savoir s'il doit solliciter pour « un pauvre neveu. » Il penche vers le désintéressement absolu, et il est porté à ne rien demander ni pour lui ni pour les siens, ni pour le pauvre neveu. Mais quoi ! ce désintéressement a été remarqué et loué; et Fénelon craint que le mouvement naturel, qui le porte à ne pas « solliciter » pour le « pauvre neveu, » ne soit un mouvement déguisé d'égoïsme et de vanité. M. Masson nous dira encore d'une façon bien séduisante à quelle plénitude de joie le pur amour devait conduire l'ascension de Fénelon. (Nous imaginerons pourtant que M. Masson a un peu exagéré la joie d'un état que Fénelon qualifie parfois d'agonie sèche !) « Le christianisme ainsi pratiqué, écrit donc M. Masson, devient une religion de la joie. Il ne détruit pas l'extérieur de ceux où il s'implante, c'est-à-dire, il les conserve au dehors tels que la nature les a faits. Au dedans, leur âme renouvelée et libérée de tout sentiment servile a déjà « un

avant-goût du sabbat éternel, » mais le monde ne s'aperçoit pas de leur transformation : il les voit seulement plus confians, « plus tranquilles, plus dégagés, et plus hardis ; » il se laisse conquérir par eux ; et « ce sont ces âmes déjà détachées de la terre qui finissent par la posséder. » En effet, Fénelon eut bientôt des raisons de croire qu'il le posséderait. Il arriva dans sa vie un événement qui acheva de le livrer à Mme Guyon.

Mme Guyon lui avait annoncé dès l'origine qu'il jouerait un rôle magnifique. « Vous serez ma langue, vous parlerez mon même langage et nous accomplirons ensemble toute justice, » lui avait-elle dit. Elle lui répétait qu'il avait de grandes choses à faire. Mais elle lui défendait de les hâter en les préparant : il fallait laisser agir les conjonctures, c'est-à-dire Dieu. Et Fénelon attendait en paix. On l'accuse à cette époque, on l'accuse d'être comme toujours et plus que jamais un ambitieux, et un subtil intrigant : il aurait ménagé sa fortune par des combinaisons sourdes, par des combinaisons de longue date. Quelle erreur ! C'est un aveugle qui chemine les mains en avant ; et c'est une autre aveugle qu'il prend pour guide : Mme Guyon ! Ils auraient dû se perdre tous les deux : et, au contraire, il leur arrive une prodigieuse confirmation.

Saint-Cyran, volonté puissante qui travaillait à renouveler le monde, avait souhaité d'être l'éducateur d'un roi. Le 16 août 1689, le duc de Beauvilliers était nommé gouverneur du Duc de Bourgogne, et le lendemain, Fenelon était nommé, sur la proposition de Beauvilliers, précepteur du jeune prince. Plus heureux que Saint-Cyran, Fénelon, l'apôtre du pur amour, ferait l'éducation d'un roi.

Mme Guyon lui écrivit aussitôt : « J'ai eu toute la joie dont je suis capable de la justice que Sa Majesté vous a rendue, *mais je n'en ai été nullement surprise*. J'étais si certaine que cette charge vous était réservée que je n'en pouvais douter... Ce qui me fut imprimé dans le cœur m'est encore confirmé : *Qu'il soit petit et simple où le déguisement règne, et il vivra d'une vie que je lui puis seul communiquer*. Je comprends pourquoi Dieu me pressait si fort pour vous... Dieu ne vous manquera jamais pour vous faire remplir la place où il vous met, *et à laquelle vous n'avez point contribué*. Moins il y aura de vous-même dans l'exercice de votre emploi, plus il y aura de Dieu. Vos talens naturels ne vous seront utiles, dans cet emploi, qu'autant que

votre âme sera docile aux mouvemens de la grâce. Croyez-moi, l'éducation *d'un prince que Dieu veut sanctifier (car je suis certaine qu'il en fera un saint)* se doit faire avec une entière dépendance aux mouvemens de l'esprit sanctificateur... Quoique dans l'extrême jeunesse vous ne voyiez pas encore tout le fruit que vous pourriez prétendre, soyez persuadé que ce sera un fruit exquis en sa saison... *il redressera ce qui est presque détruit, et déjà sur le penchant d'une ruine totale*, par le vrai esprit de foi... Je vois déjà une partie accomplie de ce que Notre-Seigneur m'a fait connaître; et, quand le reste arrivera, je vous dirai : *Nunc dimittis.* Je vous assure en Dieu même que vous n'êtes pas là seulement pour le petit prince, mais *pour le plus grand Prince du monde.* » Fénelon répondit : «... Votre lettre m'a fait un grand plaisir pour apaiser mes sens émus, et pour me rappeler au recueillement. Dieu soit béni de tout pour lui seul; *je vous suis dévoué en lui avec une reconnaissance infinie. A toutes ces choses que vous m'annoncez, je sens cette réponse fixe au fond de mon cœur : fiat mihi secundum verbum tuum.* Il me semble que Dieu veut me porter comme un petit enfant et que je ne pourrais faire un pas de moi-même, sans tomber. Pourvu qu'il fasse sa volonté en moi et par moi, quoi qu'il arrive, tout sera bon. » Peu de jours après, il écrivait encore : « Ce que je vois, quoique nouveau et flatteur pour moi, ne m'entre point au cœur, et je ne puis m'empêcher de me rendre ce témoignage que ce n'est pas là ce que j'aime. Dieu sait où il met mon amour, c'est à lui de le garder... *Vous m'avez promis de m'envoyer quelque chose de votre façon sur mon nouvel état; j'espère que vous aurez cette bonté... Je suis de plus en plus uni à vous* en Notre-Seigneur. » Mais déjà il était entré en fonctions : c'est désormais un grand personnage. Il nous échappe.

VII

Lorsque Fénelon fut nommé précepteur du Duc de Bourgogne, Bossuet, écrivant à la marquise de Laval pour la féliciter de l'élévation de son cousin (la marquise de Laval était la fille du marquis de Fénelon), lui disait ceci : « Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État; aujourd'hui j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie; elle m'en a donné une très sensible. Monsieur votre père, un

ami si cordial et si plein de mérite, m'est revenu dans l'esprit; je me suis représenté comme il serait à cette occasion, en voyant l'éclat d'une vertu qui se cachait avec tant de soin. Enfin, madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon... »

Bossuet se trompait. Il aurait dû écrire : « Nous avons perdu l'abbé de Fénelon. » L'abbé de Fénelon n'est plus; c'est un personnage nouveau qui paraît à sa place.

La responsabilité d'une éducation comme celle du Duc de Bourgogne aurait suffi, à elle seule, pour transformer le caractère de Fénelon : adieu la liberté de l'esprit, et l'emploi spontané du génie; adieu aussi les rêveries d'une féconde imagination! Il faut songer à la tâche quotidienne, la dure tâche qui laisse aux heures des sermons Fénelon harassé et prêt à s'endormir. Plus une page désormais qui ne doive servir au royal enfant; et le *Télémaque* se mue en poème pédagogique!

Mais ce n'est rien, — ou plutôt c'est bien. Voici qui est plus grave; voici la transformation profonde.

Jusqu'ici, l'influence de Mme Guyon n'a pas été, en somme, mauvaise. Fénelon ne s'est pas encore trop empêtré dans « l'esprit » de cette femme singulière. Qu'y a-t-il pris, sinon ce sens du divin par lequel il a éprouvé en lui, autour de lui, partout, l'action divine, — semblable à l'éther dans lequel baignent les corps matériels. Et, ce faisant, qu'a-t-il fait, sinon suivre sa pente, se libérer, s'affranchir, être entièrement et spontanément lui-même. Or maintenant l'influence de Mme Guyon va changer de valeur, et devenir néfaste.

Ah ! cette élévation au préceptorat royal, cette élévation coïncidant avec les prédictions de Mme Guyon, comme elle a été funeste! Devant ce qu'il croit un miracle, Fénelon ne réfléchit plus : il accepte tout de Mme Guyon. Il lui écrivait auparavant : « Quant aux affaires temporelles, j'aurais peine à croire que vous n'y fissiez pas de faux pas. Peut-être Dieu vous tient-il à cet égard dans un état d'obscurité et d'impuissance, pendant qu'il vous éclaire sur tout le reste. » Maintenant de telles paroles, démenties par l'effet, lui paraîtraient un blasphème. Il embrasse cette perspective de renouveler la face du monde politique et la vie du catholicisme; il emploie les moyens enfantins que Mme Guyon invente pour cette renaissance. Il oublie, il écarte systématiquement tous les conseils de la prudence humaine; il n'est pas moins sourd aux conseils de la prudence

divine; il commet des actes véritables de folie. Encore si cette folie venait de lui; et s'il était l'« illuminé » de sa propre illumination! Mais non! L'illuminée, c'est Mme Guyon; il est l'enfant et l'esclave de Mme Guyon. Aveugle, encore une fois, aveugle conduit par une aveugle.

Il en subira les conséquences. Il aura un réveil terrible. Il reviendra à la raison et au bon sens. Il y reviendra avec cet approfondissement que laissent les crises de la conscience et de la raison. Mais il n'aura plus cette fraîcheur, cette grâce, cette confiance dans la vie, cet universel abandon, et ce naturel exquis de l'abbé de Fénelon.

Voilà pourquoi il n'était peut-être pas sans intérêt de fixer en quelques traits la physionomie bientôt effacée de l'abbé de Fénelon. Après tout, où donc trouverait-on, ivresse mystique mise à part, un plus charmant exemplaire d'humanité? Les jeunes gens mêmes des dialogues de Platon ont moins de charme que ce Périgourdin élevé à Saint-Sulpice. Et puis l'abbé de Fénelon avait de plus qu'eux « la pureté du cœur et Dieu pour lui. »

FORTUNAT STROWSKI.

LA FEMME

ET

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE

L'ENFANCE ET L'ÉDUCATION

Ce n'est pas seulement dans l'histoire politique, dans la fondation de la prépondérance française en Europe, que la première moitié du xviie siècle se distingue par une unité depuis longtemps reconnue. Dans la vie privée de nos ancêtres de cette époque, on n'est pas moins frappé de l'unité morale qui s'établit graduellement par l'apaisement des habitudes de violence développées au sein des guerres civiles, par le culte de la volonté, par la religion du devoir, par l'affectation de l'héroïsme dans la conduite et du purisme dans le langage. L'idéal intellectuel et moral de cette société, ses mœurs, sa sociabilité, sa littérature sont dus pour beaucoup à la place qu'elle a donnée à la femme. Si donc l'on pouvait suivre celle-ci dans les diverses situations où l'appelaient ses intérêts et ses devoirs, au foyer, à l'atelier, dans le monde, sur le théâtre, au couvent, etc., on aurait beaucoup fait pour la connaissance de la société elle-même. Pour savoir si une pareille entreprise, à coup sûr téméraire, est du moins réalisable, il n'y a qu'un moyen, c'est de la tenter, et

c'est par l'éducation féminine, en la prenant tout à fait à son début, qu'il faut commencer.

Bien que la naissance d'une fille fût, pour nos ancêtres du XVIe et du XVIIe siècle, à quelque classe de la société qu'ils appartinssent, moins importante que celle d'un fils, elle n'était pas enregistrée avec moins de soin, moins de détails dans le livre de raison. Ce n'était pas seulement l'heure de l'accouchement qui y était consignée ; on y ajoutait souvent les circonstances atmosphériques, le cours et l'âge de la lune, le signe du zodiaque, le caractère heureux ou néfaste attribué par les almanachs au jour de l'événement.

Deux intérêts d'une égale urgence s'imposaient à la famille au sujet du nouveau-né : sa conservation, les premières précautions exigées par sa fragilité, puis son inscription dans la société chrétienne et civile, c'est-à-dire son baptême. Occupons-nous d'abord du second.

Rigoureusement le baptême devait avoir lieu le jour ou le lendemain de la naissance. C'est ce que prescrivent les statuts synodaux de plusieurs diocèses. Le nouveau-né était-il en péril de mort ou simplement trop faible pour pouvoir supporter le transport à l'église, il était ondoyé, soit par le prêtre qui y accomplissait plus tard les cérémonies accessoires du baptême, soit par la sage-femme. Par suite de ce devoir spirituel qui n'était pas le seul qu'elles fussent appelées à remplir, les sages-femmes relevaient de l'autorité ecclésiastique. Elles étaient nommées et assermentées par les curés.

Le pouvoir civil avait beau abandonner au clergé la mission de dresser les actes de naissance, il ne pouvait rester indifférent à la façon dont cette mission était remplie ; il y allait d'intérêts dont il avait à connaître : filiation, âge, parenté. On peut dire, sans calomnier les curés de cette époque, que son intervention, si légitime d'ailleurs en principe, était justifiée par l'incurie avec laquelle les registres baptistaires étaient tenus. Longtemps avant la période qui fait l'objet de notre étude, des dispositions avaient été prises pour assurer leur existence, leur conservation et leur authenticité. L'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539 en avait prescrit la rédaction, avait exigé qu'ils fussent signés du curé ou de son vicaire et d'un notaire et en avait confié la garde aux justices royales, au greffe desquelles

ils devaient être déposés chaque année. Ce dépôt ne fut pas effectué, car l'ordonnance de Blois de novembre 1579 le prescrivit de nouveau en imposant aux curés l'obligation d'attester en justice la vérité de leur contenu. Il faut croire que ces archives de l'état civil restèrent encore dans les paroisses, puisqu'une ordonnance de janvier 1629 répétait la même injonction. Encouragé par les protestations incessantes de ses évêques, le clergé paroissial n'en tint pas compte.

L'autorité publique, on vient de le voir, ne s'était pas montrée moins soucieuse de l'exactitude des faits inscrits dans les registres baptistaires que de leur conservation. Régulièrement, la teneur des actes de baptême devait comprendre le nom et le sexe de l'enfant, les noms des père et mère et ceux des parrain et marraine, mais leur rédaction n'était pas toujours aussi complète. Pour les enfans légitimes, la filiation était établie par la déclaration du père et de la mère; pour les enfans naturels, on recevait celle qui était faite, au nom de la mère, par la sage-femme, le parrain ou la marraine, et on la recevait non seulement pour la filiation maternelle, ce qui était tout simple, mais aussi, lorsque le père ne reconnaissait pas l'enfant, ce qui était le cas le plus fréquent, pour la filiation paternelle. Il est vrai que le père, réel ou supposé, pouvait faire insérer dans le registre un acte de désaveu. Il faut ajouter que cette déclaration n'était pas suffisante pour établir l'état civil de l'enfant, qu'elle ne donnait à la mère qu'un titre à une provision alimentaire pour les premiers besoins de celui-ci, que c'est avec cette restriction que s'appliquait le brocard *Virgini prægnanti creditur*. L'insertion d'une pareille articulation dans un acte de naissance n'en constituait pas moins une présomption grave, un commencement de preuve par écrit. Il n'est pas besoin de signaler l'intérêt qui pouvait décider plus d'une fille-mère à tromper sur le véritable auteur de sa grossesse. En 1629, Marguerite Pradel dément, à la requête d'Antoine Lapeyre, l'attribution de paternité qu'elle lui avait imputée. Le 25 août 1633, une femme qui avait résidé à Mauves présente son enfant au baptême dans l'église de Notre-Dame de Nantes, et au curé qui lui demande pourquoi elle ne l'a pas fait baptiser à Mauves où elle a accouché, elle répond qu'on ne voulait le baptiser dans cette paroisse qu'à la condition de désigner pour père un autre que le vrai.

Si la société de l'ancien régime bravait l'abus inséparable de

la présomption attachée au témoignage de la fille-mère, c'est qu'elle se préoccupait de lui assurer tout de suite des ressources, et elle s'en préoccupait, non seulement pour éviter une charge à la paroisse, mais plus encore pour ôter à la mère naturelle l'une des raisons qui pouvaient la pousser à se défaire de son enfant.

On redoute la clandestinité de la grossesse et de l'accouchement par la même raison qu'on favorise la recherche de la paternité. La femme qui dissimule sa maternité, qui ne fait pas connaître sa grossesse, qui ne la fait pas constater par témoins, ainsi que l'issue heureuse ou funeste de ses couches, est réputée, si son enfant meurt, coupable d'infanticide et, en conséquence, punie de mort. Les municipalités enjoignent aux sages-femmes de leur signaler les grossesses des femmes non mariées auxquelles elles sont appelées à donner leurs soins, de ne leur donner ces soins qu'avec leur autorisation, d'obtenir d'elles, au moment de l'accouchement, le nom du père.

Le baptême ne se conçoit guère sans parrain et sans marraine, et cependant il y avait bien des enfans auxquels ils manquaient, comme leur manquait aussi un père reconnu. C'étaient généralement les mêmes, de sorte que la parenté spirituelle faisait justement défaut à ceux qui se trouvaient déjà privés de la parenté légale. En revanche, pour ceux qui bénéficiaient de la première, il y avait parfois un peu d'excès, eu égard, du moins, aux obstacles qu'elle mettait au mariage. En 1546, Anna Furic eut cinq parrains et trois marraines. Généralement leur nombre ne dépassait pas un parrain et une marraine ou deux patrons et une patronne spirituels pour un garçon, deux patrons et une patronne pour une fille. On faisait quelquefois une classification dans les uns et dans les autres, on distinguait les grands et les petits compères, les principales et les petites marraines.

L'initiation à une religion qui ne distingue pas entre ses enfans était envisagée comme une occasion d'attester cette fraternité chrétienne. Ceux qui occupaient un rang élevé dans la société se prêtaient volontiers à tenir sur les fonts des nouveau-nés de la classe la plus humble, alors surtout qu'ils appartenaient à la famille de leurs serviteurs, de leurs tenanciers. Il n'y a là rien que de très naturel. Ce qui est plus digne de remarque, parce qu'il faut y voir un indice de l'égalité de mœurs que l'on rencontre souvent dans les sociétés hiérarchisées, de la facilité

et de la cordialité des rapports entre les différentes classes, c'est que le contraire se produisait aussi, c'est que des familles aisées et même d'une haute situation sociale prenaient des pauvres pour servir à leurs enfans de répondans devant Dieu. Cet usage était si commun et il est si connu que nous n'en signalerons que deux exemples. En 1657, un enfant de la famille limousine des Nexon est présenté au baptême par « un petit pauvre » du village de Villotte et une pauvresse demeurant au bourg de Nexon, et, le 5 novembre 1592, ce sont des pauvres qui servent de père et de mère spirituels aux deux enfans jumeaux de Philibert-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Marie de Luxembourg.

La différence de religion n'était pas incompatible avec le rôle de parrain et de marraine. On connaît des baptêmes catholiques où des protestans figurent en cette qualité, et réciproquement. Il faut voir là une preuve de l'apaisement intermittent des passions religieuses.

En nous occupant du sacrement qui faisait du nouveau-né un chrétien, avant de parler des premiers soins matériels et du régime par lesquels on croyait alors assurer le mieux son existence et son développement, nous avons suivi l'ordre que la société de ce temps-là mettait dans ses préoccupations à son égard. Avant tout, elle songeait au salut de son âme. Sur l'hygiène du premier âge, nous serons bref, d'ailleurs, parce qu'une compétence spéciale serait nécessaire et chez l'auteur et chez les lecteurs pour permettre plus de détails.

Pour l'allaitement maternel, il n'y a pas de doute à avoir. Autant il était préconisé par l'Église et par tous les auteurs qui ont écrit sur la pédagogie, Vivès, Érasme, Scévole de Sainte-Marthe, autant il était peu en usage dans les classes élevées. Le peuple était seul à connaître la douceur de cette maternité complète. L'Église était si impérative sur ce devoir que certains théologiens allaient jusqu'à ranger parmi les péchés mortels l'abstention de la mère quand elle n'était pas motivée par une cause légitime. En général, sauf dans le peuple, les nouveau-nés étaient mis en nourrice à la campagne. Sur les caractères physiques qui distinguent une bonne nourrice, nous avons l'opinion de deux femmes qui ont été contemporaines et qui, par leur expérience comme par leurs écrits, avaient acquis une grande autorité gynécologique : la femme du médecin Jean

Liebault et Louise Bourgeois dite Boursier, sage-femme de Marie de Médicis. Elles sont d'accord sur l'importance qu'il y a à ne pas prendre une nourrice rousse ou dont la vue soit défectueuse. La première ajoute que la nourrice doit avoir entre vingt-cinq et trente-cinq ans, la seconde qu'il faut regarder si ses dents sont blanches et bien rangées et s'enquérir si ses ascendans sont sains, présomptions dont on s'étonne que la première n'ait pas parlé, mais dont elle ne méconnaissait certainement pas la valeur. Le 25 janvier 1613, le bureau de l'Hôtel de Ville, pour prévenir de nouveaux cas de mortalité enfantine provenant de l'insuffisance du lait maternel, adjoignit deux nourrices au service des accouchées.

Au sujet de l'alimentation qui s'ajoutait au lait de femme et qui le remplaçait entièrement après le sevrage, nous signalerons l'abus de la bouillie à la campagne et l'habitude de certaines paysannes de donner aux nourrissons du vin et même de la soupe au vin. C'est Gui Patin qui nous révèle, avec sa verve incisive, ces pernicieuses pratiques et il motive longuement la condamnation absolue de la bouillie, dont l'usage lui paraît mauvais, même quand il ne va pas au point d' « en fourrer aux enfans jusqu'à la gorge, » comme font les nourrices aux champs. Il pousse même la prévention jusqu'à l'accuser d'être cause de la petite vérole et de lui donner une gravité souvent mortelle. Du bouillon, des œufs, voilà quelle est, pour lui, l'alimentation qui convient le mieux aux enfans en sevrage.

La nourrice restait souvent auprès de son ancien nourrisson en qualité de bonne d'enfant. Personne, pas même la mère, ne pouvait avoir plus d'influence sur sa première éducation que celle qui, l'ayant nourri, avait suscité et dirigé en lui le premier éveil, le premier développement de la sensibilité et de l'intelligence : « Je trouve, écrit Montaigne, que nos plus grands vices prennent leur pli de notre plus tendre enfance et que notre principal gouvernement est entre les mains des nourrices. » Les sentimens nés de cette pseudo-maternité engendraient souvent un attachement qui durait toute la vie, et le rôle que les littératures de tous les temps et de tous les pays ont donné à la nourrice auprès de l'enfant qu'elle a allaité n'a fait que reproduire une situation universelle. Pierre Larivey, dans sa comédie *Le Fidèle*, fait dialoguer une jeune fille et son ancienne nourrice. La première reproche à la seconde les sentimens

romanesques que les récits, tirés des poèmes d'aventures qu'elle a entendus de sa bouche, ont éveillés prématurément chez elle, et la seconde s'excuse par l'usage constant de ses pareilles de distraire de cette façon les heures d'insomnie des fillettes qui leur sont confiées. Pendant leur bas âge, les enfans étaient plus souvent avec des mercenaires qu'avec leurs parens. Aussi, en fondant, en 1634, une congrégation destinée à l'instruction des pauvres filles qui se proposaient d'entrer en condition, Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux-les-Fismes, avait-elle songé surtout à l'intérêt des enfans en bas âge à se trouver en rapport avec des servantes bien élevées.

Il y avait une chose qu'on ne croyait pas pouvoir commencer trop tôt à apprendre à l'enfant, c'était les bonnes manières. La petite fille n'avait pas encore accompli sa cinquième année qu'on lui faisait répéter les formules de politesse qu'elle devait employer pour parler à sa mère et elle était durement châtiée lorsqu'elle y manquait. C'est à Érasme, c'est-à-dire à une autorité bien antérieure à l'époque qui nous occupe, que nous empruntons ce fait, mais on sait combien se conservent les traditions et les formes du savoir vivre. Ce fut précisément Érasme qui les codifia, en 1530, dans son traité *De civilitate morum puerilium*, les popularisa et les imposa, par la vogue extraordinaire de son manuel, aux manuels suivans tels que ceux de Mathurin Cordier et de J.-B. de la Salle. Le grand antiquaire de Rotterdam est donc indirectement le père de tous les guides de civilité puérile et honnête qui ont paru jusqu'au temps qui nous intéresse inclusivement et, si ces guides n'ont fait que reproduire ses préceptes, c'est qu'ils étaient toujours observés, toujours considérés du moins comme les meilleurs.

Ce qui, dans ce code des bienséances, regarde les soins de la toilette, est si peu de chose qu'il n'y a pas à s'y arrêter. La tenue de l'enfant à table mérite, au contraire, d'être remarquée. Il mange au bout de la table tête nue, à la différence des grandes personnes qui sont couvertes, et il y garde le silence. Il ne s'y assoit que quand on le lui a commandé et n'y reste pas jusqu'à la fin. Quand il a suffisamment mangé, il ôte son assiette et s'en va après avoir fait une révérence à celui des convives qui occupe le rang social le plus honorable. Jusqu'à dix ans, il se retire dans sa chambre à sept heures du soir.

Mais elle était encore soumise à ces règles du savoir vivre

que déjà la petite fille avait à remplir d'autres devoirs, éveillait d'autres préoccupations chez ceux qui s'intéressaient à elle. Elle avait cinq ou six ans, le temps était arrivé où l'éducation sérieuse allait commencer. Celle qu'ont reçue les générations qui se sont succédé depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la mort de Louis XIII a dû changer avec l'idée qu'on s'est faite du rôle de la femme dans la société.

Les femmes n'étaient pas restées étrangères à cette ardeur de savoir qui fut la noble passion de la Renaissance. « Que dirai-je, — écrit Rabelais, — les femmes et les filles ont aspiré à cette louange et manne céleste de bonne doctrine. » Beaucoup de contemporaines de Rabelais y atteignirent. Chez celles de Montaigne, de « la bonne doctrine » il ne resta souvent que l'affectation et le pédantisme. Même dans la seconde moitié du siècle, on savait gré aux femmes d'une culture raffinée. Elle valut à plusieurs demoiselles pauvres attachées au service de Catherine de Médicis un établissement pour lequel leurs pères n'avaient pas eu de dot à constituer. Tant d'exemples honorables pour l'instruction féminine n'avaient pu que lui assurer une faveur générale. Avaient-ils été jusqu'à triompher de la conception timorée, étroite, qu'on se faisait encore du rôle du sexe faible dans la société? Nous ne le croyons pas. Érasme, qui nous a déjà révélé la place excessive du formalisme dans l'éducation de la jeune fille, censure l'opinion de ceux qui croient qu'il ne manque rien à cette éducation du moment où elle l'a conduite jusqu'au mariage en la préservant du commerce des hommes, et qui ne s'aperçoivent pas du danger que court son innocence avec de grossières servantes. Au préjugé qui trouve l'instruction déplacée chez elle, il oppose le sentiment des gens de bon sens qui y voient la meilleure école du jugement, la meilleure sauvegarde des mœurs. Ailleurs, il reconnaît les avantages de l'éducation ménagère, mais il met encore au-dessus le travail intellectuel, parce qu'il absorbe plus l'esprit, parce qu'il forme et moralise davantage. Érasme aurait-il été le lettré et l'érudit que l'on sait si, en rendant hommage à l'utilité de l'apprentissage de la vie domestique, il n'avait attribué à la culture intellectuelle une influence prépondérante sur la formation de l'esprit et du cœur? Et pourtant le programme de Vivés, qui est aussi un érudit et un lettré, ne fait aucune part aux connaissances que la science peut ajouter à celles qui viennent de la

pratique du ménage et du monde. Sortons maintenant des cabinets des savans, interrogeons un homme d'action qui fut en même temps un homme cultivé. Tout en admirant les femmes de son siècle qui se sont fait une réputation par leur savoir, Agrippa d'Aubigné déclare à ses filles, qui l'ont consulté sur la question, qu'une instruction extraordinaire a, pour les filles de la classe moyenne à laquelle il appartient, plus d'inconvéniens que d'avantages; que les devoirs de la vie conjugale et de la maternité en font perdre le fruit, car, comme il le dit avec grâce, « quand le rossignol a des petits, il ne chante plus; » qu'elle rend vaine, fait dédaigner le ménage et le mari, rougir de la pauvreté et introduit la discorde dans l'intérieur. Il conclut que la haute culture doit être réservée aux princesses qui ont à gouverner les hommes, par exemple à une reine comme Élisabeth d'Angleterre. Concluons donc, à notre tour, que, si l'influence de la Renaissance, à la Cour d'abord et ensuite dans un certain nombre de centres intellectuels, multiplia les femmes instruites et même d'une instruction raffinée, la cause de l'instruction féminine, d'une instruction étendue et solide, ne triompha pas assez, au XVIe siècle, de préventions enracinées pour modifier le caractère et le niveau de l'éducation des filles de la bourgeoisie et de la noblesse.

Quant à l'instruction populaire, on a lieu de croire qu'elle fut, dans la première moitié de cette période, très répandue. « Tout le monde, si pauvre qu'il soit, apprend à lire et à écrire, nous dit l'ambassadeur vénitien, Marino Giustiniano, en 1535. Les patronnes, les maîtresses de maison qui prenaient des petites filles en apprentissage ou pour leur service domestique, s'engageaient à les envoyer à l'école. C'est aussi à la première moitié du XVIe siècle, c'est à l'année 1520 qu'appartient un statut organique de l'enseignement primaire à Rouen et dans le diocèse qui a pour auteur le cardinal archevêque, Georges d'Amboise, et qui fut confirmé, en 1641, par son successeur, François de Harlay. On y voit qu'il y avait alors, dans cette région, des écoles de garçons et des écoles de filles. Les maîtres pouvaient bien enseigner les filles, mais séparées des garçons, dans des écoles différentes dont la distance est même déterminée. C'était, d'ailleurs, à la condition d'être mariés à des maîtresses brevetées. Maîtres et maîtresses passaient par conséquent des examens. L'enseignement de l'écriture et de l'arithmétique était

réservé aux maîtres écrivains reçus à la maîtrise après avoir fait leur chef-d'œuvre. Les classes duraient, en été, de huit heures à onze heures du matin et de deux heures après midi jusqu'à cinq heures du soir; en hiver, de huit heures et demie à onze heures et demie et de deux heures après midi à quatre heures. L'après-dîner du mercredi et du vendredi, on faisait le catéchisme. L'après-dîner du jeudi et du samedi, les élèves avaient congé. Il y avait plusieurs degrés d'enseignement et trois classes de professeurs. L'enseignement de la lecture, de la doctrine chrétienne et de la grammaire latine n'était donné que par des professeurs et ne s'adressait qu'aux garçons. L'écolage était de 20 sols par mois. D'autres cours, où figuraient, à l'exclusion de la grammaire latine, la lecture et l'instruction religieuse, étaient faits par des maîtres ou des maîtresses. L'écolage n'était que de 10 sols. Les cours des maîtres écrivains se divisaient en deux degrés, l'un où l'on apprenait à lire, à écrire et à chiffrer et pour lequel l'écolage s'élevait à 30 sols, l'autre qui se réduisait à l'écriture et à la lecture de la lettre moulée et pour lequel l'écolage était abaissé à 20 sols. Il n'est pas permis de douter que les filles fussent admises à ces cours, car ce n'était que là qu'elles pouvaient apprendre l'écriture et le calcul. Les enfans pauvres, reconnaissables à l'inscription : *Pauvres de la ville de Rouen* qu'ils portaient au chapeau, recevaient, dans les écoles des pauvres, une instruction gratuite. L'enseignement clandestin était défendu.

C'est encore à la première partie du XVIe siècle, non moins qu'à l'époque antérieure, qu'il faut appliquer le témoignage de l'évêque d'Évreux, disant, en 1576, qu'il n'y avait pas autrefois une paroisse un peu peuplée de son diocèse qui ne possédât une maison d'école et une fondation scolaire.

Le premier coup porté à l'enseignement populaire lui vint de la Réforme. Ce n'est pas que la nouvelle religion eût moins de zèle que l'ancienne pour cet enseignement. Tout au contraire, en faisant de la lecture et de l'étude des livres saints le premier devoir du chrétien, elle imposait à ses adeptes l'obligation de savoir lire et celle de se livrer, pour comprendre la parole de Dieu, à un véritable effort d'esprit. Mais la propagation des nouvelles doctrines ne pouvait, dans son ardeur agressive, séparer de l'Église l'enseignement populaire, et les coups dirigés contre la première ne pouvaient manquer d'atteindre le second parce

que l'un et l'autre étaient unis aussi étroitement que le sont la pensée et le verbe, parce que cet enseignement était entièrement inspiré, distribué et surveillé par l'Église.

Pour l'éducation populaire, comme pour toutes les parties de sa mission que le clergé catholique eut à défendre contre les novateurs, la résistance partit du Concile de Trente. En 1542, l'assemblée conciliaire s'occupa de fortifier l'éducation cléricale en prescrivant l'ouverture de séminaires ou de collèges ecclésiastiques pour les enfans de douze ans sachant lire et écrire correctement. Pour assurer le recrutement de ces petits séminaires, elle créait, dans chaque paroisse, une école primaire gratuite, dont le maître était nommé par l'évêque sur la présentation du chapitre. Un autre décret, rendu en 1547, mit ces écoles gratuites sous l'autorité et à la charge des curés, contrairement aux droits des chantres et des écolâtres, ce qui donna lieu à de nombreux conflits et à de laborieuses transactions.

L'instruction populaire souffrit des guerres religieuses plus encore qu'elle n'avait souffert du prosélytisme protestant. Les seigneurs, le clergé, les communautés d'habitans s'approprièrent ou aliénèrent les maisons d'écoles et les biens affectés à leur dotation. Les populations se montrèrent en général réfractaires au paiement d'une contribution pour le rétablissement des écoles et à l'imputation sur le budget municipal ou hospitalier du traitement d'un instituteur. Le synode d'Évreux de 1576 oppose la mauvaise volonte des catholiques à l'égard des écoles primaires publiques au zèle des hérétiques qui font la guerre pour obtenir des écoles. Le triomphe du calvinisme à Nîmes, en supprimant l'enseignement dispensé par le clergé régulier et le clergé séculier, voua à l'ignorance, jusqu'à l'établissement des Ursulines en 1637, les filles du peuple que leurs familles ne pouvaient envoyer à Montpellier et à Avignon pour recevoir une éducation catholique. De Nîmes on peut rapprocher Draguignan au point de vue de l'ignorance. Bien que cette ville possédât, en 1566, une école de filles, les femmes de la bourgeoisie y étaient encore, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, incapables d'écrire leur nom. En 1639, à Sisteron, une seule institutrice devait suffire à l'enseignement féminin, et ce ne fut qu'au milieu du XVIIe siècle que l'arrivée des Visitandines, puis des Ursulines, mit les ressources pédagogiques en rapport avec les besoins. Les canons conciliaires, les mandemens épiscopaux de

la seconde moitié du xvie siècle attestent à la fois la ruine des écoles rurales et même urbaines, et le zèle du clergé à les rétablir. Tout à l'heure nous reproduisions les dispositions du statut organique promulgué, en 1520, par un archevêque de Rouen pour les écoles de son diocèse. Dans un mandement adressé par un de ses successeurs à ses suffragans, en 1581, il n'est question que d'écoles sans élèves, dépouillées de leurs revenus et de localités sans école. Le prélat ordonne à ses suffragans de rouvrir les anciennes, d'amener à restitution, par des censures, les usurpateurs et d'en créer là où il n'y en a pas. Les conciles de cette période montrent, à des degrés divers, une sollicitude constante pour l'enseignement primaire. Un concile tenu à Bordeaux un peu après 1583 arrête que toutes les paroisses ou, au moins, les paroisses un peu peuplées (*celebriores*) seront pourvues d'un maître d'école. Le concile de Bourges décrète, en 1584, qu'il y aura une école dans chaque paroisse et que l'enseignement élémentaire des filles sera confié à des veuves ou à des filles aptes à cette mission. Le concile d'Aire enjoint, en 1585, à l'évêque de créer le plus tôt possible dans les villes et les bourgs de son diocèse des écoles pour les deux sexes. Le synode d'Angers prescrit, en 1594, aux curés du diocèse de trouver dans leurs paroisses et de commettre une personne capable pour enseigner l'alphabet, les rudimens de la grammaire et le chant. Ils mettront leurs paroissiens en demeure de contribuer, suivant leurs facultés, au paiement de l'instituteur. Le synode d'Avranches ordonne, en 1600, la recherche et la restitution des fondations et des legs dont les écoles ont été spoliées et leur rétablissement dans les bâtimens qui leur avaient été affectés.

Dans les États généraux de 1560, de 1576 et de 1588, clergé, noblesse, Tiers État rivalisèrent de zèle pour l'instruction populaire. Ce zèle, qui s'accrut avec chaque session, fut en grande partie efficace. Si le principe de l'obligation, dont la noblesse avait réclamé l'adoption aux États d'Orléans, ne passa pas dans l'ordonnance de 1561 rendue dans la même ville, celui de la gratuité y fut ratifié. Le vœu du Tiers de faire assurer l'instruction populaire par l'affectation d'une prébende canoniale à l'entretien d'un instituteur fut réalisé. Les États n'oublièrent pas celles qui n'avaient pas d'église cathédrale ou collégiale leur préoccupation s'étendit jusqu'aux villages.

Jusqu'à quel point les localités d'importance secondaire ont-elles profité des efforts du clergé et de la société civile pour réparer les effets des guerres religieuses sur l'enseignement primaire? Il y a un texte qui, malgré son antériorité, paraît pouvoir fournir une réponse à cette question. En 1531, l'archevêque de Toulouse faisait appel à la bonne volonté des curés et des vicaires pour suppléer jusqu'à un certain point à la diminution des écoles particulière à son diocèse. Eh bien, nous croyons que, dans nombre de paroisses, cette bonne volonté n'avait pas été en défaut. De tout temps, d'ailleurs, la vocation charitable commune à tant de femmes a suscité des associations qui n'ont voulu s'astreindre qu'à des vœux volontaires et ont tenu à rester dans le monde pour ne lui faire rien perdre de leurs vertus. Par leurs services, qui consistaient en partie à donner une instruction élémentaire aux filles des champs, elles ont rendu populaires les noms de *filles dévotes* et de *béates*. On peut faire remonter jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle les congrégations séculaires de filles dévotes appartenant au tiers ordre de Saint-François et de Saint-Dominique qui se livraient à l'enseignement dans les campagnes. C'était particulièrement en Bretagne que ce genre de dévouement se donnait carrière. Ces femmes ne vivaient pas toujours en communauté. Renonçant au mariage pour se vouer entièrement à l'éducation et au soin des malades, elles s'associaient, dans leur tâche pédagogique et dans leur ménage, une de leurs élèves qui partageait leur vie et leur succédait.

Ces réserves faites, on a le droit d'adopter comme conclusion sur l'état de l'enseignement populaire à la fin du XVIe siècle, la constatation faite par Henri IV dans des lettres patentes de juin 1590, à savoir que « l'ignorance prenait cours dans le royaume par la longueur des guerres civiles. »

Le lecteur pourrait croire, d'après ce qui précède, que le personnel enseignant relevait toujours de l'Église. Ce serait une erreur. A côté des écoles d'origine ecclésiastique, — petites écoles ou écoles de grammaire, écoles rurales abécédaires, — qui étaient souvent tenues par un prêtre à la nomination de l'évêque ou du curé, il y avait des écoles municipales. Aux États d'Orléans de 1560, le Tiers demanda que la nomination et la révocation de l'instituteur fussent décidées par l'accord du chapitre dont dépendait la prébende préceptoriale, de la municipalité et de

quarante notables du voisinage. Aux premiers États de Blois de 1576, c'est seulement aux municipalités que le Tiers veut faire attribuer le choix de l'instituteur. Pour ceux de 1588, la nomination, dans les bourgs et les villages, appartient à l'évêque. Les archives municipales nous offrent beaucoup de traités passés par les villes avec des instituteurs qui, dès lors, doivent être considérés comme placés sous leur autorité. Pour ces traités, le pouvoir ecclésiastique n'était pas consulté. L'enseignement urbain tendait à devenir un service civil. Les administrations urbaines payaient à l'instituteur un traitement qui variait de 60 à 80, 100, 120, 180 livres, mais était généralement de 100 francs; elles lui allouaient une rétribution scolaire, lui procuraient souvent un logement, qui était légalement à leur charge, quelquefois des fournitures en nature, telles que du bois de chauffage, et lui imposaient la gratuité pour les pauvres. L'Église n'en contribuait pas moins, dans les villes où il y avait une cathédrale ou une collégiale, aux frais de l'enseignement jusqu'à concurrence du revenu d'une prébende canoniale. C'est à cela que paraît s'être borné son concours pécuniaire. Le Tiers avait bien demandé, aux premiers États de Blois, que, là où il n'y avait pas de prébende préceptoriale, le revenu en fût remplacé par une taxe de 100 livres sur les bénéfices dont le produit dépasserait 1 000 livres, mais ce vœu n'avait pas été accueilli, pas plus que celui qui, aux États d'Orléans de 1560, avait demandé l'affectation aux écoles du revenu des confréries qui excéderait les besoins du service religieux. Dans les villages, l'instituteur resta, au contraire, l'homme du curé.

Il ne faudrait pas croire qu'en attirant à lui l'enseignement, le pouvoir municipal ait eu l'intention de le soustraire à l'esprit confessionnel. Il n'en modifiait pas le programme et, souvent même, il le confiait à des ecclésiastiques. Il obéissait seulement en cela au sentiment que lui seul pouvait, en cette matière comme en toute autre, assurer les intérêts de ses administrés; il cédait seulement à la tentation de tout faire qui distingue les pouvoirs locaux et dont les registres municipaux nous offrent tant d'exemples. Il n'en est pas moins vrai qu'il commettait par là une usurpation sur l'autorité spirituelle dont l'enseignement était considéré comme un apanage. Aussi la jurisprudence souveraine l'y déclarait incompétent et en déférait la direction aux évêques, même lorsque le traitement de l'institu-

teur était payé par la ville, l'enseignement dans les petites paroisses restant l'affaire des curés.

Nous avons déjà indiqué que l'enseignement primaire était gratuit pour les pauvres, soit qu'il leur fût donné, comme on l'a vu, dans des écoles particulières que l'on appelait *écoles de pauvres*, soit que les enfans d'indigens fussent mêlés aux autres et que la ville se bornât à payer, sur la caisse d'assistance, leurs frais d'écolage.

A côté des petites écoles, des écoles rurales abécédaires et des écoles municipales, il y avait des écoles privées qui, en passant sous la dépendance des corps de ville, entraient souvent dans cette troisième classe.

Les filles des classes aisées étaient mises dans des couvens, dans des pensionnats. Les premiers ne donnaient pas toujours la sécurité morale qu'on en attendait. Le régime des commendes, le désordre des guerres civiles y avaient introduit un grand relâchement. Il y en avait, cependant, où la régularité s'était conservée. On en trouvait même où s'était perpétuée la haute culture de la Rénaissance, où les langues et les littératures anciennes et modernes occupaient les loisirs laissés par les devoirs religieux. Telle était l'abbaye de Saint-Louis de Poissy, illustrée, à l'époque qui nous occupe, par la science d'une Anne de Marquest. C'est là que la collaboratrice de saint Vincent de Paul, Louise de Marillac, plus tard Mme Legras, commença son éducation et apprit le latin. De onze à quatorze ans, Mme Acarie, en religion sœur Marie de l'Incarnation, fut élevée au couvent de Lonchamp. Anne de Gonzague fit à Faremoutiers, sous la direction de l'abbesse, Françoise de la Châtre, des études qui la préparaient surtout au gouvernement de l'abbaye et dont le latin fit partie. Mais le nombre était grand des maisons religieuses où la communauté était réduite à un chiffre dérisoire, où vivaient des pensionnaires qui n'avaient pas fait de vœux et échangeaient des visites avec la noblesse du voisinage. En plaçant leurs enfans dans ces maisons désertées et affranchies de toute discipline où elles descendaient au rôle de servantes, les familles n'avaient songé qu'à s'en débarrasser avec l'espoir qu'elles y prendraient le voile le plus tôt possible. Quand elles entraient dans un couvent sous le patronage d'une parente qui y était religieuse, les jeunes filles profitaient, au contraire, d'une éducation qui n'était pas toujours dirigée vers la vie monastique, et qui les préparait parfois, en leur

apprenant la tenue des comptes d'une maison, la gestion d'une propriété rurale, la façon de traiter avec les fournisseurs, les fermiers et les ouvriers, au genre de vie auquel elles étaient appelées par leur naissance et leur condition. Quand la famille se séparait d'une fille et l'envoyait dans un couvent un peu éloigné, elle se substituait, dans ses soins et sa surveillance, une correspondante. L'éducation des pensionnats qui étaient tenus par de vieilles filles ou des veuves ne différait pas, comme esprit, comme programme et comme méthode, de celle des établissemens religieux. Ni ceux de ces établissemens qui prenaient des pensionnaires pour un but pédagogique, ni les pensionnats laïques n'étaient assez nombreux pour répondre aux besoins, car on voit les familles catholiques de Bordeaux confier leurs enfans à des maîtresses protestantes.

Nous finirons par l'éducation de famille. Moins que toute autre, à cause de la diversité que lui faisaient subir les circonstances de classe, de milieu, de situation, elle ne présente des conditions uniformes. A ces particularités il faut ajouter le caractère du père et de la mère, l'idée que l'un et l'autre se faisaient de l'éducation. Entre une mère comme la veuve du médecin de Henri IV, André du Laurens, ayant toujours la main leste pour punir chez ses filles un mensonge, une grossièreté envers une servante, ou même le simple fait de ne pas tenir les yeux baissés en marchant dans la rue devant elle, entre une mère qui ne passe rien et un père indulgent comme Montaigne, parce qu'ici comme toujours il se pique de suivre la *bonne loi naturelle*, il y a place pour bien des tempéramens. Il faut en croire la mère Marie-Angélique quand elle écrit que « les enfans du monde qui ont des mères bien sages ne parlent jamais devant elles que très bas et sont toujours dans la chambre de leur mère, » mais on peut, au contraire, attribuer à son rigorisme janséniste ce qu'elle dit « de la mollesse et du relâchement où sont à présent nourries les filles chrétiennes. » Si le plus souvent elle ne pouvait se passer ni des leçons des pédagogues de profession, ni de la surveillance des gouvernantes, la supériorité de l'éducation maternelle n'en était pas moins pleinement reconnue. « Il serait à souhaiter, dit Claude Joly, chantre de Notre-Dame de Paris et directeur des petites écoles, que, quand une fille commence à raisonner, sa mère lui servît de maîtresse... Si une mère ne peut pas enseigner elle-même

sa fille, elle doit au moins, à toute heure, y avoir l'œil. » Ainsi c'est l'éducation elle-même que le directeur de l'enseignement primaire à Paris voudrait que la mère se réservât, et c'est en cas d'impossibilité qu'elle doit se borner à la surveillance. Le rôle du père et de la mère n'allait pas habituellement plus loin. La fille de Montaigne, Léonore, fut élevée par sa mère avec l'aide de gouvernantes. Pour l'instruction proprement dite, on dut avoir recours à des leçons particulières. L'enfant était née faible comme les autres enfans de Montaigne, qui moururent tous en nourrice, et se développa tardivement. Ce fut une raison pour la sortir peu et elle garda plus longtemps que d'autres la candeur de l'enfance. Son père se fit un devoir de ne pas intervenir dans une discipline pédagogique qu'il trouvait un peu artificielle, mais dont il se faisait scrupule de troubler l'esprit. Pourtant c'est à lui, non moins qu'à sa mère et à sa constitution délicate, que Léonore dut de ne pas connaître les verges. Les soins que prit Mme Acarie pour élever ses filles et particulièrement l'aînée, tels que son biographe contemporain, André Duval, nous les fait minutieusement connaître, se rapportent uniquement au développement moral et pratique et laissent supposer le concours de maîtresses compétentes pour l'instruction proprement dite. C'est, avec d'apparentes puérilités, une école propre à mûrir la conscience et le jugement, à apprendre l'humilité, la confiance filiale, la politesse pour les inférieurs, à former l'esprit de conduite, mais une école dont tout le fruit est destiné à Dieu, qui tend systématiquement vers la vie religieuse. On peut, à plus d'un point de vue, rapprocher de cette éducation celle que Françoise de Chantal donna à ses filles. D'abord le couvent en est aussi l'idéal. Ce n'est pas qu'on puisse les y conduire d'autorité « par des résolutions, mais seulement, — comme le veut son père spirituel, François de Sales, — par des inspirations suaves, » et la liberté que ce grand saint réclamait pour elles fut, en effet, si bien respectée que deux, sur trois, contractèrent mariage. Même prépondérance aussi des devoirs religieux et du travail manuel. Tout naturellement Jeanne-Françoise de Chantal voulut faire de ses filles ce qu'elle était elle-même. Mère si dévouée que François de Sales était obligé de modérer les excès de sa sollicitude; ne quittant jamais l'aiguille, même pour recevoir les visiteurs, à moins que leur rang ne l'y obligeât; administrant, du vivant même de son mari, qui

s'en remettait à sa capacité, le patrimoine familial un peu ébréché; surveillant sans cesse, à pied et à cheval, les bâtimens d'exploitation, les terres et les travaux; réussissant, par son activité et son intelligence des affaires, à rembourser les dettes et à augmenter considérablement les revenus, cette veuve de vingt-huit ans (1600) se donna surtout pour tâche de former d'excellentes chrétiennes et des femmes actives. Cette tâche, il est vrai, elle ne l'acheva pas. Il arriva un moment où son impatience de se donner tout à fait à Dieu la lui fit déserter pour l'abandonner à son père, le président Frémyot. La postérité la verra toujours triomphant des cris et des supplications de son fils, Celse-Bénigne, enjambant le corps de l'adolescent qui s'était couché sur le seuil pour l'empêcher d'aller où Dieu l'appelait, et cette scène dramatique a bien l'air de démentir ce que nous venons de dire de son cœur de mère. Quelque jugement qu'on porte sur une victoire de la grâce si douloureuse à la nature, elle ne peut ôter à Françoise de Chantal le mérite de l'affection maternelle dont elle a fait preuve avant qu'elle ait eu lieu, ni infirmer ce que nous avons dit de l'esprit dans lequel elle a élevé ses filles. La femme que Mme Acarie et Françoise de Chantal ont en vue, c'est une femme qui travaille et qui prie, une femme dont l'activité, non moins sanctifiante que la prière, s'étend des occupations domestiques les plus humbles jusqu'à l'administration la mieux entendue des intérêts de la famille. N'en concluons pas pourtant que la seconde, pas plus que la première, soit restée indifférente pour ses filles à la culture de l'esprit. Ce qu'il faut dire pour l'une comme pour l'autre, c'est que cette culture fut assurée par des leçons particulières.

Plus tard Madeleine de la Vergne, qui deviendra Mme de La Fayette, sera élevée aussi au foyer domestique; mais son père, en présidant, jusqu'à ce que sa fille atteignît quinze ans, à cette éducation qui en fit une femme très avisée dans la conduite de sa maison et de ses intérêts, ne pourra pas non plus se passer de maîtres et de maîtresses et, parmi ces maîtres, il y aura, pour lui enseigner le latin, des hommes comme Ménage et le Père Rapin.

A défaut du père et de la mère, cette surveillance, cette direction étaient exercées par une sœur aînée, par un parent, une parente, soit dans la maison même, soit chez celui ou chez celle qui assumait les devoirs de la paternité ou de la mater-

nité. Par exemple, Madeleine de Scudéry, devenue orpheline de bonne heure, fut élevée avec soin à la campagne par un oncle et dut à ce parent et aussi à son séjour aux champs une instruction étendue où entrèrent bien des connaissances pratiques.

Ce n'était même pas toujours une parente qui se chargeait de l'enfant, elle était confiée parfois à une famille étrangère dont un rejeton venait prendre la place vacante au foyer. Cet échange était pratiqué assez communément dans le Limousin. On voyait, à cette transplantation, l'avantage de soustraire l'enfant à l'influence amollissante des gâteries dont il pouvait être l'objet, de le soumettre à une plus rude discipline, de le faire profiter, pour son éducation, sa formation pratique, son apprentissage professionnel, des ressources qu'il n'avait pas à sa disposition dans son milieu originaire.

Les familles de la bourgeoisie rémoise se séparaient aussi de leurs filles pour les mettre en apprentissage, non avec la pensée qu'elles exerceraient un jour le métier auquel elles s'initiaient, mais pour qu'elles devinssent par là des maîtresses de maison plus accomplies. Cet usage était si conforme à la préoccupation de préparer les deux sexes à la vie pratique qui commençait alors beaucoup plus tôt, qu'il existait probablement ailleurs qu'à Reims. Il est certain, du moins, que, dès le xve siècle, les familles notables de la bourgeoisie parisienne plaçaient leurs filles chez des lingères, à la fois pour les empêcher de rester oisives, les dérouiller de la gaucherie inséparable d'un contact exclusif avec la famille, les rendre habiles dans la lingerie et leur donner une teinture du commerce.

Le lecteur connaît l'intérêt passionné que mettaient nos ancêtres de la seconde moitié du xviie siècle à la diffusion de l'enseignement primaire et il sait d'où venait surtout cet intérêt. Nous n'avons pas besoin de lui apprendre qu'il s'agissait surtout pour la société de ce temps-là, pour ses chefs spirituels et temporels, de sauver les âmes, de s'assurer la possession des esprits, d'imprimer dans les consciences certains principes de conduite. Les sectateurs des nouvelles doctrines ne comprenaient pas autrement l'objet essentiel de l'éducation. Aussi revendiquèrent-ils la liberté d'enseigner avec autant d'ardeur que l'orthodoxie en mit à défendre son monopole. L'enseignement était, pour eux, la forme la plus efficace de l'apostolat. Ce prosélytisme pédagogique s'exerçait dans des écoles clandestines, et, comme

on les appelait, *buissonnières* qui furent interdites et traquées avec persévérance. Toutefois il y a toujours des lieux et des momens où les animosités les plus vives se refroidissent et arrivent à des compromis. C'est sous l'empire de la lassitude qui les avait amorties que fut rendu l'Édit de Nantes. La liberté d'enseignement y était réglée, comme toutes les questions qui divisaient les deux communions, par le privilège. Les dissidens ne pouvaient ouvrir des établissemens scolaires publics que là où l'exercice public de leur religion leur était également permis. En dehors de ces écoles confessionnelles qui s'établissaient parfois au mépris de la condition que nous venons de dire, ils avaient le choix d'élever leurs enfans chez eux, dans leurs croyances, ou de les laisser partager avec les élèves de la religion dominante les mêmes exercices et le même traitement. Plus d'une famille protestante ne se faisait pas scrupule de faire élever ses filles au couvent et dans la religion catholique. Tel fut le cas, par exemple, de la mère du Père Joseph, Marie de La Fayette. A Casteljaloux, en 1590, l'instituteur enseignait, dans la même école, les deux religions. Un candidat au poste d'instituteur au Buis (Drôme), qui était protestant, allant au-devant de l'objection qu'on pourrait tirer de sa religion, rassure les familles catholiques en déclarant qu'il instruira leurs enfans aussi bien que ceux des dissidens dans leur religion respective. Sous Louis XIII, dans les villes dont la population était mixte, les écoles publiques devinrent, comme les consulats, mi-parties, c'est-à-dire que le personnel enseignant appartenait à l'une et à l'autre des deux communions.

Nous venons de parler de l'Édit de Nantes. C'est de cette transaction imposée par Henri IV aux passions religieuses qu'on est convenu de faire partir la période de pacification intérieure, d'activité économique, d'essor moral qui a réparé le passé et fécondé l'avenir. Adoptons aussi ce relais historique, plaçons-nous en 1598 pour arrêter l'état où se trouvait l'éducation féminine, pour nous demander ce que les jeunes filles qui avaient achevé à cette date leur éducation pouvaient apporter à une société toute frémissante encore des convulsions qu'elle avait subies, impatiente de se fixer dans l'ordre, dans l'effort laborieux, de se tracer, pour se guider sur sa route, un idéal nouveau.

Les guerres d'Italie, la Renaissance avaient donné à la culture

générale une impulsion dont l'instruction élémentaire elle-même s'était ressentie. Le prosélytisme religieux aurait dû être un stimulant de plus, mais, en réalité, il avait plus détruit que fondé, et les guerres religieuses, auxquelles il avait conduit, avaient arrêté et fait rétrograder l'élan qui s'était communiqué à tous les degrés du savoir. Si elles avaient réduit l'Université de Paris à la ruine des études et des collèges, on peut imaginer le tort qu'elles avaient pu faire à l'enseignement des filles auquel on attribuait beaucoup moins d'importance qu'à celui des hommes. Une foule de maisons religieuses étaient détruites, abandonnées ou tombées dans le désordre. La population rurale vivait dans une inquiétude constante. Elle n'était guère moins vive dans la noblesse terrienne qui s'était fortifiée dans ses châteaux et y offrait aux paysans un asile. « Je me suis couché mille fois chez moi, — écrit Montaigne qui, lui, n'avait jamais voulu fortifier le sien, — imaginant qu'on me trahirait et assommerait cette nuit-là. » « Les guerres civiles ont cela de pire, — dit-il ailleurs, — que les autres guerres de nous mettre chacun en échauguette en sa propre maison. » Les trêves locales n'étaient pas mieux respectées que les édits généraux de pacification. Nous en produirions mille exemples, si c'était ici le lieu de donner même un aperçu du pullulement de coups de main, de tueries et de mises à sac qui foisonnaient dans une société où, comme l'écrit, en 1574, l'ambassadeur vénitien Cavalli, « il n'y avait pas une province, par une région (*terra*), pas un village qui ne fût divisé en factions sanguinaires acharnées à se détruire.

Il y a, dans l'éducation féminine, quelque chose dont on a, dans tous les temps, senti l'importance et qui avait particulièrement souffert de cette ère d'alarmes et d'alertes perpétuelles: c'est le goût et la pratique entendue du ménage, l'art de tenir une maison. C'est encore Montaigne qui, dans son troisième livre écrit de 1580 à 1588, remarque l'indifférence et l'insuffisance de beaucoup de ses contemporaines en fait de connaissances ménagères: « La plus utile et honorable science et occupation à une mère de famille, c'est la science du ménage. J'en vois quelqu'une avare, de ménagères fort peu. C'est sa maîtresse qualité... Je vois avec dépit, en plusieurs ménages, Monsieur revenir maussade et tout marmiteux du tracas des affaires environ midi, que Madame est encore après à se coiffer et attifer en son cabinet. C'est à faire aux reines, encore ne sais-je... » Et enfin c'est

à lui encore que nous empruntons la constatation de la difficulté de bien élever les enfans dans les circonstances où se trouve le pays : « Les enfans sont du nombre des choses qui n'ont pas fort de quoi être désirées, notamment à cette heure qu'il serait si difficile de les rendre bons... »

Faut-il croire que les filles, en grandissant au sein d'émotions fréquentes, au spectacle de scènes de violence, avaient acquis du moins une résolution et une énergie précoces et rares, à tout âge, dans leur sexe? Cela est fort vraisemblable et il y a même un passage de Montaigne — quel historien que ce moraliste! — qui semble bien dire qu'au moment où il écrivait son troisième livre, l'éducation domestique tendait à développer l'assurance chez les filles avec autant de soin que l'éducation antérieure à leur apprendre la réserve et la timidité. Il se serait donc introduit, sous l'influence des guerres civiles, dans les habitudes, les allures et par suite le caractère des jeunes filles, une certaine virilité. On n'en continuait pas moins d'ailleurs à les élever pour plaire et pour se faire aimer, à entretenir chez elles le goût de la parure et la coquetterie en persistant à leur cacher le genre de succès, légitime et périlleux, qu'elles pouvaient devoir à leurs agrémens. L'auteur des *Essais*, dont la sincérité ne recule devant rien, ajoute que leur précoce pénétration se joue de ces précautions et que, sur ce qu'on leur dissimule avec tant de soin et qui les intéresse le plus, elles n'ont généralement rien à apprendre. Laissons là, une bonne fois, ce médisant, qu'on a tant de peine à quitter, et concluons que l'influence des guerres civiles n'avait pas été moins désastreuse pour l'éducation des filles que pour toutes les parties de la vie morale et sociale.

Le XVIe siècle touchait à sa fin quand l'idée de créer, pour l'éducation en commun de la jeunesse féminine, un personnel qui satisferait tous les scrupules et toutes les exigences du temps en fait de moralité et d'instruction, donna naissance, dans notre pays, à deux congrégations religieuses : les Ursulines et les Augustines de Notre-Dame.

La première eut une origine italienne, ayant été fondée, en 1587, dans la péninsule par sainte Angèle de Brescia et s'y étant développée sous le patronage de saint Charles Borromée. Elle semble s'être établie en 1592 en France, dans le Comtat Venaissin, à Avignon d'abord, puis à l'Isle-sur-Sorgue par le concours de César de Bus, le fondateur des Pères de la Doctrine

chrétienne, de son collaborateur, le P. Romillion, de Françoise et de Catherine de Bermond, filles d'un trésorier général de France. La plus grande part dans cet établissement doit être faite à Françoise de Bermond et au P. Romillion, ancien huguenot devenu oratorien, voué avec ardeur aux œuvres d'enseignement.

Les petites communautés du Comtat érigées en congrégation, en 1598, par des bulles apostoliques, essaimèrent en Provence, en Dauphiné, en Languedoc, en Guyenne. Les filles d'un conseiller au Parlement de Dijon, Anne et Françoise de Xaintonge, introduisirent l'institut, en 1605 et 1606, à Dôle et à Dijon.

En 1612, les sœurs de Sainte-Ursule s'établirent à Paris. A ce moment-là, elles étaient en train de se transformer, sous la pression des évêques, de simple congrégation qu'elles avaient été à l'origine en ordre religieux. Celles de Franche-Comté paraissent avoir été les seules qui n'aient pas adopté la clôture.

La mission éducatrice qu'elles s'étaient donnée répondait à un si grand besoin que leurs maisons se multiplièrent rapidement. Elles atteignirent en France, dans le cours du xvii[e] siècle, le nombre de trois cent vingt et même de quatre cents.

Leur enseignement était gratuit et payant, gratuit pour les externes dont les parens étaient pauvres, payant pour les pensionnaires et les demi-pensionnaires qui appartenaient à des familles aisées. Malgré les pensions payées par les élèves de cette catégorie, leurs ressources étaient modestes parce que leurs dots ne dépassaient pas 3 à 4 000 francs et ne s'élevaient en général qu'à 1 200 ou à 2 500, et elles devaient ajouter à leurs revenus par des travaux de lingerie et de broderie. Elles en avaient d'autant plus besoin qu'elles acceptaient souvent, pour s'établir dans une ville, la condition de n'y pas faire de quêtes, de ne pas y accepter de dons, de ne prétendre à aucune subvention municipale.

Les matières de l'enseignement des externes comprenaient l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, le calcul, le travail ménager. Nous pouvons, à l'aide du règlement scolaire des Ursulines de Dôle qui fut arrêté en 1623, deux ans après la mort d'Anne de Xaintonge et d'après ses vues, nous faire une idée précise de leur esprit et de leur méthode pédagogiques. Ce règlement trace les devoirs de la surveillante générale ou pré-

fectrice des études et ceux des maîtresses et, par ces derniers, nous fait connaître le programme de chaque classe. La préfectrice veille au respect du plan général d'études, répartit les enfans entre les classes de façon que chacune ne compte pas plus de trente ou trente-cinq élèves, décide du passage des élèves de l'une dans l'autre, note les absences, fixe les jours de confession et désigne les élèves qui sont en état de communier.

M. l'abbé Morey, qui a reproduit ou analysé ce règlement scolaire, et qui s'en est servi, concuremment avec d'autres sources d'information, n'a pas toujours distingué nettement les époques ni les deux ordres d'enseignement, l'enseignement primaire, donné gratuitement aux externes, l'enseignement secondaire, donné aux pensionnaires. Certaines règles leur étaient communes, par exemple la prescription de traiter les enfans avec douceur, l'interdiction des verges et de la baguette dont l'usage est permis pourtant par les constitutions revisées de 1640, mais est réservé à la supérieure ou à la maîtresse générale et ne doit être pratiqué que sur la main; la précaution de ne jamais laisser les filles seules ni en tête à tête, mais de les grouper par trois; l'importance prépondérante donnée à l'instruction religieuse, peut-être l'habitude des récapitulations générales périodiques qui devait être en vigueur avant d'être introduite, en 1650, dans le règlement; celle de demander aux enfans de rendre compte de vive voix et par écrit de ce qu'elles ont appris. Les travaux ménagers paraissent bien s'être bornés, pour les externes et pour les pensionnaires, aux ouvrages de femmes avec cette différence que, pour les premières, ils ne comprenaient que des travaux utiles, au nombre desquels était la confection et que, pour les secondes, on y ajoutait des travaux d'agrément. On apprenait à lire la lettre moulée dans les livres, l'écriture à la main dans les titres de famille et les actes notariés, le latin dans les livres liturgiques. L'enseignement secondaire comprenait des leçons d'économie domestique. Elles enseignaient à tenir la comptabilité d'une maison, à écrire des lettres d'affaires. Les Ursulines ouvrirent aussi des patronages pour les filles du peuple, des crèches ou des salles d'asile pour les enfans des deux sexes.

Si l'on considère l'extension et l'unité qu'elles donnèrent à l'éducation féminine, le bonheur avec lequel elles réalisèrent

l'idée que s'en faisaient les familles de ce temps-là, les maîtresses qu'elles ont fournies aux écoles rurales, le modèle qu'elles ont offert à d'autres congrégations enseignantes, telles que les Augustines de Notre-Dame et les dames de Saint-Cyr, on peut leur faire honneur d'avoir les premières servi, avec autant de largeur et d'opportunité, ce grand intérêt public.

On était au début du XVII[e] siècle et la congrégation de Notre-Dame naissait à peine quand sa fondatrice, Alix Le Clerc, alla se rendre compte, avec une de ses compagnes, de la façon dont les Ursulines de Paris conciliaient la clôture avec l'externat et recueillir, en suivant leurs exercices, tout ce que la nouvelle communauté pouvait leur emprunter. Le 8 décembre 1603, le cardinal-légat de Lorraine, faisant droit à la requête d'Alix Le Clerc et de ses collaboratrices, les autorisa à s'associer, sans autre lien que des devoirs communs de retraite, de piété et de chasteté, pour enseigner gratuitement en Lorraine des filles de toute condition. Le premier établissement fut à Mataincourt au diocèse de Toul, où habitaient Alix Le Clerc et ses auxiliaires et dont le curé, Pierre Fourier, était entièrement dévoué à l'œuvre. Elle n'obtint qu'en 1616 de Paul V le droit d'avoir des externes. Par la même bulle, le Souverain Pontife l'autorisa à adopter la règle de Saint-Augustin et à joindre le titre de chanoinesses régulières de Saint-Augustin à celui de congrégation de Notre-Dame qu'elle avait déjà. Les élèves se distinguèrent dès lors, comme chez les Ursulines, en externes gratuites et en pensionnaires payantes.

Le programme des Augustines avait aussi beaucoup d'analogie avec celui des Ursulines. Le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le travail à l'aiguille y étaient inscrits. Leur méthode se distinguait par l'emploi de l'enseignement simultané que Pierre Fourier fut le premier à appliquer. A l'ouvroir, où les travaux d'agrément, la tapisserie, la dentelle, avaient leur place à côté du raccommodage et de la couture, l'activité était stimulée par l'attribution d'une partie du prix des ouvrages à celles qui en avaient le mérite. On faisait faire aux élèves des quittances, des factures, des compositions de style. A la préfectrice des études que nous avons rencontrée chez les Ursulines correspondait chez les Augustines la mère intendante. C'est une inspectrice, une surveillante, qui rend constamment compte à la mère supérieure de ce qu'elle observe et qui est toujours atten-

tive au perfectionnement des études. Les écoles des Augustines réunissent des enfans dont l'âge va de cinq ans et demi ou six ans à dix-huit. Les classes duraient de huit heures à dix et de une heure à quatre pour les externes et à trois pour les pensionnaires. L'enseignement était gratuit, mais les dépenses faites pour les internes étaient remboursées par les familles. Il était divisé en trois classes. La discipline et l'émulation étaient entretenues par les places assignées sur les bancs depuis le banc d'honneur jusqu'au banc des paresseuses et des indociles et aussi, dans les cas graves, par un certain nombre de coups de verge sur la main. Comme les maisons d'Ursulines, celles des Augustines étaient des écoles normales d'où sortaient des institutrices laïques qui allaient ouvrir dans les villes et les villages des écoles primaires.

De Mataincourt, les Augustines se répandirent d'abord en Lorraine. Leur premier établissement, dans la France proprement dite, fut fondé à Châlons en 1613, avant même qu'elles eussent obtenu l'autorisation, qui ne leur fut accordée que deux ans après, d'en avoir dans notre pays. La congrégation se propagea surtout dans la région voisine de celle où elle avait pris naissance.

L'institut de la Visitation a rivalisé, en importance pédagogique, avec les Ursulines et les Augustines. En le fondant à Annecy, en 1610, François de Sales et Françoise de Chantal ne l'avaient pas destiné à l'enseignement. Ce fut, pour ainsi dire, sans le vouloir et sous la pression de la faveur dont jouissait de plus en plus l'éducation féminine congréganiste qu'il ajouta l'enseignement à sa vocation primitive. Un certain nombre de filles de dix à douze ans, entrées, dès le début, dans les couvens de l'Institut à titre de postulantes, ouvrirent la voie à des pensionnaires qui ne venaient lui demander qu'une éducation chrétienne et non un asile contre les passions et les orages du monde. L'œuvre de François de Sales et de Françoise de Chantal n'eut pas d'autres élèves que des pensionnaires appartenant à la classe aisée et ne concourut pas, comme les Ursulines et les Augustines, à la diffusion de l'enseignement populaire et gratuit. Vers 1635, il y avait des internats dans presque tous les couvens de l'ordre. C'est avec intention que nous employons ces dernières expressions. A cette époque, en effet, la Visitation, qui n'avait été d'abord qu'une congrégation, était devenue, en

adoptant la clôture et les vœux solennels, un ordre monastique.

Quand un grand besoin social se fait sentir, quand ce besoin croit avoir trouvé, pour se satisfaire, la forme la mieux appropriée, on voit naître une émulation qui s'ingénie à la diversifier, à la perfectionner. On voulait des femmes instruites, mais on les voulait instruites comme des éducatrices religieuses peuvent instruire, c'est-à-dire avec la préoccupation dominante de régler la vie, de fortifier contre les entraînemens, d'apprendre les bienséances nécessaires pour assurer à chacun son autonomie sociale. Des congrégations se fondent exprès pour enseigner, d'autres ajoutent cette tâche à la vocation spirituelle et charitable qu'elles se sont déjà donnée, les unes et les autres se disputent la confiance des familles. Chacune apporte dans sa mission éducative un esprit particulier. La Visitation, par exemple, distille pour ses élèves le miel nourrissant et suave que la force et l'onction de son fondateur et de sa fondatrice lui ont infusé. Le premiers tiers du XVIIe siècle voit se succéder les sœurs de Notre-Dame de l'Observance ou du Sacré-Cœur, les Filles de la Croix, les Filles de Notre-Dame, les sœurs du Bon Pasteur, les sœurs de Sainte-Geneviève, les sœurs de Saint-Joseph, les sœurs de la Présentation, les Filles de la Providence, les Calvairiennes, etc. Beaucoup de ces associations se sont formées spécialement dans l'intérêt de la classe populaire à laquelle elles procurent l'instruction ménagère et professionnelle.

On ne peut constater le succès de l'enseignement congréganiste, qu'il s'adressât au peuple ou aux sphères supérieures, sans se demander s'il ne s'explique pas en partie par l'insuffisance des autres institutions pédagogiques. Cette question met en cause les petites écoles, c'est-à-dire les établissemens qui, sous l'autorité de l'épiscopat et du clergé séculier, avaient, de tout temps et un peu partout, dispensé l'enseignement primaire. Organe de la doctrine catholique au même titre que la chaire elle-même, l'école qui avait eu pour berceau la maîtrise cantorale n'avait pu rester fidèle, à travers tant de siècles, au désintéressement, au dévouement qui l'avait élevée à la hauteur d'un sacerdoce. Ce sacerdoce, l'esprit mercenaire l'avait fait dégénérer en un office vénal, il avait amené ceux qui l'exerçaient à se soustraire à l'obligation de la gratuité qui était due aux enfans pauvres, à faire passer leur profit avant leurs devoirs.

Quand l'école n'était pas fermée aux indigens, ils y étaient fort négligés. Les familles qui étaient en état de payer la rétribution scolaire étaient, à cet égard, les complices du personnel enseignant, car elles n'aimaient pas, pour leurs enfans, le contact de camarades d'une condition inférieure, souvent mal vêtus. Le nouveau ou la nouvelle titulaire d'une licence d'enseigner avait beau jurer qu'il n'avait rien payé à son prédécesseur, personne n'ignorait que ces licences étaient vendues. On rencontrait, aux heures de classes, des maîtres et des maîtresses allant donner en ville de lucratives leçons, vaquant à leurs affaires particulières, de sorte que le mari, suppléant la femme, faisait la leçon aux filles et que la femme, suppléant le mari, faisait la leçon aux garçons. Avec l'autorité qui appartient à un réformateur de l'éducation populaire, Pierre Fourier remarque, en 1627, les dispositions perverses et le langage grossier des enfans, l'avidité des maîtres et des maîtresses laïques qui, pour ne pas perdre leurs élèves, pour en avoir un plus grand nombre, réunissent dans les mêmes classes les garçons et les filles et tolèrent leur indiscipline. Il faut se représenter le maître d'école, dans beaucoup de petites paroisses rurales, sous les traits d'un campagnard qui tenait l'emploi de sacristain, balayait et entretenait l'église, chantait au lutrin, sonnait les cloches, enterrait les morts et se mêlait de près aux commérages, aux coteries, aux plaisirs des paysans. Ce magister factotum a survécu assez longtemps à l'ancien régime pour que beaucoup de nos lecteurs aient pu le connaître. L'école de village laissait souvent, d'ailleurs, de bons souvenirs aux écoliers et aux écolières, surtout quand le pédagogue était un prêtre qui tempérait de cordialité paternelle, de dévouement évangélique, la rusticité bourrue inséparable du milieu : « O mon ami, dit un vigneron manceau, Tienot, à son voisin, que nous avions un bon magister bon prêtre ! — Il m'est avis, lui répond ce voisin Matelin, qu'il ne prenait aucun salaire pour nous montrer. — Cela est vrai qu'il n'exigeait rien ; mais, si on lui présentait quelque chose, il ne le refusait pas. Aussi était-il si pauvre qu'il n'avait rente ni revenu. »

Les congrégations enseignantes ne paraissent pas avoir porté tout de suite ombrage à la suprématie sur l'instruction primaire dont jouissait le dignitaire du chapitre qui dirigeait la maîtrise. Elles avaient pour elles la faveur publique, l'approba-

tion royale et apostolique; elles s'annonçaient comme poursuivant un but exclusivement charitable; enfin l'insuffisance des institutions d'enseignement féminin était trop criante pour ne pas imposer tout d'abord silence à des réclamations intéressées. C'est la multiplication des écoles de charité fondées dans les paroisses parisiennes par les soins des curés et confiées à des congrégations qui paraît avoir suscité le conflit entre le chantre et ces curés.

Les plus anciens établissemens scolaires de ce genre ne semblent pas remonter au delà de 1639, de 1642 et de 1646. En 1639, Vincent de Paul obtint du chantre Michel Le Masle l'autorisation d'en ouvrir deux pour les enfans pauvres de la paroisse Saint-Laurent, un pour les garçons, l'autre pour les filles. C'est aussi avec l'agrément du chantre que Louise Bellanger, veuve de François Parvison, réunit, en 1642, quarante pauvres filles de la paroisse Saint-Eustache sans recevoir, pour les instruire, d'autre rémunération que celle qui lui était payée par la confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours érigée dans cette église. Quand Pierre Marlin, son curé, créa le 23 mars 1646, pour les enfans de ses paroissiens pauvres, trois écoles de garçons et trois écoles de filles, il soumit entièrement les maîtres et les maîtresses aux statuts des petites écoles. Les Filles de Sainte-Geneviève avaient donné, au début de leur établissement, en 1636, l'exemple de cette déférence; elles s'étaient fait délivrer par l'autorité cantorale des lettres de provision qui leur assignaient, pour l'exercice de l'enseignement, deux quartiers, celui de Saint-Nicolas du Chardonnet et celui des Fossés-Saint-Victor.

Les conditions dans lesquelles s'ouvrirent les premières écoles libres ne firent donc que confirmer les droits du chantre. Il n'y avait qu'à continuer dans cette voie; le privilège traditionnel de ce dignitaire ecclésiastique, les besoins de plus en plus sentis de l'instruction populaire y auraient trouvé également leur compte. Mais le zèle du bien ne s'astreint pas longtemps au respect des droits acquis. Dès 1637, l'archevêque Gondi était obligé de lancer un mandement où il renouvelait la défense d'enseigner sans la permission du chantre. Il y ajoutait celle de s'adresser, pour des leçons particulières, à des maîtres et à des maîtresses qui ne seraient pas pourvus de l'investiture cantorale. Notre travail s'arrête au moment où le conflit s'en-

gage. Il ne souleva pas d'ailleurs de question de principe. Il est vrai que la liberté des pères de famille dans le choix des maîtres y fut invoquée, mais elle ne se liait pas, pour les parties, au droit d'exercer une préférence entre deux enseignemens d'un esprit distinct, car il va sans dire que, dans les écoles paroissiales comme dans les petites écoles, il ne s'agissait que d'un enseignement chrétien.

Il nous faut revenir maintenant, avec plus de détails, sur l'état, le programme et la méthode de l'éducation féminine à partir de l'époque où la fondation des congrégations enseignantes lui a donné un plus grand essor. On connaît déjà, à ses deux degrés, celle que donnaient les Ursulines et les Augustines de Notre-Dame, qui devancèrent les autres et obtinrent plus particulièrement la confiance des familles. Ici, c'est surtout de l'instruction primaire que nous allons nous occuper, telle qu'on la recevait dans les petites écoles ou écoles de grammaire et dans les écoles de charité ou écoles congréganistes.

Personne, on le sait, n'avait qualité pour enseigner sans lettres de maîtrise de l'évêque ou du dignitaire ecclésiastique auquel était commise la direction des établissemens scolaires, grand vicaire, doyen, chantre, écolâtre, capiscol. Dans les paroisses rurales, les maîtresses étaient nommées par les curés. En 1608, l'évêque de Paris, Henri de Gondi, en fait une condition. Les lettres de maîtrise qui, à Paris, devaient être renouvelées annuellement au synode général du 6 mai, n'étaient accordées qu'après examen. Avant de se présenter à l'examen, à la réception et au serment, la candidate s'assurait par une transmission, qui passait pour être gratuite, mais qui était faite, en réalité, à titre onéreux, une des places de maîtresses qui, à Paris et ailleurs, étaient limitées. La requête était communiquée au promoteur de l'officialité et au syndic de la confrérie, entre les mains duquel la nouvelle titulaire versait les droits d'admission. Si, en effet, les maîtres et les maîtresses des petites écoles ne formaient pas et ne pouvaient pas former une communauté, parce qu'ils n'y avaient pas été autorisés par lettres patentes et que leurs fonctions étaient annuelles, ils s'étaient constitués en confrérie et les syndics que cette confrérie avait mis à sa tête s'étaient ingérés de lever des taxes sur ses membres, soit à titre de droits d'entrée, soit pour les frais des services célébrés à Saint-Merry le dimanche et à la Saint-Nicolas. Ils s'étaient

même arrogé une certaine autorité sur les petites écoles. Un arrêt du parlement du 28 juin 1625 régla l'administration de la confrérie de façon à faire entièrement respecter l'autorité du chantre.

Chaque quartier de Paris avait sa petite école et n'en avait qu'une. Il en résultait qu'elles n'étaient pas assez rapprochées pour que chacune ne pût pas réunir un nombre suffisant d'élèves. Les statuts de 1357, confirmés en partie au XVIIe siècle, prescrivaient d'ailleurs entre elles une distance de vingt maisons qui, au XVIe siècle, dans la province métropolitaine de Rouen, était, on l'a vu, fixée à cinquante maisons au moins. Outre la rétribution scolaire et le prix de la pension pour les filles que les maîtresses prenaient chez elles, celles-ci recevaient une rétribution annuelle de 100 sols, à laquelle contribuaient tous les habitans de la paroisse. Elles apposaient à leur porte ou à leurs fenêtres des enseignes dont le libellé était réglementairement conçu comme il suit : « Céans on tient petites écoles. X — le nom de la maîtresse, — maîtresse d'école qui enseigne à la jeunesse le service, c'est-à-dire le service divin, — à lire, écrire et former les lettres, la grammaire, l'arithmétique et le calcul, tant au jet qu'à la plume, et prend des pensionnaires. » Elles ne pouvaient employer de monitrices, — ce qui implique la pratique de l'enseignement mutuel, — qu'avec l'autorisation du chantre, sous peine de révocation et d'une amende de 10 livres. Les classes réunissaient quelquefois de 100 à 120 élèves, mais ce chiffre était considéré, à bon droit, comme excessif et celui de soixante, adopté comme règle par l'*École paroissiale* (1654), l'est encore, L'autorité de ce manuel pédagogique ne doit pas moins le faire considérer comme normal. En se proposant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de ne pas dépasser celui de trente à trente-cinq, les Ursulines avaient mieux compris l'intérêt des maîtresses et des élèves. Les écoles étaient inspectées par le chantre. L'année scolaire commençait à la Saint-Remi (1er octobre).

La classe du matin ouvrait à huit heures et fermait à onze; celle de l'après-midi durait de deux heures à cinq, en été, et à quatre en hiver. Les élèves avaient congé ou récréation l'après-midi du jeudi, quand il ne tombait pas de fête dans la semaine.

Il n'y a pas à s'étendre sur la façon dont on apprenait à lire. Nous possédons sur ce sujet une méthode pour les petites écoles du diocèse de Bayeux, qui entre dans les détails les plus précis,

mais elle accompagne une lettre pastorale, qui est de 1690 et n'appartient pas par conséquent à l'époque qui nous occupe. Nous ne nous ferons pas, toutefois, scrupule de nous en servir parce qu'elle ne doit pas différer beaucoup de celle qui était en vigueur quarante ans plus tôt. Les enfans étaient rangés, suivant le degré où ils étaient parvenus, sur quatre ou cinq bancs. Les plus avancés, ceux qui apprenaient à lire le français et la lettre écrite, à écrire et à compter, occupaient le premier. Sur le second se plaçaient ceux qui lisaient assez bien dans leurs Heures. Le troisième réunissait ceux qui ne savaient qu'épeler et assembler les mots. Le quatrième se composait de ceux qui apprenaient leurs lettres et s'exerçaient à former les syllabes. Les élèves lisaient dans le même livre, les plus avancés dans le *Pédagogue chrétien* ou le catéchisme du diocèse par exemple, ceux du second degré dans les Heures diocésaines, ceux du troisième ou du quatrième dans des alphabets. L'enseignement de la lecture était simultané, chaque élève lisant tout bas ce que l'une de ses compagnes lisait tout haut et, pour s'assurer que l'attention était générale, la maîtresse faisait continuer la lecture à haute voix par une enfant dont le tour n'était pas arrivé. Les leçons étaient courtes, elles ne duraient pas au delà de deux pages pour les élèves du premier degré et d'une page pour les autres. Les statuts des Augustines de Notre-Dame recommandent de veiller à l'observation de la ponctuation, de rectifier l'accent local et la mauvaise prononciation et, dans les petites écoles, on y veillait aussi.

On n'enseignait l'écriture qu'à celles qui savaient lire. Les maîtres-écrivains, pour faire briller leur habileté et se rendre nécessaires, en avaient fait une calligraphie difficile. Érasme critiquait déjà le luxe de fioritures auquel ils se livraient. Ils s'étaient séparés en 1570 des maîtres d'école et dès lors, ils avaient toujours tendu à s'assurer le monopole de cet enseignement, à le faire séparer, à leur profit, des attributions des maîtres et des maîtresses de l'enseignement primaire. En 1578, ils introduisirent une instance pour leur faire interdire complètement les leçons d'écriture, mais ils furent déboutés par un arrêt du 15 janvier 1580. En 1598, ils obtinrent du Châtelet une sentence qui ne permettait aux maîtres d'école d'enseigner à écrire que par monosyllabes, mais cette sentence ne fut pas confirmée par le Parlement qui défendit seulement à ceux-ci de se livrer à cet en-

seignement d'une façon spéciale. C'est grâce à cette spécialité à laquelle ils joignaient celle de l'arithmétique, et où ils atteignaient naturellement un plus grand degré de perfection, que les maîtres-écrivains conservèrent la préférence d'une partie du public. Souvent on se passait d'eux, mais leur art n'en paraissait pas moins digne de grands efforts à cause du prestige que lui avaient donné leurs ancêtres, les scribes du moyen âge et de la difficulté même qu'ils s'appliquaient à y maintenir. On peut juger de cette difficulté par le chef-d'œuvre que la corporation demandait au candidat à la maîtrise, et qui consistait à fournir des échantillons de son savoir faire dans dix genres de calligraphie différens. De ces types variés plusieurs n'étaient en usage que dans certaines administrations; l'écriture courante ne connaissait que la française ou ronde et l'italienne ou bâtarde. Sous Louis XIII, le Parlement de Paris voulut faire fixer ces types vulgaires. Il demanda aux maîtres-écrivains d'en adopter et de lui en soumettre des modèles et décida, par un arrêt du 26 février 1633, que ces modèles de ronde et de bâtarde exécutés par deux calligraphes célèbres, Louis Barbedor et Le Bé, seraient exclusivement employés. Tout en restant bien loin de la dextérité technique des maîtres-écrivains, beaucoup de maîtresses, dans les écoles urbaines, écrivaient assez bien pour donner à leurs élèves une écriture passable. Quand elles en étaient incapables, elles se servaient d'exemples imprimés ou à la main, ou elles avaient recours à une maîtresse plus habile, quelquefois même à un maître-écrivain, qui donnait la leçon devant elles.

Les enfans apprenaient à compter au jet et à la plume. Pour le calcul au jet, on se servait de trente-six jetons qui, suivant leur position sur une table divisée en colonnes, représentaient des quantités différentes en livres, sols et deniers.

L'orthographe qu'on enseignait était, en l'absence de règles absolues, l'orthographe usuelle. On a tout dit sur son irrégularité et cependant, longtemps plus tard, M[me] de Maintenon trouvait qu'on y attachait encore, ainsi qu'à l'écriture, trop d'importance.

Il est impossible d'entrer dans le détail des exercices religieux dont la place était pourtant si grande dans l'éducation féminine. Contentons-nous de dire que, dans les écoles paroissiales et les petites écoles, on faisait le catéchisme deux fois par semaine et que les catéchismes diocésains remplacèrent, à

mesure qu'ils furent rédigés, les divers catéchismes généraux qui s'étaient partagé la faveur publique, tels que ceux de Bellarmin, de Canisius, de César de Bus, de Ledesma, de Richelieu. Dans les établissemens de la Visitation, saint François de Sales avait fixé l'âge de la première communion à onze ans au plus tard, sauf pour les enfans arriérés.

Qu'avait pu faire cette éducation des jeunes filles des différentes classes qui l'avaient reçue, quel rôle les avait-elle préparées à jouer dans la société où elles allaient entrer? Remontant au delà de la période qui, rigoureusement, limite notre étude, nous avons montré l'enthousiasme intellectuel de la Renaissance impuissant à triompher des idées traditionnelles sur l'éducation et la mission sociale de la femme, l'importance constante attachée à l'instruction populaire, envisagée surtout comme sauvegarde de la foi, cette instruction de plus en plus atteinte par le prosélytisme protestant et les guerres religieuses et, au moment où elles finissent, puisant dans l'esprit congréganiste une vigueur nouvelle. Mais, qu'il périclite ou qu'il soit florissant, l'enseignement féminin s'inspire de la même idée et s'applique avec prédilection au même but : la méfiance de la nature féminine, la préoccupation de la prémunir contre les entraînemens, de tenir toujours les jeunes filles occupées, à la fois pour les protéger contre les tentations de l'oisiveté et pour les préparer à gagner leur vie et à tenir leur intérieur. La plupart des œuvres populaires du milieu du XVII[e] siècle font une place au travail ménager et professionnel. La couture, le travail manuel, les ouvrages de femmes font partie du programme des Filles de la Croix, des Filles de Sainte-Geneviève, de la Congrégation de Saint-Joseph. Les pauvres filles que la charitable veuve Rousseau, — Marie de Gournay, — faisait élever gratuitement au faubourg Saint-Germain par des maîtresses qui prirent plus tard le nom de *Sœurs de l'instruction chrétienne*, leur devaient surtout un gagne-pain. L'orphelinat de la Miséricorde plaçait ses pensionnaires en apprentissage. La Compagnie du Saint-Sacrement mettait aussi en apprentissage des enfans sur lesquels elle exerçait une surveillance et un patronage. Elle songeait à établir à Paris des cours de coiffure, de blanchissage et des cours d'infirmières. Les Filles de Sainte-Marthe, vulgairement appelées les *Magneuses*, établies à Reims en 1634,

s'étaient donné pour tâche de dresser des servantes offrant aux familles des garanties de moralité et de savoir faire. Il existait dans chaque paroisse de cette ville, sous le nom de *Chartrerie*, une maison de charité où les enfans pauvres apprenaient des métiers. En 1633, ces écoles d'arts et métiers furent réunies et devinrent un hospice général consacré à l'enseignement manuel. Enfin nous rappellerons que les deux ordres enseignans qui attiraient le plus d'élèves ainsi que les couvens des autres n'avaient oublié dans leur programme pédagogique ni les travaux de femme, ni l'économie domestique.

Ce qui manque le plus dans le plan d'études de l'instruction secondaire, c'est, — tous les lecteurs en auront fait la remarque, — la culture intellectuelle proprement dite, les connaissances dont l'importance a pu paraître parfois si grande qu'elle a semblé faire oublier que l'objet de l'éducation est moins de remplir l'esprit que de le fortifier, moins de fortifier l'esprit que de former le cœur et de tremper le caractère, moins de savoir que de bien faire. Il est certain que ce qu'on appelle l'instruction a bien l'air d'être sacrifié à la connaissance et à l'accomplissement des devoirs religieux d'abord, ensuite à un apprentissage de la vie pratique où le savoir vivre, où certains arts d'agrément peuvent être considérés comme usurpant la place de notions que nous jugeons plus sérieuses et plus utiles. Il y a là plus qu'une apparence, il y a une vérité; mais cette vérité, il ne faut pas l'exagérer. La rareté des textes ne peut pas toujours être invoquée contre l'existence et l'extension d'une institution, d'un usage. Si loin qu'ils soient de satisfaire notre curiosité, ils nous autorisent à ranger le latin, l'italien, la géographie, la composition littéraire, le chant, la danse au nombre des matières et des arts qui entraient dans l'éducation. Il n'en reste pas moins vrai qu'après la formation de la conscience, exercée et affermie par des instructions et des pratiques religieuses, l'éducation féminine, dans la première moitié du XVII[e] siècle, visait plus à faire des ménagères et des maîtresses de maison, respectueuses des convenances sociales, que des femmes instruites.

G. FAGNIEZ.

LE
ROMAN D'UNE PRINCESSE

I. — LES ANNÉES HEUREUSES

Parmi les reines douloureuses dont la destinée continue, à travers les siècles, à émouvoir les âmes, Sophie-Dorothée de Celle, de droit, sinon de fait, souveraine de Grande-Bretagne et d'Irlande, tient une des premières places. Cette arrière-petite-fille par alliance de Marie Stuart fut douée, comme elle, de beauté et de charme; elle laissa, il est vrai, une mémoire moins pure que celle de la reine d'Écosse; mais, si sa faute fut lourde, les circonstances qui plaident pour elle sont si nombreuses, son châtiment fut si long et si rude, que sa mélancolique figure désarme la critique et n'inspire que la compassion. Sophie-Dorothée, victime de la cupidité des uns, de la haine des autres, mariée, encore enfant, à un époux indigne, est un des plus lamentables exemples d'une vie sacrifiée à la raison d'État.

Elle a, en dehors même de sa tragique histoire, des titres particuliers à la bienveillance des lecteurs français. Fille d'une demoiselle du Poitou, Éléonore d'Olbreuse (1), dont l'extraordinaire élévation au rang de princesse souveraine étonna ses contemporains, Sophie-Dorothée tenait plus de sa mère française que de son père allemand. A la Cour de Hanovre, où la fixa son mariage, on pardonna difficilement à cette jeune femme vive,

(1) Éléonore Desmier d'Olbreuse naquit, le 3 janvier 1639, au château d'Olbreuse entre La Rochelle et Niort, d'Alexandre Desmier, sieur d'Olbreuse et de Jacqueline Poussard de Vandré.

prime-sautière, généreuse, mais moqueuse et coquette, de symboliser la race brillante et légère dont, grâce à la mésalliance de son père, le sang coulait dans ses veines.

Écrite par un Anglais, M. Wilkins (1), la douloureuse histoire de Sophie-Dorothée est passionnante comme un roman. Son biographe a pour elle le dévouement d'un chevalier servant, doublé du sens critique d'un historien. Il a le souci d'éclaircir, à travers les ténèbres dont on l'a volontairement entourée, l'histoire de son héroïne. L'épisode de ses relations avec Königsmark, le point culminant et tragique de sa vie, est longtemps resté obscur; notre historien a, le premier, exhumé, des archives de l'Université de Lund en Suède, une correspondance échangée entre la princesse de Hanovre et le gentilhomme suédois (2). Ces missives ardentes, échouées dans l'atmosphère silencieuse de l'Université scandinave, vibrent encore de la passion qui les a dictées.

En 1649, l'ancienne maison de Brunswick-Lunebourg (3) était représentée par quatre frères : Christian-Louis, Georges-Guillaume, Jean-Frédéric et Ernest-Auguste. Christian-Louis et Jean-Frédéric moururent sans postérité; les possessions, l'influence et la fortune considérable de la maison se trouvèrent alors réunies entre les mains de Georges-Guillaume, duc de Celle et d'Ernest-Auguste, duc, puis électeur de Hanovre.

Ce dernier se maria en 1658 et contracta une alliance illustre, sinon riche, qui devait dans la suite apporter à son fils aîné le splendide héritage du trône d'Angleterre. Il épousa Sophie, fille du prince Palatin, roi de Bohême (4), et d'Élisabeth Stuart, fille de Jacques Ier, roi de Grande-Bretagne. Sophie n'avait pas le charme prenant de sa mère, cette Élisabeth, surnommée la « Reine des cœurs; » elle était intelligente et énergique, sceptique et ambitieuse. Elle ne se maria qu'à vingt-neuf ans; sa

(1) *The love of an uncrowned Queen Sophie Dorothea, consort of George I and her correspondence with Philip Christopher, Count Königsmark*, by W. H. Wilkins, Longmans, Green et Cie, London.

(2) Une copie de cette correspondance existe dans le British Museum, mais n'a jamais été publiée. Un professeur suédois, M. Palmblad, en donna quelques extraits dans un livre paru en 1853, et qui est depuis longtemps épuisé.

(3) La famille de Brunswick descend d'Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière; les quatre frères dont il est ici question étaient les fils de Frédéric, duc de Brunswick-Lunebourg, mort en 1649.

(4) Le prince palatin, Charles-Louis, frère de la duchesse Sophie, fut le père d'Élisabeth-Charlotte, Duchesse d'Orléans, « la Palatine » de la cour de Louis XIV.

pauvreté effrayait les prétendans et ses chances de devenir un jour reine d'Angleterre semblaient alors trop vagues pour compenser l'insuffisance de sa dot.

Toute sa vie, ses pensées furent hypnotisées par le lointain héritage, le rêve unique de sa longue existence, et, à mesure que la mort fauchait les héritiers directs du trône britannique, ce rêve prenait corps. Hautaine et impénétrable, l'Électrice de Hanovre était passionnément attentive aux événemens de l'île lointaine où ses ancêtres avaient régné : « Je mourrais satisfaite, disait-elle, pourvu que l'on puisse inscrire sur ma tombe : reine de Grande-Bretagne. » On ne l'inscrivit pas : Sophie mourut en vue de la terre promise, dont les splendeurs devaient la dédommager de ses longs déboires, deux mois seulement avant la reine Anne, dont elle était l'héritière.

Georges-Guillaume, duc de Celle, le frère aîné d Ernest-Auguste, fit un mariage moins brillant. Il s'éprit d'une Française, Éléonore d'Olbreuse, fille d'un gentilhomme huguenot du Poitou, belle, vive, spirituelle, d'humeur joyeuse.

Leur union ne fut d'abord qu'un mariage morganatique, ou plutôt une union libre, ratifiée par un contrat où le duc assurait, en cas de mort, une position avantageuse à « Madame de Harburg. »

Sous ce nom, la jeune Française fit son entrée à Celle, patronnée alors par l'altière duchesse Sophie qui devait tant la détester plus tard. La belle-sœur de Georges-Guillaume n'avait pas dédaigné de négocier son union avec la parvenue, et, en retour, le duc s'était imprudemment engagé à laisser son duché aux enfans de son frère. Dès lors, Ernest-Auguste et sa femme avaient tout intérêt à protéger Éléonore et à s'applaudir d'une situation qui mettait le duc de Celle dans l'impossibilité de contracter une union princière.

Sophie-Dorothée, l'unique enfant du duc Georges-Guillaume et de « Madame de Harburg, » naquit le 15 septembre 1666, au château de Celle. Deux cent trente-deux ans plus tard, jour pour jour, l'historien anglais, dont nous suivons les traces, visita Celle en souvenir de sa douloureuse héroïne. L'aspect des lieux a peu changé : le « Schloss » est toujours imposant, entouré des grands arbres du jardin et des douves avec leur eau dormante; les rues étroites, aux maisons du XVIIe siècle, n'ont rien de moderne. Il y manque seulement le mouvement et la vie qui y

régnaient quand vint au monde l'enfant, dont descendent l'Empereur allemand, le roi de Grande-Bretagne, la Tsarine, les reines de Norvège et d'Espagne, sans parler des innombrables princes et princesses qui leur sont alliés.

Le duc de Celle célébra le baptême de sa fille par des fêtes splendides et, sitôt rétablie, Éléonore, en personne avisée, s'attacha à gagner, pour elle et pour son enfant, l'affection des habitans du duché. Elle eut fort à faire : les préjugés contre la « Française » étaient tenaces; mais, grâce à son affabilité, elle les désarma et on lui sut gré de l'heureuse influence qu'elle exerçait sur le duc de Celle, devenu un homme d'intérieur exemplaire.

Sophie-Dorothée était le rayon de soleil de la petite cour; un portrait conservé à Herrenhausen, près de Hanovre, nous la représente toute petite fille, fraîche, rieuse, jolie, brune, avec un type bien français, les mains remplies de fleurs, les yeux rayonnans de la joie de vivre. Elle devait hériter d'une fortune importante, mais elle n'était pas princesse, aussi parla-t-on vaguement de son mariage possible avec un jeune Suédois de seize ans, le comte Philippe-Christophe de Königsmark, qui partageait souvent ses jeux. Mais ce projet, si projet il y eut, n'eut pas de suites, Königsmark quitta Celle pour suivre à travers l'Europe sa carrière d'aventures. Un autre prétendant plus sérieux était le prince Auguste-Frédéric de Brunswick-Wolfenbüttel, cousin du duc de Celle; mais la position équivoque d'Éléonore fit hésiter son père, le duc Antoine-Ulrich. Le désir de ménager à sa fille une alliance princière décida alors le duc de Celle à épouser régulièrement la mère et, malgré la fureur d'Ernest-Auguste et de sa femme, le mariage fut célébré à Celle en mai 1676, en présence du duc de Wolfenbüttel et de la petite Sophie, âgée de dix ans.

Le rêve insensé de la demoiselle poitevine s'était accompli; elle était duchesse souveraine de Celle et sa fille était princesse! Mais, par un étrange retour des choses, cette élévation extraordinaire fut la cause indirecte de son malheur et de celui de son enfant.

Malgré les sarcasmes de la duchesse Sophie, qui, depuis le mariage d'Éléonore, ne tarissaient pas quand il s'agissait de la « parvenue, » la fille de celle-ci était un beau parti. Elle avait grandi dans un milieu auquel sa mère avait imprimé un cachet

de raffinement inconnu dans les Cours allemandes de l'époque. La duchesse de Celle avait horreur de l'ostentation vulgaire; sa Cour était organisée avec élégance et bon goût, elle-même était polie, aimable, très fine, d'une correction parfaite; aussi, malgré sa naissance obscure et son titre d'étrangère, les princes voisins, peu habitués aux femmes élégantes et spirituelles, l'entouraient-ils de leurs hommages. Restée très Française de cœur, elle avait attiré à Celle un grand nombre de ses compatriotes, dont la plupart étaient des Huguenots du Poitou (1).

Sophie-Dorothée avait hérité de la beauté de sa mère, de son humeur joyeuse, mais elle n'avait pas son parfait équilibre. Elle était vive et pétulante, coquette à l'excès, avide d'admiration; « très mal élevée, » répétera plus tard la duchesse Sophie; peut-être, en effet, son éducation fut-elle plus brillante que solide et Éléonore, mère très tendre, ne l'arma-t-elle pas suffisamment en vue des luttes de la vie.

En 1679, à la mort sans postérité du duc Jean-Frédéric, frère du duc de Celle et d'Ernest-Auguste, ce dernier devint duc de Hanovre.

L'ambitieuse Sophie prit possession avec joie de son nouveau domaine; mais, malgré ses traditions royales et sa haute intelligence, elle ne sut pas donner à sa Cour l'élégance qu'Éléonore, la parvenue, avait imprimée à la sienne. Lui manquait-il cette souplesse, don bien français, qui fit, en partie, le succès de la Poitevine?

Du reste, l'influence de la femme légitime d'Ernest-Auguste disparaissait devant celle de sa maîtresse, la comtesse Platen, qui avait les vices de la Pompadour sans en avoir la beauté. La duchesse, fière et sceptique, se consola, par la philosophie, de ses déboires conjugaux, mais il existait entre elle et la Platen un sentiment commun : leur haine pour la « parvenue. »

Dans l'histoire de Sophie-Dorothée, la Platen joue un rôle sinistre; ce rôle commença le jour où elle suggéra à son amant de marier son fils aîné, Georges-Louis, à la riche princesse de Celle, sa cousine germaine, afin d'assurer l'union des deux duchés.

(1) Parmi les Français qui se fixèrent à Celle, relevons les noms de MM. Chauvet, de Beauregard, de Ridonet, de Boisdavid, de Suzannet, de Lescours, de Malortie, de la Fortière, de la Rochegiffart, d'Henri d'Olbreuse, frère de la duchesse; sa sœur Angélique d'Olbreuse se maria en Allemagne au comte de Reuss.

Malgré son titre d'héritier présomptif, Georges-Louis n'était pas d'un placement facile; brave sur le champ de bataille comme tous les princes de sa race, il était froid, maussade, gauche et parfaitement déplaisant. Sa mère ne lui avait rien donné de ses goûts intellectuels; son esprit était borné, son ignorance crasse, son caractère vindicatif et profondément dépravé. Ses parens, qui ne l'aimaient guère, l'avaient envoyé, pour le policer, à la Cour de Versailles, où il n'eut aucun succès; il ne réussit pas mieux en Angleterre, où sa mère rêvait de lui faire épouser la princesse Anne d'York, fille de Jacques II. L'idée d'un mariage entre la vive et gaie princesse de Celle et ce prince maussade fut communiquée par la Platen à Bernstorff, le ministre du duc Georges-Guillaume, qui l'adopta avec entrain, moins par intérêt pour la maison de Brunswick que par haine pour Éléonore, qui voulait marier sa fille avec le prince de Wolfenbüttel.

La duchesse Sophie elle-même entra dans la combinaison, tentée par le désir d'enlever aux Wolfenbüttel, maison rivale de la sienne, un riche héritage, et de marier à une héritière un fils qui lui faisait peu d'honneur.

Elle consentit même à se charger des pourparlers et, pour cela, à visiter Celle où elle n'avait pas mis les pieds depuis qu'Éléonore y régnait. L'histoire de son ambassade serait comique, si l'on ne sentait qu'à travers ces basses intrigues et ces grotesques aventures se joue la destinée d'un être sans défense.

La Cour de Hanovre savait que le 15 septembre 1682, jour où Sophie-Dorothée avait seize ans, le duc de Wolfenbüttel devait lui offrir ses hommages et demander sa main pour son fils; il fallait donc prendre les devans, car le temps pressait. Le 14 au soir, la duchesse Sophie s'embarqua dans sa lourde voiture pour Celle. Son arrivée le lendemain matin fit sensation, étant donnés l'heure insolite et les rapports plus que froids qui, depuis le mariage d'Éléonore, existaient entre les deux Cours. Sans s'attarder à de vaines cérémonies, la duchesse, malgré l'heure matinale, entra comme chez elle dans le « Schloss » et pénétra dans la chambre du ménage princier. Là, s'emparant de Georges-Guillaume ahuri, elle lui développa en hollandais le projet élaboré par la Platen, pendant que, derrière ses rideaux, la pauvre Éléonore, perplexe et inquiète, ne comprenant rien à la con-

versation, se demandait quel hasard amenait sous son toit sa pire ennemie.

Le duc de Celle était facile à influencer; flatté de la visite de sa royale belle-sœur, il abonda dans son sens avec une promptitude extraordinaire. Après une longue conversation, il revint annoncer à sa femme qu'il venait de promettre la main de sa fille à son neveu, Georges-Louis.

La duchesse de Celle consternée lui représenta en termes énergiques qu'il sacrifiait son enfant à un prince dont il connaissait le caractère dur, l'humeur sombre et l'immoralité publique, et qui, de plus, partageait la haine de sa mère pour la « Française. » Elle lui rappela les propos blessans tenus par Georges-Louis sur elle et sur sa fille, la promesse tacite faite au duc de Wolfenbüttel; elle pleura, pria, plaida la cause de son enfant, comme si, pauvre femme, elle eût prévu les tragiques résultats de cette union maudite; mais avec l'obstination des faibles, Georges-Guillaume s'entêta. L'influence de sa femme, déjà minée par Bernstorff, disparaissait devant celle de son impérieuse belle-sœur.

N'ayant rien obtenu, Éléonore alla prévenir sa fille qui dormait encore. Les trois pièces occupées par Sophie-Dorothée pendant ses heureuses années de jeunesse n'ont guère changé; elles ont vue sur les douves du « Schloss, » ombragées aujourd'hui, comme alors, par des tilleuls.

La princesse, réveillée brusquement, éclata en sanglots; elle détestait son cousin et sa tante, dont sa mère lui avait, imprudemment peut-être, répété les propos injurieux et, se cramponnant à la duchesse, elle la conjura de la sauver d'un sort pire que la mort! Pendant que dans une aile du château, la mère et la fille, étroitement embrassées, s'abandonnaient au désespoir, dans l'autre, le duc de Celle et sa belle-sœur, mis en gaîté par la conclusion de leur affaire, déjeunaient copieusement. A peine avaient-ils fini qu'on annonça le duc de Wolfenbüttel qui venait, avec une suite nombreuse, offrir ses vœux à la princesse à l'occasion de ses seize ans et rappeler à ses parens l'espérance qu'ils lui avaient donnée. Éléonore et sa fille étaient trop bouleversées pour le recevoir et Georges-Guillaume répondit à ses complimens en lui annonçant le prochain mariage de Sophie-Dorothée avec l'héritier de Hanovre. Il poussa même le cynisme, ou l'inconscience, jusqu'à l'inviter au dîner de fian-

çailles: Antoine-Ulrich se tira, non sans dignité, de cette position difficile et, contenant avec peine sa colère, il quitta immédiatement Celle.

Débarrassé de cet importun visiteur, le duc de Celle se rendit chez sa fille; elle était encore couchée, et sa mère, assise près de son lit, s'efforçait en vain d'arrêter ses sanglots. Habituée à être traitée par son père avec une extrême indulgence, elle vit avec surprise, pour la première fois, la volonté paternelle se dresser contre la sienne. Le duc lui ayant présenté une miniature de Georges-Louis, sertie de diamans, don de sa future belle-mère, elle la jeta loin d'elle avec tant de violence que le portrait se brisa et les diamans jonchèrent le sol. Enfin, cédant aux prières de sa mère, elle se leva et descendit pour saluer la duchesse Sophie, mais sa figure défaite et ses yeux gonflés en disaient long! Le lendemain, arrivèrent le fiancé et son père, le premier plus maussade encore que d'habitude, le second enchanté de l'heureux succès des négociations : Sophie-Dorothée, en les voyant, tomba sans connaissance.

Malgré la répugnance de la triste fiancée, les préparatifs du mariage se firent rapidement; le duc de Celle donnait à sa fille une dot considérable ; mais le contrat, rédigé sous l'inspiration des princes de Hanovre, servis par Bernstorff, était formulé de telle sorte que la princesse restait sous la dépendance absolue de son mari et de son père.

Le 21 novembre 1682, le mariage princier fut célébré au château de Celle : la ville était pavoisée, le « Schloss » rempli d'hôtes illustres, la princesse couverte de bijoux ; mais, au milieu de ces magnificences, la duchesse Éléonore était inquiète et la mariée d'une tristesse mortelle.

Un orage épouvantable éclata pendant la cérémonie ; le ciel était noir, un vent violent ébranlait les vieux murs du château et les assistans, péniblement impressionnés, regardaient avec pitié la jeune épousée, victime innocente d'un marché odieux, toute pâle sous ses somptueux atours.

Jamais couple plus mal assorti ne commença côte à côte le voyage de la vie, voyage qui, pour les meilleurs et les plus unis, a ses difficultés et ses heurts. Nous connaissons le taciturne Georges-Louis, à qui manquaient même ces formes extérieures qui masquent parfois la sécheresse du cœur.

Sophie-Dorothée, à seize ans, était charmante; brune, avec

des yeux de velours, des traits réguliers, un teint éclatant, des attaches fines, des cheveux superbes, elle respirait la fraîcheur et la grâce. Elle était, sinon savante, du moins cultivée, surtout au point de vue des arts d'agrément, elle aimait la musique et dansait à ravir ; comme caractère, c'était encore une enfant, qui, grandie dans une atmosphère indulgente et affectueuse, n'avait pas appris à dominer ses impressions. Elle était tendre et généreuse, mais volontaire et passionnée. De sa mère française, elle tenait une élégance naturelle, qui contrastait avec les habitudes des princesses allemandes, ses voisines; son amour de la toilette survécut à ses malheurs : vieillie et prisonnière, elle se mettra encore des diamans dans les cheveux pour ses promenades solitaires à travers la plaine désolée d'Ahlden! Sophie-Dorothée tenait aussi, de sa race maternelle, une parole vive, incisive et mordante, un esprit moqueur, dont les saillies lui furent cruellement reprochées. Un mari à la fois affectueux et sage aurait pu, en gagnant son cœur, discipliner sa nature prime-sautière et en développer les côtés nobles et généreux. Jetée si jeune dans un milieu hostile, elle se cabra contre l'animosité qui la poursuivait; ses défauts s'accentuèrent, son âme volontaire s'irrita, et les fleurs de dévouement et de générosité, que des influences meilleures eussent fait éclore, s'étiolèrent dans l'atmosphère malfaisante et corrompue de la Cour de Hanovre.

II. — PHILIPPE DE KÖNIGSMARK

L'union contractée par le prince héritier était populaire en Hanovre et les époux y furent accueillis avec enthousiasme.

Dans les fêtes qui suivirent, Sophie-Dorothée fit la conquête de ses futurs sujets : sa beauté, sa fortune, sa jeunesse enchantèrent les braves Hanovriens, et son beau-père, moins prévenu que sa femme contre l'enfant de la « Française, » lui témoigna, au début, une bienveillance marquée.

La Cour de Hanovre était plus corrompue et plus grossière que la Cour de Celle, mais, à défaut de correction et de bon goût, la duchesse Sophie y avait implanté une étiquette sévère qui pesa lourdement sur la princesse habituée à l'atmosphère familiale de sa petite patrie. Ses manquemens à cet égard étaient soulignés par son altière belle-mère qui les attribuait à l'influence de

« Madame » de Celle. Ces insinuations blessantes révoltaient Sophie-Dorothée, elle finit par fronder avec malice les règlemens qu'elle avait d'abord enfreints par ignorance.

Tout aurait pu s'arranger si son mari l'avait aimée; mais à aucune époque, même au temps de ses fiançailles, Georges-Louis ne se montra attentif ou affectueux pour elle; et la princesse n'avait pour ressource que la société d'une dame d'honneur : Éléonore von Knesebeck. Celle-ci, qui fut entraînée plus tard dans la ruine de sa maîtresse, lui était entièrement dévouée; mais elle manquait de jugement et de prudence.

Le 30 octobre 1683, Sophie-Dorothée donna le jour à un fils, Georges-Auguste, qui, quarante-quatre ans plus tard, devint le second roi d'Angleterre de la maison de Hanovre. La naissance d'un héritier ne procura pas à la jeune mère l'influence qu'elle eût pu espérer; et comparée à la vie mouvementée des princesses de nos jours, son existence manquait de variété; sa nature prime-sautière, avide du plaisir, étouffait dans une atmosphère toujours comprimée, souvent hostile. Aussi en 1686, accueillit-elle avec enthousiasme la proposition que lui fit son beau-père de le rejoindre à Venise. Ernest-Auguste s'y était rendu, accompagné de la comtesse Platen, ce qui ne choquait personne, pas même la duchesse Sophie, qu'il laissait à la tête des affaires. Fatiguée de l'étiquette maussade et des basses intrigues de la Cour de Hanovre, Sophie-Dorothée se jeta ave l'impétuosité de son caractère dans une vie de fêtes continuelles, tant à Venise qu'à Rome. Parmi les étrangers qu'elle rencontra était un Français, le marquis de Lassay (1) qui, s'il faut l'en croire, tomba amoureux de la jolie princesse et le lui déclara en termes enflammés. Il est fort possible que Lassay se soit vanté à tort de sa conquête ou que Sophie-Dorothée, très coquette, ait ébauché avec le gentilhomme français, presque son compatriote, ce qu'au xxe siècle on appellerait un « flirt » sans importance. En tout cas; cette intrigue, si intrigue il y eut, ne tira pas à conséquence et la pauvre mémoire de notre héroïne, si compromise par Königsmark, ne l'est aucunement par les vantardises du vaniteux Lassay.

Les jours ensoleillés de son séjour en Italie furent les derniers d'un bonheur relatif pour Sophie-Dorothée, car on ne peut

(1) Armand de Madaillan, marquis de Lassay, mourut en 1787 (voyez *Gens d'autrefois*, par Pierre de Ségur, 1903).

appeler bonheur le coupable entraînement qui troubla si profondément sa vie avant de la briser. Quelques mois après son retour de Rome, le 16 mars 1687, naquit son second enfant, une fille qui devint reine de Prusse et fut la mère du Grand Frédéric; mais sa position, loin de s'améliorer, devenait de plus en plus difficile. Elle avait eu à lutter dès le début contre l'animosité de sa belle-mère et l'indifférence de son mari; elle devait maintenant compter avec la haine de la comtesse Platen, qui, par jalousie, devint son ennemie.

Dans cette guerre à mort entre la femme déjà mûre, froidement perverse, et la princesse de vingt ans, vive et volontaire, mais incapable d'une lâcheté, la victoire demeura à la première. Après avoir vainement cherché à impliquer Sophie-Dorothée dans un complot politique, la Platen, exploitant l'indifférence du prince Georges pour sa femme, donna à celui-ci pour maîtresse Ermengarde Melusine von Schulenberg. C'était une fille noble, mais pauvre, douce et nulle, aussi lourde d'aspect et d'esprit que la princesse était vive et piquante; pas méchante, du reste: pourvu qu'elle s'enrichît, elle ne voulait de mal à personne. La position quasi officielle accordée à la Schulenberg exaspéra Sophie-Dorothée; elle exprima hautement son indignation contre la Platen, à qui ses propos furent consciencieusement répétés. Sa belle-mère ne la plaignait pas: ne supportait-elle pas avec une philosophie hautaine l'empire exercé sur son époux par une rivale plus agressive que l'insignifiante Schulenberg?

A Celle, où elle porta ses griefs, la princesse trouva auprès de sa mère la tendresse et la compassion qui jamais ne lui firent défaut, mais l'étoile d'Éléonore avait pâli et Georges-Guillaume ne voyait plus que par les yeux de son ministre Bernstorff, tout acquis à la maison de Hanovre. De plus, — phénomène qui n'est pas rare dans la vie, — le duc de Celle, en vieillissant, fuyait tout ce qui troublait sa quiétude. Il jouissait des rapports cordiaux que le mariage de sa fille avait rétablis entre sa Cour et celle de son frère et voilà que cette fille elle-même, par ses plaintes véhémentes, ses appels désespérés, allait les compromettre! Il accueillit donc avec plus d'irritation que de pitié le récit de ses déboires conjugaux et lui enjoignit d'accepter une situation qui était celle de la plupart des princesses de l'époque. Mais Sophie-Dorothée n'était pas femme à se taire;

et au moment le plus critique de son existence, quand elle se sentait abandonnée par ceux qui lui devaient appui et protection, son mauvais génie lui apparut sous une forme chevaleresque, bien faite pour conquérir son imagination et son cœur.

Nous avons vu qu'enfant, la princesse de Hanovre avait joué dans les jardins de Celle avec un jeune Suédois, Philippe-Christophe von Königsmark, né en 1665, qui, s'il faut l'en croire, était resté amoureux de sa petite compagne. Cette passion, dont il se réclama plus tard pour attendrir Sophie-Dorothée, n'empêcha pas le comte Philippe de promener, à travers l'Europe, une vie d'aventures. Son frère, le comte Carl Jean, et ses sœurs, la comtesse Levenhaupt et Aurore, qui fut la mère du maréchal de Saxe (1), étaient, comme lui, plus doués de qualités brillantes que de sens moral : beaux et riches, ils adoraient les aventures, celles de Carl Jean en Angleterre sont célèbres (2). Partout, du reste, à Londres, à Dresde, à Madrid et à Versailles, les Königsmark étaient fêtés, et l'arrivée du comte Philippe à la maussade petite Cour de Hanovre fit sensation. Il y fit, en 1688, un premier séjour; mais, l'année suivante, il reparut, attiré peut-être par la princesse héréditaire qu'il trouva plus triste que jamais.

Le faste de Königsmark, et ses talens militaires, qui étaient réels, éblouirent le duc Ernest-Auguste : il le nomma colonel de ses gardes. Les jeunes princes devinrent ses amis et les Hanovriens s'émerveillèrent de la splendeur de ses équipages, du nombre de ses serviteurs et de l'éclat de ses fêtes. Quant à Sophie-Dorothée, elle accueillit avec plaisir le brillant étranger qui se déclara dès le début son chevalier servant.

Il y avait entre la princesse et le gentilhomme suédois de nombreuses affinités. Tous deux étaient raffinés et élégans dans un milieu lourd et grossier : le comte Philippe, d'une générosité prodigue, jetait l'argent sans compter, pour son plaisir et pour celui des autres; la princesse aimait le luxe, mais d'une charité toute d'élan, elle était plus généreuse que réfléchie. Tous deux étaient des impulsifs, incapables de dissimuler leurs sentimens; mais comme délicatesse et dévouement, la palme reste à Sophie-

(1) Le maréchal de Saxe, né à Dresde en 1696, était le fils naturel d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne et d'Aurore de Königsmark.

(2) Il y fut accusé d'avoir fait assassiner un M. Thynne, dont il désirait épouser la femme, encore enfant, mais qui était la plus riche héritière de l'Angleterre. Le procès, qui excita une curiosité très vive, se termina par l'acquittement du Suédois.

Dorothée. Si, dans la suite, son amour pour Königsmark fut coupable, il fut unique, tandis que lui, au début de sa passion pour la princesse, se laissa entraîner dans une intrigue honteuse avec la comtesse Platen, qui, malgré ses quarante ans, s'était follement éprise du beau Suédois.

Dès 1691, Sophie-Dorothée commença à écrire au comte Philippe toutes les fois qu'il s'absentait. Leur correspondance s'étend de juillet 1691 à juillet 1694 avec des intervalles plus ou moins grands. Il existe trois dépôts de ces lettres, assez compromettantes, il faut l'avouer, pour la mémoire de notre héroïne.

L'un est entre les mains du duc de Cumberland, représentant actuel de la maison de Brunswick : ce sont des lettres saisies dans les appartemens de Königsmark après sa mort, emportées ensuite par le dernier roi de Hanovre quand il fut dépossédé par la Prusse et qui n'ont jamais été publiées. L'autre dépôt, également inédit, est dans les archives de Berlin et provient des papiers personnels de Frédéric II, petit-fils de Sophie-Dorothée : elles furent probablement saisies, comme les premières, soit chez Königsmark, soit chez la princesse. Enfin une troisième liasse de lettres appartenant à l'Université de Lund, en Suède, ont été jadis déposées entre les mains d'Aurore de Königsmark et de sa sœur la comtesse Levenhaupt, à qui la princesse et le comte Philippe, qui tous deux avaient la manie de ne rien détruire, confiaient pour les garder leurs dangereuses missives. Sur son lit de mort, la comtesse Levenhaupt remit à son fils ces feuilles, qui, disait-elle, « avaient coûté à son frère la vie et à la mère d'un roi sa liberté. »

Des mains du comte Levenhaupt, le dépôt passa par héritage au comte de la Gardie, qui le légua à l'Université de Lund. Les lettres de Königsmark sont celles d'un soldat, écrites un peu partout, en campagne, au camp, sur le champ de bataille. Toute la correspondance est en français, mais l'orthographe du comte Philippe est des plus fantaisistes, il écrit « can » pour quand, « sansaire » pour sincère, « astor » pour à cette heure, etc.; ses anecdotes et ses expressions frisent souvent la grossièreté et le moi occupe une grande place même dans les pages où il parle de son amour. Sophie-Dorothée est plus fine, plus élégante comme écriture et comme style, mais souvent alambiquée et diffuse dans l'expression de sa pensée. Sa coupable passion pour

Königsmark est profonde et désintéressée, elle l'absorbe tout entière.

Dans cette curieuse correspondance, les personnages de l'entourage sont désignés soit par des chiffres, soit par des surnoms qui ne manquent pas d'à-propos : l'altière duchesse Sophie est « la Romaine ; » la duchesse Éléonore, qui admonestait souvent sa fille : « la Pédagogue ; » Éléonore de Knesebeck : « la Gouvernante, la Sentinelle, » ou « la Confidente ; » le duc de Celle : « le Grondeur, » le prince Georges-Louis : « le Réformateur, » la princesse elle-même est « le cœur gauche » ou la « petite louche ; » une dame d'honneur replète : « la grosse dondon ; » les ministres du Hanovre : « le satyre » et « le barbouilleur. »

On a beaucoup discuté l'authenticité des lettres de Lund; malgré sa chevaleresque compassion pour son infortunée héroïne, M. Wilkins y croit. Sa conviction est fondée sur la similitude qui existe entre les lettres de Lund et celles de Berlin, dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute, similitude d'écriture, d'expressions, de papier, de style.

Cette correspondance est l'expression d'une passion grandissante, mais où la confiance mutuelle fait défaut. Königsmark commence par signer : « votre esclave, votre très obéissant valet, » puis il passe à des formules moins révérencieuses : « Emable Brune, j'embrasse vos genous. »

Malgré la pitié qu'inspire la tragique destinée de cet homme, frappé lâchement en pleine jeunesse, ses lettres ne le rendent pas sympathique, tant il s'y révèle emphatique, jaloux, égoïste, et insouciant de la sécurité de la malheureuse jeune femme qui, malgré son fatal entraînement, paraît par momens se rendre compte du péril qui la menace.

Non pas cependant qu'elle ait des troubles de conscience : les idées relâchées de son époque, les exemples qu'elle avait sous les yeux, l'atmosphère malsaine de la Cour de Hanovre avaient affaibli son sens moral et, chose étrange, la pensée de ses enfans ne semble pas l'avoir retenue. On aimerait à voir l'image de ces innocens se dresser entre leur mère et l'abîme vers lequel elle court; le malheur réveillera bien un jour le sentiment maternel dans l'âme de Sophie-Dorothée, mais trop tard pour la sauver et, une fois réveillé, ce sentiment deviendra une souffrance de plus.

La seule influence qui s'employa pour retenir la princesse

dans le chemin du devoir fut celle de sa mère, « la Pédagogue. » Sans se douter que sa fille songeait à abandonner son foyer pour suivre le comte Philippe à l'étranger, la duchesse s'effrayait de son intimité avec le brillant Suédois.

L'année 1693 s'écoula au milieu d'alternatives de joie délirante et de terreurs folles : Sophie-Dorothée est plus éprise que jamais : « Je ne peux même entendre nommer votre nom sans un transport dont je ne suis pas maîtresse, » écrit-elle au mois de juin et, de plus en plus le séjour de Hanovre lui devient à charge, sauf quand le comte y rentre entre deux campagnes.

Déjà à cette époque, la popularité dont il jouissait jadis à la Cour de l'Électeur (1) commençait à décliner ; ses folles dépenses avaient entamé sa fortune et Ernest-Auguste, plein d'indulgence pour les riches étrangers qui venaient dépenser chez lui leur patrimoine, l'était moins pour ceux qui faisaient des dettes. De plus, la passion de Königsmark pour la princesse électorale faisait jaser : leurs entrevues et leurs correspondance, bien qu'enveloppées de mystère, étaient soupçonnées. Königsmark en fut prévenu : le maréchal de la Cour, Podevils, désigné dans les lettres sous le nom du « bon homme, » le prince Ernest, un des fils de l'Électeur, l'avaient averti qu'il était étroitement surveillé et que sa conduite pouvait avoir des « suites sérieuses. » De son côté, la duchesse Éléonore, très inquiète, cherchait à garder sa fille auprès d'elle le plus possible. Pendant un séjour à Celle, Sophie-Dorothée, jusque-là étrangère aux affaires, s'avisa d'étudier son contrat de mariage et, poursuivie par la pensée d'obtenir un divorce pour épouser Königsmark, elle découvrit avec désespoir que son contrat ne lui donnait pas la libre disposition de sa fortune. Elle en pleurait de colère et de chagrin quand survint sa mère, « tendre et bonne, » qui lui offrit de vendre ses bijoux pour lui assurer une somme dont elle serait la maîtresse, se doutant peu, la pauvre femme, à quel usage devait servir cet argent! Le duc Georges-Guillaume, moins indulgent, exigeait son retour au foyer conjugal et Sophie-Dorothée, plus triste et plus révoltée que jamais, alla y reprendre sa place.

Elle y passa l'hiver de 1694, tout occupée de ses projets de

(1) La dignité d'Électeur, qu'il avait longtemps ambitionnée, fut conférée au duc Ernest-Auguste en novembre 1692.

fuite; Königsmark, malgré son audace, se rendait compte que sa position devenait intenable, quand, sur ces entrefaites, l'avènement au trône de Saxe de son ami le duc Frédéric-Auguste lui fournit un prétexte pour quitter Hanovre. Le nouveau souverain lui devait une somme considérable et, sa fortune étant largement ébréchée, il crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits de créancier. Frédéric-Auguste le reçut à merveille, se déclara dans l'impossibilité de le rembourser, et, en revanche, lui donna un poste important, auquel étaient attachés des émolumens considérables. Jusque-là, tout allait bien; mais Königsmark, essentiellement jouisseur, se laissa griser par l'atmosphère de folle dissipation qui régnait à Dresde. Il continuait à écrire à la princesse électorale des lettres désespérées, qui cadrent mal avec son existence échevelée et, malheur plus grand, il se mit, après les repas copieux en honneur à la Cour saxonne, à raconter les histoires scandaleuses de Hanovre.

Ces propos inconsidérés, quand le bruit en parvint aux principaux intéressés, provoquèrent une explosion formidable. L'inoffensive Schulenberg elle-même en fut exaspérée et Georges-Louis, si taciturne d'ordinaire, entra brusquement chez sa femme, pour lui reprocher son intimité avec Königsmark, qui, disait-il, le rendait la fable du public. Sophie-Dorothée, prompte à la réplique, répondit que c'était, au contraire, lui et sa laide maîtresse qui prêtaient au ridicule; elle ajouta que, pour elle, elle ne demandait qu'un divorce. Ces paroles piquantes mirent le prince dans une telle fureur qu'il faillit l'étrangler. Les cris de la malheureuse attirèrent ses gens; Georges-Louis se retira en jurant et la princesse partit sur-le-champ pour Celle.

Elle y fut accueillie avec une tendre pitié par sa mère; mais son père, poussé par Bernstorff et aussi par son propre désir de rester en bons termes avec le Hanovre, lui intima l'ordre de retourner auprès de ses beaux-parens, qui consentaient à la recevoir. Pour éviter un nouveau choc entre les époux, ils avaient envoyé leur fils à Berlin visiter sa sœur l'Électrice de Brandebourg (1).

Sophie-Dorothée fut profondément irritée contre son père, qui refusait de l'aider à rompre un lien odieux et quand, à la mi-juin, elle repartit pour Hanovre, son exaspération était arri-

(1) Sophie-Charlotte, fille de l'Électeur Ernest-Auguste, épousa en 1684 l'Électeur de Brandebourg, qui devint le premier roi de Prusse.

vée au paroxysme. Il avait été convenu qu'elle s'arrêterait à Herrenhausen pour y saluer ses beaux-parens, qui, entourés de leur Cour, étaient sur pied pour l'attendre. Ils l'attendirent en vain. Elle donna ordre à son cocher de brûler Herrenhausen, dont les grandes grilles étaient ouvertes pour la recevoir. Au galop de ses chevaux, elle rentra à Hanovre, s'enferma dans ses appartemens du « Leine Schloss, » suivie de la tremblante Knesebeck, et fit savoir qu'elle était malade. La famille ducale adopta avec empressement cette version, heureuse de voiler ainsi un acte de révolte inouï dans les annales de la cérémonieuse petite Cour.

A ce tournant critique de l'existence de la princesse, un peu de tact et d'indulgence de la part de son père aurait pu retarder ou, peut-être, éviter la catastrophe qui se préparait; mais le duc de Celle, vieilli et fatigué, n'était plus qu'un instrument docile entre les mains de son ministre et de son frère. Les révoltes de sa fille et surtout ses demandes d'argent l'irritaient. Il s'inquiétait peu de l'état d'âme de son enfant et beaucoup des complications que son attitude rebelle pouvait lui attirer à lui-même. La duchesse Éléonore voyait plus loin : elle eût voulu garder sous son aile l'infortunée qui, entre sa répulsion pour son mari, sa colère contre son père et sa passion pour Königsmark, était prête à toutes les folies; sa douloureuse impuissance, à ce moment suprême, où se jouait la destinée de son unique enfant, était pour cette mère si tendre la pire des tortures.

III. — LA CATASTROPHE

Quelques jours seulement après le retour de la princesse héréditaire, Königsmark eut l'insigne imprudence de revenir à Hanovre. A la suspicion qui s'attachait à lui, à cause de ses assiduités auprès de Sophie-Dorothée, se joignait maintenant l'indignation excitée par ses méchans propos; mais il savait que la princesse était décidée à fuir et il s'agissait de combiner avec elle les détails de cette fuite.

L'intention de Sophie-Dorothée était formelle : elle voulait passer la frontière, obtenir un divorce, épouser le comte Philippe et vivre avec lui à l'étranger. Ses lettres, très nettes sur ces points, nous la montrent indifférente aux privilèges du rang qu'elle sacrifiait, toute dominée par la hantise de fuir son entourage.

Le 1er juillet 1694, un dimanche, Königsmark reçut un mot, d'une écriture déguisée, le priant de se rendre le soir même chez la princesse au « Leine Schloss (1). » Il n'hésita pas à obéir. Déguisé et sans armes, il fut admis par Éléonore de Knesebeck auprès de Sophie-Dorothée, qu'il n'avait pas vue depuis trois mois. Pendant que leur entretien se prolongeait fort avant dans la nuit, les espions de la Platen, chargés de surveiller Königsmark, allaient prévenir leur maîtresse, qui, à son tour, s'empressait d'avertir l'Électeur, de la présence du comte. L'Électeur, outré de cette audace, déclara qu'il allait lui-même surprendre les coupables; mais la Platen le supplia de n'en rien faire et, toujours faible aux mains de cette femme impérieuse, il se laissa arracher un ordre écrit, où il enjoignait au commandant de sa garde de mettre quatre de ses hommes à la disposition de la comtesse. Dans la pensée d'Ernest-Auguste, il s'agissait simplement d'arrêter Königsmark, et le dénouement tragique de cette aventure lui fut infiniment désagréable. Faux et ambitieux en politique, dénué de sens moral dans sa vie privée, il n'était ni cruel, ni sanguinaire. La comtesse fit boire les hommes, puis, après leur avoir commandé le silence, elle les mena au « Rittersaal, » vaste pièce, à laquelle aboutissait le corridor qui desservait les appartemens particuliers de la princesse. Là, elle les dissimula dans l'angle d'une cheminée monumentale, qui existe encore, et leur donna pour consigne de s'emparer, mort ou vivant, du premier homme qui se présenterait. Assoiffée de vengeance, elle se retira dans la pièce à côté pour attendre sa proie. La visite de Königsmark se prolongea; il fallut que la fidèle Knesebeck, plus inquiète que de coutume, le forçât à partir. Elle le conduisit jusqu'à la porte de l'appartement et le laissa s'engager seul dans le corridor dont il connaissait les issues. Il le parcourut en fredonnant une romance, entra dans le « Rittersaal, » plongé dans l'obscurité, y fut, en un

(1) Dans son procès, Sophie-Dorothée affirma que ce billet n'était pas écrit par elle, mais par la Platen qui voulait tendre un piège à Königsmark. D'autre part, Mlle de Knesebeck reconnut que sa maîtresse avait ce jour-là un rendez-vous avec le comte Philippe, et il ressort de sa correspondance que la princesse déguisait souvent son écriture. Tout est mystérieux, du reste, dans ce sombre drame; M. Wilkins le raconte en s'appuyant sur les dires des auteurs les plus sérieux et sur des traditions dignes de foi. Les dépêches de l'envoyé anglais à Hanovre, qui auraient pu éclaircir l'affaire, manquent, comme tous les documens officiels qui s'y rapportent, même les lettres de l'Électrice à la Palatine écrites pendant l'été de 1694, ont disparu.

instant, entouré, attaqué et frappé à mort! Transpercé par une épée, il tomba baigné de sang, en criant : « Sauvez la princesse! sauvez l'innocente princesse! »

Ses assassins le traînèrent dans la pièce voisine, où, à la pâle clarté d'un flambeau, la comtesse Platen vit étendu à ses pieds, dans les affres de la mort, l'homme qui l'avait bravée! On dit que le blessé la reconnut, qu'il réunit ses forces pour la maudire et qu'elle arrêta ses paroles vengeresses en lui mettant le pied sur la bouche! Trop faible pour répondre à cette injure suprême, Königsmark se serait évanoui; puis, revenant à lui, il aurait, en mots entrecoupés, protesté de l'innocence de la princesse, fidèle au dernier moment, malgré ses faiblesses et ses fautes, à celle dont l'amour lui coûtait la vie.

Une fois qu'il fut mort, la Platen, épouvantée de son œuvre, s'emporta contre les maladroits qui avaient dépassé ses instructions et qui étaient eux-mêmes terrifiés, en reconnaissant dans leur victime le magnifique et populaire comte de Königsmark. La Platen leur donna l'ordre de dire toujours que le comte Philippe les avait attaqués le premier, puis elle s'enfuit porter à l'Électeur cette version du drame.

Pour une fois, Ernest-Auguste entra en fureur contre sa maîtresse, l'accusant d'avoir, par ce meurtre stupide et brutal d'un homme connu dans toutes les Cours de l'Europe, attiré sur lui et sur son État les embarras les plus graves. Mais, — détail qui caractérise le personnage, — après avoir accablé la Platen de ses reproches, il se réclama d'elle pour faire disparaître les traces du crime. Ils s'en allèrent, couple tremblant et misérable, à travers les salles désertes du « Schloss » jusqu'à la pièce, où Königsmark était veillé par ses assassins. Sous les yeux de l'Électeur, le corps fut jeté dans un trou rempli de chaux vive. On le recouvrit avec soin. Le parquet fut lavé, et cette besogne sinistre s'accomplit si promptement que, sauf les six intéressés, personne dans le palais endormi ne devina le drame de la nuit. Les assassins reçurent l'ordre, sous peine de mort, de garder un silence absolu : du reste, ils étaient trop inquiets de leur propre sécurité pour se vanter de ce qu'ils avaient fait.

Moins que toute autre, la princesse électorale se doutait de la tragédie qui s'était déroulée à quelques mètres seulement de sa chambre. Après le départ du comte, elle s'était mise à emballer ses bijoux et à brûler ses papiers en vue de sa fuite : il

était convenu que le lendemain Königsmark lui enverrait un billet pour la prévenir du lieu et de l'heure où sa voiture serait à ses ordres. Ne recevant rien, elle devint inquiète : elle le fut davantage quand on vint lui dire que son beau-père lui interdisait de quitter ses appartemens et de voir ses enfans. Éléonore de Knesebeck, prisonnière comme sa maîtresse, ne pouvait aller aux nouvelles. Les deux femmes passèrent la journée du lendemain et la nuit suivante dans une inexprimable angoisse, pendant qu'au dehors le secrétaire et les serviteurs de Königsmark, inquiets de sa disparition, se mettaient à sa recherche. Le 3 juillet, le secrétaire, Hildebrand, reçut du maréchal Podevils le conseil de se tenir tranquille, ce qui ne l'empêcha pas d'avertir les deux sœurs de son maître et son ami le roi de Saxe, de son étrange disparition. Le jour suivant, par ordre de l'Électeur, on fouilla l'appartement du comte Philippe, et tous ses papiers furent saisis. C'est alors que les lettres de la princesse, conservées aujourd'hui à Berlin et à Gmunden, passèrent sous les yeux de son beau-père. Elles révélaient l'intrigue déjà ancienne entre Sophie-Dorothée et Königsmark, son indignation contre son père, qui refusait de l'aider à conquérir son indépendance, et sa haine pour la maison de Hanovre. Ces derniers griefs étaient, aux yeux de l'Électeur, encore plus graves que la passion de sa belle-fille pour le beau Suédois. Il ne se piqua jamais, et pour cause, d'être un censeur austère, mais il avait à un degré extraordinaire l'orgueil de sa maison.

L'Électrice, mise au courant des événemens, fut sans pitié pour l'enfant de la « Française, » et à Celle, le duc Georges-Guillaume, à qui le comte Platen porta les lettres où sa fille l'accusait de cruauté et d'avarice, entra en fureur contre la malheureuse. Quant à la duchesse Éléonore, se jetant aux pieds de son mari, elle lui rappela que leur enfant avait été livrée bien jeune à des influences hostiles ; que, délaissée par son époux, jalousée par son entourage, elle était plus digne de pitié que de blâme. Elle se heurta à un mur d'airain.

Éléonore s'adressa alors à Bernstorff, le ministre tout-puissant. Elle lui offrit une grosse somme d'argent s'il voulait intervenir en faveur de la princesse. Bernstorff, déjà payé par le Hanovre, dont il était l'agent, prit l'argent, promit tout ce que demandait la duchesse et continua à travailler contre elle! Corruption morale et corruption politique, rien ne manquait à ces

deux petites Cours! Elles n'avaient pour elles qu'une certaine dignité extérieure : c'est ainsi qu'il fut convenu entre elles que le nom de Königsmark ne serait jamais prononcé publiquement.

Quinze jours se passèrent, pendant lesquels la princesse, séquestrée dans son appartement, resta sans nouvelles, quand enfin le comte Platen entra chez elle. Hautaine et impérieuse, Sophie-Dorothée demanda à voir son beau-père. Platen répondit que celui-ci, ne voulant pas communiquer directement avec elle, l'informait, par son entremise, qu'elle aurait à quitter la Cour. Elle répondit que c'était là son plus ardent désir; mais quand Platen ajouta que ses lettres à Königsmark avaient été saisies, elle pâlit et demanda : « Où est le comte? » Platen lui répondit qu'il avait été tué en quittant son appartement dans la nuit du 1er juillet.

Désespérée, la princesse oublia toute prudence, accabla de ses malédictions la famille électorale et chassa de sa chambre l'envoyé de son beau-père.

Il semble qu'au début de cette lamentable affaire, les deux cours, craignant les complications extérieures, aient désiré par-dessus tout éviter un scandale. Elles auraient même accepté l'idée d'une réconciliation apparente entre les époux; mais l'attitude de Sophie-Dorothée rendait tout arrangement de ce genre impossible. Folle de douleur et de colère, elle voulait plus que jamais briser avec une famille, couverte à ses yeux du sang de Königsmark !

Il fut décidé que le procès de divorce serait établi sur le refus de la princesse de vivre avec son mari. La Cour de Hanovre, très habilement, la fit transférer le 17 juillet à Ahlden, dans le duché de Celle, et, bien qu'elle fût prisonnière, l'on persuada au peuple que ce séjour était volontaire de sa part : il devait justifier le procès qui allait commencer. En même temps, les ducs de Hanovre et de Celle, pour préparer l'opinion publique, envoyaient une circulaire à leurs représentans à l'étranger : ils y expliquaient comment la princesse, après avoir montré depuis longtemps de « l'aversion » pour son mari, s'était, de son plein gré, retirée dans les États de son père.

Pendant ce temps, les sœurs de Königsmark remuaient ciel et terre pour le retrouver. Ernest-Auguste, affolé par leur insistance, répondit d'abord par des faux-fuyans; plus d'une fois, il dut maudire le zèle intempestif de sa vieille maîtresse, surtout quand le roi de Saxe, touché par les pleurs de la belle

Aurore, le somma impérieusement de rendre le comte Philippe à sa famille. En fin de compte, les deux frères de Celle et de Hanovre en appelèrent à l'Empereur ; ils lui déclarèrent que si Auguste de Saxe continuait à les poursuivre, ils retireraient leurs troupes de l'armée des alliés. Cette menace produisit son effet et, peu à peu, les sœurs de Königsmark comprirent qu'aucune puissance humaine, Empereur ou Roi, ne pouvait leur rendre leur frère. Les bonnes volontés finirent par se lasser ; le silence se fit, et l'attention des ducs se concentra sur le procès de divorce.

Il est assez difficile d'en suivre la procédure, presque tous les documens qui s'y rapportent ayant été détruits avec intention. Bien que le nom de Königsmark n'ait jamais été prononcé en public, ses relations avec Sophie-Dorothée forment le nœud de cette tragique histoire. Deux ministres du duc de Celle, Bernstorff et Bülow, furent envoyés à Ahlden pour interroger la prisonnière sur ce point délicat : elle avoua avoir été imprudente, mais rien de plus, et cette attitude, dont elle ne se départit pas, est confirmée par le témoignage d'Éléonore de Knesebeck, qui, séparée de sa maîtresse, emprisonnée, menacée de la torture, ne varia jamais dans ses affirmations.

Cette épineuse et délicate question : jusqu'où alla l'intimité entre Sophie-Dorothée et Philippe de Königsmark, restera éternellement sans réponse. Certains historiens, comme Köcher (1) et Schaumannn (2), nient à la fois l'authenticité des lettres et la culpabilité de l'héroïne ; d'autres, comme le comte Schulenberg-Klosterrode (3), reconnaissent que les lettres sont authentiques, mais croient encore que la princesse ne fut pas gravement coupable ; d'autres enfin, comme M. Wilkins, tout en admettant l'authenticité des lettres et la chute complète de Sophie-Dorothée, l'excusent en raison de la corruption de son milieu, de la tristesse de son mariage, de sa jeunesse et de son isolement.

Leur point de vue, à la fois juste et miséricordieux, ne serait-il pas le vrai ?

Le procès même du divorce ne fut, au fond, qu'un simulacre,

(1) *Die Prinzessin von Ahlden*, articles publiés dans l'*Historische Zeitschrift*, 1882. — *Memorien der Herzogin Sophie*, 1879.

(2) *Sophie Dorothea, Prinzessin von Ahlden und Kurfürstin Sophie von Hannover*, 1879.

(3) *Die Herzogin von Ahlden*, Leipzig, 1852.

les deux cours ayant réglé d'avance le sort de l'accusée dont il importait de restreindre la liberté pour garder l'héritage.

Au mois de septembre, quand s'ouvrirent les débats, on la ramena sur le territoire de Hanovre, à Lauenau, pour être plus près de ses juges. Le prince héritier demandait le divorce, sous prétexte que sa femme refusait de cohabiter avec lui, et Sophie-Dorothée, interrogée dans le même sens, déclara que, sous aucun prétexte, elle ne reprendrait la vie commune.

Elle ne perdait pas, du reste, une occasion d'affirmer son désir de rompre avec le Hanovre et, tout entière à son désespoir, elle ne songeait pas à s'assurer pour l'avenir certaines conditions de liberté et de bien-être. La duchesse Éléonore, qui prévoyait le sort atroce réservé à son enfant, voulut en vain intervenir; on refusa de lui laisser voir sa fille, à qui, seule, elle aurait donné des conseils désintéressés.

Un curieux réquisitoire envoyé à Celle, par Hugo le vice-chancelier du duché de Hanovre, révèle l'animosité dont étaient remplis les juges, vendus au prince Georges, contre l'infortunée qui, quelles qu'aient été ses fautes, avait droit à la justice. On lui reprochait surtout ses projets de fuite, son indifférence pour ses enfans, sa haine pour sa belle-famille et des propos comme le suivant : « qu'elle aimerait mieux être marquise en France que princesse en Allemagne ! » A travers le dossier incomplet et tronqué des débats, il ressort clairement que la procédure en fut, au premier chef, illégale et injuste, et que Sophie-Dorothée, prisonnière, séquestrée, uniquement entourée des émissaires de son mari, contribua inconsciemment à perdre sa propre cause.

Le verdict fut rendu le 15 décembre 1694 ; il était interdit à la princesse de se remarier; elle était désormais déchue de son rang, morte au point de vue politique; son nom était effacé de la liturgie et des documens officiels, et le manoir d'Ahlden lui était assigné comme demeure avec une pension d'environ quatre-vingt mille livres de rentes et le titre de duchesse d'Ahlden.

Ce verdict fit sensation à Celle, où Sophie-Dorothée était restée la petite princesse très aimée; les habitans murmurèrent contre l'illégalité dont était entachée la procédure et surtout contre la détention d'une femme, qui, même en la supposant coupable envers son mari, ne méritait pas la prison. On remarqua aussi que la Maison électorale, tout en la rejetant, trouvait moyen de garder son magnifique héritage.

Averti de ces dispositions, le gouvernement de Hanovre ne renvoya la prisonnière à Ahlden que le 28 février 1695, deux mois après le divorce ; pendant ces longues semaines de solitude, la malheureuse, redevenue plus calme, comprit que, profitant de son désespoir, on l'avait cruellement trompée. Tout entière aux regrets que lui inspirait la perte de Königsmark, elle avait désiré passionnément s'affranchir, par le divorce, d'un joug détesté. Elle s'aperçut trop tard qu'elle s'était livrée, pieds et poings liés, à ses pires ennemis. On lui avait fait entendre qu'une fois divorcée, elle pourrait se retirer à Celle, y vivre indépendante, sous l'égide de ses parens : au lieu de cela, elle rentrait à Ahlden comme prisonnière, étroitement gardée.

Le sire de la Forterie (1), gouverneur du manoir, avait reçu, à cet égard, une consigne sévère. La « duchesse » avait une suite nombreuse, une escorte de cavalerie et d'infanterie ; mais les gens de sa suite étaient des espions, les soldats de sa garde, des geôliers. Il leur était interdit, sous peine de mort, de lui apporter des lettres du dehors sans les faire passer par les mains du commandant. Elle ne pouvait ni quitter le château, ni même y recevoir des visites, sans son autorisation.

Un peu plus de deux siècles après le jour fatal où Sophie-Dorothée devint définitivement prisonnière, l'historien anglais qui nous sert de guide visita Ahlden. C'était le 10 septembre 1898. Il découvrit, non sans peine, ce village obscur, perdu dans une plaine marécageuse, dont l'horizon monotone n'est coupé que par des bouquets de tilleuls et de peupliers. Le château, bien qu'entouré de douves, avait, alors comme aujourd'hui, l'aspect d'un manoir plutôt que d'une forteresse, et l'appartement qu'y occupa Sophie-Dorothée pendant plus de trente ans n'a pas changé. Il se compose de deux pièces, de grandeur moyenne, communiquant entre elles, avec des planchers en bois et des murs blanchis à la chaux. La chambre à coucher donne sur le jardin, au delà duquel est le village d'Ahlden ; le salon, sur la rivière l'Aller et la plaine désolée qui s'étend à perte de vue. Dans une troisième pièce, plus vaste, la princesse prenait ses repas avec les personnes de sa suite ; les autres ailes du manoir étaient réservées au gouverneur et à la maison militaire de la prisonnière, qui, pour son usage personnel, ne dis-

(1) Un de la Forterie était parmi les Huguenots français attirés à Celle par la duchesse Éléonore.

posait par conséquent que de deux chambres. Il y avait loin de ces pièces étroites et austères aux magnificences du « Schloss » de Celle ou même aux vastes appartemens du solennel « Leine Schloss » à Hanovre !

Si ces murs pouvaient parler, ils nous diraient les angoisses et les révoltes de cette femme de trente-deux ans, ensevelie toute vivante dans ce manoir solitaire ! Plus encore que l'étroitesse des murs, le régime moral de sa prison lui fut une souffrance intense et la sévérité excessive de ce régime est inouïe. La Cour de Hanovre craignait ses revendications, et, pour les empêcher, on trouvait utile de l'exclure du monde des vivans.

Rien de plus monotone que son existence quotidienne. Il lui était interdit de se promener à pied ailleurs que dans l'étroit jardinet, semblable à une cour de prison et, quand elle sortait en voiture, elle n'avait le droit de suivre qu'une seule route, celle de Hayden. Un pont de pierre à 5 kilomètres d'Ahlden indique encore la limite qu'elle ne put jamais franchir. Quand le temps était beau, elle conduisait elle-même un cabriolet, et les paysans étonnés la voyaient passer, des diamans dans les cheveux ; parcourant, avec une vitesse folle, les cinq kilomètres qu'elle ne pouvait dépasser.

Le souvenir de la mystérieuse dame du château, si belle et si triste, est encore légendaire dans la contrée !

En sa qualité de « duchesse d'Ahlden, » elle administrait, par l'entremise d'un homme d'affaires, un territoire assez considérable et, avec le temps, elle s'intéressa aux pauvres du village, dont elle soulageait généreusement les infortunes. Mais tout ce qui pouvait servir de dérivatif à son exubérance de vie lui était cruellement refusé ; une ou deux fois par an, seulement, on lui permettait de recevoir, en présence du gouverneur, les habitans du territoire d'Ahlden et leurs enfans qu'elle comblait de cadeaux.

Bien qu'entourée de certaines formes de respect, elle était, en réalité, étroitement surveillée. Son service d'honneur se composait d'une ou de deux dames, de deux gentilshommes et de deux pages ; elle avait, de plus, une trentaine de serviteurs, hommes et femmes, parmi lesquels étaient des espions empressés à rapporter et à dénaturer ses moindres actes. Toute sa correspondance passait sous les yeux du gouverneur, et, pendant les quatre premières années de son séjour à Ahlden, on l'empêcha de voir

sa mère! Les adoucissemens accordés aux pires criminels étaient refusés à cette lamentable victime de la « raison d'État. » Malgré les drames de sa vie, elle gardait son amour de la parure. Une vieille femme employée au château, qui mourut en 1800, racontait qu'elle portait des toilettes splendides et que des diamans étincelaient dans ses cheveux d'un noir de jais!

La plupart des papiers de la prisonnière ont été détruits : il est donc difficile de pénétrer la psychologie de cette âme ardente pendant les longues années de sa morne agonie! Au début, alors que ses réclamations avaient le plus de chances d'aboutir, la captive parut, par politique, se soumettre à sa destinée. Quand, enfin, elle voulut rompre le cercle de fer qui l'enserrait, le silence s'était fait autour d'elle, le fait accompli était accepté. Pour empêcher chez elle toute velléité de révolte, on lui avait persuadé, au moment du divorce, que, par sa soumission, elle pourrait désarmer le ressentiment de son père, et sa mère elle-même lui conseillait cette politique. Elle la suivit si docilement qu'un incendie ayant éclaté une nuit dans ses appartemens, elle refusa de sortir du manoir sans un ordre signé du gouverneur; on la vit, son coffret à bijoux dans les bras, parcourir le corridor, folle de terreur, en attendant l'autorisation demandée.

Trois ans après son arrivée à Ahlden, en janvier 1698, l'Électeur Ernest-Auguste mourut et Georges-Louis monta sur le trône de Hanovre. Il se montra dur pour la comtesse Platen, qui quitta la Cour, et pour sa propre mère, qu'il relégua à Herrenhausen. La vieille Électrice accepta cette humiliation comme toutes celles de sa longue vie, avec une philosophie sceptique, se consolant par la pensée qu'entre elle et le trône d'Angleterre, la distance avait, dans ces dernières années, singulièrement diminué (1). Elle n'avait avec son fils aîné qu'un sentiment commun; une haine irréductible pour la prisonnière d'Ahlden.

Quatre années de solitude absolue avaient brisé l'orgueil de Sophie-Dorothée. Ce n'était plus la révoltée qui, au lendemain de la mort de Königsmark, affirmait que tout lui était égal pourvu qu'elle rompît avec une famille détestée; sortir de prison était devenu son idée fixe! Le 29 janvier 1698, quelques jours après la mort de son beau-père, elle écrivit au nouvel Électeur une lettre très humble, où elle exprime, avec son profond re-

(1) Par la mort en bas âge des nombreux enfans de la reine Anne.

pentir, un ardent désir d'embrasser ses enfans. Le même jour, elle s'adressait, dans le même sens, à sa belle-mère pour solliciter son intervention; les deux lettres demeurèrent sans réponse.

Une consolation fut cependant accordée à la triste recluse: après quatre ans de séparation, sa mère obtint de la visiter, malgré les protestations de son gendre. Tout ce qu'Éléonore avait tenté pour adoucir le sort de son enfant avait échoué, mais elle lui apportait le réconfort d'une tendresse toujours fidèle, la seule qui lui restât!

A peu près à la même époque, Sophie-Dorothée apprit que sa fidèle dame d'honneur, Éléonore de Knesebeck, s'était évadée du château de Schwarzfels. Arrêtée le lendemain de la mort de Königsmark, elle avait disparu pendant plus de quatre ans. Sa sœur Frau von Metsch découvrit enfin que la pauvre femme était confinée dans une forteresse si délabrée qu'un jour le toit de sa prison s'était effondré sur sa tête. Il fallut le réparer et, parmi les ouvriers, se glissa un ami des Metsch qui, non sans peine, fit évader la malheureuse. Elle se réfugia à Wolfenbüttel, où elle fut chaudement accueillie. Le gouvernement de Hanovre avait confisqué ses biens, mais la duchesse de Celle et le duc de Wolfenbüttel assurèrent son existence, et, plus tard, elle entra au service de la reine de Prusse, la fille de son ancienne maîtresse. Éléonore de Knesebeck fut coupable d'avoir, par sa complaisance, encouragé la folle passion de la princesse; mais, si elle manqua de jugement, elle ne manqua ni de loyauté, ni de vaillance; devant les tribunaux, au fond de sa prison comme à la Cour de Berlin, elle ne cessa d'affirmer l'innocence de celle pour laquelle elle avait souffert.

Moins heureuse que sa suivante, la captive d'Ahlden ne vit aucune main amie ouvrir les portes de sa prison. Les années s'écoulaient lentes et douloureuses, et, sauf les visites de la duchesse de Celle, rien ne venait en rompre la désespérante monotonie. Sophie-Dorothée avait, par sa mère, des nouvelles de ses enfans. Un jour, dit-on, le jeune Georges-Auguste arriva, bride abattue, sous les murs d'Ahlden; le gouverneur l'empêcha d'entrer, mais la captive put lui faire signe de la fenêtre. Ce ne fut qu'un éclair: les gentilshommes de sa suite, ayant rejoint le fugitif, l'obligèrent à retourner à Celle. Ce jeune prince, qui devint un roi médiocre et impopulaire, avait les

beaux yeux noirs de sa mère et peut-être aussi sa nature, car son père, qui ne l'aimait guère, disait de lui : « Il est fougueux, mais il a du cœur. »

La duchesse Éléonore ne cessa cependant pas de plaider la cause de la prisonnière. Elle écrivit, en sa faveur, à la reine Anne d'Angleterre; surtout elle travailla si bien l'esprit de son mari qu'elle finit par l'amener à désirer revoir sa fille. Mais Bernstorff veillait. Sans s'opposer au voyage de son maître à Ahlden, il sut le faire retarder de semaine en semaine, si bien que le duc, étant tombé malade, fut emporté rapidement en 1705, sans avoir revu son enfant.

Par la mort de son beau-père, l'Électeur devenait souverain de Celle; il avait à sa merci la duchesse Éléonore, qui, abandonnant le « Schloss » où elle avait vécu depuis son mariage, se retira à Wienhausen, dans une habitation que lui avait laissée son mari. Elle désirait ardemment que sa fille vînt partager sa retraite, mais Georges-Louis fut inflexible. Pendant qu'il prenait possession de son nouveau duché, celle à qui il devait ce riche héritage demeurait murée dans sa lamentable existence.

L'année 1705 fut féconde en événemens, dont l'écho lointain parvint à la recluse d'Ahlden. Après le duc de Celle, mourut la comtesse Platen, dévorée par une maladie hideuse et voyant avec épouvante l'ombre vengeresse de Königsmark errer autour de son lit. Puis, le fils de Sophie-Dorothée épousa la princesse Caroline d'Anspach et, quelques mois après, en 1706, sa fille s'unissait au prince Frédéric-Guillaume de Prusse (1). Ces deux mariages, qui pourtant la touchaient de près, ne furent pas annoncés officiellement à la « duchesse d'Ahlden, » la morte vivante, et sa mère n'y figura pas.

La politique adoptée par la Cour de Hanovre se poursuivait, à travers les années, avec une logique impitoyable : elle faisait le silence sur la princesse. Une fois seulement, ce silence fut rompu et, dans les Cours d'Europe, on s'occupa de la triste héroïne du drame de Hanovre. Le duc de Wolfenbüttel était resté fidèle à son amitié pour Éléonore et pour sa fille. Ce prince, qui se piquait de littérature, détestait la maison électorale, et, dans un ouvrage moitié historique, moitié d'imagination, il raconta le roman de son infortunée parente : non pas, il est vrai,

(1) Ce prince devint en 1713 roi de Prusse à la mort de son père Frédéric Ier.

avec une exactitude parfaite, mais dans un esprit bienveillllant. Le livre eut un grand succès ; — au XVII[e] comme au XX[e] siècle on était friand d'actualité ; — il fut lu dans toutes les Cours, même à Versailles où la Palatine le dévora. Mais, hélas! le vain bruit qui se fit autour de son nom, l'intérêt platonique qu'excita sa douloureuse destinée, n'apportèrent aucun soulagement à la captive d'Ahlden !

Le 10 juin 1710, l'Électrice Sophie mourut subitement dans les jardins de Herrenhausen, et, trois mois plus tard, Georges-Louis devint, par la mort de la reine Anne, possesseur de cette couronne à laquelle sa mère avait rêvé toute sa vie. Il partit, sans se hâter, pour son nouveau royaume, dont il ignorait la langue, les lois et les usages, et débarqua à Greenwich. L'extérieur disgracieux de Georges, son humeur sombre et la laideur des femmes qui l'accompagnaient, provoquèrent les murmures et les risées de la population assemblée pour le recevoir. Les Jacobites, partisans des Stuarts catholiques, si injustement exclus du trône, ne manquèrent pas de relever contre le nouveau souverain les bruits fâcheux qui circulaient au sujet de la belle et malheureuse princesse dont la place était à ses côtés. Ces allusions augmentaient la mauvaise humeur du Roi, déjà mal à l'aise dans ce pays inconnu auquel il préféra toujours son petit duché de Hanovre. Il avait, en le quittant, recommandé de surveiller étroitement la captive, mais aussi de bien soigner sa santé, non pas par tendresse, mais parce qu'une diseuse de bonne aventure lui avait prédit qu'il mourrait un an après sa femme.

A part les visites de sa mère et de quelques amis (1), la vie de la malheureuse était d'une monotonie désolante. Elle administrait admirablement son petit domaine, et le village d'Ahlden, détruit par un incendie en 1715, fut rebâti à ses frais; mais elle ne pouvait, pas plus maintenant qu'à son arrivée, circuler librement et la promenade fastidieuse de la route d'Hayden fut, pendant trente-deux ans, son unique échappée sur le monde du dehors. Le malheur et la solitude avaient développé chez elle le sens religieux, jadis absent; elle assistait régulièrement aux offices dans l'église paroissiale; l'orgue qui s'y trouve aujour-

(1) Parmi ces visiteurs, on a relevé les noms des émigrés français que la duchesse de Celle avait attirés en Allemagne : MM. de Beauregard, de Lescours, de Pibrac, de Saint-Laurent, d'Olbreuse, etc.

d'hui fut donné par elle en 1721. Elle écrivait beaucoup de lettres à sa mère, à ses hommes d'affaires, à ses rares amis et aussi de volumineux mémoires qui furent, après sa mort, saisis et brûlés par le gouvernement du Hanovre. Pendant quelques années, elle entretint même une correspondance secrète avec la jeune reine de Prusse. Elle semble avoir fondé des espérances sur l'intervention de sa fille. Celle-ci promet de faire son possible, conseille la patience, envoie des cadeaux; le roi de Prusse, au courant de tout, ferme les yeux, désireux de ménager une belle-mère qui était une des princesses les plus riches de l'Europe.

En 1722, mourut la duchesse de Celle, cette Française dont l'extraordinaire élévation fut payée par tant de larmes! Pour la prisonnière, ce fut une irréparable perte: les visites de sa mère étaient l'unique rayon de soleil de sa pauvre vie. Par son testament, la duchesse de Celle laissa à son unique enfant la fortune et les propriétés considérables qui lui venaient de son époux, plus les terres du Poitou, lointain et modeste héritage de sa famille française.

La mort de sa mère, qu'elle ne put assister à ses derniers momens, enleva à Sophie-Dorothée sa meilleure amie et son seul soutien. Ce deuil eut-il pour effet d'augmenter encore son désir passionné de briser ses chaînes? On pourrait le croire en voyant la ténacité avec laquelle elle se cramponnait à l'idée de quitter Ahlden! Elle mettait de côté des sommes d'argent considérables, destinées à s'assurer la connivence de son entourage; mais autour d'elle il y avait des traîtres, qui faisaient semblant d'entrer dans ses vues, prenaient son argent, et le gardaient, sans rien tenter pour sa délivrance.

En 1725, la malheureuse princesse vit se lever, sur le ciel si terne de son existence, une espérance qui l'illumina. La jeune reine de Prusse lui fit savoir qu'elle devait se rendre à Hanovre pour y saluer son père, le roi Georges, et elle promettait de pousser jusqu'à Ahlden. La recluse, plus seule que jamais depuis la mort de sa mère, fut hors d'elle à la pensée d'embrasser sa fille. Elle s'habilla avec plus de soin que de coutume et, pendant plusieurs jours, resta assise près de la fenêtre qui dominait la plaine, les yeux fixés sur l'horizon, d'où devait surgir le cortège royal. Rien ne vint! Le roi de Prusse, pour ne pas irriter son beau-père, avait interdit à sa femme de voir sa mère!

Cette suprême déception terrassa Sophie-Dorothée. Jusque-là, sa nature si vivante s'était raidie contre le malheur; l'abandon de sa fille anéantit ses espoirs terrestres!

Au moment où tout lui manquait, Dieu eut pitié d'elle. Dans les lettres écrites la dernière année de sa vie, se trouvent des passages où elle parle de la « grâce toute-puissante, » qui donne la paix du cœur malgré les tempêtes du dehors; de la force et du courage, qui augmentent à mesure qu'augmente la peine. Ce Dieu, vers lequel monta son âme désolée, vint à son secours et, plus miséricordieux que les hommes, il brisa ses fers.

Dans l'automne de 1726, la « duchesse d'Ahlden » tomba malade. Au début de sa maladie, elle écrivit une seule lettre, mystérieuse et solennelle, qu'elle remit entre des mains sûres. Puis, le délire la prit, délire effrayant qui glaça d'épouvante les assistans. Toute l'amertume qui, depuis trente-trois ans, s'amassait dans cette âme s'exhala en paroles passionnées. Elle s'était tue par politique d'abord, puis par fierté, ensuite peut-être par religion. Au dernier moment, la raison ayant perdu son empire, le flot, longtemps comprimé, déborda, Ni son fils, le prince de Galles, ni sa fille, la reine de Prusse, n'étaient là; mais les ministres de Hanovre, les grands fonctionnaires de la Cour, les médecins, étaient accourus et, tremblans d'une terreur superstitieuse, ils écoutaient les dénonciations par lesquelles la mourante appelait sur leur maître la vengeance divine!

Enfin, le 13 novembre 1726, par un jour triste et sombre quand les brumes, montant des marécages, enveloppaient Ahlden comme d'un linceul, Sophie-Dorothée, princesse héréditaire de Celle, Électrice de Hanovre, et, aux yeux du plus grand nombre, reine légitime d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, prisonnière depuis trente-trois ans, rendit le dernier soupir. Elle avait soixante et un ans.

A partir du jour où le prince de Waldeck vint lui annoncer la mort de sa femme, Georges Ier, superstitieux à l'excès, fut hanté par des terreurs sans nom; mais la peur ne chassa pas la haine et, d'après ses ordres, le cercueil de sa victime fut enterré dans l'étroit jardinet du manoir d'Ahlden.

Cinq mois plus tard, arrivèrent d'Angleterre de nouvelles instructions d'après lesquelles la dépouille de Sophie-Dorothée devait être transportée la nuit, en cachette, à l'église de Celle, où

l'infortunée, retranchée de sa famille durant trente ans, repose aujourd'hui parmi ses ancêtres.

Un mois plus tard, le 3 juin 1727, Georges Ier partit de Londres pour visiter son duché de Hanovre. Le 9 juin, au moment où il quittait Dalden, sur la frontière de Hollande, un inconnu jeta une lettre dans son carrosse. Le Roi brisa l'enveloppe d'une main indifférente. Tout à coup, ses compagnons le virent trembler, sa figure se congestionna, il tomba en avant sans connaissance, laissant échapper la lettre, où sa victime le citait à comparaître devant le tribunal de Dieu, avant que l'année fût révolue!

Le cortège royal s'arrêta aussitôt; on saigna le malade qui reprit ses sens; mais il refusa de se donner même un jour de repos et ordonna de marcher à toute vitesse jusqu'à Osnabrück. Postillons et cavaliers partirent, bride abattue. Le Roi, les traits hagards, les yeux fous, penché à la portière, criait d'une voix stridente : « A Osnabrück! à Osnabrück ! » Vers dix heures du soir, on gagna la petite ville. En descendant de voiture devant le palais, Georges Ier perdit connaissance de nouveau. Cette fois, on appliqua en vain les remèdes d'usage : à minuit, il expira dans la même chambre où, soixante-sept ans plus tôt, il était venu au monde.

Jamais peut-être homme fut moins regretté que le premier roi de Grande-Bretagne, de la dynastie de Hanovre. Personne, ni dans son duché allemand, ni dans son royaume d'outre-mer, ne pleura ce prince sombre, taciturne, avare et cruel. Les Stuarts avaient leurs vices, mais voilés sous des formes brillantes ou débonnaires; chez Georges Ier, la forme était aussi déplaisante que le fond était pervers.

Quelle eût été l'attitude de Georges II envers sa mère, si elle avait survécu à son bourreau? Il est difficile de le deviner. On sait seulement qu'à son premier voyage en Hanovre, le fils de Sophie-Dorothée se fit apporter les documens secrets du procès de divorce et les lettres saisies chez Königsmark. Walpole prétend qu'il avait l'intention, si sa mère avait vécu, de lui rendre non seulement sa liberté, mais son rang de reine d'Angleterre; d'après d'autres témoignages, il ne prononça jamais son nom et il est de fait qu'il ne fit rien pour justifier sa mémoire. L'âge, le temps, les soucis et les plaisirs de la royauté avaient éteint en lui cette flamme chevaleresque, qui jadis l'avait poussé, adoles-

cent, malgré la défense paternelle, vers la prison d'Ahlden.

Au milieu des somptueux monumens qui remplissent l'église de Celle, rien ne rappelle la dernière princesse de ce nom, dont le cercueil gît, dans le caveau du sanctuaire, à côté de celui de sa mère, la « Française, » condamnée encore aujourd'hui au même ostracisme.

Par suite du décès de Sophie-Dorothée, ses deux enfans, le roi d'Angleterre et la reine de Prusse, étaient devenus propriétaires en Poitou du patrimoine de leur aïeule, Ils le revendirent du reste, peu de temps après, au chevalier de Gagemont, un de leurs parens. Quand, à la fin du XVIIIe siècle, le flot révolutionnaire porta en Angleterre des milliers d'émigrés, certains d'entre eux, comme les Sainte-Hermine et les Lambertye, firent valoir les liens de parenté qui les unissaient à Georges III, arrière-petit-fils de la princesse de Celle. Le Roi fit bon accueil aux réclamations de ses cousins du Poitou, et leur vint généreusement en aide.

Sous le règne de Georges II, on eut occasion de réparer certaines pièces du palais de Hanovre, dans l'aile jadis habitée par la princesse électorale. Les ouvriers découvrirent le squelettte d'un homme dont les chairs avaient été dévorées par la chaux vive; mais des débris de vêtemens existaient encore et suffirent pour identifier les misérables restes du brillant comte de Königsmark.

Quelles que furent ses erreurs, ses imprudences et peut-être ses fautes, Sophie-Dorothée demeure infiniment supérieure à l'homme qu'elle aima et, plus encore, au mari à qui elle fut sacrifiée. Cette douloureuse victime de la raison d'État expia trop cruellement ses faiblesses pour que l'histoire ne lui soit pas clémente : entre la prisonnière d'Ahlden, même coupable, et les princes hanovriens, ses juges et ses bourreaux, le choix n'est pas douteux. Nous avons, il est vrai, la responsabilité de nos actes, mais combien puissante est l'influence du milieu! Cette vérité rend plus digne de compassion que de sévérité l'enfant livrée, à seize ans, à l'atmosphère malsaine et malfaisante de la Cour de Hanovre.

Comtesse ROGER DE COURSON.

UN
COIN DU MIDI DE LA FRANCE
AU XVIIe SIÈCLE

LE DIOCÈSE D'ALET SOUS L'ÉPISCOPAT DE NICOLAS PAVILLON (1639-1677)

Nicolas Pavillon, un peu oublié aujourd'hui, a tenu, par son opposition au Roi dans les affaires du formulaire et de la régale, une grande place dans l'histoire religieuse du règne de Louis XIV, et fut *une des colonnes extérieures* de Port-Royal. Mais nous ne voulons étudier ici que ses luttes pour la réforme chrétienne et morale de ses diocésains d'Alet, afin de faire revivre en toute vérité, par ce simple récit, un coin original du Midi de la France au XVIIe siècle.

Né à Paris, le 17 novembre 1597, d'un père correcteur de la Chambre des Comptes, l'évêque d'Alet est sorti, comme Bossuet un peu plus tard, de cette noblesse de robe qui représentait alors l'élite intellectuelle du pays. La piété, une piété grave à la façon de celle des Arnaud et des Lemaître, était, en même temps qu'une grande dignité et régularité de vie, le trait propre de sa famille. C'est dans un intérieur discret et un peu froid d'aspect, malgré la solide aisance de ses parens, mais admirablement ordonné et sérieux, qu'il passa sa jeunesse, auprès d'une mère vertueuse et charitable. Évêque, il réglera sa maison sur ce modèle familial, n'admettant auprès de lui, comme le faisait sa

mère, que des domestiques éprouvés, et les associant, comme elle, à sa sainte vie. Sa figure même, un long visage maigre avec un menton pointu et un grand nez osseux, semble, par son caractère d'austérité, garder quelque chose de ce milieu rigide; mais le front calme, et les yeux ouverts, francs et bons, sont bien en rapport avec la pleine sérénité de cet intérieur patriarcal.

Il fut élevé au collège de Navarre, et fit ses études avec succès. Il aurait donc pu s'avancer et se pousser dans le monde, où son instruction, sa famille et sa fortune lui auraient permis de réussir. Mais très vite il se sentit attiré vers Dieu. Encore enfant, il prenait un goût particulier aux sermons et aux instructions religieuses, si bien que ses parens avaient plaisir à voir la gravité avec laquelle il les récitait, une fois entendus. Ses humanités achevées, il rentra dans la maison paternelle où il vécut solitaire, allant suivre en Sorbonne les leçons de théologie, sans vanité comme sans ambition. Vincent de Paul fut son initiateur dans la vie religieuse et l'éducateur de son âme. Ayant eu connaissance par son ami Poinceval de la vertu et des talens du jeune étudiant en théologie, il le prit avec lui, l'employant à faire des catéchismes dans les prisons et l'occupant à l'œuvre naissante des Missions. Sous-diacre, puis diacre malgré ses résistances, — car il ne se jugeait jamais assez digne, et il ne devait consentir à se laisser ordonner prêtre qu'à l'âge de trente ans, — Pavillon fut le bras droit de Vincent de Paul. Son père étant mort, il consacra aux Missions sa part de la succession paternelle, et mieux encore son temps, sa parole et sa vie, allant prêcher lui-même dans les villages, visitant les malades et les pauvres, et bornant son ambition, le jour où Dieu l'aurait appelé au sacerdoce, à être l'obscur vicaire de quelque curé de campagne. Vincent de Paul en décida autrement, et, lorsque Pavillon eut reçu la prêtrise, il le garda auprès de lui et le chargea de diriger les conférences, et les retraites instituées, avec tant de profit pour le recrutement du clergé, dans la maison de la Mission. Il devait un peu plus tard le désigner à l'attention du cardinal de Richelieu pour le siège épiscopal d'Alet, et ce fut par lui que Pavillon, qui n'avait pu être curé de village, ainsi qu'il l'aurait souhaité, devint, comme il disait souvent lui-même, *évêque de village*.

La chose fait autant d'honneur à l'insistance de Vincent de Paul qu'à la modestie de Pavillon. Celui-ci, malgré sa répu-

gnance pour toute célébrité, n'avait pu se dispenser en 1637 de prêcher une Octave du Saint-Sacrement à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, paroisse voisine de la sienne, Saint-Sauveur. Il parla d'une manière si personnelle, que bientôt la foule accourut, amenée par d'Andilly, qui avait entendu le premier sermon, et qui avait sans doute reconnu dans le prédicateur quelqu'un de sa famille spirituelle. Ce fut une mode, et il fallut retenir les places. Mais si la Cour de Richelieu alla un instant en Pavillon, comme celle de Louis XIV devait, trente ans plus tard, aller en Bourdaloue, l'élan fut plus spontané et la mode moins imposée. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, y vint comme les autres, et fut particulièrement touchée. Elle en parla à Richelieu, et celui-ci résolut de nommer Pavillon au siège vacant d'Alet. Après avoir consulté Vincent de Paul, dont il prenait souvent les conseils en pareille circonstance, il fut tout à fait décidé. Atterré du choix du cardinal, Pavillon se croyait indigne de l'épiscopat, et ne voulait accepter. Vincent de Paul lui assura « qu'il s'élèverait contre lui au jour du Jugement dernier avec les âmes du diocèse d'Alet destinées par son abandon à mourir à Dieu. » Pavillon résista longtemps, cherchant surtout son inspiration dans la prière. Mais une fois sa résolution prise, après y avoir, comme il disait, « beaucoup pensé devant Dieu, » il voulut répondre sans retard à la voix qui l'appelait, sollicita d'urgence l'expédition de ses Bulles, quitta la maison paternelle et s'enferma à Saint-Lazare, où il fut sacré le 22 août 1639. Le 8 octobre suivant, il quitta Paris, bien décidé à n'y revenir jamais. « Ses amis et sa famille fondaient en larmes, excepté Madame sa mère; car, quoique cette dame aimât bien tendrement son fils, néanmoins sa piété solide lui fit voir ce départ avec des yeux fort secs. Et comme on était étonné, elle ne répondit autre chose, sinon : « Il va à son devoir; je m'en dois plutôt réjouir que pleurer. »

Le diocèse d'Alet, supprimé par la Révolution française, était, au XVIIe siècle, avec ceux de Saint-Papoul, de Rieux, de Saint-Pons, de Lodève et d'Agde, l'un des moindres de la grande province de Languedoc, et Nicolas Pavillon, arrivé le 3 novembre 1639, après trois semaines de voyage, dans son village épiscopal, aurait pu, comme plus tard Fleury, nommé évêque de Fréjus, se dire évêque *par l'indignation divine*. Certes, le pays n'était pas banal. Lancelot lui-même, quoique du XVIIe siècle

et de Port-Royal, en a entrevu la beauté, et la description qu'il nous en a laissée, dans sa *Relation d'un voyage d'Alet*, n'est pas, dans sa précision, dépourvue de sentiment. En amont de Limoux et de sa vallée étroite, tapissée de vignobles, la route de Carcassonne à Quillan, à peine tracée à cette époque, s'engage dans une gorge très resserrée, au fond de laquelle court la rivière d'Aude. Le défilé dans l'épaisse muraille a grand air, et l'on se sent déjà en pleine montagne. Il s'ouvre cependant vers le Midi, et l'on atteint, en suivant le torrent, une haute plaine en forme de cirque, au milieu de laquelle est bâti le village d'Alet. Les montagnes qui l'entourent de toutes parts sont élevées d'un millier de mètres, et, sans avoir encore l'âpreté particulière aux Corbières, — car les pentes en sont assez vertes, et les bords de l'Aude aux confins du village sont entourés de frais jardins, — elles ont déjà des sommets très nus. A les considérer du pont de pierre, qui conduit de la gare au village et qui fut construit pendant l'épiscopat de Pavillon, on se rend vite compte que l'on entre dans un pays rude. « Ce ne sont, comme dit Lancelot, que montagnes les unes sur les autres. » Celles du Sud-Est se déroulent par le massif de Bugarach jusqu'au Roussillon et au pays Catalan; celles du Sud-Ouest se relient au massif du Saint-Barthélemy et aux Pyrénées ariégeoises. Creusant entre les deux chaînes son lit de torrent, l'Aude remonte par une suite de gigantesques défilés jusqu'aux neiges du Carlitte. On devine tout proche l'Aragon, âpre et sauvage, et ce voisinage, joint à la monotonie discrète et humble de la couleur grise épandue partout, est comme un fond fait exprès pour le sévère paysage, sur lequel se détache en relief la figure ascétique de Nicolas Pavillon.

Au XVIIe siècle, l'aspect était encore plus rude : peu ou point de routes, des sentiers dans la montagne. Tous ces recoins divers qui composaient le diocèse d'Alet, Razès, Donnézan, Capsir, pays de Fenouillèdes, Corbières de Sournia, pays de Sault, communiquaient très difficilement entre eux, et les routes, dont les automobiles gravissent maintenant les pentes dans les cantons de Limoux, de Couiza, de Quillan et d'Axat, et qui relient ces cantons aux villes du Bas-Languedoc, des Pyrénées-Orientales ou de l'Ariège, ont été, pour la plupart, ouvertes de nos jours. La région était à peu près inaccessible, et l'on n'y comptait que trois villages de quelque importance : Saint-Paul,

Quillan et Alet. Alet, que ses sources thermales et le chemin de fer de Carcassonne à Quillan, Axat, Saint-Paul et Rivesaltes ont civilisé aujourd'hui, bien que le chiffre de la population soit à peu près le même qu'alors, était une pauvre bourgade, composée de quelques maisons mal construites et branlantes, et habitée par de très pauvres gens. A la fin du siècle, il y avait 162 familles dans la cité épiscopale, c'est-à-dire qu'elle ne comptait pas un millier d'âmes. C'était bien la digne capitale de ce triste diocèse, qui ne possédait guère plus de six mille feux et de trente mille habitans, où la majeure partie de la population des 111 paroisses se composait de paysans « dans la neige la moitié de l'année, » et dont le terroir, sec et aride, ne produisait qu'en petite quantité « du blé, du seigle et du vin. » Ni industrie, ni commerce, si ce n'est au bourg de Quillan, qui exploitait les bois des Corbières; mais Saint-Paul vivait surtout de sa collégiale, et Alet de son palais épiscopal, si l'on peut appeler ainsi une demeure qui a conservé encore, pour parler comme Lancelot, « assez bonne mine par dehors, » mais qui n'était à l'intérieur qu'une grande baraque, où l'eau, qui entrait de toutes parts, avait dégradé les murs et détruit les planchers. Car parmi les prédécesseurs de Pavillon, ceux qui résidaient faisaient leur séjour ordinaire du château de Cornanel, propriété épiscopale à l'entrée du diocèse et dont on aperçoit encore les restes sur la route de Limoux à Alet. Ce triste évêché n'avait même pour cathédrale (Notre-Dame-d'Alet, — autrefois une église magnifique, — ayant été ruinée par les huguenots) que l'ancien réfectoire de l'abbaye des Bénédictins à laquelle l'évêché avait succédé au XIV[e] siècle : c'était à peine une église annexe de hameau, avec sa nef non pavée et sa voûte de bois à demi pourrie; si dénuée de tout, qu'à l'arrivée de Nicolas Pavillon, elle ne possédait que deux ornemens pour la célébration de la messe et des offices.

Les revenus de l'évêque étaient en rapport avec la pauvreté du diocèse. Un extrait du verbal du synode du diocèse d'Alet, tenu en 1651, nous en donne le détail par paroisses. Le total est bien minime. Un peu plus tard la *Description de la province de Languedoc*, faite sous l'intendance de d'Aguesseau, évalue à 16000 livres les revenus de l'évêque d'Alet, et le *Mémoire* de l'intendant de Bâville les porte à 16500 livres. Seul dans toute la province, l'évêque de Saint-Papoul a un revenu moindre. Or

qu'on se rappelle les devoirs d'un prélat comme Pavillon au XVIIe siècle; il n'est pas seulement tenu, en sa qualité de dignitaire de l'Église, de faire de nombreuses aumônes, et d'entretenir de pieuses fondations; il lui faut encore (car il est aussi prince temporel, comte et seigneur d'Alet, haut, moyen et bas justicier) s'acquitter de beaucoup d'obligations. Joignez à cela qu'il représente son diocèse aux assemblées d'assiette, qu'il le représente surtout aux assemblées des États de la province, et que c'est là un surcroît de dépenses considérable pour un si faible revenu. Mais la misère morale du diocèse d'Alet en 1639, au moment où Pavillon s'écriait à la vue de ces pauvres masures : « C'est ici le lieu de mon repos pour jamais; j'habiterai ici parce que c'est le lieu que j'ai choisi, » était encore plus lamentable que tout le reste.

I

Quand on considère de loin le grand siècle, il semble qu'on assiste en toutes choses au triomphe de l'ordre. Sans doute l'œil distingue quelques aspérités; mais elles n'altèrent pas sensiblement l'harmonie générale. Les deux figures de Richelieu et de Louis XIV dominent tout, et les troubles des deux minorités, avant le grand ministre et avant le grand roi, derniers sursauts de l'âme agitée du XVIe siècle et premier éveil de l'âme révolutionnaire du XVIIIe, ne font que mieux ressortir l'ordre final. Il semble que, lorsque la forte main du cardinal d'État a réduit tous les sujets du Roi à l'obéissance, et, plus tard, lorsque le bon sens un peu sec de Louis XIV a achevé l'œuvre de Richelieu, toutes les singularités locales se soient effacées en France, et que la société entière vive au milieu de ce beau calme et reflète en quelque sorte cette uniforme sérénité, dont la littérature classique sera l'expression la plus achevée. Il a fallu les investigations minutieuses de nos érudits contemporains, et, au premier rang, les savans travaux du regretté M. de Boislisle, les études provoquées par la publication de documens sans prix comme les *Grands Jours d'Auvergne* de Fléchier, pour nous montrer combien l'unité apparente du XVIIe siècle était factice, et combien mal elle recouvrait d'étranges et de nombreuses diversités. Même au moment où le pouvoir de Louis XIV est dans son éclat le moins contestable, il y a en France, au

centre et à l'extrémité du royaume, en Auvergne et en Languedoc, des contrées encore à demi sauvages, où l'on vit comme au plus mauvais moment du moyen âge, vraies tanières de bêtes fauves, où les rayons du soleil royal n'ont jamais pénétré, et dont « les farouches habitans » s'abandonnent aux pires instincts. Tel est le diocèse d'Alet en 1639, trois ans seulement avant la mort de Richelieu ; tel il restera en partie, malgré les efforts et les prodigieux succès de Nicolas Pavillon, vers 1667, au moment où le règne de Louis XIV sera dans son plus complet rayonnement.

Non seulement les mœurs y étaient déplorables et la brutalité excessive ; mais encore l'esprit religieux y était tombé dans le plus triste état. C'était en partie la conséquence de l'incurie des prédécesseurs de Pavillon, qui, depuis un siècle, ne résidaient pour ainsi dire point. L'évêché avait été, depuis 1530 jusqu'en 1603, possédé en commende par la maison de Joyeuse, qui le faisait régir par économat, et se bornait à en percevoir les revenus. En 1603, le cardinal François de Joyeuse l'avait résigné à Christophe de Lestang, et celui-ci ayant été nommé à l'évêché de Carcassonne, l'avait résigné à son tour à l'un de ses neveux, Pierre de Polverel, gentilhomme d'Auvergne, qui mourut avant d'avoir reçu ses bulles, si bien qu'à sa mort, le frère de Pierre de Polverel, Étienne, capitaine de cavalerie, préférant sans doute un évêché à une compagnie, le demanda, l'obtint et le garda jusqu'en 1637 où il décéda. C'était en vérité un singulier évêque, plus expert aux choses de la galanterie qu'à celles du sacerdoce, faisant danser à l'évêché lorsque par hasard il se rendait à Alet, mais habitant le plus souvent Paris ; car, en homme pratique, il avait acheté, des revenus de son évêché, une charge d'aumônier de la reine Marie de Médicis et de la chapelle du Roi. Il est vrai que, par son testament, il laissa une fondation de quatre setiers de blé pour aider à marier chaque année une fille pauvre de Cornanel, et une fondation de treize messes chantées pour le repos de son âme : c'était peut-être, de la part de cet ancien officier, une façon spirituelle d'assister, du haut des cieux, au couronnement des rosières.

Il est vrai que les rosières étaient rares dans le diocèse d'Alet, lorsque Nicolas Pavillon succéda à Étienne de Polverel. La population des campagnes et des villages y croupissait dans

l'ignorance la plus crasse et dans l'immoralité la moins idyllique. Les hommes ressemblaient à leurs montagnes, âpres comme elles, peinant dans la neige l'hiver, sous un implacable soleil l'été, et leurs traits accentués et énergiques ne se coloraient que pour de barbares réjouissances : « Le peuple, lit-on dans la *Relation d'un voyage fait à Alet en 1669 par deux ecclésiastiques*, le peuple dans le Capsir est tout espagnol, et ne reçoit qu'à contre-cœur les impôts, ce qui fit tuer, comme nous étions à Alet, un de nos commis par un de ce pays, à qui quelqu'un voyant deux mousquets, savoir le sien et celui du commis qu'il avait mené à la chasse, et ayant demandé à qui l'un était, il répondit avec une gravité espagnole qu'il venait de *mater* un *garvagé*, c'est-à-dire de tuer un coquin de Français. » Et un peu plus loin : « L'official d'Alet fut abordé par un de ces Capsirois, qui vint lui faire de grandes plaintes de son recteur, sur ce qu'il lui avait refusé l'absolution. Ce sage official, entrant entièrement dans ces sentimens, découvrit alors toute l'affaire, et le Capsirois lui avoua que ç'avait été pour meurtre, mais qu'il se moquait de lui, que pour la première fois qu'il l'avait refusé, il lui pardonnait; car il tombait d'accord d'avoir passé (à la confession) ayant tué treize hommes, mais qu'ayant en charge de s'amender, il lui avait promis l'absolution, s'il le faisait, et que cependant, après l'avoir fait, il ne la voulait pas accorder. Et il prouvait invinciblement qu'il l'avait fait, puisque, depuis ce refus jusqu'à présent, il n'en avait tué que six et qu'il s'était amendé de plus de moitié. »

Très pauvres, harcelés par une noblesse rurale à peine plus civilisée qu'eux-mêmes, se consumant et se dévorant en procès, accablés, à cause des guerres sur la frontière catalane, par le logement de gens de guerre à demi bandits, volés par les étapiers, accablés plus encore par le fisc, et cyniquement exploités par leurs représentans aux assiettes, ces malheureux vivaient, comme les sangliers de leurs forêts, dans une misérable promiscuité. A peine un lit ou deux au plus par cabane, et la nuit toute la famille sur le même grabat. Absence complète d'écoles dans les villages. Aussi ces pauvres gens étaient-ils la proie des superstitions les plus grossières. Devins et sorciers pullulaient dans le pays. « Une fois l'hiver, dit la *Relation* précitée, l'évêque ayant su par un envoyé exprès qu'au sommet de la montagne on tenait en prison un nombre de femmes qu'on

voulait brûler, soupçonnées d'être sorcières, il se mit en chemin d'y aller. Sa charité lui ayant donné des ailes, il arriva à propos, car monsieur le recteur du lieu ne pouvait plus retenir la fureur de ces barbares qui, quoique surpris de la vue de leur prélat, à peine accordèrent-ils à ses fatigues et à ses prières la vie de ces pauvres victimes. » Les mœurs ne valaient pas mieux que les esprits, et la gaîté ne s'exprimait que par des beuveries sans fin ou par des danses désordonnées. Ce n'était pas la jolie farandole de Provence, déroulant joyeusement sous le ciel bleu son long et gracieux ruban; ce n'était pas non plus le piquant et cavalier boléro d'Espagne, mais des bacchanales sans rythme et sans frein. Écoutez le sénéchal de Limoux dans une ordonnance datée du 6 février 1666 : « Le second motif d'interdiction de ces danses a été la connaissance particulière que le lieutenant principal en notre cour a eu du scandale qu'elles causent en la manière qu'elles se font dans le ressort de la sénéchaussée, par la dissolution avec laquelle on court sans se tenir les uns les autres, avec des gestes insolens que les filles font aussi bien que les garçons, par les sauts que les garçons font faire aux filles d'une manière infâme en les élevant aussi haut que leur tête avec un certain tour qui fait que leurs jupes s'écartent et se haussent, en sorte qu'elles découvrent une partie de leur corps. » Aussi ne faut-il point s'étonner si, à cette extrémité de la France, gentillâtres de campagne en usaient un peu, au XVIIe siècle, comme au bon temps du droit du seigneur.

Quelle curieuse féodalité que celle qui, à l'époque de Richelieu et de Louis XIV, régnait sur les montagnes du diocèse d'Alet, et en possédait la plus grande partie, sauf quelques terres du domaine du Roi ou du domaine de l'évêque! Ils étaient environ une centaine de gentilshommes, exactement cent vingt-quatre à la fin du siècle, d'après le *Mémoire* de l'intendant Bâville, les de Rasiguières, les de Sourmia, les de Rennes, les de Sarraute, les d'Escouloubre, etc., rustres à demi dégrossis, qui se conduisaient, dans leurs villages, comme s'il n'y avait eu dans la province ni Intendance, ni Parlement. Une seule baronnie d'importance trônait sur ces rochers, celle d'Arques et Couiza, longtemps, comme l'évêché d'Alet, entre les mains de la maison de Joyeuse, et possédée au milieu du XVIIe siècle par la famille de Rébé. Seule, elle avait le droit d'entrer aux États de la province, et seuls des gentilshommes du diocèse, messire Claude,

marquis de Rebé, colonel d'infanterie, vivait à la Cour. Les autres ne quittaient guère leurs terres, trop misérables pour en sortir, et la Révolution française, qui a finalement débarrassé le pays de leur tyrannie, a dû être la bienvenue dans ces montagnes. De la haute noblesse ces paysans avaient toute la prétention et tous les préjugés, voulant, comme elle, avoir leur banc dans le chœur de l'église paroissiale, bien à l'écart de la foule, entichés comme elle du point d'honneur et, en dépit des ordonnances royales, se battant en duel au moindre prétexte, mais ne rachetant point, comme la noblesse de Cour, leurs privilèges et leur vanité par l'héroïsme sur le champ de bataille au service du Roi, ou par cette élégance et ce raffinement de manières qui furent au XVII[e] siècle le charme de la société française. Voleurs, usuriers, concussionnaires, ils avaient tous les vices que ne relevait aucune grâce. Il est vrai que sous Richelieu et Louis XIV, et ceci ne manque pas à coup sûr de piquant, ces mécréans tranchaient du souverain, et exigeaient de leurs sujets, comme les rois de France à chaque nouveau règne, un droit de joyeux avènement.

Ce n'étaient point les prêtres du diocèse qui pouvaient par leurs exemples en imposer à ces hobereaux sans foi ni loi, et donner des leçons à ces paysans farouches .Abandonnés par leurs évêques, choisis et nommés au hasard sans aucune garantie de vocation ni de connaissances, puisque le diocèse n'avait point de séminaire, ils ne vivaient pas mieux que leurs paroissiens. Aucune autorité ne les surveillait. Lorsque Pavillon arriva à Alet, il s'empressa de faire rechercher les procès-verbaux des visites paroissiales de ses prédécesseurs, et il ne s'en trouva pas un seul depuis cent ans. Les chanoines d'Alet et de Saint-Paul ne pouvaient, en l'absence de toute visite épiscopale, suppléer par leur zèle et leur ferveur à ce manque absolu de soin et de surveillance de la part de prélats qui ne résidaient point. Plus richement dotés que les prêtres du diocèse et possédant contre toutes les règles d'assez nombreux biens, ils consumaient leur vie en dépenses fort peu ecclésiastiques et leur vie n'avait rien à reprocher ni à envier à celle des gentilshommes du diocèse dont ils étaient souvent, même au temps de Pavillon, les compagnons d'amusemens et de débauche. Aussi la plupart des prêtres, ignorans et corrompus, menaient-ils une existence sans dignité et sans profit pour leurs ouailles, passant la plus grande

partie de leur temps à la chasse de l'ours et du sanglier. Besogneux en général, ils étaient constamment vexés par cette noblesse rurale, qui avait toute la rapacité sordide du terrien pauvre et d'autant plus impitoyable, qui affermait le plus souvent de force et à un taux dérisoire les dîmes et les revenus de la cure, quand elle ne trouvait pas plus simple de les usurper.

Pour achever le tableau, des réguliers étrangers au diocèse et, en particulier, les capucins de Limoux et de Chalabre étaient, à défaut de prêtres instruits et recommandables, les vrais maîtres spirituels du diocèse d'Alet. Ils en parcouraient incessamment les campagnes, mendiant les aumônes que les paysans ne leur refusaient jamais. Ils étaient les prédicateurs ordinaires des églises du diocèse, et les missions très nombreuses qu'ils y donnaient, étaient, sinon très avantageuses pour le curé du lieu obligé de les nourrir et de les héberger, ou même pour l'avancement de la religion, qui ne profitait guère de leurs déclamations forcenées, du moins très précieuses pour leur ordre. Ils trouvaient dans les gentilshommes des campagnes, tyrans des paysans et des prêtres séculiers, des protecteurs tout naturels; car ceux-ci redoutaient les foudres de Dieu que méritaient pleinement leurs vices de tout genre, mais pensaient qu'il était des accommodemens même avec les foudres éternelles, et que les capucins de Limoux ou de Chalabre possédaient un moyen infaillible de les dévier et de les conjurer. Aussi nos révérends pères étaient-ils choyés dans toutes les gentilhommières de la contrée.

Tel était donc l'état d'âme du diocèse d'Alet en 1639, au moment de l'installation de Nicolas Pavillon. On voit qu'à vrai dire il n'avait pas religieusement d'âme du tout, ou qu'en tout cas cette âme était fort rudimentaire. Nous allons assister aux généreux efforts de l'évêque pour lui en créer une, et aux résistances que le diocèse va lui opposer.

II

A peine arrivé à Alet et installé dans une mauvaise chambre sans feu tout en haut de la maison épiscopale, Pavillon se met à l'œuvre. Il prend dès le premier jour la résolution de ne jamais quitter son diocèse, et il devait y rester fidèle jusqu'à sa mort. Mais la résidence scrupuleuse n'est pour un évêque

consciencieux qu'un devoir secondaire. Elle n'est que la stricte justice. Elle n'est pas la charité. Dur à lui-même, doux à ses serviteurs, Pavillon donne autour de lui l'exemple de toutes les vertus. Il faut le voir et l'admirer parcourant, le bâton à la main, les coins et les recoins les plus désolés et les plus inaccessibles de ses montagnes. Ni l'extrême froid, ni l'extrême chaleur ne le rebutent. Les sentiers les plus raides, les passages les plus effrayans n'arrêtent pas son ardeur. Refuse-t-on de le suivre, il va seul, accompagné d'un prêtre courageux et d'un muletier hésitant. Menace-t-il de tomber dans un précipice, il se relève, et l'Écriture, dont il est rempli, fait monter à ses lèvres le verset suivant qui est resté encore aujourd'hui pour ses diocésains sa devise épiscopale : « *Impulsus, eversus sum ut caderem, et Dominus suscepit me.* » Est-il obligé de franchir sur une planche branlante le torrent qui gronde entre deux rochers à pic, il a beau être sujet au vertige, il prend avec lui le viatique qu'il apporte à une mourante, et passe en disant : « *Il me soutiendra.* » Ni la nuit, ni le mauvais temps ne l'effrayent. Cet évêque qui, dans les deux affaires capitales et retentissantes de sa vie, le formulaire et la régale, sera si plein de ses droits d'évêque, n'est, et peut-être pour cela même, que le plus modeste et le plus consciencieux des prêtres de village, toujours et partout présent à ses diocésains. « Un évêque, disait-il, est le soleil de son diocèse et doit en éclairer et échauffer tous les endroits. » Au cours de ses visites pastorales, il voit tout, s'informe de tout, règle tout. Il fait lui-même aux fidèles des instructions appropriées, et sa parole, venue du cœur, est si claire que ces paysans, qui ignorent à peu près le français, l'entendent parfaitement. Il visite les malades, arrange les procès. Il est le plus scrupuleux des juges et le plus attentif des pasteurs. Aucun détail ne lui échappe, et sa conscience s'inquiète de tout. Il veut que les dimanches et fêtes soient sanctifiés, et qu'on s'abstienne ces jours-là des danses publiques et des travaux manuels ; il veut aussi que les femmes et les jeunes filles soient vêtues d'une façon décente, et il proscrit « ces linges transparens qui servent plutôt à faire paraître qu'à couvrir les nudités. » Mais nous le voyons encore, soucieux des intérêts temporels de ses ouailles, exiger de ses curés une tenue exacte et régulière des registres de baptêmes, de mariages et de décès qui constituaient alors l'état civil, et leur interdire de toutes ses forces ces quêtes abusives, onéreuses

aux pauvres paysans et contraires au véritable esprit de Dieu.

Ce qui manquait le plus en 1639 pour le succès d'un tel apostolat, c'était un clergé sérieux. Pour le former, Pavillon ne ménagea ni ses soins, ni sa peine. Après s'être enquis à fond, par un premier synode tenu en 1640, de la médiocrité religieuse de la plupart de ses subordonnés, il avait distribué son diocèse en sept cantons, et ordonné que, dans chacun d'eux, les prêtres, soit sous sa présidence, soit sous la présidence de son archiprêtre ou de son théologal, tiendraient tous les mois une conférence de deux heures. Les matières qui devaient s'y traiter étaient fort simples : les principaux mystères, les sacremens, les prières du matin et du soir, les commandemens de Dieu et de l'Église; car la religion de Pavillon n'est pas compliquée à plaisir; elle est toute simple comme sa foi. Ce sont les mêmes sentimens de piété éclairée et intelligente qui l'inspireront dans la création de ce séminaire d'Alet, qu'il devait considérer comme une des œuvres essentielles de sa vie épiscopale. Aucune ne l'attacha davantage. Il n'y avait pas à Alet de maison convenable pour l'établissement du séminaire. Il commença par loger ses séminaristes chez quelques ecclésiastiques et chez le maître d'école du village. Mais, ne pouvant garder tous les jeunes gens qui se présentèrent bientôt pour recevoir de lui l'éducation et la direction religieuses, il imagina une sorte de roulement aussi avantageux pour eux que pour les paroisses du diocèse, qui manquaient totalement d'instituteurs. Il fixa à trente le nombre de ses séminaristes, et décida que les curés lui enverraient à Alet les jeunes gens de leurs paroisses respectives à qui ils remarqueraient de l'inclination pour l'état ecclésiastique. Ces jeunes hommes, âgés de dix-huit à dix-neuf ans, passaient, à tour de rôle, quelque temps au séminaire. On les affermissait dans la piété, et on leur enseignait très simplement à faire l'école à des enfans. Puis, on les renvoyait dans les diverses paroisses du diocèse, où, sous le nom de régens, ils faisaient des maîtres selon le cœur de Pavillon. Enfin, lorsque l'évêque s'était assuré ainsi de la sincérité de leur vocation, en les mêlant comme régens à la vie des pauvres gens des campagnes, il les reprenait deux années au séminaire où il les préparait à recevoir les ordres. Il fournissait lui-même aux dépenses et à l'entretien de la maison, ainsi qu'en font foi les lettres patentes de Louis XIV, en 1670, « portant confirmation du séminaire d'Alet. »

Mais le meilleur moyen d'achever l'œuvre d'évangélisation commencée par le séminaire était de créer, à côté des régens et des prêtres, un corps d'une nature particulière qui, dans ces montagnes désolées et auprès de ces cœurs frustes, eût plus d'influence et d'accès que le clergé même, et voilà pourquoi, sachant que la charité agissante et bienfaisante, qui conquiert plus d'âmes à la vérité que la vérité même, est surtout l'attribut de la femme, l'évêque d'Alet créa les régentes. C'étaient des jeunes filles, appartenant pour la plupart aux meilleures familles du pays, qui, sous la direction d'une pieuse veuve, Mme de Bonnetaire, ou plutôt sous la direction de Pavillon, venaient, comme les régens, se former à Alet à faire l'école et le catéchisme aux fillettes des paroisses; puis, pendant l'hiver et la morte-saison, l'évêque les envoyait deux par deux dans les villages, et là elles étaient à la fois institutrices et sœurs de charité, rétribuées par les paysans lorsqu'ils le pouvaient, pour intéresser plus intimement ceux-ci à l'œuvre éducatrice et charitable, instruisant chaque jour les fillettes les moins âgées, le dimanche les plus grandes, ne leur enseignant pas seulement la lecture et le catéchisme, mais leur apprenant aussi à coudre et à filer, chargées principalement du soin des pauvres et des malades, distribuant, selon les besoins, les aumônes de l'évêque, à la fois par conséquent maîtresses d'école et missionnaires de l'assistance rurale. Les régentes n'avaient pas le droit de faire des vœux. Ni à Alet, ni dans les paroisses, elles ne vivent cloîtrées. Elles sont des séculières. C'est en vain que le Port-Royal toulousain, cet Institut de l'Enfance dont l'abbé de Ciron fut le Saint-Cyran et son ancienne fiancée, Mme de Mondonville, la mère Angélique, mystique à la fois et janséniste, essayant par ses constitutions de se rattacher à Port-Royal et laissant néanmoins par ces constitutions mêmes entrevoir Fénelon et Mme Guyon, extrêmement pur, d'ailleurs, mais visant peut-être à une pureté trop angélique, très attachant et très énigmatique ; c'est en vain que l'Institut de l'Enfance voudra voir dans l'évêque d'Alet, fondateur des régentes, son père spirituel. Pavillon s'opposa toujours, autant qu'il fut en lui, au dessein de M. de Ciron et de Mme de Mondonville ; il n'aimait ni les vœux ni les communautés et ne se gênait pas pour dire que celles-ci « dégénèrent toujours et ne conservent pas longtemps l'esprit de leur institution. »

C'est en vain aussi que Lancelot, écrivant aux religieuses de Port-Royal le récit de son voyage d'Alet et leur parlant tout au long de « leurs sœurs » les régentes, fera les plus ingénieux efforts pour rattacher les unes et les autres à une tige commune. L'abondance même de ses comparaisons et la multiplicité de ses efforts seront la meilleure preuve que le même esprit ne soufflait pas tout à fait à Alet et à Port-Royal. Que sont au juste les régentes? Vincent de Paul, le maître de Pavillon, va nous le dire ! « Mes filles, vous n'êtes pas des religieuses; et s'il se trouvait parmi vous quelque esprit brouillon qui dît : « Il faudrait être religieuse, cela est bien plus beau, » ah! mes sœurs, la Compagnie serait à l'extrême-onction. Craignez, mes filles, et tant que vous vivrez, ne permettez pas le changement; car qui dit religieuse, dit cloître, et les filles de la charité doivent aller partout. » C'est Vincent de Paul qui parle, et ce pourrait aussi bien être Pavillon. Comme les Filles de la Charité, les régentes sont sorties d'une inspiration toute pratique. C'est pour le monde qu'elles ont été faites, non pour le monastère; pour l'éducation des petits enfans et pour le soin des pauvres malades, non pour la méditation.

Ce que poursuit donc l'évêque d'Alet, c'est l'évangélisation et la moralisation de ce diocèse, si longtemps abandonné, par les moyens les plus charitables à la fois et les plus raisonnables. Il veut avoir comme auxiliaires les prêtres les plus dévoués, les maîtres et les maîtresses les moins suspects. Mais par cela même que sa charité est extrême et son bon sens très éclairé, sa fermeté est très grande. Étant homme d'action, il est homme d'autorité. Autant il encourage ses collaborateurs zélés, autant il est sévère pour ceux qui ne répondent pas à son ardeur. Il prend d'ailleurs ses précautions, ne donnant la tonsure qu'à bon escient, et jamais avant l'âge de quatorze ans et un séjour convenable au séminaire; ne promouvant aucun tonsuré au sous-diaconat s'il n'a dans le diocèse un bénéfice patrimonial de cent livres de revenu; exigeant de tous les recteurs et de tous les bénéficiers une résidence stricte, et absolument opposé à ces résignations de bénéfices qui étaient, sous l'ancien régime, la plaie de l'Église de France, ainsi qu'à tous ces trafics scandaleux, si en honneur à cette époque, couverts le plus souvent de l'autorité des pouvoirs publics et dont l'extension du droit de régale ne sera pour lui qu'une variété.

Ce qu'il exige de ses pasteurs, il l'exige aussi de ses fidèles. Sans doute dans sa conduite il est des traits qui aujourd'hui nous étonnent et froissent notre respect de l'indépendance de la vie privée. Non seulement il proscrit le dimanche et les jours de fête toute occupation servile, à moins d'absolue nécessité; non seulement il défend de fréquenter ces jours-là tavernes et cabarets et d'assister aux danses et autres divertissemens prohibés par les canons; non seulement il interdit aux gentilshommes de son diocèse de délaisser leurs femmes pour prendre celles de leurs vassaux, mais il s'immisce encore dans la vie tout entière de ceux qui religieusement dépendent de lui, s'occupant de tout ce qui intéresse les ménages, des dettes et des achats, des contrats et des redevances, et voulant que tout, les actions et les sentimens, soit conforme aux règles de la cité de Dieu. Se révolte-t-on contre ses prescriptions, contrevient-on à ses ordonnances, néglige-t-on de vivre en honnête homme et en chrétien, il prend patience d'abord, puis, si l'on ne s'amende pas, il sévit. Chaque curé dans chacune des paroisses est l'exécuteur de ses arrêts. La peine d'ailleurs est toute religieuse et canonique. Les contrevenans sont désignés nommément à la paroisse entière, au prône du dimanche, et ils sont tenus, après une pénitence publique, qui consiste le plus souvent à se tenir quelque temps, seul et à genoux, pendant la célébration des offices, à l'entrée de l'église paroissiale, de venir confesser leurs fautes devant les fidèles assemblés. A coup sûr, le nombre de ces pénitences publiques n'a jamais été bien considérable pendant les trente-huit années de l'épiscopat de Nicolas Pavillon, et ses ennemis ont voulu le charger à dessein dans l'esprit de ses contemporains et du Roi : en 1665, lors du grand procès de l'évêque avec les gentilshommes de son diocèse, il n'y avait guère plus de vingt interdits de l'entrée de l'église. Il n'en est pas moins vrai que tout cela aujourd'hui nous surprend et nous choque. Mais, pour juger équitablement Pavillon, il faut nous souvenir que nous sommes en présence d'un évêque non pas seulement du XVIIe siècle, d'une époque par conséquent où la religion était encore une des deux faces de la puissance publique, où la vie privée était si peu sécularisée que les ambassadeurs de France avaient eux-mêmes, au Concile de Trente, demandé le rétablissement de ces pénitences publiques en vigueur dans l'Église pendant plus de douze cents ans, mais aussi, mais

plutôt, dirions-nous, d'un évêque du xe ou du xie siècle, c'est-à-dire d'une époque où l'idée religieuse était à peu près la seule force moralisatrice dans la brutalité générale des mœurs, obligée de s'affirmer d'autant plus rigoureusement qu'elle représentait à peu près seule la justice. Dans un milieu tout féodal encore par tant de côtés, Nicolas Pavillon est, écririrons-nous volontiers, un évêque féodal.

Cette impression est bien la vraie, quand on examine de près le caractère et les divers épisodes des luttes engagées entre l'évêque d'Alet et les insoumis de son diocèse : chanoines, moines et gentilshommes. Entrons dans l'examen de ces luttes, qui nous rappelleront souvent le moyen âge.

III

Ce fut en 1663, vingt-quatre ans par conséquent après l'arrivée de Pavillon dans le diocèse d'Alet, que commencèrent ces différends singuliers. Chanoines peu zélés, mauvais prêtres, réguliers mendians et quêteurs, gentilshommes prévaricateurs et débauchés, jeunes gens plus amis de la danse que de la piété, se liguèrent en ce moment contre l'évêque et formèrent contre lui un syndicat dans toutes les règles. Deux chanoines mondains, M. Rives et M. de l'Estang, celui-ci doyen du chapitre d'Alet, et fils d'un conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Toulouse, jaloux l'un et l'autre de leurs privilèges et plus attachés à leur titre qu'à leurs fonctions, furent l'âme du complot. L'origine de la querelle fut dans l'emprisonnement ordonné par le viguier d'Alet d'un valet de M. de l'Estang qui, blâmé pour avoir « sollicité plusieurs femmes et filles et leur avoir tenu des discours infâmes et mêmes impies, avait menacé de tuer M. Ragot, chanoine, secrétaire de M. d'Alet. » Censurés par l'évêque pour avoir pris la défense du valet, nos deux chanoines résolurent de se venger. Fort de ses alliances dans la province et de la situation de son père au Parlement de Toulouse, M. de l'Estang ne se contenta pas d'envoyer à Pavillon toute une série d'assignations, il essaya encore d'ameuter contre lui la population du bourg épiscopal, s'introduisant de force dans le chœur de l'église cathédrale, dont il avait été momentanément exclu, faisant dans le village, en compagnie de son père et d'une troupe d'hommes armés, des chevauchées arro-

gantes et séditieuses, ourdissant enfin contre l'évêque, impassible et serein dans toute cette levée du lutrin et de la chicane, le plus ingénieux des complots.

Les mauvais prêtres du diocèse, et plus encore les moines : jacobins de Quillan, augustins de Caudiez, capucins de Limoux et de Chalabre, étaient pour M. de l'Estang des alliés naturels. Les premiers ne pouvaient pardonner à M. d'Alet ses représentations et ses justes rigueurs. C'était, par exemple, le curé de Bézu, le sieur Areen, qui vivait scandaleusement avec une de ses paroissiennes, dont il avait chassé le mari, et que l'évêque avait condamné à une pénitence de deux ans dans un monastère. C'était le vicaire de Roux, incestueux et larron; c'était le curé de Quillan qui, obligé d'entretenir des vicaires pour le service des trois annexes de sa paroisse, préférait prendre pour lui tout seul les fruits de sa cure, et laissait, pour mieux s'en débarrasser, mourir ses trois vicaires de faim; c'étaient enfin tous leurs pareils du clergé séculier. Les autres, les moines, étaient encore plus acharnés; car ils haïssaient l'évêque de toute l'ardeur de leur avidité mendiante et de leur religion intéressée. Pavillon ne s'était-il pas avisé, après bien des années de patience et de longanimité, de leur interdire de prêcher et de confesser dans le diocèse, parce que leurs confessions étaient de pure forme et leurs sermons des déclamations furibondes contre les séculiers trop austères et trop zélés? Ne s'était-il pas surtout avisé d'interdire aux capucins de Limoux et de Chalabre de quêter dans le diocèse d'Alet parce que, comme leurs frères, les réguliers de Caudiez et de Quillan, ils ne voyaient dans la religion qu'un scandaleux trafic, et dans leur habit monastique qu'un moyen de battre monnaie?

Mais à ces haines de prêtres et de moines M. de l'Estang, esprit exalté, vaniteux et cependant habile, sut joindre les rancunes qui s'étaient depuis longtemps amassées dans les cœurs féroces des hobereaux du diocèse, gênés dans leur brutalité par le zèle chrétien de l'évêque. Pénétré en effet dans sa fierté épiscopale des principes de l'égalité évangélique, Pavillon pensait et disait volontiers que « ce n'était ni le rang, ni la naissance, mais la vertu et la régularité des mœurs qui discernait les chrétiens, et qu'un gentilhomme devait être soumis aux règles de l'Église, comme le dernier de ses vassaux. » Or c'étaient là des sentimens que ne pouvait accepter aisément cette féodalité

rurale, orgueilleuse, et tout ensemble débauchée, cupide et pillarde. Voyez en effet à l'œuvre les principaux de ses représentans.

M. de Rasiguières est seigneur de quatre villages. Il ne se contente pas de mettre à mal les femmes et les filles de sa seigneurie; il bat ou fait battre les pères et les maris récalcitrans. Averti charitablement pendant douze ans, il ne s'amende pas; frappé enfin d'excommunication, il se prévaut d'un arrêté du Parlement de Toulouse, incompétent en ces matières, pour se faire absoudre de tous ses péchés par le grand vicaire de Toulouse, et insulte publiquement son évêque. M. de Sourmia est un concussionnaire qui, pendant toute la durée des guerres sur la frontière catalane, a prélevé de force, sur tous les marchands à la suite des armées, des droits de péage illégitimes, comme un féodal du XIe siècle. M. de Nebias a gardé pour lui les indemnités accordées à ses vassaux pour les dédommager des violences et des déprédations des gens de guerre. M. de Coustaussa ne refuse pas seulement de payer au Roi la taille de ses terres roturières, mais il s'empare des forêts du domaine public, et jette dans un cachot le lieutenant royal du grand maître des eaux et forêts, envoyé pour lui faire rendre gorge. M. de Rennes fait l'usure et ruine ainsi les uns après les autres tous ses paysans, refuse le passage sur ses terres aux gens du Roi. M. d'Escouloubre s'empare des biens du chapitre de Saint-Paul et des dîmes du chapitre de Narbonne. M. d'Axat tient un jour assiégé dans une maison de Saint-Paul l'évêque d'Alet et sa suite, parce qu'un chanoine de ses amis, qui mène une vie scandaleuse, a été interné dans sa chambre par son supérieur ecclésiastique. M. du Viala de Commesourde est un usurier, comme M. de Rennes, et, comme il a en plus des scrupules religieux, il somme chaque année, à Pâques, accompagné d'un notaire et de deux témoins, le curé de sa paroisse d'avoir à lui donner l'absolution.

Voilà le syndicat formé. Il existait déjà virtuellement dans les passions, les désordres, les iniquités de ces bandits. M. de l'Estang sut lui donner une forme, et faire un corps de toutes ces avidités et de tous ces égoïsmes. Il sut même donner à l'association une couleur de pastorale, et un jeune paysan, le sieur Alexandre Bernard, qui aimait à danser, comme on faisait du temps de M. de Polverel, organisa un soi-disant *syndicat de la jeunesse* dont les réclamations vinrent se joindre à celles des moines et des gentillâtres.

Le Parlement de Toulouse semblait être pour toutes ces rancunes un juge commode. M. de l'Estang n'y avait-il pas de nombreuses alliances et M. de Rasiguières des parens? Au surplus, les magistrats de la Cour suprême du Languedoc pouvaient-ils être bien disposés pour un évêque qui, en ce moment même, donnait du souci aux magistrats et au Roi à propos de l'affaire du formulaire, et commençait à être connu comme un indépendant? C'était pour le Parlement de Toulouse une occasion de rendre des services en même temps que des arrêts, et il ne pouvait la laisser passer. Par un arrêt du 22 septembre 1663, sur la requête de MM. Rives et de l'Estang, il déclare exclus du droit de suffrage dans le chapitre d'Alet MM. Ragot et Hardy, sous prétexte que l'un demeure à l'évêché, l'autre au séminaire, de façon à assurer aux deux chanoines révoltés la majorité contre l'évêque dans le chapitre indécis et intimidé. Le 26 novembre 1663, sur la requête présentée par la noblesse du diocèse d'Alet, — l'acte constitutif du syndicat est du 27 juillet 1663, — requête pleine de passion et d'exagérations ridicules où on lit, par exemple, que par suite de la rigueur de l'évêque « beaucoup de familles ont été obligées d'abandonner le diocèse et qu'on a vu des hommes qui se sont châtrés eux-mêmes et des femmes qui se sont pendues et des prêtres qui se sont empoisonnés, » il assigne à sa barre le promoteur de l'évêché M. Ragot, pour avoir à se justifier. Le 24 juillet 1664, sur la requête du procureur général, ne le verra-t-on pas encore, alors qu'il a été depuis longtemps dessaisi par ordre du Roi des procès de Pavillon avec ses ennemis, permettre aux jeunes gens du diocèse de danser les dimanches et jours de fête, et donner ainsi, non pas, comme on pourrait croire, une preuve de sa tolérance et de sa liberté d'esprit, mais en réalité de sa malveillance pour l'évêque? Enfin le 28 février 1667, quelques mois après le jugement définitif de toutes les affaires par le Conseil du Roi, ne montrera-t-il pas encore sa partialité en permettant aux capucins de Roussillon, comme si ce n'avait pas été assez des capucins de Limoux et de Chalabre, de faire la quête dans le diocèse d'Alet?

La partialité du Parlement de Toulouse était d'ailleurs si évidente, que la royauté, par esprit de justice et aussi par intelligence de ses propres intérêts, avait décidé dès les débuts que les affaires de l'évêque d'Alet avec le syndicat des mécontens

seraient portées au Parlement de Grenoble. Mais là encore M. de l'Estang et ses associés devaient trouver des juges favorables et amis, et tout ceci nous ouvre un jour intéressant sur la conscience des magistrats du règne de Louis XIV. M[me] de Bressac, sœur de M. Pourroy, président de la troisième chambre de ce Parlement et cousine germaine de M. Guillet, avocat général, avait en ce moment un procès de succession pendant au Parlement de Toulouse, et le conseiller de l'Estang, père de notre doyen, était juge dans ce litige. Aussi alla-t-elle, accompagnée de tous ses parens, solliciter de porte en porte les magistrats de Grenoble en faveur de M. de l'Estang pour être ensuite payée de reconnaissance à Toulouse et y gagner son propre procès. Le Parlement de Grenoble rétablit MM. de l'Estang et Rives dans leurs fonctions et dignités, et déclara un peu plus tard, par un décret du 5 septembre 1664, que l'arrêt du Parlement de Toulouse du 24 juillet de cette même année, relatif aux danses et à l'observation des dimanches, serait de plein droit exécutoire.

Ce fut alors que le Roi, par un arrêt du Conseil du 15 septembre 1665, évoqua le jugement des affaires multiples de l'évêque d'Alet avec les insoumis de son diocèse. Les réguliers, qui, selon leur tactique ordinaire, avaient, au mépris du Concordat, obtenu de la papauté un bref qui renvoyait la connaissance de leur différend avec Pavillon à l'évêque de Vabres, M. Habert, qui avait jugé conformément à leur désir, et, par esprit sans doute de charitable confraternité, leur avait permis de confesser, de prêcher et de quêter dans le diocèse d'Alet, furent obligés, eux aussi, de porter leur cause devant le Conseil. Avec un bon sens et une justice qui ne se démentirent point dans toute cette affaire, où la cause de Pavillon était d'ailleurs un peu la sienne : — la cause de l'ordre public autant que de l'ordre religieux, — la royauté commit pour l'examen et le jugement de ces divers procès une double série de commissaires spéciaux. La première série composée de M. Colbert, évêque de Luçon, des abbés Le Camus, Benjamin et Chéron, de MM. Le Nain, de Voyer d'Argenson, maître des requêtes, et Pinson, avocat au Parlement de Paris, fut chargée d'examiner le différend entre les chanoines et leur évêque. L'autre, composée de l'archevêque d'Arles (de Monteil de Grignan), des évêques de Chartres (Neufville de Villeroy), de Mende (Servoni), de Mâcon (Colbert

de Saint-Pouauge), des abbés Le Camus et de Saint-Michel, de MM. de Vertamont et Boucherat, conseillers d'État, fut chargée de prononcer sur l'affaire des réguliers et des gentilshommes.

Convaincu que ces différends étaient avant tout de nature religieuse, qu'il n'avait en aucune façon excédé ses droits et que la juridiction ecclésiastique, telle qu'elle existait dans l'Église primitive, au temps où les évêques étaient, chacun sur son siège épiscopal, autant d'apôtres indépendans, ne relevant que d'eux-mêmes et de leurs pareils, pouvait seule connaître équitablement des causes religieuses, N. Pavillon n'aurait point voulu que le jugement de ces divers procès fût ainsi confié à des commissaires de l'ordre administratif et politique, même choisis en majorité comme avait fait la royauté, parmi des dignitaires de l'Église. Il eût souhaité la réunion d'un de ces conciles provinciaux, si fréquens au moyen âge et tombés à peu près en désuétude depuis le Concordat. Il se serait expliqué lui-même devant les évêques ses pairs, qui auraient prononcé ensuite en connaissance de cause. Pour lui, les vrais juges n'étaient pas à la Cour, mais sur les sièges épiscopaux de la province ecclésiastique de Narbonne. Les commissaires royaux décidèrent néanmoins selon l'équité. La chose était méritoire de leur part; car les ennemis de l'évêque d'Alet avaient à la Cour un protecteur puissant dans la personne du confesseur du Roi, le Père Annat. Les jésuites n'aimaient pas N. Pavillon, depuis qu'en 1647 il s'était passé de leurs services; si quelques-uns d'entre eux comme le Père Talon, à la suite du prince de Conti, devaient voir dans les luttes de Pavillon contre les gentilshommes de son diocèse le renouvellement des luttes de François de Sales contre *les plus apparens* du sien, le plus grand nombre considérait cet évêque comme un adversaire dangereux. Ce fut le Père Annat qui communiqua au Roi le *Mémoire des plaintes* des gentilshommes rédigé par les réguliers. Le Roi chargea le nouvel archevêque de Paris, M. de Péréfixe, de se renseigner là-dessus auprès de Pavillon. Celui-ci ayant répondu comme il convenait, nos syndiqués envoyèrent à Paris deux agens à demeure, et qui trouvèrent dans le Père Annat un porte-parole. Mais le Roi, éclairé par M. de Péréfixe, fit l'éloge de l'évêque d'Alet dans le Conseil de conscience. Cependant le Père Annat ne devait pas se décourager, et, jusqu'à la fin, profitant de ce que l'évêque d'Alet était en désaccord avec la Cour à propos de la signature du formu-

laire, il ne cesse pas de se faire l'intermédiaire des prétendues victimes de la rigueur de N. Pavillon.

Il faut reconnaître, à la louange des commissaires royaux, qu'ils ne se laissaient pas influencer. Les deux commissions jugèrent avec autant de sagesse que de justice. La première, celle à qui avait été confié le soin de connaître du différend des chanoines avec leur évêque, donna raison dans les considérans de son jugement à la conduite de N. Pavillon, tout en mettant pour un bien de paix, ainsi que le demandait l'évêque lui-même, les deux parties hors de cour et de procès. La seconde, celle à qui avait été remis l'examen de l'affaire des réguliers et des gentilshommes, agit à peu près de même. Les danses publiques furent interdites les dimanches et jours de fête, et les danses dissolues en tout temps ; les gentilshommes furent obligés de se pourvoir « par-devant l'évêque pour obtenir absolution de leur excommunication ; » l'évêque et les curés furent déchargés des dépens portés contre eux par les arrêts du Parlement de Toulouse ; les moines du diocèse ne purent confesser et prêcher sans la permission de l'évêque, ni ceux des diocèses voisins faire la quête sans son autorisation. L'arrêt ordonnait à la vérité que les interdits ne seraient prononcés à l'avenir que pour des faits graves et scandaleux, et que les pénitences publiques ne seraient imposées « que pour de grands péchés publics ; » mais il ne faut pas voir là un blâme indirect contre la rigueur de l'évêque. C'était sur la déclaration expresse de Pavillon et de son promoteur, qu'ils avaient toujours agi pour les interdits et les pénitences publiques avec équité et modération. Sur les preuves qu'ils en avaient données, comme le spécifiaient à diverses reprises les dispositifs de l'arrêt du Conseil, le Roi approuva leur conduite dans le passé, et leur permit d'agir de même dans l'avenir. Enfin, après avoir, tout ainsi que dans l'affaire des chanoines, donné pleine raison à l'évêque, « pour entretenir une bonne correspondance et union dans le diocèse d'Alet, » il mit les parties hors de cour et de procès sans dommages ni dépens.

Le double jugement des commissaires royaux fut donc équitable. Pavillon, bien que contraire en vertu de ses principes à la juridiction administrative en matière ecclésiastique, était trop juste pour n'en point convenir, ainsi qu'en témoignent les lettres écrites par lui au chancelier Michel Le Tellier, au conseiller

d'État Boucherat, et à l'abbé Le Camus. « Comme l'arrêt, disait-il à Le Tellier, ne contient que l'exécution des saints canons que j'ai toujours tâché de suivre, autant qu'il m'a été possible et que l'état présent de l'Église le peut permettre dans mon diocèse, il m'a été bien facile de m'y conformer. » Les gentilshommes comprirent si bien que le Roi et l'opinion publique les avaient condamnés, que les principaux d'entre eux, et les plus coupables, MM. de Rennes, de Rasiguières et de Nebias en particulier, se présentèrent à leur évêque, qui les reçut en grâce avec la douceur d'un père. Les réguliers seuls, escomptant la bonne volonté trop évidente du Parlement de Toulouse et la faiblesse trop probable du Roi, ne cessèrent d'ergoter; mais le Roi leur aurait-il donné tort cent fois davantage qu'ils auraient tout de même chicané.

L'acharnement des moines contre un évêque indépendant n'a rien qui puisse surprendre. Mais l'hostilité des gentilshommes contre le même évêque, cette hostilité suivie d'un repentir sincère, ne peut s'expliquer uniquement par des raisons de l'ordre religieux. Sans doute ces féodaux qui ne reconnaissaient aucune autorité et ne craignaient que la force, ces gentilshommes sans « gentillesse » ont dû protester intérieurement de toute l'énergie de leurs vices quand ils se sont trouvés en présence d'une autorité morale comme celle de Pavillon. De là leur syndicat. Mais un lien plus fort que l'habileté d'un chanoine a été nécessaire pour grouper si longtemps le faisceau de leurs violences. Ce lien est dans les intérêts pécuniaires, plus puissans chez ces terriens avides que leurs pires instincts de débauche; il est dans l'affaire Aosthène, qui nous montre sous son vrai jour ce recoin de notre pays au XVIIe siècle.

IV

L'autorité royale a si peu pénétré dans le diocèse d'Alet, que, pendant plus de vingt ans, nous voyons deux concussionnaires, les frères Aosthène, mettre le pays en coupes réglées, et, appuyés par les plus grandes autorités de la province, les États et le Parlement de Toulouse, s'unir avec les gentilshommes pour pressurer les populations et leur extorquer, au nom et sous le couvert du fisc, les redevances les plus abusives. Les deux frères résidaient à Limoux, où l'un était président et juge mage

en la sénéchaussée, l'autre receveur des tailles du diocèse d'Alet; car le territoire de Limoux, quoique dépendant, pour le spirituel, de l'archevêché de Narbonne, faisait partie, pour le temporel, du diocèse d'Alet, de sorte qu'il n'y avait pour les deux territoires qu'une seule assiette. Ils volaient le diocèse de deux façons. Tenant par prête-noms la ferme des étapes dans le diocèse d'Alet et de Limoux, en ce temps de guerres incessantes sur la frontière catalane, ils s'entendaient avec les étapiers pour grossir démesurément le chiffre des dépenses faites par les troupes dans les villages du diocèse, et ils passaient en compte aux États de Languedoc, qui fermaient les yeux, des sommes imaginaires qu'ils gardaient ensuite pour eux, sans indemniser les habitans des villages de leurs fournitures et de leurs frais. D'autre part, ils s'étaient rendus maîtres de l'*assiette*, qui se tenait à Limoux. Le juge mage, qui avait, à dessein et pour ne pas la manquer, payé sa charge le double de sa valeur, étant de par sa fonction commissaire ordinaire de l'assiette, y portait le résultat des délibérations tout dressé. Appuyés par les représentans de Limoux qu'ils avaient gagnés en rejetant sur Alet la plus grande partie des impositions et par nos gentilshommes et leurs créatures, les consuls des communautés rurales, dont le silence et la connivence avaient été achetés, nos deux larrons faisaient alors approuver leurs états d'impositions vexatoires et frauduleux à la majorité des suffrages. Dès l'assemblée de 1641, Pavillon s'était aperçu de ces subterfuges et de ces friponneries. Il avait fait décider « qu'en toutes assemblées du diocèse le seigneur évêque d'Alet serait appelé, ou le vicaire général en son absence, » et, dès 1643, il avait demandé aux États « que les six consuls de Limoux n'eussent dans l'assiette qu'une voix unique. » Les États ayant fait la sourde oreille, Pavillon s'abstint pendant dix ans d'y retourner; mais, en 1655, l'iniquité criant plus fort, il s'engagea tout entier dans cette lutte contre les frères Aosthène, qui allait être une des grandes préoccupations de sa vie épiscopale et qui, malgré un succès apparent venu après de longs et pénibles efforts, ne devait jamais aboutir à un plein triomphe.

Les frères Aosthène s'étaient fait cette année-là allouer dix mille écus pour le payement des dépenses que les troupes avaient faites l'année précédente dans le pays de Sault. Pavillon, qui s'était procuré les apostilles des comptes préparés par les étapiers, constata que la demande était exagérée, et comprenant d'ail-

leurs que, si les États, où il s'était rendu tout exprès, déféraient à cette demande, les communautés rurales ne toucheraient rien, il parla avec tant de force que les États décidèrent que les 22 000 livres nécessaires pour les indemnités, selon la vérification qu'il avait faite, seraient remises à l'évêque pour être distribuées par ses soins aux paysans. Ce premier coup allait être suivi de beaucoup d'autres frappés par le prélat avec une persévérance et une énergie admirables.

L'année suivante, en effet, il se rendit à Béziers pour la session des États et prit vigoureusement la parole contre les malversateurs. Il découvrit tous les désordres qui se commettaient dans son diocèse pour l'assiette des tailles, et « qui allaient à la ruine totale du pauvre peuple, » détailla tous les faits venus à sa connaissance dans le cours de ses visites, et demanda que, pour l'édification des États, M. le marquis de Castres, dont le renom de probité était fort grand, fût nommé commissaire des États à la prochaine assiette du diocèse d'Alet. L'assemblée accéda à son désir. Ce fut alors que le receveur des tailles, pour mieux parer aux attaques de l'évêque, épousa sans dot, ne demandant à son beau-père que son alliance et sa protection, Mlle de Cironis, fille d'un président à mortier du Parlement de Toulouse, très influent par ses relations, et nièce de M. de Frésals, conseiller de grand'chambre du même Parlement.

La Cour ayant eu connaissance de l'affaire, pria l'archevêque de Narbonne, président né des États de Languedoc, d'y mettre promptement ordre, et celui-ci obtint une commission de la Cour des aides de Montpellier, pour faire informer contre les deux voleurs. Sur le rapport de M. de Sartres, dont l'admiration pour les vertus de l'évêque d'Alet était très grande, la Cour des Aides, par arrêt du 6 septembre 1657, les condamna à mort par défaut. Mais le beau-père du receveur, M. de Cironis, entra alors en scène pour s'acquitter envers son gendre, et il n'eut pas de peine à faire éclater un conflit de juridiction entre le Parlement de Toulouse, qui ne demandait jamais mieux, et la Cour des Aides de Montpellier, sous prétexte que l'aîné des deux frères, en sa qualité de juge mage, était justiciable du Parlement. La Cour des Aides était fort embarrassée. Heureusement arriva bientôt la session des États de 1657-58, et dès le début, Pavillon, qui avait introduit le diocèse d'Alet au procès des Aosthène devant la Cour des Aides de Montpellier,

comme partie lésée, fit décider par les États « que le sieur de Bouillaco, vicaire général de Mende, serait envoyé à Montpellier de la part de l'assemblée, solliciter MM. de la Cour des Aides de rendre au diocèse d'Alet la justice qu'il devait attendre dans le jugement du procès qu'il avait contre le receveur. » En même temps, nommé président du bureau des comptes, il montra si bien aux États les fraudes des deux frères, et, appuyé par le marquis de Castres, il fit voir si nettement les désordres qui se passaient dans son diocèse pour l'assiette des tailles, que les États, enfin convaincus, lui témoignèrent leur bonne volonté en nommant M. de Bouillaco, son ami, « commissaire principal pour l'année suivante en l'assiette du diocèse de Limoux. » L'intendant, M. de Bezons, qui avait fait récemment sur sa prière un voyage à Limoux pour constater de ses yeux les injustices dont le diocèse d'Alet était victime, et l'archevêque de Narbonne, M. de Rebé, obtinrent du Roi que le conflit de juridiction fût tranché au profit de la Cour des Aides de Montpellier.

A partir de ce moment, la lutte devient par instans dramatique. Nous n'avons qu'à suivre, pour nous en rendre compte, les procès-verbaux des États de Languedoc.

Nous sommes en 1658. M. de Bouillaco, archidiacre de Montpellier et vicaire général de Mende, a été chargé l'année précédente par les États « de donner ses soins au nom de la province à la poursuite du procès des sieurs Aosthène et d'y assister Mgr l'évêque d'Alet à la sollicitation duquel cette poursuite a été commencée. » Il rend compte aux États réunis à Narbonne de sa double mission, puisqu'il a été en même temps nommé commissaire principal « en l'assiette d'Alet et Limoux. » Il s'est rendu d'abord à Montpellier, où les deux frères, condamnés par défaut, ont fini par se constituer prisonniers. La Cour des Aides, après avoir interrogé « quatre à cinq cents témoins, » les a confrontés « avec cent cinquante environ. » Mais la chose a été pleine de difficultés, car M. de Cironis, beau-père du receveur, et les gentilshommes du diocèse d'Alet, associés d'intérêts avec les prévenus, ont remué ciel et terre pour leur acquittement. La confrontation des témoins et des accusés s'est faite avec beaucoup de peine, nous dit M. de Bouillaco, « à cause du crédit que les dits prévenus avaient dans le dit diocèse d'Alet, où étaient les témoins, et des intimidations qu'on leur faisait dans la ville de Montpellier, qui était toute sollicitée par les parens et amis des

dits Aosthène. » De Montpellier, M. de Bouillaco est allé à Alet en passant par Narbonne pour y prendre les ordres de M. de Rebé, et il a convoqué l'assemblée d'assiette pour le 1er mai 1658. « Ce jour-là, mon dit seigneur l'évêque d'Alet et lui s'étant rendus à Limoux, ils y trouvèrent M. le marquis de Rebé et quantité de consuls et de députés qui ont droit d'assister à la dite assiette, de laquelle l'ouverture ayant été faite le 2 du dit mois, il y parut la contestation qui était entre les sieurs Esprit, lieutenant principal, et Cayrol, juge criminel. » L'un et l'autre prétendaient, en effet, entrer à l'assiette en qualité de commissaire ordinaire en l'absence du juge mage, Aosthène l'aîné. « Et comme il vint à la connaissance de l'évêque d'Alet que le sieur Cayrol attroupait du monde à dessein de se rendre maître de l'hôtel de ville, le sieur Cayrol, premier consul, vint lui dire qu'il y avait apparence d'une grande rumeur dans la ville, si on disputait l'entrée à son frère. » L'évêque lui répondit « que ceux qui portaient la nouvelle de ces émotions étaient ordinairement ceux qui les excitaient, qu'étant consul, il en serait responsable, et que toutes ces émotions ne tendaient qu'à se rendre maîtres dans l'assiette pour traverser les poursuites contre les sieurs Aosthène. » L'évêque et le commissaire des États entrèrent alors en séance; mais ils entendirent bientôt un grand bruit dans la cour de l'Hôtel de Ville, et, s'étant levés, ils virent par les fenêtres le marquis de Rebé « parmi un grand nombre d'hommes armés qui accompagnaient le sieur Cayrol, et qui insolemment criaient qu'il fallait tuer Esprit, et faire entrer Cayrol. » On parvint à mettre Esprit en sûreté, et le marquis de Rebé fut dépêché immédiatement à Narbonne pour avertir son frère l'archevêque de ce qui se passait à Limoux. Celui-ci conseilla de tenir l'assiette au château de Cornanel qui, situé entre Limoux et Alet, était une propriété particulière des évêques d'Alet. Mais pendant ce temps Cayrol, les consuls de Limoux et les amis des Aosthène tinrent de leur côté à Limoux une assiette, qui fut bientôt cassée par un arrêt du Conseil du 14 juin 1658.

Après avoir assisté à l'assiette de Cornanel, la seule régulière, M. de Bouillaco rentra à Montpellier. Là « il trouva la plus grande partie des personnes de condition, de l'un et de l'autre sexe, sollicitant pour les sieurs Aosthène. » Néanmoins, « par une grâce toute particulière, les cabales qu'on faisait pour surprendre des juges pleins d'intégrité furent découvertes. » Les

prévenus, « désespérant de toutes les choses qu'on leur avait promises, » se sauvèrent pendant la nuit, — ils avaient acheté le geôlier de la prison. Le lendemain de leur fuite, 12 septembre, « il fut donné contre eux l'arrêt de condamnation à mort contre le juge mage et bannissement perpétuel contre le receveur, avec confiscation de leurs biens, et la restitution de 280 000 livres au profit du diocèse et de la province. » Là-dessus les États considérant « que Mgr l'évêque d'Alet avait employé trois années entières à la poursuite de cette affaire, qu'il ne fallait pas moins pour venir à bout de ces prévenus qu'une patience telle que celle de ce grand prélat qui avait bien voulu donner ses soins et ses revenus pour un ouvrage si important, » délibérèrent que ceux qui avaient fait les frais de la poursuite, — 15 437 livres, c'était pour rien, — seraient remboursés « des plus clairs et premiers deniers provenant de la vente des biens des dits Aosthène et par préférence des sommes adjugées à la province, diocèse et communautés par le susdit arrêt. » Tous les frais enfin et toutes les indemnités seraient liquidés et réglés par le courageux prélat.

On se tromperait si on croyait que tout devait finir si vite. Ce serait mal connaître la magistrature de l'ancien régime. Tout dans cette affaire est plein d'enseignemens et de renseignemens curieux. Après le jugement de la Cour des Aides et l'évasion des deux frères, M. de Cironis eut le crédit d'obtenir du Parlement de Toulouse un arrêt par lequel il était permis aux deux voleurs d'exercer leurs charges. Ils en profitèrent pour rentrer à Limoux et terroriser plus que jamais le diocèse d'Alet, soutenus qu'ils étaient par la plupart des gentilshommes, leurs complices. Que faire devant ce triomphe des méchans? Pavillon s'adressa directement au chancelier Séguier, qui, outré à bon droit de cette indignité, donna ordre au capitaine des gardes Amaury d'appréhender au corps le juge mage et de le conduire à la citadelle de Montpellier. Celui-ci fut arrêté en pleine audience et mené au château de Cornanel en attendant que le capitaine eût assez de monde pour le transférer à Montpellier; car déjà la population de Limoux s'attroupait en faveur du juge mage. Or, le lendemain, le château de Cornanel fut investi, comme en plein moyen âge, par trois cents hommes armés conduits par nos hobereaux, croupiers des frères Aosthène. Ce fut un siège en règle, qui dura quinze jours. Le capitaine Amaury, qui craignait

de manquer de vivres, en envoya demander à Alet. Le viguier d'Alet, homme de résolution, se chargea avec une petite escorte de forcer la ligne d'investissement et de ravitailler le château. Il eut son cheval tué sous lui et perdit un muletier de ses compagnons, « dont la mort, — nous dit Lancelot, — donna tant de chagrin à Monseigneur que toute la nuit il ne put dormir, quoiqu'il n'y eût point de sa faute. » Il arriva jusqu'au château; mais la place, quoique ravitaillée, n'aurait pu sans doute être sauvée, si un parti de montagnards du Capsir, affectionnés à leur évêque et ruinés par les Aosthène, n'était descendu dans la vallée pour mettre en fuite les assiégeans. « Les Capsirois descendirent environ 400 ou 500, avec une joie indicible de pouvoir témoigner à leur bon pasteur leur reconnaissance, et avec résolution de mourir pour la foi. Et, tout le long du chemin, prenaient d'eux-mêmes quelque temps pour dire leur chapelet et autres prières vocales... »

Le juge mage fut alors enfermé dans la citadelle de Montpellier, où son frère vint bientôt le rejoindre. En ce moment, M. Fouquet, frère du surintendant, venait de succéder à M. de Rebé, comme archevêque de Narbonne. Circonvenu par les gentilshommes et par la famille de Cironis, il recommanda à son frère la cause de nos deux concussionnaires. Celui-ci, se trouvant apparemment en pays de connaissance, parla bientôt de faire grâce. Mais Pavillon était inflexible : il demanda énergiquement, avant qu'on relâchât les prisonniers, la restitution des sommes volées par eux et la démission formelle de leurs emplois. Heureusement pour lui le prince de Conti venait en ce moment d'être nommé gouverneur de la province de Languedoc. Le prince, qui depuis 1655 s'était mis sous la direction de l'évêque, montra au surintendant le bon droit de celui-ci, et Fouquet finit par céder. Il fut convenu « que Mgr de Toulouse (M. de Marca) et M. de Comminges (M. de Choiseul) régleraient définitivement l'affaire en présence du prince de Conti. » Tout d'abord, en manière de garantie pour l'avenir, on décida que désormais Alet et Limoux auraient deux assiettes distinctes avec un seul compte. Puis, comme satisfaction pour le passé, les commissaires ordonnèrent que les deux frères restitueraient 40 000 livres au diocèse d'Alet, et le reste à la province, qu'ils payeraient 4 000 livres pour être distribuées aux victimes du siège de Cornanel, et de plus qu'ils seraient

obligés d'abandonner leurs charges. Les 44 000 livres furent en effet payées par une sorte de souscription ouverte entre les gentilshommes, qui comptaient bientôt les retrouver avec de gros intérêts ; car une fois relâchés, les deux frères, qui avaient de puissantes amitiés dans la province et à la Cour, refusèrent de démissionner. Ils possédaient encore leurs emplois en 1668, neuf ans plus tard par conséquent, à la grande indignation de tous les honnêtes gens. « M. de Comminges, écrivait de Toulouse à l'évêque, le 25 avril 1668, le promoteur Vincent Ragot, M. de Comminges m'a dit que M. l'intendant était déjà convenu qu'il fallait que tant le juge mage que le receveur quittassent leurs offices sans aucun espoir d'y entrer, et que ce qui restait à faire entre eux était la fixation de ces offices. Comme les choses sont en si bon train, il croit qu'il serait à propos que vous prissiez la peine de venir ici : ce serait un voyage de dix jours au plus. »

Pavillon reparut pour la dernière fois aux États du Languedoc, où il n'était pas retourné depuis 1660. Déjà, sur sa réclamation, le syndic de la province avait avisé le Conseil, qui, le 11 décembre 1668, au lendemain justement de la paix de l'Église, avait nommé de nouveaux arbitres et « commis M. l'archevêque de Toulouse, MM. de Nîmes et de Saint-Papoul, M. le marquis de Castres et M. de Bezons l'intendant, pour régler les différends des parties. » Ceux-ci dressèrent un jugement pour forcer les deux frères à se défaire immédiatement de leurs offices, et les États délibérèrent « que le dit jugement serait lu à la première séance des assiettes du diocèse d'Alet et de Limoux, et que M. de Bezons serait prié de tenir la main à ce que, pendant la tenue des assiettes, il ne fût rien fait au préjudice du dit jugement. » Les charges des deux frères furent en effet vendues, et l'évêque d'Alet prit la précaution de faire confirmer par le Conseil la décision des arbitres, ratifiée par les États, et de faire recevoir à la Chancellerie le serment du nouveau juge mage pour éviter les obstacles qu'il aurait pu trouver encore au Parlement de Toulouse et même aux États du Languedoc. Trois ans plus tard, en 1671, cette longue affaire commencée, à vrai dire, en 1641, n'était pas encore, après trente ans, complètement achevée, et toutes les restitutions au diocèse d'Alet n'étaient point faites, si bien que les États gênés sans doute par la vertu et l'intégrité de l'évêque d'Alet, par « *sa*

Béatitude, » selon un mot de l'archevêque de Toulouse M. de Bourlemont, à Colbert, et fatigués apparemment de sa justice, se plaignaient « des poursuites qui se faisaient toujours à Paris » et défendaient au syndic « à peine de destitution de sa charge » d'employer aucune somme « pour les frais de séjour à Paris du sieur Vincent Ragot, » le promoteur de l'évêché, à qui l'assiette d'Alet avait, l'année précédente, voté à cet effet une indemnité de 1200 livres. Pavillon, le seul homme désintéressé au milieu de ces habiles et de ces politiques du Parlement, des États et de la Cour, et le seul vraiment pitoyable « au pauvre peuple » dans ce coin de la France, devait mourir sans avoir obtenu des pouvoirs publics pleine satisfaction et complète justice pour ses misérables montagnards rançonnés de tous les côtés. Il est vrai qu'évêque chrétien jusqu'au bout, il allait, dans les dernières années de son épiscopat, venir en aide aux veuves et aux enfans des deux frères Aosthène, morts dans la gêne après la démission de leurs charges, et couronner sa droiture par sa bonté. Il est vrai aussi que son éminente vertu allait trouver sa récompense dans la reconnaissance d'un grand nombre d'âmes simples, et jusque dans la légende spontanée qui, sortie de la conscience populaire, garde encore, après deux siècles, au fond des Corbières, son rustique tombeau.

Mort, en effet, quelques années plus tard, le 8 décembre 1677, Nicolas Pavillon, au jour même de sa fin, apparut à ses ouailles comme un prélat de ces âges lointains où, toute la cité étant dans l'église, la cité elle-même semblait s'écrouler, quand disparaissait l'évêque, son défenseur. On vit bien alors ce qu'il était pour ces pauvres gens, et la gratitude un peu superstitieuse qu'ils lui avaient vouée. Écoutons un témoin oculaire : « Le corps étant lavé, nous le revêtîmes des habits pontificaux, et ensuite on l'exposa sur son lit de campagne dans la salle où, incontinent après, toute la ville accourut, les uns lui faisant toucher leurs chapelets, les autres des livres de prières, les autres des mouchoirs, et on était fort en peine qu'on ne déchirât ses habits pontificaux. Le lendemain, on le porta en l'église cathédrale, qui ne pouvait contenir tout le monde qui y était abordé des environs. J'eus le déplaisir de ne pouvoir entendre la plupart de l'oraison funèbre, à cause du bruit que faisait la foule du peuple, qui était si grande et si pressée, que plusieurs personnes tombèrent en pâmoison. Après l'oraison funèbre, la

presse s'augmenta encore pour rompre les balustres du chœur, et se jeter sur le corps qu'on y avait mis près de l'autel, de sorte qu'il fallut, pour arrêter la foule et ôter à ses yeux l'objet qui excitait sa dévotion, le renfermer à clef dans la chambre du chapitre. Mais ce moyen ne dura pas longtemps à cause de l'importunité de ceux qui criaient et qui frappaient à la porte. On résolut de l'exposer dans la sacristie environné d'ecclésiastiques et de permettre qu'on lui baisât les mains et les pieds... Enfin l'on porta le corps au cimetière avec beaucoup de peine, et on ne put pourtant empêcher qu'on ne déchirât ses habits pontificaux, et on le mit au pied de la croix, comme il l'avait ordonné... Le lendemain de l'enterrement, il arriva encore beaucoup de monde des lieux les plus éloignés, qui se plaignait qu'on l'ait enlevé si tôt, et qui, ne pouvant faire autre chose, allait se jeter à genoux sur son tombeau. »

L'évêque repose toujours, depuis deux siècles, dans le petit cimetière du village, auprès de la croix de pierre noircie par le temps, sous une dalle de granit à demi recouverte par les hautes herbes. Il est devenu, après sa mort, le simple curé de campagne, qu'il aurait voulu être pendant la vie. Mais encore aujourd'hui, après tant et tant d'années, les paysannes d'Alet, à qui les récits de veillée ont transmis cette grande mémoire, viennent mystérieusement, — comme l'eût fait peut-être Mme de Longueville qui, la première, propagea *les miracles de M. d'Alet*, — prendre un peu de la terre moussue, qui entoure la vieille pierre, et la conservent pieusement, ainsi qu'une relique : sa tombe porte bonheur, disent-elles en leur expressif langage. Sans doute lui, si sensé à la fois et si humble, si rigoureux surtout en fait de miracles, protesterait, s'il pouvait être entendu, contre cette canonisation irrégulière; mais qu'il vive après si longtemps dans le souvenir de ces petits et de ces humbles, et qu'il leur apparaisse un peu plus et mieux encore qu'un saint du calendrier, n'est-ce pas le plus bel éloge de son tutélaire apostolat?

ÉTIENNE DEJEAN.

LES
INDIGÈNES ALGÉRIENS

I

La suppression des anciennes institutions et la désagrégation de la société arabe.

La question des indigènes est la question capitale en Algérie. De la solution qu'on lui donnera dépendent à la fois le bien-être des indigènes, l'enrichissement du colon, la prospérité de la colonie et la sécurité d'un empire africain qui se dressant en façade sur la Méditerranée s'étend jusqu'aux rives du Congo. Ignorant au début les mœurs et les coutumes des populations ainsi que leurs conditions particulières d'existence, nous avons été entraînés à toutes sortes d'erremens. Ne connaissant ni l'organisation de la propriété indigène ni les règles du Coran qui régissent cette propriété, nous avons dépossédé les indigènes d'une notable fraction et de la meilleure partie de leurs terres. Nous avons transformé leurs institutions administratives, civiles et judiciaires, et avons cherché à y substituer les nôtres sans tenir compte des différences de climat, de genre de vie et d'habitudes. Il en est résulté chez la géneralité des indigènes une situation matérielle que tout le monde aujourd'hui convient de regarder comme fort précaire. Cet état de misère coïncidant avec l'accroissement d'une population à forte natalité a créé une situation économique telle qu'il ne faut plus songer à réduire encore l'étendue des surfaces cultivées des indigènes, mais prendre au contraire les mesures propres à sauvegarder ce qu'il leur reste de terres, en même temps que nous devons pro-

portionner leur part contributive dans la répartition des impôts à leur avoir et à leurs revenus. Nous devons aussi chercher à les rapprocher de nous au moyen de l'école et en leur faisant sentir qu'il y va de leur intérêt. Quoi qu'on en ait dit, ce rapprochement est possible, car ils sont perfectibles. Divers indices montrent même que, malgré les conditions inférieures dans lesquelles se trouve la généralité d'entre eux par suite de leur appauvrissement, le relèvement du monde musulman algérien est manifeste : les indigènes s'instruisent, travaillent et ont pris conscience qu'ils se créeront ainsi un avenir. Leur intérêt, celui des colons, celui de la mère patrie sont d'accord pour que nous aidions à ce relèvement : c'est ce que nous avons enfin compris et nous savons aujourd'hui que le meilleur moyen de maintenir l'autorité métropolitaine dans ce pays et dans le reste de l'Afrique musulmane est de s'y faire aimer des indigènes, de se concilier leurs bonnes grâces, de faire vivre en paix, sans heurts, conquérans et vaincus; en un mot, d'user, à l'égard de nos sujets musulmans, d'une politique d'association largement pratiquée.

I. — L'ESSAI DU SYSTÈME DE PROTECTORAT EN ALGÉRIE

Au moment de la conquête, les élémens indigènes de races diverses, Berbères, Arabes, Maures, qui composaient le fond de la population algérienne, étaient régis par des institutions politiques, économiques et sociales remontant à un temps immémorial. Le gouvernement était une sorte de république militaire à la tête de laquelle était un Conseil suprême, le Divan ou l'Odjak, formé exclusivement de soldats de fortune, étrangers au pays, qui confiait le pouvoir exécutif, pour une période de trois ans, à l'un d'eux, le dey. Celui-ci avait une autorité absolue et déléguait une partie de ses pouvoirs à trois beys vivant à Constantine, Médéah et Oran. Pour maintenir tout le pays sous sa domination, il suffisait au dey de quelques escouades de soldats répartis dans les localités importantes. Des indigènes auxiliaires, auxquels on donnait des terres de culture, un cheval, des instrumens de travail, étaient chargés de surveiller les routes et de fournir des cavaliers et groupés sur certains points du territoire, à la fois soldats et agriculteurs, formaient des sortes de tribus militaires qu'on nommait *tribus maghzen*. L'in

térieur du pays était confié à des khalifas et bach-aghas; au-dessous d'eux étaient des aghas à la tête de circonscriptions territoriales moindres, ou aghaliks; puis des caïds, chefs de tribus et des cheiks, chefs de fractions de tribus. Tous ces chefs étaient indigènes et constituaient une féodalité qui contribuait à maintenir les populations dans l'obéissance vis-à-vis du gouvernement auquel ils servaient les tributs d'usage. Le Divan s'appuyait en outre sur la caste des marabouts, personnages religieux auxquels il ne ménageait pas les avantages temporels, et, en échange, se faisait renseigner par eux sur les faits et gestes des grands chefs indigènes à l'influence desquels ils faisaient contrepoids.

Ce système ingénieux de gouvernement, grâce auquel une poignée d'étrangers avait su maintenir sous son autorité toute la contrée, réalisait, avec le minimum de dépenses et de personnel, le maximum de profits. Le vainqueur pouvait, après la prise d'Alger et le départ du dernier dey, le conserver et le faire tourner à son avantage. Les vaincus s'y prêtaient on ne peut mieux. On voyait en grand nombre des soldats et des fonctionnaires du régime déchu accourir et demander à entrer à notre service. Les tribus et fractions de tribus maghzen, composées d'élémens de toute nature, implantées au milieu d'une population pour laquelle elles étaient un objet de jalousie, et qui avaient coopéré à toutes les expéditions des anciens maîtres du pays, désiraient par nécessité et par tradition rester au service du gouvernement, quel qu'il fût, et venaient, comme par exemple les Zemala et les Douaïr, nous offrir leur concours. Les beys d'Oran avaient, dès la première heure, reconnu la souveraineté de la France; les habitans de Médéa réclamaient un bey nommé par nous. Quant aux grands feudataires indigènes, leur intérêt était de nous apporter leurs concours, à la condition de conserver leurs privilèges, et c'est ce qu'ils firent en effet.

Certes, au premier moment, nous comprîmes fort bien les avantages de la situation et cherchâmes à gouverner le pays par le moyen de grands chefs indigènes simplement vassaux et tributaires. Le général Clausel rêva tout d'abord d'associer le bey de Tunis au maintien de notre domination en Afrique. Ce dernier aurait administré, en qualité de vassal, toutes les parties du territoire algérien que nous n'aurions pas effectivement occupées, c'est-à-dire la totalité du territoire, moins quelques points du littoral. Le 16 octobre 1830, un arrêté nomma en effet bey de

Constantine un frère du bey de Tunis. Nous plaçâmes un bey à la tête de la province de Médéa et acceptâmes les offres de soumission du bey d'Oran, et quand, quelques mois après, ce dernier, cassé par l'âge, eut manifesté le désir d'abandonner sa charge, nous nommâmes à sa place un autre prince de Tunis. Plus tard, après l'échec de la combinaison tunisienne, nos généraux cherchant partout une autorité indigène sur laquelle ils pussent s'en remettre du gouvernement de tout l'intérieur, jetaient en 1834, au traité de la Macta, les bases de la grandeur future d'Abd-el-Kader et concluaient avec le jeune émir le 19 janvier 1837 le célèbre traité de la Tafna, qui devait être par la suite l'objet de tant de critiques et qui, en somme, aurait paru moins inexplicable si l'on avait vu en lui le développement et la consécration d'une politique pratiquée depuis la prise d'Alger.

Malheureusement pour nous, si nous comprenions où était la bonne solution, nous n'étions pas préparés à l'appliquer. Au cours de la tourmente révolutionnaire et des chevauchées napoléoniennes à travers l'Europe, nous avions perdu de vue, sinon la politique coloniale, du moins la manière dont nous l'avions jadis comprise et appliquée. Nous ne nous rappelions plus les principes directeurs qui nous avaient permis, au milieu du XVIII[e] siècle, de nous asservir les rajahs indous et de dominer le tiers de l'Hindoustan avec une poignée d'Européens. La formule du protectorat que nous avions trouvée jadis, et que les Anglais, s'inspirant de nos procédés, appliquaient à cette heure même dans nos anciennes possessions qu'ils avaient faites leurs, n'était plus présente à notre esprit. Nous n'avions d'ailleurs ni la patience et le sang-froid, ni la souplesse et l'esprit de suite qu'exige la mise en pratique d'une telle politique. Vieux soldats de la Révolution et de l'Empire, nos généraux étaient plus faits pour commander aux indigènes que pour parlementer avec eux. Le général Clausel n'était pas un Dupleix, non plus qu'aucun de ses successeurs, et s'ils s'efforcèrent de réaliser la conception qu'ils avaient adoptée au sujet du gouvernement des indigènes, ils ne surent pas employer, comme il aurait fallu, les voies et moyens de la faire aboutir.

On a relevé comme première faute commise de n'avoir pas voulu conserver à notre service les fonctionnaires et employés turcs du précédent gouvernement, qui nous auraient renseign-

sur les dispositions et les coutumes des populations indigènes et savaient les gouverner. Autre faute encore, on refusa d'accepter le concours des tribus maghzen (Douaïr, Zemoul, Beni-Abid, Beni-Siline, etc.) échelonnées sur les gîtes d'étapes et qui faisaient si bien la police du pays, et l'on vit, par exemple, ces malheureux Douaïr et Zemoul, des plaines oranaises, conduits par leur chef, Mustapha ben Ismaïl, solliciter en vain l'entrée à notre service, puis être finalement repoussés par nous, dépouillés de leurs terres et livrés par nos généraux à Abd-el-Kader.

Les Koulouglis, métis de Turcs et d'indigènes, qui nous donnaient maintes preuves de dévouement, furent également abandonnés par nous : nous les laissâmes massacrer à Tlemcen et à l'oued Zitoun par l'émir, qui se vengea ainsi de leurs bonnes dispositions à notre égard. Privés de tous ces précieux auxiliaires, n'ayant aucun élément sur qui compter, ignorant des coutumes et des mœurs des populations que nous avions vaincues, nous ne sûmes comment nous les concilier, ni nous faire craindre d'elles. Nos tâtonnemens, nos hésitations, nos contradictions stupéfièrent et découragèrent les indigènes, qui n'arrivaient pas à savoir ce que nous voulions. Nous passions notre temps à défaire le lendemain ce que nous avions fait la veille. « Sa Majesté l'Incertitude, » suivant la pittoresque expression du général Bugeaud, régna en Algérie jusqu'au moment de la révolte d'Abd-el-Kader.

L'émir vaincu, le système du protectorat, dont nous n'avions su que faire une application boiteuse, fut abandonné. Il n'y eut plus devant nous de grand chef vassal servant d'intermédiaire entre nous et les indigènes, et nous assumâmes la responsabilité de l'administration directe du pays. Le nouvel organisme, créé par Bugeaud en 1843 et 1844, eut surtout pour but d'achever la soumission du pays, de maintenir dans l'obéissance les populations vaincues, et de prévenir de nouveaux soulèvemens. Les khalifas, les bach-aghas, les aghas, les caïds et les cheiks furent bien maintenus à la tête de leurs circonscriptions territoriales, mais tous ces chefs indigènes, quel que fût leur rang, relevèrent désormais de l'autorité militaire ; et des bureaux arabes eurent pour mission d'étudier les affaires, de renseigner l'autorité supérieure, de servir d'intermédiaire, en un mot, entre les chefs indigènes d'une part et le commandement de l'autre. En

somme, les cadres politiques et administratifs furent remplacés par des officiers et fonctionnaires français, et il n'y eut plus de tribus maghzen, prêtes à monter à cheval à toute réquisition et à faire respeter l'autorité dans le pays. Ce fut la période du système de domination ou de régime militaire, qui laissa subsister telle quelle l'organisation féodale et patriarcale de la société indigène en y superposant le commandement français.

II. — LA QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN ALGÉRIE

Rien ne fut modifié dans les institutions civiles et sociales des indigènes, mais il n'en fut pas de même des institutions économiques qui les avaient régis jusqu'alors. Les sanglans épisodes qui avaient caractérisé la lutte avec Abd-el-Kader avaient créé un état d'esprit nouveau chez les vainqueurs. Trop de sang avait été versé des deux côtés, trop de destructions et de ruines accumulées, trop de haines inexpiables suscitées; et nos officiers, ne pouvant faire abstraction d'un passé aussi récent, en étaient venus à considérer que la défiance et la rigueur vis-à-vis des populations qu'ils étaient chargés désormais d'administrer était un devoir impérieux commandé par les circonstances. Ils croyaient que, pour maintenir la domination française, il n'y avait plus d'autre moyen que d'installer le plus possible de garnisons et de postes dans le pays, et comprenant d'autre part que l'armée, quelques élevés que fussent ses effectifs, ne pourrait jamais suffire seule à cette besogne, ils résolurent de faire appel à l'élément civil. Ainsi naquit l'idée d'établir des colons européens, moitié soldats, moitié laboureurs, qui leur prêteraient main-forte partout où cela serait jugé nécessaire, sur les points stratégiques, aux gîtes d'étapes, à proximité des camps, et qui habiteraient dans des villages, devenus autant de forteresses pouvant servir de points d'appui. C'était en somme réserver à l'élément civil dans la défense générale du pays le rôle qu'avaient autrefois tenu les tribus militaires maghzen si hâtivement supprimées ou dispersées.

Si l'Algérie avait été un pays comme ceux où s'était implanté jusqu'alors l'élément européen, comme le Canada, le Cap, les deux Amériques, l'Australie, la mise à exécution d'un pareil projet n'eût pas présenté de grandes difficultés. Ces contrées, à l'arrivée des Européens, étaient habitées par une population indi-

gène rare, clairsemée, et l'étendue des terres de culture y était pour ainsi dire illimitée. Mais il en était autrement de notre récente acquisition. Dès cette époque, les indigènes d'Algérie étaient évalués à environ deux millions, et, en certains points comme la Grande Kabylie, la densité de la population dépassait celle de nombre de départemens de France. C'étaient, en dehors des Maures ou commerçans des villes, des agriculteurs qui n'avaient jamais vécu que de la terre, qui l'aimaient, les uns avec un attachement passionné comme les Kabyles, les autres avec un attachement moindre, comme les Arabes, mais qui y tenaient tous, et cela avec d'autant plus de raison que le sol était alors l'élément unique de la richesse économique du pays, et que, malgré l'immensité du territoire, les terres de culture y étaient d'étendue restreinte. Une des caractéristiques de l'aspect physique de l'Algérie est en effet le petit nombre et le peu d'étendue des plaines, ce qui constitue une condition fâcheuse au point de vue des facilités d'exploitation et du pourcentage utilisable des terres. Dans les limites qu'on lui assigne ordinairement, ce pays peut bien avoir, à un cinquième près, la superficie de la France, soit environ 480000 kilomètres carrés; mais des trois grandes régions qui le forment, les Plateaux, le Sahara et le Tell, cette dernière, qui est la seule d'une fertilité suffisante, ne représente que 136 291 kilomètres carrés, et, en en distrayant un bon tiers pour la montagne, la forêt, les parties rocheuses ou la steppe, elle ne compte guère que 100000 kilomètres carrés pouvant être utilisés pour la culture.

Les premiers Français qui débarquèrent en Algérie croyaient au contraire que le pays qui venait d'être conquis était à peu près dans son entier fertile, et que notamment l'abondance des terrains de culture était bien supérieure aux besoins des populations qui les laissaient en friche. Ce qui se passa aux premiers temps de la conquête dans les villes du littoral occupées par nous et dans leur banlieue parut, il faut bien le dire, leur donner, dans une certaine mesure, raison. Les habitans de ces villes, soit qu'ils fussent persuadés du caractère précaire de notre occupation, soit qu'ils eussent la crainte de se voir dépossédés par la suite, soit tout simplement pour se procurer du numéraire, alors considéré comme une rareté dans le pays, se montrèrent on ne peut mieux disposés à se défaire de leurs biens. Pour de très modiques sommes, ils vendaient des maisons, des jardins, des

haouchs ou grandes fermes, même des propriétés qui ne leur appartenaient pas : biens des mineurs, des absens, des femmes, immeubles domaniaux et séquestrés, et leur entraînement à vendre n'avait d'égal que celui de l'Européen à acheter. Le bruit de ces marchés merveilleux n'ayant pas tardé en effet à se répandre, des nuées de spéculateurs étaient accourus pour acheter, comme ils disaient, l'Afrique à bon marché. De riches propriétaires français ne pouvant pas se déplacer et ne voulant pas manquer l'occasion donnaient des ordres à leurs agens d'affaires. Les Juifs servaient, en l'occurrence, d'intermédiaires auprès des musulmans. Devenus courtiers d'immeubles, ils se mettaient à la piste de tous les indigènes en possession de propriétés, de tous ceux qui avaient quelques droits ou quelques titres à produire. Ces titres étaient souvent faux et ne mentionnaient jamais les limites exactes. Telle propriété n'exista jamais que sur le papier; telle autre était indiquée comme contenant des milliers d'hectares et en avait une centaine au plus. Dans leur hâte, les uns à vendre, les autres à acheter, indigènes et Européens n'y regardaient pas de si près, et les cadis musulmans, qui remplissaient les fonctions de notaires, se prêtaient, avec la plus grande complaisance, à toutes les transactions. L'exagération des contenances spécifiées dans les actes fut poussée à un tel point qu'on a calculé que les indigènes vendirent alors une quantité de terres *supérieure à dix fois* la totalité de la terre existant dans la partie de l'Algérie soumise à notre domination. L'entraînement des gens du pays à se dépouiller de leurs biens fut tel que le gouvernement dut y mettre un terme et couper le mal dans sa racine. Le 31 mai 1832, le commandant en chef de l'armée d'occupation prit un arrêté pour interdire ces ventes. D'autres arrêtés, en 1833, 1836, 1837 et 1842 renouvelèrent les mêmes prohibitions. Un autre en date du 12 mars 1844 déclara qu'à l'avenir, toutes les transactions immobilières ne seraient permises que sur les territoires livrés à la colonisation, lesquels furent limités à la banlieue d'Alger, d'Oran, de Bône, de Cherchell, de Philippeville et de Mostaganem. Enfin, l'ordonnance du 15 avril 1845 divisa au point de vue de ces transactions l'Algérie en trois zones : le territoire civil, le territoire mixte et le territoire arabe. Le territoire civil fut le seul où les ventes furent déclarées libres; les Européens ne purent acquérir et vendre des immeubles dans le territoire mixte que dans les limites déterminées par le ministre de la Guerre

sur la proposition du gouverneur général; quant au territoire arabe, les Européens n'étaient admis à s'y établir que dans un intérêt d'utilité publique et en vertu d'une autorisation spéciale et personnelle accordée par le gouverneur général. Les trois zones furent réduites à deux par arrêté du 3 décembre 1848 : territoire civil et territoire militaire, et dans ce dernier on maintint la défense aux Européens d'acquérir des terres sans une autorisation spéciale.

Ces mesures avaient été dictées par le souci exclusif du bien des indigènes. On ne pensait pas alors qu'il fût de l'intérêt de la métropole, ni de celui de la colonie d'avoir des sujets appauvris, ruinés et portés naturellement, par l'excès même de leur misère, à constituer un élément permanent de trouble dans le pays. On entendait les protéger et les défendre contre eux-mêmes, contre leur trop grande facilité à se priver de leurs terres et à s'enlever ainsi la seule ressource qui les faisait vivre jusqu'alors. On a prétendu depuis que la constitution de la propriété indigène et son état indivis étaient un obstacle à la colonisation agricole européenne. On voit par les faits historiques que nous venons d'exposer ce qu'il faut penser de cette assertion. Tel n'était pas non plus l'avis des colons et des fonctionnaires de l'époque, et M. de Tocqueville, chargé d'un rapport aux Chambres sur la propriété foncière en Algérie, ne put que traduire le sentiment général. « Qu'on consulte l'histoire du pays, écrivait-il, qu'on considère les usages et les lois qui le régissent, et l'on verra que nulle part il ne s'est rencontré des facilités plus grandes et plus singulières pour mener paisiblement et à bien l'entreprise de maintenir l'ancienne propriété indigène et d'asseoir la nouvelle propriété européenne. Le domaine public y a des proportions immenses; les terres qu'il possède sont les meilleures du pays. Nous pouvons distribuer ces terres aux cultivateurs européens sans blesser le droit de personne. Une partie des terres des tribus peut recevoir une destination analogue. En beaucoup d'endroits, la propriété matrimoniale et individuelle n'existe pas. Ce sont là des circonstances rares et particulièret qui rendent notre œuvre plus aisée. En effet, la Chambre comprendra sans peine qu'il est plus facile d'introduire une population nouvelle sur un territoire qui n'est possédé qu'en commun, que sur un sol où chaque pouce de terre est défendu par un intérêt particulier. Dans une telle contrée, il y a presque tou-

jours une transaction qui s'offre d'elle-même. Il est facile d'amener une tribu, qui a un territoire trop vaste, à en céder une partie. »

Ainsi, à cette époque, on trouvait en Algérie des terres en quantité suffisante pour la colonisation, dans les conditions où on la pratiquait alors, c'est-à-dire en laissant l'initiative individuelle des colons agir seule dans les transactions immobilières avec les indigènes. Tout le monde, colons et administrateurs, en Algérie et dans la métropole, était d'accord sur ce point. Mais il n'en fut plus de même du jour où l'administration voulut prendre à son compte l'implantation de colons, créer des villages et installer des « garnisons civiles » en Algérie. Alors, pour la première fois, on entendit parler de l'impossibilité ou de la difficulté d'acquérir des indigènes les terres nécessaires aux besoins de la colonisation. La manière dont on procéda à la mise en application du nouveau programme suffit à expliquer ce brusque revirement d'opinion. Jusqu'alors, les terres qui avaient été achetées par les colons aux indigènes se trouvaient réparties çà et là, disséminées sur l'ensemble du territoire, au hasard de l'offre et de la demande ; étant de celles qui paraissaient aux indigènes superflues pour leurs besoins, elles avaient été facilement aliénées dans des transactions librement consenties. L'administration, elle, voulant créer des villages aux emplacemens jugés stratégiques, entendait devenir maîtresse du sol dans des points rigoureusement déterminés. Que les indigènes jugeassent leurs moyens de vivre liés à la possession des terres convoitées, cette considération n'était pas de nature à l'arrêter ; et il n'y a pas trop lieu de s'étonner qu'elle ait rencontré de la résistance de la part des propriétaires à se laisser, dans de telles circonstances, déposséder de leurs biens. C'est ainsi que fut soulevée la question de la propriété foncière indigène, question qui a été l'objet de tant de controverses pendant un demi-siècle et sur laquelle tout le monde ne paraît pas entièrement d'accord encore aujourd'hui.

D'après le droit musulman, il n'y a que deux catégories de terres, en pays d'Islam : les terres mortes et les terres vivantes Les terres mortes sont celles qui sont incultes ou en friche, qui ne rapportent rien ; elles n'appartiennent à personne et n'ont aucune existence juridique. Un particulier quelconque peut librement les parcourir, y faire paître ses troupeaux, y puiser de

l'eau, récolter des fruits sauvages. Les terres vivantes sont celles qui sont cultivées et productives ; elles ont un maître qui peut être un particulier ou une collectivité : dans le premier cas, on les appelle terres *melk;* dans le second cas, terres *arch* (de tribus), si la collectivité est une tribu, ou terres *habous*, si la collectivité est représentée par une fondation pieuse. Les terres peuvent changer de condition et passer de l'état de terre morte à l'état de terre vivante et réciproquement. Pour qu'une terre morte devienne terre vivante, il suffit qu'elle soit mise en culture; elle est alors vivifiée. En revanche, une terre vivante peut retomber à l'état de terre morte, si elle cesse d'être cultivée. Celui qui met en culture une terre morte, en devient le propriétaire. « Quiconque vivifie une terre morte, dit Mahomet, en devient par le fait le maître. » Au contraire, le droit de propriété d'une terre vivante se perd par son retour à l'état de terre morte. En pays musulman, le détenteur du sol a le droit de jouir et de disposer de la chose de la manière la plus absolue, pourvu qu'il n'en fasse pas un usage contraire à la loi. Même on ne peut lui contester ce droit de propriété, si ce n'est dans un délai très court. « Quiconque, dit la loi koranique, jouit pendant dix ans d'une terre sans conteste, en est préjugé propriétaire. » La propriété, une fois établie, devient inviolable.

Ces principes que la terre est à celui qui la cultive et qu'on ne peut contester à quiconque, après la prescription décennale, son droit de propriété sont la base de la législation musulmane en matière de propriété immobilière et sont applicables à tous les musulmans, en tout temps, en tout lieu. Le souverain musulman ne saurait être propriétaire du sol. « La terre est à Dieu et à son prophète, dit Mahomet s'adressant aux croyans ; ensuite elle vous appartient par la concession que je vous en ai faite. » Mais, au cours des âges quelques souverains musulmans, et notamment le grand Turc dont dépendait le Divan, ne s'étaient pas considérés comme liés par ces règles pourtant catégoriques et impératives. Au mépris de la loi koranique, les deys avaient su s'approprier un domaine privé qu'on appelait terrains du beylik (terres du gouvernement), provenant des confiscations et des successions en déshérence dont l'État devenait le bénéficiaire à défaut d'héritiers au sixième degré. Il importe d'ajouter d'ailleurs que le gouvernement des deys n'avait usé des confiscations que dans des cas très rares et tout à fait exceptionnels. En effet,

ériger en méthode de gouvernement la spoliation des indigènes eût été pour lui s'exposer à la plus formidable des insurrections, laquelle l'eût obligé ou à céder ou à voir se créer, par une émigration en masse, le vide dans le pays. Le droit de confiscation appliqué au territoire des tribus algériennes était en outre antikoranique ; ce droit n'est reconnu au souverain que vis-à-vis des infidèles, en pays conquis ; il ne l'est pas vis-à-vis des croyans, en pays musulman.

A notre arrivée en Algérie, la situation de la propriété foncière était la suivante. Il y avait des terres mortes (forêts, landes, steppes, parcours généraux d'alfa, broussailles, rochers) qui étaient réputés biens de la communauté musulmane, *bled-el-Islam*, puis des terres vivantes, terres melk et terres arch, possédées les premières par des particuliers, les secondes par des tribus. Les propriétés melk existaient dans la majeure partie du Tell algérien, surtout dans les pays montagneux habités par des populations d'origine berbère, et les propriétés arch dans la majeure partie des Hauts-Plateaux et du Sahara. Ces dernières étaient possédées par certaines tribus en vertu d'un titre écrit de concession ou d'acquisition : c'étaient en général les petites tribus ou portions de tribus de la côte ; d'autres avaient leurs droits garantis par une possession immémoriale que la tradition allait jusqu'à faire remonter à l'époque de l'invasion arabe. Elles étaient venues dans les pays d'Occident avec les premiers khalifas de Mahomet et avaient été installées par eux : on peut ranger dans cette catégorie la plupart des grandes tribus sahariennes. Il y avait aussi, disséminés sur toute l'étendue du territoire, quantité de biens, de fondation pieuse ou habous. Quant aux terres du beylik, elles étaient pour la plupart données en location à des particuliers et étaient alors dites terres d'*azel*, mot qui signifie : partie distraite du territoire. D'autres avaient été concédées à titre de simple jouissance aux colonies militaires maghzen, en échange du service militaire qui leur était imposé ou bien louées simplement à des tribus qui payaient un droit de fermage ou *hokor*. Les terres arch couvraient un tiers du sol algérien ; les terres bled-el-Islam, les biens melk, les habous, les terres du beylik le reste du territoire. Le mode de jouissance des terres possédées par les tribus variait suivant les besoins de la communauté ; toutefois, la règle générale était que tout membre de la tribu avait un droit individuel à la jouis-

sance des superficies qu'il était à même de mettre en valeur. Le premier occupant conservait cette jouissance de la terre arch, tant qu'il la pouvait vivifier, et il la transmettait dans les mêmes conditions, soit à ses héritiers mâles en ligne directe, soit, à leur défaut, à ses héritiers mâles, en ligne collatérale. Les femmes étaient ainsi exclues de la jouissance du sol, afin de maintenir l'homogénéité de la communauté; mais, comme dédommagement, elles avaient droit à la nourriture et à l'entretien sous la tente du chef de la famille. A défaut d'héritiers mâles directs, ou, si les héritiers collatéraux détenaient des terres en quantité suffisante, les champs faisaient retour à la communauté qui en disposait en faveur de ses membres insuffisamment pourvus. De même, si les champs étaient laissés sans culture par l'usager pendant un temps assez long pour que la terre revînt à l'état de friche, le conseil communal (djemaâ) avait le droit d'en disposer en faveur d'un tiers qui devait, aux termes du droit musulman, la vivifier.

III. — LE SYSTÈME DU CANTONNEMENT. — LA CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE

Le premier soin du commandant de l'armée d'occupation avait été de faire la part du domaine de l'État. Le 8 septembre 1830, un arrêté pris par lui attribua au domaine les biens du beylik, puis les biens des Turcs émigrés, et les immeubles des corporations religieuses ou habous. La préoccupation de faire la part de l'État était louable en soi, et il n'y avait pas d'objection sérieuse, au point de vue politique, à ce que les terres du beylik, et même celles des Turcs émigrés fussent attribuées au nouveau domaine; mais la mainmise sur les habous fut une mesure qui dut singulièrement froisser, à l'époque, nos nouveaux sujets musulmans. Les habous étaient la propriété des établissemens religieux au profit desquels ils avaient été constitués et servaient à l'entretien des mosquées, des écoles, à l'assistance des pauvres. Ils étaient hors du commerce, immobilisés, *emprisonnés*, comme l'indiquait leur nom (du mot arabe *habas*, emprisonner), et jamais sultan, dans toute sa gloire, fût-il le plus autocrate, n'avait osé s'emparer de ces biens. Le gouvernement toutefois ne toucha pas pour lors aux droits de jouissance qu'avaient sur les territoires qu'il s'adjugeait les particu-

liers et les tribus, comme locataires à *azel* ou comme tributaires *hokor*. Les tribus militaires maghzen non plus ne furent pas inquiétées.

On appréhenda ainsi 653 000 hectares qui furent incorporés au Domaine. C'étaient les terres les mieux placées : dans les banlieues d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Bône, et les meilleures du pays : les plus fertiles portions de la Mitidja et 60 000 hectares autour de Constantine, dont 48 000 cultivés en céréales et 12 000 en jardins, en faisaient partie. Ce fut de ce côté que l'administration, pour la création de ses villages, porta ses vues. On commença tout d'abord par dépouiller les indigènes qui étaient locataires à azel et à hokor de leurs droits de jouissance des terres du beylik ; puis, l'on confisqua le territoire des tribus qui, de gré ou de force, avaient suivi la fortune de l'émir. On ne voulut pas tenir compte. en prenant cette mesure, des bonnes dispositions antérieures de plusieurs de ces tribus à notre égard. Même, parmi leurs membres, beaucoup de ceux qui nous étaient restés fidèles en dépit de tout, durent payer pour ceux qui avaient lutté contre nous. En même temps on commença à modifier la constitution de la propriété chez les indigènes en arrêtant que toute rente perpétuelle immobilière serait essentiellement rachetable. L'ordonnance de 1844 déclara que tous les baux à rentes, même ceux dont la durée n'était pas déterminée, devaient être considérés comme de véritables aliénations et donna aux acquéreurs le droit de pouvoir toujours se libérer en rachetant les rentes. Il fut aussi décidé que tout acte translatif de propriété consenti par un indigène ne pourrait être attaqué par le motif que l'immeuble était inaliénable aux termes de la loi musulmane. C'était abolir la législation des habous, législation non moins avantageuse aux indigènes qu'à l'État et aux colons. En effet, en autorisant le rachat de la rente, non seulement on exposait les indigènes à perdre ou à dissiper les biens que leurs aïeux avaient mis sous la protection de la loi, mais aussi ont privait le domaine de l'État d'une multitude de rentes qui, en cas de déshérence, lui eussent fait retour.

D'autre part, c'était placer les colons, qui, pour la plupart, manquaient d'argent, dans des conditions bien moins favorables pour devenir acquéreurs. Le maintien de la législation musulmane leur avait permis en effet d'acheter jusqu'alors, presque

sans bourse délier, beaucoup de propriétés habous, la constitution de ces biens ne permettant pas aux indigènes de réclamer jamais en cas de vente le capital, et ne les autorisant qu'à toucher les intérêts ou les arrérages de la rente représentative.

Enfin, pour se mettre en possession de certains biens convoités par l'administration, on alla jusqu'à s'attaquer aux colons libres eux-mêmes qui avaient acheté leurs domaines à beaux deniers comptans. Sous prétexte que ces colons n'étaient que des spéculateurs, qu'ils n'avaient ni l'intention ni les moyens de mettre leurs domaines en culture, l'ordonnance de 1844 déclara ne reconnaître les droits que de ceux qui pouvaient fournir des titres antérieurs au 5 juillet 1830, c'est-à-dire antérieurs à l'occupation française. Puis, ceux-là mêmes qui purent fournir des titres anciens furent frappés d'un impôt de cinq francs par hectare pour toutes les terres qu'ils laisseraient incultes. On allait jusqu'à soumettre à cette taxe les prairies naturelles et les terres marécageuses. Peu importait que les colons eussent ou n'eussent pas des fonds disponibles; que les terres marécageuses ne pussent être transformées. A défaut de paiement, les terres incultes devaient retourner à l'État et, en tout cas, l'inculture devenait un motif suffisant d'expropriation. L'ordonnance du 21 juillet 1846 sur la vérification des titres de propriété vint encore aggraver la situation des propriétaires algériens, colons et indigènes. De par cette ordonnance, la Commission administrative du contentieux fut chargée de la vérification de tous les titres des propriétés rurales et de la délimitation de chacune d'elles. Tous les intéressés furent invités à produire leurs titres dans les trois mois, et il fut décidé qu'il n'y aurait plus de valables que ceux qui, après mûr examen, seraient homologués par ce pouvoir administratif. De plus, les terres possédées en vertu d'un titre régulier et laissées incultes furent soumises à un impôt annuel de dix francs par hectare, et cela sans préjudice de tous les autres impôts établis sur les terres en général. Par là fut suspendue sur la tête de tous les propriétaires, colons et indigènes, une menace d'expropriation forcée et bon nombre d'immeubles, appartenant à des gens qui n'avaient pu les mettre en culture ou qui n'avaient pu faire vérifier leurs titres, tombèrent dans le domaine de l'État.

Mais toutes ces mesures, incorporation à l'État des terres du beylik, confiscation des biens appartenant aux Turcs émigrés,

dépossession des tribus maghzen, aliénation des terres habous, confiscation des terres appartenant aux tribus ayant suivi la cause d'Abd-el-Kader, expropriation forcée des colons libres et d'indigènes qui n'avaient pu faire vérifier leurs titres, ne paraissant pas encore donner à l'administration toutes les terres dont elle voulait disposer en faveur de ses colons, on en vint à se demander s'il n'y aurait pas un moyen de revendiquer et de s'approprier sur l'ensemble du territoire algérien les terres dont on avait besoin. C'est ainsi que, s'appuyant sur ce que quelques tribus maghzen n'avaient qu'un droit de jouissance sur les terres à elle concédées par le Divan et sur ce que l'on voyait chez certaines tribus qui payaient le droit de location ou hokor, des fonctionnaires en arrivèrent à cette généralisation que l'ensemble des tribus algériennes n'étaient pas propriétaires des terrains occupés par elles. C'était aller à l'encontre des règles précises de la loi koranique qui reconnaît la propriété de la terre à celui qui en jouit pendant dix ans sans conteste et qui la cultive, et des autres titres de propriété dont les musulmans ne manquaient pas du reste. Nous avions d'ailleurs, en d'autres temps, reconnu la légitimité de ces titres et de ces droits, mais soit par oubli, soit par calcul, ces considérations n'entrèrent pas en ligne de compte, et, en 1849, le général Charon, gouverneur par intérim, se fit délivrer par un légiste demeuré inconnu une consultation où l'on concluait au droit supérieur de l'État sur toutes les terres arch possédées par les tribus algériennes, et l'on en vint à admettre qu'on pouvait bien laisser à ces cultivateurs les terres dont ils avaient besoin, mais qu'il y avait lieu de remettre le reste au domaine pour alimenter le service de la colonisation officielle. S'inspirant de ces conclusions, la loi du 17 juin 1851 eut pour objet de déterminer les conditions juridiques d'après lesquelles fonctionnerait le mode de répartition. Cette loi donna à l'État le droit de séquestrer les biens des indigènes révoltés ou passés à l'ennemi, reconnut à lui seul la faculté d'acquérir dans l'étendue du territoire militaire les droits de propriété ou de jouissance portant sur le sol d'une tribu, lui réserva le droit exclusif de créer des centres de population et autorisa à cet effet l'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette expropriation put être prononcée (article 18) pour la fondation des villes, villages ou hameaux, ou pour l'agrandissement de leur enceinte ou de leur territoire, pour l'établissement des

ouvrages de défense et des lieux de campement des troupes, pour l'établissement de fontaines, d'aqueducs, pour l'ouverture des routes, chemins, canaux de desséchement, de navigation ou d'irrigation, et pour toutes les autres causes prévues et déterminées par la loi française. C'est alors que sous l'empire de la conception qu'on s'était faite de la propriété du terrain arch et de la loi de 1851, naquit la théorie dite du cantonnement dont le principe fut le suivant : l'État prétendu nu propriétaire du sol arch imposait le partage entre lui, nu propriétaire et le détenteur du sol, usufruitier. Le partage avait pour conséquence le prélèvement d'une partie du sol au profit de l'État; le restant était laissé au détenteur qui obtenait, en retour, la pleine propriété du sol sur lequel on le cantonnait.

Du coup, l'administration était arrivée à ses fins : par suite du droit supérieur de l'État qu'elle avait fait admettre sur les terres arch, elle se voyait maîtresse de disposer à son gré du tiers du territoire algérien qu'occupaient ces terres ; l'expropriation pour cause d'utilité publique mettait le reste à sa merci ; et tout eût été pour le mieux, au gré de ses désirs, si la mise en application du système n'eût soulevé de la part des intéressés l'opposition la plus vive. Cette opposition fut telle qu'en six années, les Commissions dites de cantonnement qui fonctionnaient dans les trois provinces n'arrivèrent à cantonner que seize tribus comptant une population de 56 489 âmes et possédant une superficie totale de 343 387 hectares sur lesquels l'administration se réserva 64 633 hectares représentant le cinquième environ du territoire de ces tribus. Un effet désastreux n'en fut pas moins produit au sein des tribus algériennes menacées toutes de la dépossession ; des plaintes se firent entendre de toutes parts, et Napoléon III qui, au cours d'un voyage en Algérie, avait pu se rendre compte de la gravité de la situation, résolut de couper court au système du cantonnement. Dans la lettre mémorable du 6 février 1863 adressée au maréchal Pélissier, gouverneur général de l'Algérie, il condamna nettement la théorie du domaine éminent de l'État, chère à l'administration, « les droits despotiques du Grand Turc, » et marqua sa désapprobation des pratiques suivies jusqu'alors vis-à-vis des indigènes. Il reconnut la nécessité de consolider la propriété du sol entre les mains des détenteurs arabes et kabyles et de laisser les tribus propriétaires des immeubles de leurs terres : il justifiait cette

nécessité par l'engagement pris lors de la conquête d'Alger et par le désir d'affirmer le repos et la prospérité de l'Algérie, en rassurant les détenteurs du sol sur leurs droits; et envisageant, la sphère dans laquelle, à son avis, devait se mouvoir l'activité des colons et des indigènes, il ajoutait : « Aux indigènes l'élevage des chevaux et du bétail, les cultures naturelles du sol; à l'activité et à l'intelligence européennes, l'exploitation des forêts et des mines, le desséchement, les irrigations, l'introduction des cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui précèdent et accompagnent toujours le progrès de l'agriculture. Au gouvernement local, le devoir de supprimer les réglementations inutiles, de laisser aux transactions la plus entière liberté, en favorisant les grandes associations de capitaux européens, et en évitant désormais de se faire entrepreneur d'émigration et de colonisation, comme de soutenir péniblement des individus sans ressources, attirés par des concessions gratuites. »

Conformément à ces idées, le sénatus-consulte du 17 juin 1863 déclara les tribus propriétaires du sol « dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle. »

Enfin une loi française tranchait nettement la question de propriété en faveur des indigènes détenteurs du sol, et cela dans le sens des prescriptions koraniques et des coutumes locales, telles que nous les avons exposées; mais il était écrit que l'intervention gouvernementale en matière de propriété indigène, même lorsqu'elle s'exerçait d'une manière bienveillante, devait tourner au détriment de nos sujets musulmans. Ce même sénatus-consulte qui reconnaissait aux indigènes la propriété du sol prescrivait la constitution de la propriété individuelle dans les tribus, c'est-à-dire la répartition des terres indivises entre chacun des membres de la tribu.

Sans examiner si l'état d'indivision était le plus conforme à leurs besoins et à leurs habitudes, et sous prétexte de faire participer les membres de chaque tribu aux bienfaits de la propriété individuelle et de faciliter les transactions avec les Européens, le sénatus-consulte ordonnait que le périmètre de la tribu serait délimité, puis réparti en douars ou fractions de tribu, et que, dans chaque douar, prélèvement fait des propriétés communales et domaniales, le reste serait attribué en pleine propriété aux cultivateurs qui en jouissaient. Elle édictait en même temps des mesures qui devaient être immédiatement appli-

quées comme préliminaire à ce vaste travail de la constitution de la propriété individuelle et l'on vit alors des commissaires délimitateurs aller au sein des tribus procéder aux diverses opérations que nécessitait la répartition respective des terres domaniales et des terres indivises. Au mois de décembre 1870 on avait ainsi délimité 656 douars ou fractions de tribus comptant une population de 1057066 habitans et présentant une superficie de 6888751 hectares, sur lesquels on avait attribué à l'État 1183114 hectares, lorsqu'un décret du gouvernement de la Défense nationale, qui voyait dans cette mesure une cause de détresse pour les indigènes, vint en suspendre l'exécution.

Malheureusement l'insurrection de 1871 vint tout remettre en question en faisant revivre les anciens sentimens d'hostilité contre les indigènes et provoqua de nouvelles mesures de rigueur à leur égard. 446406 hectares furent alors enlevés d'un coup aux tribus insurgées, et en même temps que ces spoliations violentes avaient lieu, des procédés plus détournés furent employés pour les dépouiller de ce qui leur restait de leurs biens. C'est ainsi qu'en 1873, M. Varnier, député algérien, fit voter une loi relative « à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie. » Cette formule anodine ne visait rien moins que la remise en application du sénatus-consulte de 1863 en la complétant et en la modifiant. La loi nouvelle disposa que le périmètre de la tribu une fois déterminé et divisé en lots individuels, un titre serait délivré à chaque ayant-droit. Il fallut, pour chaque lot, restituer la filiation de la tribu, trouver les héritiers, parmi lesquels des veuves, parfois disparues; déterminer les parts en fractions décimales et enfin délivrer à chaque ayant droit un titre constatant des parts indivises, souvent infimes. D'autres mesures fâcheuses vinrent encore aggraver les inconvéniens de la loi de 1873. Une circulaire de 1876 interdit aux cadis indigènes de connaître des transactions et contestations foncières; puis fut votée la loi sur la constitution de l'état civil des indigènes. Enfin la loi du 28 avril 1887 disposa qu'il serait procédé administrativement aux opérations de délimitation et de répartition dans toutes les tribus où ces opérations n'avaient pas encore eu lieu; elle établit en même temps une procédure rapide pour le partage des immeubles restés indivis après la délivrance des titres, appliqua aux partages et licitations la loi française, et

créa une procédure administrative pour permettre l'acquisition des terrains collectifs par les Européens.

En 1892, les opérations de la constitution de la propriété individuelle qui avaient été poussées avec vigueur étaient terminées dans le Tell pour 2700000 hectares et il ne restait plus à constituer que 900000 hectares environ. Mais alors se manifesta dans la métropole un sentiment de commisération en faveur des indigènes: la Société de protection des indigènes prit la direction du mouvement; la Commission sénatoriale fit entendre ses critiques; divers rapporteurs du budget les appuyèrent, et l'administration dut arrêter net ses opérations. Ce fut sous cette pression de l'opinion que fut promulguée la loi du 16 février 1897. Son article premier posa en principe que l'administration n'aurait plus à se charger d'office de la constitution de la propriété et décida qu'il appartenait aux ayans droit d'en requérir la constitution. C'était rentrer dans le droit commun. Il avait fallu soixante-sept ans d'erremens, de vexations, de dépossessions de toutes sortes pour en arriver à cette conclusion!

IV. — DÉPOSSESSION DES INDIGÈNES

La dépossession des indigènes du territoire qui les fait vivre a été, comme on vient de le voir, le fait dominant de l'histoire de la colonisation algérienne. A travers les oscillations sans nombre, les indécisions fréquentes, les tâtonnemens incessans, les essais plus ou moins heureux, les programmes pris, abandonnés, repris, qui caractérisent la ligne de conduite de l'administration depuis trois quarts de siècle, un grand fait se dégage, constant, immuable, le but toujours poursuivi de l'accaparement des terres indigènes. Même les mesures inspirées par la bienveillance à leur égard comme le sénatus-consulte de 1863 ont tourné à leur détriment. En fait, depuis 1840, année où prévalut l'idée de la colonisation officielle, pas une année ne s'est écoulée sans que, par un procédé ou par un autre, avec un zèle inégal et à travers des fluctuations d'opinions, l'administration n'ait cessé de poursuivre son but. L'éviction des premiers possesseurs du sol a suivi depuis cette époque une marche continue et il est curieux d'en relever, décade par décade, les étapes progressives.

De 1841 à 1851, la colonisation officielle étant inaugurée, 115000 hectares sont distraits pour créer ou agrandir des villes et villages. De 1851 à 1861, 250000 hectares sont aliénés. De 1861 à 1871, on concède près de 400000 hectares; de 1871 à 1881, 401099 hectares; de 1881 à 1891, 176000 hectares; de 1891 à 1901, 120097 hectares; de 1901 à 1905, 142000 hectares: en tout 1600000 hectares environ. Mais ces 1600000 hectares ne représentent par seuls la surface territoriale dont les indigènes ont été privés: il faut y joindre les 800000 hectares du Domaine actuel et 2700000 hectares de forêts domaniales et communales sur lesquelles, avant la conquête, ils avaient un droit de jouissance, et dont la fermeture, après la conquête, s'est traduite pratiquement pour eux, par suite de l'application à l'Algérie de notre Code forestier de 1827, par l'interdiction absolue du pacage dans certaines forêts et sa limitation dans certaines autres. En somme, c'est sur 5 millions d'hectares que des limites ont été apportées, depuis la conquête, à la jouissance, ou aux facultés légales d'exploitation du sol par les indigènes.

Cette dépossession du sol n'a pas été sans influer sur l'état économique et social d'un peuple qui vit à peu près exclusivement de la culture de la terre. Toutefois, au début, les premières aliénations qui furent volontaires n'occasionnèrent ni souffrance ni gêne. De 1830 à 1840, lors de la période de la colonisation libre, à l'époque où les colons s'installaient avec leurs propres capitaux dans le pays, on peut même dire que la colonisation ainsi pratiquée fut pour les indigènes un bienfait. Les colons libres avaient trouvé eux-mêmes la formule de l'association, et, mieux que de l'avoir trouvée, l'avaient consciencieusement et loyalement appliquée. Les besoins en main-d'œuvre des exploitations étendues des Européens transformaient Arabes et Kabyles en associés effectifs. D'autre part, les terres défrichées par les colons n'appartenaient qu'en très faibles quantités au patrimoine utile des populations locales. C'étaient des terrains vacans ou des disponibilités territoriales obtenues par des transactions et des partages aisément supportés par les indigènes. Les terrains du Sahel autour d'Alger, d'Oran et de Bône, qui furent d'abord colonisés, étaient tous en coteaux, broussailleux, d'un défrichement difficile, et d'un faible rendement en céréales; la plaine qui les prolonge et qui fut colonisée de 1840 à 1850, était en général marécageuse, insalubre; et les terres profondes et

fortes se prêtaient mal à des labours d'attelage léger et de faible outillage des indigènes. L'embouchure de la Macta et de l'Habra, la plaine de la Mitidja, du lac Halloula au Hamiz, l'embouchure de l'oued Corso et de l'oued Isser, la plaine de Bougie, celle de Bône depuis le Fezzara jusqu'à la Calle, le cours inférieur du Salsaf, le bassin du Hamma assainis pendant cette époque étaient autant de marais. Tout le Sahel de Cherchel à Dellys, tout le versant de l'Atlas au sud de la Mitidja, les coteaux de Philippeville en dehors de la vallée du Salsaf, le Sahel entre Bône et Guelma entièrement défrichés vers 1850, étaient des champs de palmiers nains.

Douloureuses au contraire pour les populations indigènes furent les constitutions de périmètres faites de 1850 à 1863 au delà de cette première zone par les commissions de cantonnement. Là se trouvaient des terrains comme les terres du beylik autour de Constantine louées à azel, dont certaines populations étaient locataires de temps immémorial et se considéraient comme usufruitières. Dès 1869, les chefs indigènes se plaignaient au maréchal de Mac-Mahon de ce que les meilleures terres irrigables eussent échappé ainsi à leurs administrés.

Les confiscations de 1871 furent plus désastreuses encore pour les indigènes. Les terres dont ils furent alors dépossédés étaient les meilleures d'après l'appréciation des commissions chargées des opérations du séquestre. C'étaient des fonds de vallées à terres profondes, des plateaux accessibles à la culture des jardins et des olivettes situés à proximité des villages kabyles. Les opérations du séquestre de 1871 furent d'autant plus sensibles aux tribus qui les subirent, qu'elles eurent lieu souvent au sein d'une petite démocratie rurale, dense et peu munie de terres. Quant aux achats faits depuis cette époque pour la colonisation officielle, qu'ils aient été faits à l'amiable ou à la suite d'expropriation, ils n'en ont pas moins eu, dans nombre de cas, des conséquences fâcheuses. L'abandon des terres cultivés séculairement par leurs ancêtres, et auxquelles ils sont attachés par un lien dont la durée a fait une sorte de religion, est une épreuve morale et sociale qui a affecté péniblement les Arabes et les Kabyles et a été sans compensation pour eux (1). En effet, payés en argent, les indigènes ne savent pas la

(1) Enquête sur les résultats de la colonisation officielle, par Peyerhimoff, 1906, *passim*.

valeur de ce qu'ils reçoivent. N'étant ni guidés ni surveillés, ils dépensent rapidement les espèces touchées et se trouvent, au bout de quelques mois, sans terres et sans argent. Payés en nature, avec des parcelles de terres qu'on leur cède en échange de celles qu'on leur prend, ils se plient plus ou moins mal aux changemens nécessaires d'exploitation; les difficultés de la mise en valeur les rebute et ils sont à la merci d'une offre habile ou d'un coup de tête qui leur fait abandonner une propriété à laquelle il n'ont eu le temps ni le courage de s'attacher.

Non moins que la dépossession des 1 700 000 hectares de terres qui leur ont été enlevés, la privation du droit de jouissance des 3 300 000 hectares qui représentent la superficie des surfaces boisées et des terres du domaine en Algérie a diminué les moyens d'existence des indigènes. En effet, il faut se rappeler que les bois ne sont pas en Algérie inhabités comme les nôtres. Tandis que nos forêts du continent ne sont habitées que par les gardes-surveillans, la forêt algérienne est peuplée : on y vit, on y meurt, on y sème, on y laboure; une population pauvre et sobre, mi-nomade et mi-pastorale, qui n'a pour toute richesse que ses troupeaux, y campe depuis des siècles. Le pâturage est pour l'habitant des forêts une des formes du droit de vivre. Or, notre Code forestier de 1827, que nous avons transporté en Algérie, n'a pu prévoir les conditions si particulières où ce pays se trouve placé, ni les besoins impérieux, ni les habitudes séculaires de ses habitans. L'habitation et le labourage en forêts, souvent indispensables à l'existence du troupeau, ont été considérés comme des délits. Des mesures presque draconiennes ont été prises. En cas d'incendie, si les coupables demeuraient inconnus, la forêt était fermée pour six années, même aux usagers; des amendes collectives étaient frappées sur les tribus du territoire; quand les incendies dénotaient un concert préalable, on les assimilait à des faits insurrectionnels et ils pouvaient entraîner l'application du séquestre sur les populations incriminées.

A la vérité, beaucoup de ces incendies sont dus à des causes fortuites, parfois à la négligence de certains colons ou concessionnaires européens. De 1891 à 1895 notamment, on n'a relevé que 15 pour 100 d'incendies pouvant être attribués à la malveillance. Mais les indigènes n'en étaient guère plus épargnés. Jules Ferry, le premier, dénonça ce régime sous lequel 96 000 procès-

verbaux furent dressés en 1883 et 1890, et les condamnations pécuniaires montèrent en une seule année à 1 600 000 francs. De par l'application des dispositions de notre Code forestier à l'Algérie, le gouvernement de toute la population indigène qui vit de la forêt et qui s'élève à près de 800 000 individus est passé, en fait, aux mains de l'administration forestière ou plutôt de ses agens subalternes, et cette population est tombée dans un dénûment tel que d'aucuns n'ont pas craint de le comparer à celui des parias de l'Inde ou à celui des miséreux d'Irlande.

V. — TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES, CIVILES ET JUDICIAIRES DES INDIGÈNES

Les institutions administratives, civiles et judiciaires des indigènes ont été maintenues plus longtemps que leurs institutions économiques, l'utilité d'assumer la responsabilité de l'administration directe de nos sujets musulmans n'ayant pas paru tout d'abord au gouvernement présenter un intérêt aussi urgent que la modification de la propriété foncière indigène. Lors de la division en 1844 de l'Algérie en territoire civil et territoire militaire, seuls les indigènes habitant le territoire civil perdirent leur autonomie administrative, et vécurent côte à côte avec les Européens, tantôt dans un seul centre, tantôt et le plus souvent dans des douars annexés à un centre chef-lieu, centre qui fut appelé commune de plein exercice et qui eut une administration analogue à celle de nos communes métropolitaines : un conseil municipal élu, des adjoints, un maire. Mais à l'origine le territoire civil était excessivement restreint, borné aux quelques villes de la côte et du Tell, aux points stratégiques et aux villages de colonisation officiels. Dans tout le reste du pays les indigènes conservèrent leur origine patriarcale ou féodale sous l'autorité des bureaux arabes. Le territoire militaire de chaque département formait une division partagée en subdivisions, cercles, annexes et en communes. A la tête de l'administration de la commune fut le commandant supérieur du cercle, assisté d'une commission mixte où figuraient le chef du bureau arabe et des caïds en nombre égal à celui des tribus comprises dans la circonscription communale. On a beaucoup incriminé les bureaux arabes et le régime militaire qu'ils personnifiaient ; on les a accusés de former un corps puissant et exclusif, de suivre

trop les erremens des chefs indigènes, de commettre des abus de pouvoir, des extorsions, et de provoquer, pour faire valoir leurs services, des insurrections périodiques. Mais sans avoir à examiner ici ce qu'il y eut d'exagéré ou de fondé dans ces critiques, nous devons dire que l'officier des bureaux arabes se montrait plutôt sympathique à l'Arabe, homme de grande tente, aristocrate, fastueux et magnifique. Son intimité avec les chefs indigènes qu'on lui a tant reprochée n'avait presque jamais le caractère d'un calcul ou d'une compromission, c'était une sorte de camaraderie militaire, presque de fraternité d'armes entre des hommes d'épée. Il se montrait volontiers plein d'humanité à leur égard, et dans la répartition des terres entre le domaine et les indigènes qu'entraînaient l'application du système de cantonnement et plus tard celle du sénatus-consulte, il prenait très souvent la défense de ses administrés dont il avait intérêt à ne pas provoquer les plaintes et les récriminations. Mais, en 1870, le régime militaire fut condamné sous la pression des colons qui se plaignaient, sinon de l'hostilité, du moins de l'indifférence des bureaux arabes à leur égard, et dès lors le territoire civil se développa avec une extrême rapidité aux dépens du territoire militaire. Ce territoire civil qui, en 1870, couvrait une superficie de 1 279 361 hectares avec 493 000 habitans seulement, fut porté en 1876 à 4 200 000 hectares avec une population de 1 316 000 habitans. En moins de deux ans, de 1880 à 1882, le gouverneur général, M. Albert Grévy, y incorporait 5 834 000 hectares et 926 000 habitans. A la fin de 1900 enfin, son étendue atteignait 13 087 000 hectares sur lesquels on recensait 4 150 000 habitans. Le territoire militaire ne comprend plus actuellement qu'une partie des Hauts-Plateaux et du Sahara algérien avec une population de 588 000 âmes. C'est seulement pour cette population de nomades et d'oasiens que l'ancienne organisation est maintenue.

Avec le régime militaire tomba le système de la domination pure, et le régime civil qui lui succéda inaugura une nouvelle politique, celle de l'assimilation. Dans cette conception l'Algérie ne devait plus être qu'un prolongement de la France et les diverses variétés de sa population devaient être administrées comme les Français de la métropole. On rêva de supprimer le poste de gouverneur général et le Conseil supérieur du gouvernement, d'isoler les départemens algériens, de ne laisser sub-

sister entre eux aucun lien et d'en faire des unités semblables à nos quatre-vingt-six départemens de France. Si l'on ne put aller jusque-là, du moins les vues nouvelles reçurent en grande partie leur application par le décret du 5 septembre 1881 qui rattacha les principaux services coloniaux aux services analogues de la métropole dépendant des divers ministères à Paris. On se plut en outre à croire qu'il serait possible, facile même de fondre l'élément indigène avec l'élément européen, c'est-à-dire de faire absorber le premier par le second de manière qu'il ne restât aucune différence dans les mœurs et dans les coutumes, soit extérieures, soit intimes, des deux populations. Beaucoup de bons esprits se laissèrent aller à cette manière de voir. Rien ne leur apparaissait plus aisé que d'appeler les indigènes à vivre avec nous de la même existence, en remplaçant par les nôtres leurs institutions administratives, judiciaires et civiles. On se flattait de supprimer ainsi les difficultés de toute nature résultant de la juxtaposition de deux sociétés différentes, de simplifier la tâche du législateur et des administrateurs, de rendre aux indigènes eux-mêmes un inappréciable service, en les faisant jouir d'une administration européenne. Les cadres de la société indigène furent donc brisés, et l'ancienne tribu dirigée par des caïds fit place à des fractions de tribus ou douars administrés par des cheiks. Et comme l'organisation de la commune de plein exercice, qui exigeait pour son fonctionnement la présence d'un certain nombre d'Européens, ne pouvait convenir à cette multitude de douars épars sur toute la surface de l'Algérie et formés par une population exclusivement indigène, on créa une unité administrative nouvelle, la commune mixte, qui eut pour but de remplacer par l'administration civile celle des bureaux arabes. La commune mixte fut formée d'un certain nombre de douars au milieu desquels un personnel administratif européen vint s'installer. Chaque douar, ayant à sa tête un cheik, appelé adjoint ou président, posséda une petite autonomie communale; au centre de la commune mixte, les cheiks formèrent la commission municipale, présidée par l'administrateur et soumise au contrôle du préfet. Les communes mixtes eurent un budget propre et leurs cheiks votèrent les dépenses et les recettes de la commune. L'administrateur fut à la fois le chef de la municipalité et l'agent gouvernemental chargé de la police politique. Assisté de ses adjoints, il dut vivre au milieu de ses administrés,

se tenir en contact direct avec eux et ne laisser aux cheiks qu'une autorité relative. Ainsi l'immense majorité de la population indigène, plus de quatre millions d'habitans, comprenant la population du territoire civil et de la partie septentrionale du territoire de commandement, se trouva plus ou moins englobée dans notre organisation départementale et communale. Seuls les indigènes du Sud ont été laissés en dehors; mais même dans ces territoires, la plupart des grands commandemens indigènes ont disparu. Si l'on excepte les Ouled Sidi-Cheïkhs, les chefs placés à la tête des tribus ne sont plus comme autrefois une aristocratie tranchant de pair avec nous, mais un corps de fonctionnaires dans notre complète dépendance.

L'assimilation judiciaire a été menée de front avec l'assimilation administrative. Au criminel, il n'existe plus aujourd'hui de magistrature indigène. Sur toute l'étendue de l'Algérie on s'est appliqué à remettre la justice répressive en des mains françaises. Tout d'abord il fut décidé qu'en territoire civil les indigènes se trouveraient soumis aux juridictions de droit commun: justices de paix, tribunaux correctionnels, cours d'assises avec jury. Kabyles et Arabes furent ainsi jugés par les mêmes juges avec les mêmes formes, les mêmes pénalités que les habitans des départemens français. Il n'y eut qu'une exception à cette règle : les pouvoirs disciplinaires confiés aux administrateurs dans les communes mixtes par la loi de 1881 qui autorise ces derniers à appliquer pour les infractions mentionnées dans le Code spécial de l'indigénat des pénalités pouvant aller jusqu'à cinq jours de prison et quinze francs d'amende.

Au civil seulement a été conservée une magistrature indigène : les cadis, mais dont on n'a cessé de restreindre la compétence. Tout d'abord les appels ont été réservés aux tribunaux français, et les mahakmas ou tribunaux de cadis ont dû se borner à ne plus connaître qu'en première instance des affaires litigieuses entre musulmans ; encore est-ce seulement dans le cas où les parties ne sont pas d'accord pour aller devant les tribunaux français. Jadis les cadis remplissaient en outre les fonctions d'officiers ministériels, dressaient en cette qualité les actes de mariage et de divorce, les contrats de vente ou de partage. Mais en 1886, on a réduit au strict minimum leurs attributions judiciaires. Aujourd'hui ils ne prononcent plus que sur les contestations relatives au statut personnel et aux droits successoraux;

encore ces affaires leur échappent-elles quand ce sont des Kabyles qui sont en cause ou quand les deux parties se mettent d'accord pour saisir le juge de paix. Le véritable magistrat de première instance est aujourd'hui le juge de paix qui, en matière musulmane, connaît en dernier ressort des actions civiles, commerciales, mobilières et immobilières dont la valeur n'excède pas cinq cents francs de principal, en premier ressort de toutes les actions dont la valeur excède ce taux. D'après la loi du 17 avril 1889 sur l'organisation de la justice musulmane, le juge de paix peut avoir à trancher comme le cadi lui-même les questions relatives au statut personnel et aux droits successoraux.

VI. — ÉTAT PRÉCAIRE DE LA GÉNÉRALITÉ DES INDIGÈNES

On ne peut, on le conçoit, transformer les institutions économiques d'un peuple, détruire ses institutions sociales, administratives et civiles, réformer ses institutions judiciaires sans qu'il en résulte des modifications profondes dans les conditions d'existence de ceux qui sont soumis à de pareils bouleversemens. Il n'a pas manqué d'en être ainsi chez les indigènes algériens. Ces mesures ont rompu les masses compactes arabes, déterminé le fractionnement des groupes et fait disparaître l'ancienne organisation féodale et patriarcale. D'une aristocratie elles ont fait une démocratie. Les anciens caïds, les chefs de grande tente ont vu supprimer les élémens de leur puissance, tarir la source de leurs revenus, et ont perdu la considération d'autrefois. La masse de la population a été soustraite à leur domination et à leur influence. Elle a dû passer sans transition du régime indivis auquel elle était habituée depuis des siècles à celui de la propriété individuelle. Libéré des obligations qu'il devait aux grands chefs indigènes, l'Arabe s'est trouvé livré à lui-même, seul, et a dû développer son initiative propre. L'homme de poudre et de guerre d'autrefois a dû adopter de gré ou de force la condition de cultivateur ou de salarié. Une partie des indigènes rompant avec les traditions du passé ont pu se fixer au sol dont la propriété leur était reconnue ; d'autres n'ont pas su conserver leurs terres, en ont été dépossédés et ont dû chercher du travail chez les colons et sur les chantiers de travaux publics et de mines.

Plus encore que les confiscations de 1841 et de 1871, les mesures législatives prises depuis le sénatus-consulte et surtout depuis la loi de 1873 ont rendu la situation matérielle des indigènes précaire et augmenté leur misère et leur détresse. La loi de 1873 sur la constitution de la propriété foncière indigène était à peine votée qu'on en vit partout les funestes effets. Bon nombre d'attributaires auxquels on avait réparti des lots trop exigus vendirent leurs terres. D'autres, après une ou deux mauvaises récoltes, manquant de ressources, se virent dans l'impossibilité de les cultiver, empruntèrent, se trouvèrent grevés de nouvelles charges, et ne pouvant rembourser à l'échéance se virent dépossédés. Beaucoup furent dépouillés par des spéculateurs qui les exproprièrent au moyen de titres de créances remontant parfois à de nombreuses années. Quelques douros, prêtés à 50 pour 100 d'intérêt pour trois mois, étaient le point de départ d'une expropriation. Le jour même de la délivrance des titres, les huissiers se mettaient en campagne pour saisir. C'est ainsi qu'aux environs d'Oran, dans les communes de Ténazet, El-Gada, Telibat, Toumiat, une grande partie du territoire passa entre les mains des usuriers et que beaucoup d'indigènes furent dépouillés pour des créances antérieures à la délivrance des titres de propriété. Dans certaines tribus, les facultés contributives des indigènes se trouvèrent diminuées de moitié. Dans une lettre adressée en mars 1887 au gouverneur général, un fonctionnaire écrivait : « Prenons deux douars, communes à proximité d'Oran, ceux de Toumiat et de Ténazet, et reportons-nous aux rôles d'impôts qui sont un critérium absolument certain, puisqu'ils sont une évaluation exacte de la fortune des indigènes : avant la constitution de la propriété indigène dans ces deux douars, en 1878, le total de l'impôt était, pour Toumiat, de 13 294 francs et pour Ténazet de 19 657 francs. En 1887, année excellente au point de vue des céréales et de l'élevage du bétail, le total de l'impôt pour Toumiat est descendu à 4 471 francs au lieu de 13 294 francs, et pour Ténazet à 12 696 francs au lieu de 19 657 francs, soit une diminution de 66 pour 100 pour le premier des deux douars et de près de 35 pour 100 pour le second. »

De toutes ces mesures législatives, la plus fatale fut la loi de 1887 qui appliqua la loi française aux partages et licitations des propriétés indigènes, et l'on vit dès lors des usuriers et des gens

d'affaires, non contens de s'attaquer à la propriété individuelle nouvellement constituée, mettre aussi la main sur la propriété collective indivise, et acheter pour quelques francs la part indivise d'un Arabe pour faire exproprier tout un douar. Le rapport de M. Franck-Chauveau, au nom de la commission sénatoriale d'études sur les questions algériennes en 1891, contient à ce sujet les détails les plus précis. D'après ce rapport, il n'était rien de plus ordinaire à cette époque que de voir, au lendemain de la délivrance du titre de propriété, un spéculateur survenir et acheter à l'une des parties son droit indivis pour un prix infime, puis assigner toutes les parties en licitation et partage. Étant donné le grand nombre des parties en cause et l'application des règles de la procédure française, le résultat de l'opération est extrêmement onéreux. On vit certaines licitations, dans lesquelles étaient intéressées 100, 200 et jusqu'à 441 ayans droit, coûter 5000, 6000 et 12000 francs (1).

N'ayant pas les moyens de payer ou ignorans de notre procédure, les Arabes ne pouvaient se défendre, et tout le territoire de la tribu passait aux mains du spéculateur. Ils étaient chassés de leur ancien domaine ou obligés, à titre de métayers au cinquième ou d'ouvriers, de cultiver les terres dont ils étaient la veille propriétaires. Une agglomération de petits propriétaires a été ainsi transformée sur place en prolétariat, travaillant à de menues besognes, risquant, au prix de procès-verbaux répétés, leur maigre bétail sur les terres du colon, volant à chaque occasion le nouvel occupant usurpateur à leurs yeux, et constituant un danger et un reproche permanent pour l'administration qui a troublé leur ancienne existence et qui n'a pas su leur en assurer une nouvelle.

Pour donner une idée des souffrances auxquelles ont donné lieu les erremens que nous venons de signaler, nous citerons, entre autres, ces exemples. La tribu des Hammam-Rirha, d'où est parti en 1901 le mouvement insurrectionnel qui a abouti aux déplorables événemens dont le village de Margueritte fut le théâtre à cette époque, avait un territoire de 17000 hectares en 1840. Il est réduit actuellement à 7000 et ce sont leurs meilleures terres qu'ils ont perdues. Habitans d'une région montagneuse, ils n'ont pour toute ressource que de faire paître leurs

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *l'Algérie et la Tunisie*, p. 107.

troupeaux dans la brousse décorée du nom de forêt et se voyaient appliquer jusqu'en ces dernières années toutes les rigueurs du code forestier. Leur dénuement était extrême. Déjà, ils avaient, il y a une quinzaine d'années, fait entendre leurs plaintes devant la Commission sénatoriale de l'Algérie. La délégation qui visita le 12 mai 1892 leurs douars, et qui était composée de MM. Jules Ferry, Labiche, Combes, Isaac, entendit leurs tristes doléances. « L'administration ne s'occupe pas de nous, disaient-ils. Si l'État ne nous écrasait pas d'impôts, s'il nous concédait des terres du Domaine qui ne sont pas de vraies forêts, et si la caisse de prévoyance nous accordait des avances, nous sortirions certainement de notre misère. » On comprend, en présence de cette situation, quel terrain favorable ont présenté quelques années après aux excitations d'un fanatique les indigènes d'Hammam-Rirha.

La tribu des Ouled-Brahim-el-Amarna, voisine de Sidi-bel-Abbès, avait un territoire de 47 000 hectares. Le décret du 9 mars 1867 qui homologuait les opérations du sénatus-consulte répartit ce territoire entre trois douars-communes, Messer, Tirenat, Sidi-Yacoub, et une fraction, El-Amarna-Messer, comptait 26 130 hectares composés ainsi qu'il suit : 129 hectares de domaine public, 410 de terres domaniales, 10 430 de forêts domaniales, 4 128 de communaux, 11 033 de terres melk ou arch de culture. A l'heure actuelle 991 hectares de communaux ont été classés dans le domaine forestier. L'agrandissement de Bou-Khanéfis, la création des villages de Tabia, de Boutin et de Mellinet ont amené un prélèvement net d'un millier d'hectares sur les communaux qui sont ainsi réduits à 2176 hectares. Quant aux terres melk et arch de culture, il n'en reste que 1 084 hectares sur lesquels la moitié sont hypothéqués.

Les 6 847 hectares de Tirenat comprenaient 5 939 de melk et d'arch, aujourd'hui tombés au-dessous de 2 500 hectares, et 817 hectares de communaux, réduits à près de 300. A Sidi-Yacoub, il reste 411 hectares sur les 8 064 hectares de melk qui existaient au moment du sénatus-consulte.

Quant à la fraction des Amarnas qui possédait 1 168 hectares de propriétés, elle en avait, dès 1879, aliéné 1 008 aux Européens.

Dans le douar Tiffilès, la situation des indigènes est plus grave encore. Ils n'ont plus un seul des 6 798 hectares de territoire melk reconnus en 1867, et il ne leur reste plus des biens

communaux portés à ce moment pour 19396 hectares, que 1055 hectares utilisables pour une population qui est passée de 1135 personnes en 1867 à 1429 en 1901. La majeure partie des terres de Tiffilès avaient été achetées par des spéculateurs européens avant même que les commissaires de la loi de 1873 eussent pénétré sur le territoire. Ne pouvant maintenir sur des parcours réduits et entourés de fermes européennes le cheptel du douar, ni, à plus forte raison, le développer dans la mesure des besoins croissans, les plus laborieux des indigènes de Tiffilès, transformés par la nécessité, se sont faits laboureurs dans les fermes, un grand nombre ont quitté le douar et sont allés à Bel-Abbès, ou dans les villes, chercher des moyens d'existence incertains. La population indigène a été déracinée.

Non plus enviable d'ailleurs est l'état de la presque totalité des indigènes qui sont restés fixés au sol. Logés dans des cabanes construites avec des roseaux fragiles, exposés presque sans défense aux intempéries des saisons, vêtus d'un burnous troué, quand ils en ont un, ou d'une gandoura ou chemise en lambeaux, se nourrissant, les jours de fête, d'une grossière galette d'orge pilée dont le chien d'un Européen ne voudrait pas, et, les jours ordinaires, d'herbes et de fruits des champs, tel est le sort navrant réservé aujourd'hui à ces victimes de la misère physiologique et du dénuement économique. Que ce soit en pays arabe, en pays kabyle ou en pays de colonisation, l'état économique précaire de la généralité des indigènes est indéniable. Suivant les points, la nature des ressources dont vivent les indigènes peut varier, leur quantité varie peu et elle est partout strictement mesurée. En Kabylie notamment, le point limite de la productivité du sol paraît atteint, à tel point que d'aucuns ne voient d'autre moyen de diminution de la misère que la diminution même de la population.

ROUIRE.

REVUE DRAMATIQUE

Renaissance : *L'Oiseau blessé*, comédie en quatre actes par M. Alfred Capus. — Vaudeville : *Le Lys*, comédie en quatre actes par MM. Pierre Wolff et Gaston Leroux.

M. Capus est revenu au genre qui lui avait valu ses premiers succès, genre agréable, où il entre assez d'observation pour que nous y reconnaissions les mœurs et la société d'aujourd'hui, assez de fantaisie pour que nous ne soyons pas tentés d'y aller chercher le sérieux d'une étude. On se rend bien compte que, dans ce théâtre, le personnel n'est pas d'un niveau très relevé et ne nous offre pas de l'humanité une image à nous rendre très fiers ; mais il y règne une telle atmosphère de sérénité! Peu à peu nous nous sentons gagner à l'insouciance avec laquelle évolue ce petit monde falot. Il arrive même qu'on y côtoie l'émotion; mais tout de suite l'esprit intervient pour apporter à une situation qui risquait de s'aggraver la solution élégante. Il y a, dans cet ingénieux mélange, de la légèreté, de la mesure, de l'harmonie, qualités précieuses en tout temps, mais qui nous deviennent plus chères par le contraste qu'elles font avec le flot montant de la brutalité et de la niaiserie.

Le premier acte de l'*Oiseau blessé* nous renseigne tout de suite sur la manière de M. Capus : c'est celui qui porte davantage sa marque. Nous sommes dans un intérieur de petits bourgeois, tout récemment débarqués de leur province à Paris : une veuve, Mme Janson ; le fils, un garçon d'une vingtaine d'années, Roland; la fille, Yvonne Janson, qui sera l'héroïne de la pièce. J'ai lu, un peu partout, que cette jeune fille personnifie l'ingénue à la mode d'aujourd'hui : c'est l'ingénue avec enfant. Pour tranquilliser Mme Janson, qui, hâtons-nous de le recon-

naître, considère l'aventure de sa fille comme une catastrophe, on essaie bien de lui faire croire que le séducteur ne demande qu'à réparer. Mais c'est une éventualité sur laquelle Yvonne n'a plus d'illusion. Elle s'en explique avec son frère. Et dès les premiers mots qu'elle prononce, nous goûtons la saveur très particulière de son langage. Nous en avons vu beaucoup de filles-mères, au théâtre. Nous avons encore dans les yeux l'air de détresse de leur visage et dans les oreilles le bruit de leurs lamentations. Admettons que l'expression de leur douleur eût été quelque peu dramatisée pour les besoins de la scène. C'était pourtant la note humaine et vraie. Que peut faire une malheureuse qui vient d'être abandonnée, sinon maudire celui qui l'a trahie, et trembler devant l'avenir qui l'attend? C'est avec une absolue tranquillité d'âme qu'Yvonne Janson nous conte son affaire. A quoi bon se plaindre, récriminer et se frapper l'imagination? L'important est de se débrouiller... — Et nous mettrions notre main au feu que, depuis qu'il y a des filles-mères et qui sont « lâchées, » aucune n'a jamais pris les choses avec cette allégresse.

Ce n'est rien encore : toute l'originalité du personnage va éclater dans la scène principale, et qui remplit l'acte à peu près en entier, celle qui met en présence Yvonne et M. Salvière. Ce M. Salvière est le cousin du séducteur : il vient d'apprendre l'affreuse conduite du jeune drôle; tout de suite, accompagné de sa femme, il est accouru. Nous avons affaire ici à des gens très bien. Salvière est un monsieur important, écrivain de grand talent, qui joue avec dignité le rôle honorable de « directeur de la jeunesse » et prononce dans les banquets des discours tout pleins d'appels à l'énergie. Il a quarante-cinq ans; c'est un excellent mari; il représente l'ordre et la morale. Il est révolté dans son honnêteté, affligé dans son cœur de brave homme par la mauvaise action commise tout près de lui. Le voici, très sincèrement bouleversé, avec la mine spéciale et les sentimens assortis qui conviennent quand on va tomber en plein drame.

Vous est-il arrivé, au cours d'une visite de condoléances, de trouver les gens déjà consolés, et de rentrer des phrases dont la préparation vous avait coûté quelque peine? C'est une « déception » de ce genre qu'éprouve Salvière. Il s'attendait à de la douleur, à de la colère. Il est reçu par une jeune fille très libre d'esprit, souriante et qui lui récite, en fine diseuse, des fables de La Fontaine. Il est abasourdi : nous sommes nous-mêmes un peu déconcertés. En vérité, cette petite Yvonne a été extraordinairement prompte à régler son

plan de conduite. Elle ne veut pas recevoir d'argent, et, d'autre part, elle renonce à l'espoir d'une carrière régulière. Elle a la passion du théâtre. Elle rêve de se produire en public. Qu'à cela ne tienne! Salvière est l'ami d'un ministre, Yvonne viendra dire des fables à la prochaine soirée de ce ministre... Cette conversation est jolie, spirituelle, divertissante. Nous y avons d'ailleurs l'impression très nette qu'aucun des deux personnages ne dit un mot de ce qu'il devrait dire. Ils sont, non pas dans la convention, non pas dans le faux, mais hors du vrai. Impression singulière en effet et qui, pourvu qu'on en ait pris son parti et qu'on soit entré dans le jeu, a son charme.

Au cours des deux actes qui suivent, il arrive... ce qui devait arriver. Un quadragénaire se fait, en tout bien tout honneur, l'impresario de « la débutante. » Il la présente, l'accompagne, la chaperonne. C'est un voisinage et ce sont des frôlemens continuels. Le moyen de n'y pas perdre la tête! Le fait est que Salvière est très vite tombé amoureux de sa petite protégée; et il lui fait l'aveu de sa flamme dans cette soirée du ministère où Yvonne est acclamée. Yvonne deviendra-t-elle la maîtresse de Salvière? Portera-t-elle le trouble dans la maison de ces braves gens? On nous la donne pour une petite fille brave et forte, qui connaît la vie maintenant, et qui, pour la droiture et la loyauté, n'en craint pas une. Mais nous savons de reste que la droiture et la loyauté n'ont rien à voir en ces affaires-là. Et, quand le rideau se relève, nous apprenons, sans ombre d'étonnement, que Salvière est devenu l'amant d'Yvonne. Hélas! cette liaison est pour lui cause de plus de tourment encore que de plaisir. Il a la sensation qu'il n'est pas aimé d'Yvonne comme il le voudrait. Elle le traite gentiment en monsieur un peu mûr et en bon papa; il rêvait de régner sur ce cœur en conquérant, comme un Almaviva : il est bien de son âge! Le malheur est qu'à Paris, comme ailleurs, tout se sait. Mme Salvière a été informée des faiblesses auxquelles a cédé le trop jeune quadragénaire. Elle l'invite à choisir entre sa femme et sa maîtresse. Salvière n'hésite pas à sacrifier une maîtresse qui ne l'aime pas... quand il découvre qu'Yvonne l'aime, à sa manière. Aimé, il est aimé! Tout est remis en question.

Nous ne sommes pas très inquiets. Nous savons que dans le monde, voisin du nôtre, mais si différent! dont M. Capus est l'ingénieux magicien, tout finit toujours par s'arranger à la satisfaction universelle. Lorsque, au dernier acte, Salvière et sa femme se rencontrent chez Yvonne, c'est pour apprendre que celle-ci quitte Paris et suit une troupe de comédiens en tournée dans le Midi. Salvière

part, lui aussi, de son côté: il vient d'être nommé ambassadeur auprès d'une cour du Nord. Mme Salvière reprend son mari, et elle sera ambassadrice. Ainsi chacun suivra sa destinée. Yvonne sort définitivement du droit chemin et Salvière y rentre. L'ordre est rétabli.

Faut-il regarder ici d'un peu près? Les divers personnages, que nous présente M. Capus, semblent médiocrement recommandables, et la sympathique Yvonne toute la première. A peine émue par l'incident qui a fait d'elle une fille-mère, elle le considère plutôt comme une circonstance heureuse et de nature à favoriser ses projets d'avenir. Accueillie, protégée, patronnée par Mme Salvière, elle ne trouve rien de mieux, pour lui prouver sa reconnaissance, que de lui prendre son bêta de mari. Ce n'est pas très joli. Je suis très tenté de croire, en outre, que, dans la réalité, l'aventure avait deux chances pour une de se terminer moins en douceur. Salvière pouvait s'entêter. Les messieurs mûrs, qui se croient aimés pour eux-mêmes, sont capables de grandes folies... Mais ce seraient de vaines querelles, et mieux vaut entrer dans le dessein de l'auteur.

On a souvent parlé de l'optimisme de M. Capus. N'allons pas, pour le plaisir de la contradiction, dénoncer son pessimisme! Toutefois l'idée qui se dégage de sa pièce, si aimable et gaie qu'en soit la forme, est au fond assez morose. C'est qu'il ne faut pas demander à tous les êtres la même somme de vertu. Il est d'aimables filles qui auraient eu toutes les peines du monde à rester honnêtes et qui, dans la vie régulière, se seraient trouvées mal à l'aise et comme déplacées. Certes, le « séducteur » est sans excuse; mais elles sont contre lui sans colère : elles ont l'obscure conscience que leur destinée s'accomplit. C'est la F...atalité, comme on dit dans l'opérette. Peut-être, en fulminant contre ces personnes complaisantes, Dumas fils avait-il naguère forcé la note et dérangé pour peu de chose les foudres du Sinaï. L'essentiel est qu'on ne propose pas la fille-mère à notre admiration et la femme entretenue à notre estime. Il arrive aussi que les meilleurs ménages soient troublés; mais l'orage passe, le calme se rétablit. L'humanité n'est pas parfaite. L'important est que la société continue de vivre, et pour cela qu'elle conserve les abris qui ont été, de tout temps, une protection pour sa faiblesse. Cette morale indulgente n'est ni d'un apôtre, ni d'un réformateur, mais elle est assez bien d'un homme de théâtre. Fataliste ou résignée, sceptique ou apitoyée, c'est une sagesse de bon usage courant. Elle exprime l'état d'esprit du plus grand nombre des spectateurs. Et c'est encore une des causes du succès de M. Capus.

On a fêté Mlle Lavallière, dans le rôle d'Yvonne. On aime sa gaminerie, sa gaieté parisienne et son accent montmartrois. On l'applaudit pour elle-même. Après cela, que le jeu soit en contradiction à peu près absolue avec le rôle, cela n'a guère d'importance. C'est l'actrice qui plaît par un charme aigrelet, auquel on ne songe pas à se soustraire. M. Guitry (Salvière) est excellent dans ces rôles marqués et un peu lourds.

Et maintenant, en pleine déclamation! Le *Lys* appartient au cycle de pièces du genre « avènement des temps nouveaux: » il y occupera une place des plus honorables. Le poncif en est d'une simplicité touchante et peut se résumer en quelques mots: c'est que tous les gens qu'on appelle honnêtes, sont d'affreux coquins; en revanche, tous ceux, — ou plutôt encore toutes celles, — que la société tient en médiocre estime, doivent enfin recevoir le juste tribut de considération qui leur a été trop longtemps refusé. De toute évidence l'esprit ni l'agrément n'ont ici rien à faire. Mais il faut s'attendre à de beaux cris et à des tirades passionnées. C'est un genre où l'éloquence sévit.

Le comte de Magny a un fils, deux filles et pas le sou. Pour réparer l'injustice du sort, le jeune Gérard de Magny dispose d'un moyen, qui est de faire un mariage d'argent; il y travaille de tout son cœur. Mais les filles sans dot peuvent faire leur deuil de l'hyménée : Odette de Magny, qui frise les trente-cinq ans, s'est installée dans son rôle de vieille fille; la cadette, Christiane, est pareillement menacée des horreurs du célibat. Aussi brûle-t-elle d'épouser son voisin de campagne, le peintre Arnault. Mais celui-ci est marié, n'a pu obtenir le divorce, et voilà Christiane prévenue... Un peu de temps se passe. Le mariage de Gérard est à la veille d'être conclu, lorsque le jeune homme se heurte à un refus inattendu. Les réticences polies du futur beau-père sont terriblement inquiétantes. Gérard se livre à une enquête dont le tragique résultat est: qu'on accuse sa sœur Christiane d'être la maîtresse d'Arnault! C'est sur cette situation que s'engage le troisième acte : cet acte est, à lui seul, toute la pièce.

La nouvelle, encore incertaine, de l'affreux scandale plonge toute la famille dans la consternation. Il s'agit d'obtenir de l'inculpée ou des aveux ou, ce qu'on espère encore, une dénégation formelle. M. de Magny, le père, disserte avec émotion sur l'honneur du nom. M. de Magny, le fils, plaide avec chaleur pour son bonheur compromis. Odette enfin, la grande sœur, commence par garantir la réputation sans tache de sa petite Christiane. A cet instant, celle-ci, pressée, harcelée, torturée,

« cuisinée, » à bout de patience, jette dans une minute d'exaspération l'aveu redouté : « Eh bien ! oui, ce qu'on a insinué est vrai. Je suis la maîtresse de M. Arnault. » Stupeur. Reproches. Malédictions. MM. de Magny père et fils écrasent la coupable de leur mépris. Mais alors, Odette, qui est restée muette pendant ces minutes d'affolement et de vociférations, rompt le silence. Ce qu'elle va dire ne peut manquer de prendre une autorité toute particulière. Car elle est celle qui s'est sacrifiée pour le bien de tous, la sainte et l'ange de la famille : elle est le lys. Or, l'arrêt qui tombe de ces lèvres immaculées, c'est l'approbation donnée aux écarts joyeux de Christiane. « Tu as eu raison ! » Telle est son opinion. Il n'y a, comme on sait, que le premier mot qui coûte : si Odette s'est tue longtemps, elle se dédommage. Ah ! elle ne le leur envoie pas dire, à son père, à son frère et à tous ceux de leurs pareils qui se pavanent dans leur égoïsme et dans leur hypocrisie. Pour cette billevesée d'être le chef d'une famille honorée, son père l'a empêchée de connaître les joies de l'amour. A l'ambition de son frère et à ce calcul qu'il faisait de pouvoir s'allier un jour à une famille riche, elle a immolé les désirs dont elle sentait frétiller tout son être. Et maintenant on trouve que ce n'est pas assez d'une malheureuse dans la famille ! On voudrait que Christiane, elle aussi, eût renoncé à des satisfactions qui sont naturelles au point d'être exigées par l'instinct ! Allons donc ! Qu'elle en prenne au contraire, tant et plus, pour elle et pour sa sœur qui en a été privée. Elle a droit à double ration... Odette est lancée : rien ne l'empêchera d'aller jusqu'au bout. Quand elles sont dans cet état-là, il est clair qu'on essaierait vainement de les arrêter : il faut que la crise se passe.

Au dernier acte, dans le décor voluptueux de Sorrente, Christiane et son peintre font l'amour, tandis qu'Odette, dans l'ombre, les contemple d'un œil d'envie. Ce dernier acte est aussi inexistant que les deux premiers étaient longs et ennuyeux. En vérité, il n'y a que l'explosion du troisième acte. Dirai-je que je l'ai trouvée plus déplaisante ou plus comique? Une vieille fille à qui sa virginité remonte au cerveau... fi donc ! mademoiselle, est-ce qu'on raconte ces choses-là devant le monde ?

Mlle Suzanne Desprès (Odette) a été excellente de lassitude ennuyée et d'emportement trivial. Mlle Madeleine Lély (Christiane) a eu tour à tour de la grâce et de l'émotion. Et le jeu triste de M. Lérand fait merveille dans le rôle du père qui a le malheur d'avoir de telles filles !

René Doumic.

REVUES ÉTRANGÈRES

A PROPOS D'UN NOUVEAU LIVRE SUR GENTILE DE FABRIANO

Gentile dà Fabriano, par M. Arduino Colasanti, 1 vol. in-8, illustré, Bergame, 1909 (1).

L'ancienne et illustre famille florentine des Strozzi, — celle-là même dont Musset nous a offert une image inoubliable dans son *Lorenzaccio*, — avait pour chef, aux environs de l'année 1420, un citoyen non moins éminent par les qualités de son esprit que par ses vertus, et zélé entre tous pour la gloire et l'éclat de sa ville natale. Tout jeune, naguère, dans les premières années du siècle nouveau, il avait mis de grosses sommes à la disposition de la Seigneurie afin que l'on fît venir à Florence le savant helléniste Emmanuel Crisolora; et c'est grâce à lui qu'avait été fondée cette chaire de langue grecque dont on sait l'action décisive sur le développement de la pensée et des lettres italiennes du *Quattrocento*. Mais les progrès de l'art, en tout temps, lui avaient tenu au cœur plus profondément encore que ceux de la science. Nombreux étaient les architectes, peintres, et sculpteurs qu'il avait favorisés de sa protection, les employant à construire ou à orner ses maisons de la ville et de la campagne. Et j'ima-

(1) Dans ce très intéressant petit livre, que je regrette de ne pouvoir pas louer plus longuement, M. Colasanti a réuni sous nos yeux des reproductions de l'œuvre tout entière de Gentile, ainsi que d'une foule d'autres peintures peu connues de l'école ombrienne, en y joignant une consciencieuse analyse de tous les documens écrits qui peuvent nous aider à la connaissance de la personne et de l'art du vieux maître.

gine que ce petit monde des artistes florentins a dû ressentir d'autant plus vivement ce qui n'aura point manqué de lui paraître une humiliation imprévue et imméritée, lorsque, en 1422, Palla Strozzi, ayant à faire peindre le retable d'une chapelle voisine de l'église de la Trinité, où venaient d'être déposés les restes mortels de son père, a résolu d'en confier l'exécution à un étranger, originaire de la bourgade de Fabriano dans la Marche d'Ombrie, mais qui, depuis de longues années déjà, avait pris l'habitude de travailler surtout à Venise et dans d'autres villes du nord de l'Italie.

Le fait est que les peintres abondaient, à Florence, qui pouvaient se croire pour le moins aussi capables que cet obscur Gentile de mener à bien l'œuvre projetée. Il y en avait de vieux et de jeunes, des représentans attardés de l'école de Giotto et de hardis novateurs, se flattant d'avoir ressuscité les secrets de l'art fabuleux de la Grèce antique. Si Palla Strozzi voulait avoir, sur son retable, un riche cortège d'hommes et de bêtes, raccourcis en perspective d'après toutes les règles, que ne s'adressait-il au jeune Paolo Uccello, ou encore à son aîné Parri Spinelli? Préférait-il une belle *Vierge* entourée d'une double rangée de beaux saints, avec même, au besoin, un beau décor de « fabriques » surmontant des rochers? Vingt maîtres de tout âge étaient prêts à la lui fournir, suivant les derniers procédés du défunt Agnolo Gaddi : des maîtres éprouvés tels que Lorenzo di Bicci ou ce pieux frère camaldule que l'on a coutume d'appeler Lorenzo Monaco. Ou bien, peut-être, était-ce un style plus « moderne » que réclamait l'« humaniste » Strozzi? En ce cas, aucun étranger n'était à même de le satisfaire aussi parfaitement que l'habile et ingénieux Masolino de Panicale, renommé jusque chez les barbares Cimmériens pour l'ordonnance, la variété, et le savant naturel de ses « histoires : » sans compter que, vers ce même temps. un garçon d'une vingtaine d'années, le petit Masaccio da San Giovanni, commençait déjà à émerveiller tous les connaisseurs par l'extraordinaire talent avec lequel il réussissait à faire sortir, d'un mur ou d'un panneau, des figures qu'on aurait dites sculptées, sinon vivantes, avec une vigueur de relief égalant tous les tours de force qui avaient, jadis, immortalisé les grands noms de Zeuxis et d'Apelle! Et le bruit courait pareillement qu'un autre génie non moins plein de promesses s'était révélé, tout à coup, dans une cellule du couvent dominicain de Fiesole. Un moine demeurait là, un certain Frate Giovanni, qui, après s'être essayé dans l'enluminure, s'était mis à décorer les cloîtres de son couvent, et, tout de suite, avait semblé

traduire sous son pinceau l'adorable langage des anges du paradis : soit qu'il représentât le Sauveur rachetant les hommes du haut de sa croix, avec une noblesse toute divine dans l'expression résignée de son pur visage, ou qu'il peignît simplement la vénérable figure de saint Dominique rappelant à ses fils la règle du silence, d'un doigt légèrement appuyé sur le doux sourire paternel de ses lèvres. Autant d'hommes entre qui Palla Strozzi aurait pu choisir, — puisqu'il trouvait l'occasion de doter Florence d'un nouveau chef-d'œuvre, — au lieu d'aller dénicher quelque part ce Gentile de Fabriano dont l'art, évidemment grossier et rudimentaire, était bon tout au plus à contenter le goût barbare des trafiquans de Venise, ou de populations à demi « tudesques » comme celles de Vérone et de Brescia !

Mais Palla Strozzi ne se laissa point détourner de sa résolution. Bientôt le peintre inconnu vint se fixer à Florence, avec une troupe bruyante d'apprentis et d'élèves au nombre desquels figurait probablement ce Jacopo Bellini qui, plus tard, en développant le style de son maître, allait créer la glorieuse manière des Giorgione, des Titien, et des Véronèse. Dans une maison proche de l'Arno, sur la paroisse de l'église de la Trinité, — dont dépendait la chapelle des Strozzi, — maître et élèves collaboraient joyeusement à l'exécution du retable : l'un s'étant chargé de sculpter le magnifique cadre avec ses colonnes découpées et ses trois fleurons ; un autre s'employant à parer ces colonnes de longues tiges de fleurs d'une grâce exquise, — les plus belles qu'on eût peintes depuis l'art de Pompéi, — ou à colorier les diverses figures d'anges et de saints qui remplissaient tous les champs des fleurons ; tandis que Gentile lui-même dessinait et peignait l' « histoire » principale, ainsi que les trois morceaux oblongs de la *prédelle*, dont le dernier, la *Présentation au Temple*, est malheureusement l'unique échantillon de son style qu'on puisse voir au Louvre (1). Et l'ouvrage avançait d'un bon train, sous les encouragemens et les subsides généreux du donateur, de jour en jour plus ravi ; mais telles étaient, à la fois, l'importance du travail commandé et la

(1) La charmante *Vierge* que le catalogue du Louvre s'obstine à présenter sous le nom de Gentile de Fabriano a été, depuis longtemps, universellement reconnue comme l'une des œuvres les plus caractéristiques de Jacopo Bellini. Les peintures authentiques de Gentile sont, d'ailleurs, très rares : les seules qui méritent d'être nommées, à côté de la fameuse *Adoration des Mages* de Florence, sont un *Couronnement de la Vierge* du Musée Brera de Milan, une *Vierge entre deux Saints* à Berlin, une adorable petite *Vierge* au musée de Pise, et, dans la collection privée du roi d'Angleterre, au Palais de Buckingham, une autre *Vierge*, peinte également à Florence, après le retable de la chapelle Strozzi, et surpassant peut-être encore ce chef-d'œuvre même en simple et profonde beauté poétique.

conscience du peintre que plus de six mois se passèrent avant que le retable pût prendre sa place sur l'autel de la chapelle des Strozzi, — chapelle annexée depuis lors à l'église voisine, et devenue, à présent, la sacristie de la Trinité. A la date du 21 novembre 1422, en effet, Gentile de Fabriano s'était inscrit déjà dans la corporation des « médecins et épiciers » de Florence, — car on sait que, durant plusieurs siècles, les peintres florentins ont eu à partager un même « syndicat » avec les épiciers; — et c'est la date de « mai 1423 » que nous lisons, accompagnant la signature autographe du vieux maître, au bas de cette *Adoration des Mages* qui est certainement l'un des joyaux les plus précieux de l'Académie florentine, et de toute la ville de Florence, et du monde entier.

Tenterai-je de décrire le sujet de ce célèbre tableau? Au contraire de la plupart des peintures de Florence, il est de ceux dont aucune reproduction ne saurait donner une juste idée, sa beauté étant faite de couleur et d'air autant que de dessin : mais peut-être n'y en a-t-il pas d'autre qui, à un tel degré, s'implante pour toujours dans les yeux et le cœur de quiconque a eu la joie de le contempler. Ce nous est assez, désormais, d'entendre ou de lire le nom de Gentile de Fabriano pour nous sentir transportés, aussitôt, dans la longue salle encombrée de l'Académie où, sur un chevalet, — vis-à-vis d'une *Déposition de Croix* de fra Angelico plus ou moins écrasée par ce voisinage, — surgit devant nous l'admirable vision, étincelante et chantante immortellement.

Voici d'abord, au premier plan, la scène propre de l'*Adoration!* Assise en plein air, devant un porche à demi ruiné, une jeune femme tout innocente et gracieuse tient dans ses bras un bel enfant nu qui, d'un geste infiniment naturel, s'amuse à plonger l'une de ses mains dans les cheveux blancs d'un vieux roi agenouillé à ses pieds. Sur la droite de Marie, dans le coin extrême, deux jeunes suivantes, — qui vont reparaître dans chacune des trois « histoires » de la *prédelle,* formant ainsi comme l'un des *leitmotifs* de ce charmant « oratorio » peint, — examinent curieusement une coupe que le vieux roi vient de donner à leur nourrisson; de l'autre côté, le vieux saint Joseph, avec un mélange touchant d'humble réserve et de sollicitude, considère le jeu du fils de Marie, tandis que, derrière lui, nous découvrons la vivante figure d'un bœuf ombrien, et, plus loin encore, les deux oreilles pointues et l'un des gros yeux amicaux d'un bon petit âne, qui s'est réservé tout juste assez de place,

parmi cette soudaine intrusion d'hommes et de bêtes, pour pouvoir continuer à regarder l'Enfant miraculeux. Le roi qui s'est agenouillé, vêtu d'un splendide habit de brocart sous un manteau à fleurs, a déposé à terre sa couronne, afin de permettre à Jésus de le caresser. Près de lui, l'un de ses deux compagnons, penché respectueusement, s'apprête déjà à ôter la sienne, en même temps qu'il fait voir le calice qu'il a apporté ; et voici enfin le troisième Mage, debout dans une robe qu'on dirait tissée et brodée avec du soleil, — un jeune prince plus beau que tous ceux qu'on rencontre dans les contes de fées, avec un délicieux visage féminin où la vénération se mêle d'une ombre rêveuse de mélancolie, comme si ce troisième roi venait, expressément, offrir au Maître du monde l'hommage éternel de la poésie et de la beauté! Il occupe, d'ailleurs, le centre de la scène, qu'il parfume et transfigure toute de sa claire présence ; et après lui, dans l'autre moitié du tableau, un spectacle se montre à nous tel que jamais encore, jusqu'à l'œuvre de Gentile, la peinture n'en avait conçu ni tenté de pareil. Derrière les trois rois, leur nombreuse escorte attend de pouvoir, à son tour, adorer le petit Sauveur. A genoux derrière le jeune Mage, un valet s'emploie à le débarrasser de ses éperons ; et le cheval de ce Prince Charmant est là, et aussi son chien, tous deux clairs, élégans, princiers comme lui. Voici des gentilshommes, ministres ou intendans, debout en des attitudes gravement recueillies, sous les vives couleurs de leurs riches turbans ; et puis des écuyers refrénant l'impatience de chevaux qui s'agitent ; et puis encore voici des bêtes et des oiseaux de toutes les espèces, chameaux et guépards, petits singes malins s'essayant à des tours qu'ils vont répéter devant leur futur maître, faucons solennellement perchés sur des mains solennelles. Et autant la partie religieuse du tableau est calme et sereine, avec une douce harmonie toute limpide dans ses lignes, sous de larges accords de tons apparentés, autant l'autre partie est active, mobile, d'un rythme précipité et complexe parmi les mille nuances de son modelé : mais sans que ce contraste des deux moitiés enlève rien à l'ensemble de sa réalité pittoresque, ni de l'étonnante puissance d'émotion poétique qui s'en exhale pour nous depuis près de cinq siècles.

Le second plan est occupé par un ample paysage montueux et boisé, ménagé avec un art admirable pour donner un éloignement très profond aux scènes qui remplissent l'arrière du tableau. Et là, dans les trois demi-cercles que dessine le cadre, à une distance infinie de l'*Adoration* que nous venons de voir, trois autres scènes nous

apparaissent, peut-être plus poétiques encore que celle de l'avant.

Ce sont comme les trois étapes du voyage des rois orientaux, précédant leur glorieuse arrivée au berceau de Jésus. L'une a pour fond la mer, avec d'étranges bateaux exotiques dont le vent gonfle doucement les voiles, au soleil couchant. L'innombrable cortège des voyageurs, après avoir abordé dans la baie, s'avance lentement sur un chemin sinueux, entre des rochers, se dirigeant vers une grande ville toute hérissée de tours, sous la double rangée de ses murs à créneaux; et au centre de cette scène, sur un haut rocher qui domine l'horizon, se dressent, seules, semblables à une vision de rêve se découpant sur la masse bleue des eaux et le ciel doré, trois grandes figures blanches d'un relief merveilleux. Pendant que leurs compagnons poursuivaient leur route, les Mages ont gravi la montagne abrupte, et les voici explorant du regard l'immensité du monde, en quête de cette pauvre crèche où ils savent qu'ils trouveront la réponse à toutes les questions de leurs puissans esprits. Vision à la fois magnifique et touchante, en vérité; et le pieux génie du poète ombrien s'est créé d'instinct, pour nous la traduire, un langage d'une précision savamment familière que n'égaleront point les plus patiens efforts d'un Memling ou d'un Gérard David.

Les trois Mages sont revenus rejoindre leur escorte : nous les voyons maintenant qui chevauchent, dans la « lunette » du milieu, éblouissans de lumière sous leurs manteaux brodés et les cercles splendides de leurs auréoles. Ils se dirigent, cette fois, vers une forteresse dont déjà leur avant-garde va atteindre la porte; et le délicat ruban du cortège se déroule, sur toute la largeur de la scène, opposant son mouvement bariolé au calme environnant de vertes campagnes, dans l'enchantement d'un beau soir printanier. Lorsque, plus tard, Benozzo Gozzoli voudra figurer à son tour le poétique voyage des trois pèlerins, c'est à cette « lunette » du vieux Gentile qu'il empruntera l'ordonnance et jusqu'aux détails de sa fresque fameuse de la Casa Medici.

Enfin l'image de droite nous raconte la dernière étape de l'expédition. Ici, par un ingénieux artifice, Gentile ne nous fait voir que l'entrée et la sortie d'une autre ville, — si proche du terme du pèlerinage que, sans doute, il aura entendu y représenter Bethléem, après nous avoir montré Jérusalem dans la vaste cité de la première scène; et tandis que le groupe des Mages s'apprête à y pénétrer par l'une des portes, déjà l'avant-garde a traversé la ville, et commence à descendre vers le plan de la crèche. Ainsi les quatre sujets se

trouvent unis d'un lien qu'accentue encore, d'un sujet à l'autre, l'identité parfaite des figures et des accessoires, de telle sorte qu'il n'y a pas jusqu'aux deux singes, au guépard, et au faucon de l'image principale qui ne reparaissent dans les trois épisodes des « lunettes » du haut ; et j'ai dit tout à l'heure qu'un lien analogue rattache également, à l'*Adoration*, les trois charmantes « histoires » de la *prédelle*, où Marie, l'Enfant, Joseph, et les deux jeunes suivantes, et même le bon petit âne gris aux oreilles pointues, continuent à jouer devant nous — comme autant d'acteurs passant de scène en scène, — l'émouvant « mystère » sacré de l'enfance d'un Dieu.

Aucun document ne nous renseigne sur l'accueil qu'a reçu, à Florence, cette manifestation d'un idéal nouveau. Vasari, en particulier, toujours prêt à rapporter les légendes les plus fantaisistes lorsqu'elles ont pour héros un maître florentin, se borne ici à nous dire que Gentile « a peint une *histoire des Mages* où il s'est figuré soi-même au naturel. » Mais si l'on veut se rendre compte de tout ce que l'œuvre du peintre ombrien, par sa seule composition, révélait d'inconnu et d'inappréciable aux artistes parmi lesquels un heureux hasard l'avait fait surgir, il suffit de jeter un coup d'œil sur diverses représentations florentines de l'*Adoration des Mages*, exécutées environ vers la même date. Que l'on regarde, par exemple, au musée des Offices, les tableaux d'Agnolo Gaddi et de Lorenzo Monaco, ou bien encore, à l'Académie, la partie inférieure d'un petit tableau de fra Angelico dont le dessus nous montre un *Christ sortant de sa tombe!* Non seulement on y chercherait en vain les délicieuses abondance et variété pittoresques de la peinture de Gentile; non seulement le paysage y reste réduit à un banal décor de roches en carton, avec parfois la masse rudimentaire d'un mur ou d'une tour servant à faciliter la perspective : mais ces maîtres florentins ne savent pas même encore « humaniser » et rendre vivante la scène évangélique qu'ils prétendent traiter. Le groupe de la Vierge et de l'Enfant, chez eux, ne se relie point à celui des Mages : c'est comme si l'adoration de ces derniers s'adressait à des êtres inaccessibles, raidis dans la froide atmosphère de leur divinité. Une dizaine de figures plus ou moins habilement dessinées, mais dont on sent que chacune a été conçue et exécutée séparément : et puis maintenant, tout à coup, au lieu de cet art immobile et mort, la vie rapide et frémissante de l'œuvre de Gentile de Fabriano, cette immense réunion d'hommes et de bêtes, de villes, de palais, de montagnes fleuries, tout cela intimement fondu en un même ensemble,

participant en commun à une même action familière où le moindre des acteurs joue son rôle propre, avec un caractère et une allure qui ne sont qu'à lui!

On a souvent discuté la question des origines historiques de l'art de Gentile; et quelques-uns sont allés jusqu'à le croire issu de la vénérable école de nos enlumineurs français et flamands. En réalité, je ne pense pas qu'un doute sérieux soit possible, sur cette question, pour peu que l'on examine de front le mouvement de la pensée et celui des arts dans la région où s'est manifesté et formé le génie du vieux maître. C'est en Ombrie, dans la plus « poétique » des terres italiennes, que les artistes ont commencé pour la première fois à rêver une conception à la fois tout « humaine » et toute « poétique » du grand drame divin, telle que nous la trouvons réalisée définitivement, — et s'imposant dès ce jour à toutes les écoles de la chrétienté, — dans le retable commandé en 1422 par Palla Strozzi. Déjà une série d'*histoires de la vie de saint Jean-Baptiste*, peinte vers 1405 au Baptistère d'Urbin par Lorenzo et Giacomo de San Severino, nous présente un système de composition singulièrement pareil à celui du tableau de Gentile, avec la même collaboration vivante de toutes les figures, et presque avec des types et des costumes semblables. Et combien d'autres peintures, moins belles et parfaites assurément que ces chefs-d'œuvre du Baptistère d'Urbin, — qui ont dû nourrir le jeune génie de Raphaël après avoir inspiré celui de Gentile, — mais sorties d'un effort analogue à transporter sur terre les récits de l'Évangile ou de la *Légende Dorée*, combien nous en rencontrons d'à demi effacées dans des recoins d'humbles églises ou chapelles de campagne, aux environs de Pérouse et de Spolète, de Cortone et de Gubbio! Un tel art n'est que le produit naturel de l'esprit ombrien; et peut-être même la peinture de cette race bienheureuse n'aurait-elle eu qu'à jaillir spontanément de son âme, pour acquérir aussitôt ce charme de pieuse et souriante intimité populaire; mais la destinée a permis que, à l'influence permanente du ciel et de l'air locaux, une autre influence encore s'ajoutât, plus directe et plus personnelle, pour enseigner aux artistes de ce pays les secrets d'une adaptation familière du grand drame divin. La leçon que Gentile de Fabriano est venu apporter à tout l'art chrétien, lui-même l'a apprise du glorieux compatriote qui, jadis, errant par les collines et les vallées de l'Ombrie, avait forcé la nature entière à s'unir avec lui dans un élan prodigieux d'enthousiasme mystique; et, s'il est bien vrai que l'exécution du retable de la chapelle Strozzi marque l'une des dates les plus

importantes de toute l'histoire de l'art italien, cette exécution n'est cependant que la suite d'un acte non moins mémorable accompli, deux siècles auparavant, par le « Pauvre d'Assise, » dans des circonstances que son dernier biographe nous raconte ainsi :

Depuis son voyage en Terre Sainte et sa visite à Bethléem, François avait toujours eu un amour particulier pour la fête de Noël. Une certaine année, cette fête était tombée un vendredi, et l'un des frères avait proposé que, pour ce motif, on s'abstînt de viande au repas de Noël. Mais François s'était écrié: « Lorsque c'est Noël, il n'y a point de vendredi!... » Et souvent il disait, à ce propos: « Si je connaissais l'empereur, je lui demanderais que, ce jour-là, il fût enjoint à tous de répandre du grain pour les oiseaux, et notamment pour nos sœurs les hirondelles; et que chacun qui a des bêtes dans son étable, par amour pour l'Enfant-Jésus né dans une crèche, eût à leur donner, ce jour-là, une nourriture exceptionnellement abondante et bonne. Et je voudrais que ce jour-là les riches reçussent à leur table tous les pauvres ! »

Or, l'année 1223, il fut donné à François de fêter la Noël d'une façon dont, jamais encore, le monde n'avait connu d'équivalent. Le saint avait, au village de Greccio, un ami et bienfaiteur, messire Jean Vellita, qui lui avait fait cadeau, ainsi qu'à ses frères, d'un rocher planté d'arbres, en face de la ville, pour qu'ils pussent s'y établir. François fit donc venir cet homme à Fonte-Colombo, et lui dit : « Je désire célébrer avec toi la sainte nuit de Noël : et écoute un peu l'idée qui m'est venue ! Au fond du bois, auprès de notre ermitage, il y a une grotte creusée dans le rocher : vas-y, avec un de tes hommes, et fais en sorte d'y installer une crèche remplie de foin ! Et il faudra aussi qu'un bœuf et un âne se trouvent là, tout à fait comme à Bethléem. Car je veux, au moins une fois, fêter pour de bon l'arrivée du fils de Dieu sur la terre, et voir, de mes propres yeux, combien il a voulu être pauvre et misérable, lorsqu'il est né par amour pour nous ! »

Jean Vellita prépara toutes choses d'après le désir de saint François, et dans la nuit sainte, vers minuit, les frères arrivèrent de Fonte-Colombo, et tous les habitans de la région accoururent en foule, pour assister à cette fête de Noël. Tous portaient des torches allumées, et, autour de la grotte, se tenaient les frères avec leurs cierges : de telle sorte que le bois était tout clair, comme en plein jour, sous la voûte sombre des rochers. La messe fut lue au-dessus de la crèche qui servait d'autel : afin que l'Enfant céleste, sous les formes du pain et du vin, fût présent en personne là, comme il l'avait été dans la crèche de Bethléem. Et voici que, tout à coup, Jean Vellita eut l'impression très nette qu'il voyait un véritable enfant étendu dans la crèche, mais comme endormi ou mort ! Et voici que le rère François s'approcha de cet enfant et le prit tendrement dans ses bras, et que l'enfant s'éveilla, sourit au frère François, et, de ses petites mains, caressa ses joues semées de barbe et le bord de sa robe ! Apparition qui, d'ailleurs, n'étonna nullement messire Vellita. Car Jésus avait semblé mort, ou tout au moins avait dormi, dans bien des cœurs où le frère François était parvenu à le réveiller !... Et ce n'est que très tard que s'acheva

cette veillée sainte, et que chacun s'en retourna chez lui le cœur plein de joie (1).

Déjà, autrefois, l'exemple et l'inspiration du Pauvre d'Assise avaient révélé à un peintre-poète, le Florentin Giotto, les principes d'une conception « franciscaine » de l'art chrétien. Mais l'influence de la race n'avait point tardé, ensuite, à détourner les artistes florentins d'une voie trop étrangère à leur tempérament de dessinateurs et de raisonneurs. La préoccupation d'approfondir les lois de l'anatomie les avait empêchés de continuer à porter leur attention sur cet élément dramatique et expressif de leur art que naguère Giotto, dans ses fresques de Padoue, avait essayé de combiner avec une exaltation poétique de la forme humaine; et leurs œuvres, de plus en plus, avaient cessé d'être vivantes, groupes figés d'ennuyeuses figures sans couleur ni lumière, parmi de monotones « fabriques » plus savantes que belles. Aussi l'apparition du retable de Gentile de Fabriano a-t-elle, tout de suite, provoqué à Florence un véritable réveil de la fantaisie pittoresque. Désormais les peintres locaux se sont mis à vouloir, tout comme leur rival ombrien, raconter de copieuses « histoires, » avec toute espèce de figures richement accoutrées. A défaut d'une imitation directe de Gentile, qui ne se rencontre guère que chez Gozzoli et parfois chez fra Filippo Lippi, on peut bien dire que toute la peinture florentine du *Quattrocento* est dérivée de la même intention narrative qui se manifestait dans le tableau de la chapelle Strozzi : depuis les petites *Scènes de la Vie du Christ* peintes par fra Angelico pour la sacristie de Sainte-Marie-Nouvelle jusqu'à ces vastes compositions de Cosimo Rosselli, de Filippino, et de Ghirlandajo, qui ne sont en vérité que des récits, plus ou moins heureusement déroulés sur des parois d'église. L'introduction dans ces « histoires » d'un nombre toujours plus grand d'animaux singuliers, le luxe des habillemens et des accessoires, enfin et surtout la substitution du paysage naturel à l'ancien décor architectural : tout cela a trop pleinement coïncidé, dans l'art florentin, avec la révélation du chef-d'œuvre de Gentile pour que cette révélation n'ait pas contribué, du moins en partie, au brusque et profond changement que l'on sait.

Et cependant il suffit de comparer, dans les salles de l'Académie, le tableau de Gentile avec toutes les œuvres florentines qui l'entourent pour sentir que l'action qu'il a exercée à Florence n'a jamais été que

(1) Johannes Jœrgensen, *Saint François d'Assise*. (Voyez la *Revue* du 15 août 1908.)

superficielle. Aujourd'hui encore, dans ce musée dont elle est l'un des chefs-d'œuvre les plus renommés, l'*Adoration des Mages* nous frappe aussitôt comme un produit exotique, où nous ne retrouvons ni le même sentiment, ni la même langue que dans l'ensemble des œuvres indigènes. Mais c'est que le maître ombrien et ses confrères de Florence ont toujours, instinctivement et irrésistiblement, conçu de deux façons différentes la destination de la peinture; et eussent-ils traité les mêmes « histoires » en y employant les mêmes figures dans les mêmes sites, que nous continuerions encore à sentir un abîme entre leurs ouvrages, par delà toutes les ressemblances des sujets et du style.

Car il y a toujours eu et toujours il y aura deux manières opposées de comprendre le but de la peinture, comme aussi de la sculpture et de la musique, et de tous les arts. Ou bien l'on peut désirer que ceux-ci nous étonnent, en nous forçant à reconnaître le talent, ou la science, ou l'originalité de l'artiste ; ou bien on peut demander simplement qu'ils nous amusent, en fournissant à nos yeux ou à nos oreilles la plus grande somme de plaisir dont ils sont capables. Or, de tout temps, c'est la première de ces deux conceptions qui s'est naturellement imposée au génie florentin : avec une conscience réfléchie de sa force, de tout temps ce génie a prétendu se suffire à soi-même, sans avoir besoin d'autre chose, pour s'assurer notre admiration, que de se déployer librement dans toutes ses ressources. La poursuite de la « vérité, » telle qu'il se savait apte à la traduire, lui a paru pouvoir se passer de l'attrait supplémentaire de la « beauté ; » et pourvu qu'un peintre, par exemple, réussit à modeler des figures d'un relief parfait, avec des muscles savamment répartis et des difficultés de perspective ingénieusement résolues, il ne lui importait guère, après cela, que le coloris de sa peinture fût plaisant à voir, ni que les traits et l'expression des visages, et tout l'ensemble de la composition, procurassent aux yeux cette caresse sensuelle que, probablement, il méprisait fort, faute de la ressentir dans ses propres yeux. Et, au contraire, les vieux maîtres ombriens dont je parlais tout à l'heure, ces pauvres colorieurs anonymes qui chantaient obscurément les louanges de la Vierge ou des Saints sur les murs de l'église de leur village, ceux-là, non plus que leur compatriote et ami saint François, ne se préoccupaient point de paraître savans, ni de montrer que personne ne les égalait en vigueur de main; leur unique souci était d'émouvoir le plus agréablement qu'ils pourraient les pieuses âmes de leurs concitoyens, et puis sans doute d'honorer la cour céleste en la revêtant

de toute la beauté de forme et de couleur qui leur était possible. Ainsi avaient fait, à Fabriano même, les deux principaux devanciers de Gentile, Allegretto Nuzi et Francesco Ghissi, dont les *Vierges* nous sourient avec l'adorable douceur d'un chant de rossignol, sous les belles robes étoilées qui recouvrent leurs corps aux formes indécises; ainsi faisait leur descendant Gentile, avec une science et une richesse de métier infiniment supérieures, mais toujours exclusivement consacrées à ravir les yeux et le cœur de la chrétienté.

De telle sorte que le délicieux génie du poète de l'*Adoration des Mages* a été presque sans effet sur les peintres florentins. Lorsque ceux-ci, — réveillés par lui de l'engourdissement qui pesait sur eux depuis un demi-siècle, — ont voulu chanter, eux aussi, comme le leur enseignait leur confrère ombrien, il s'est trouvé que leur voix se refusait au chant, excellente d'ailleurs et vraiment sans pareille pour discourir en prose sur tous les sujets. Mais, en dehors de Florence, peut-être n'y a-t-il pas eu une cité italienne où la trace du passage de Gentile de Fabriano ne se manifestât par une rapide et superbe floraison de beauté poétique. A Sienne, à Pérouse, à Vérone, des maîtres ont surgi qui, chacun à sa manière et conformément au génie de sa race, ont tenté de poursuivre le même idéal. A Venise, comme je l'ai rappelé déjà, c'est de Gentile qu'est sortie cette école des Bellini qui nous a donné, à son tour, la grande peinture vénitienne des xve et xvie siècles, la plus différente de l'art florentin que l'on puisse rêver. Et l'on raconte enfin que le Flamand Rogier van der Weyden, venu à Rome pour le Jubilé de 1450, entre tous les chefs-d'œuvre italiens n'a voulu admirer que les fresques et tableaux du vieux Gentile. Qui nous dira toute l'importance des leçons qu'il en a reçues, et combien le maître de Fabriano, par son entremise, a pris de part à la formation du génie des Memling, des Martin Schongauer, et de Dürer même?

T. DE WYZEWA.

ESSAIS ET NOTICES

LA CHUTE D'UNE IMPÉRATRICE

Le livre que M. de Méneval vient de publier est le complément des trois volumes de *Souvenirs historiques* dus à son grand-père, l'ancien secrétaire du portefeuille de Napoléon Ier, qui fut ensuite secrétaire des commandemens de l'Impératrice-Régente et resta attaché à la personne de la souveraine jusqu'au mois de mai 1815. A l'aide de la correspondance intime et du *Journal* inédit du baron de Méneval, l'auteur de *Marie-Louise et la Cour d'Autriche entre les deux abdications* (1) nous décrit d'une plume alerte l'existence de l'Impératrice depuis le départ de Paris, le 29 mars 1814, jusqu'à la deuxième abdication de l'Empereur. Une étude documentée sur cette période n'est jamais négligeable : si, après les beaux travaux de M. Frédéric Masson (2) et de M. Henri Welschinger (3), la vie de la seconde femme de Napoléon est connue dans ses grandes lignes, le champ de la « petite » histoire demeure encore assez vaste, et l'on y peut glaner avec profit. L'ouvrage de M. de Méneval apporte des renseignemens nouveaux et particulièrement curieux sur la conduite de Marie-Louise pendant l'été de 1814; le recul du temps a permis à l'auteur de soulever un coin du voile, de montrer ce que la discrétion du secrétaire de l'Impératrice avait tenu caché. L'historien nous dépeint l'intimité toujours croissante de la souveraine déchue avec le comte Neipperg, et il traite ce sujet épineux avec une réserve et une délicatesse à laquelle nous voulons rendre hommage dès le début.

(1) 1 vol. in-8; Émile Paul.
(2) *L'Impératrice Marie-Louise*, 1 vol. in-8; Ollendorff.
(3) *Le Roi de Rome*, 1 vol. in-8; Plon.

I

« L'œuvre de la séduction de Marie-Louise, — dit-il, — entreprise par le général Neipperg, armé de tous les pouvoirs et de tous les encouragemens du gouvernement autrichien pour en arriver à ses fins, a quelque chose de plus cynique et de plus odieux que la chute de l'innocente Marguerite provoquée par le satanique docteur Faust. » On sait dans quelles circonstances Neipperg fut donné comme mentor à la princesse. Le 11 avril 1814, le jour même de la signature du traité qui reconnaissait à l'Empereur la souveraineté de l'île d'Elbe, le docteur Corvisart prescrivait à Marie-Louise de faire une saison aux eaux d'Aix en Savoie. La souveraine, qui était alors à Orléans, se vit interdire le séjour de l'île d'Elbe, dont le climat serait fatal, disait-on, à sa santé et à celle du roi de Rome. Après l'entrevue de Rambouillet avec l'empereur François, Marie-Louise partit pour Vienne où elle devait attendre le retour de son père. Le 15 juin, elle obtint de lui l'autorisation d'aller à Aix. L'Impératrice laissait son fils à Schœnbrunn sous la garde de la comtesse de Montesquiou et quittait Vienne le 6 juillet, accompagnée de Mme de Brignole et de Méneval. Elle voyagea sous le nom de duchesse de Colorno (1), et prit comme itinéraire, — selon la remarque de M. Frédéric Masson, — « les résidences d'exil des Bonaparte : » Munich où elle vit Eugène de Beauharnais et la princesse de Bavière, Baden où elle rencontra Louis Bonaparte, Payerne où elle trouva Joseph qui l'emmena dans sa maison de campagne d'Allaman, située à quatre lieues de Lausanne. L'Impératrice arriva à Chamonix le 11 juillet au soir et voulut monter le lendemain aux Bossons et à la Mer de Glace. Ce ne fut que le 17 juillet, à six heures du soir, qu'elle toucha au terme de son voyage.

Le général Neipperg, qui commandait auparavant une division à Pavie, avait été désigné par le gouvernement autrichien pour surveiller l'archiduchesse. Il se porta au-devant d'elle le 17 juillet à Carrouge et l'escorta à cheval jusqu'à Aix. Méneval, témoin de cette rencontre, écrit dans ses *Souvenirs* que la vue de Neipperg causa à la princesse « une impression désagréable qu'elle ne dissimula pas. » Ce n'était pas la première fois qu'elle l'apercevait. Neipperg, qui faisait partie de l'ambassade extraordinaire de Schwar-

(1) Colorno est un château des environs de Parme.

zenberg, avait été présenté officiellement aux Tuileries le 7 juin 1810. En mai 1812, pendant son séjour à Dresde, Marie-Louise avait eu l'occasion de s'entretenir avec l'officier autrichien qui était alors « à la suite » de l'empereur François.

L'Impératrice resta à Aix jusqu'au 4 septembre. Méneval la quitta le 20 juillet pour passer quelques semaines auprès de sa femme et de ses enfans. Les billets qu'elle lui écrit ne nous renseignent pas exactement sur l'emploi de son temps. Il n'y est pas fait mention des nombreux divertissemens qui troublaient la cure. La correspondance nous montre Marie-Louise en proie à la tristesse, désireuse de gagner bientôt la terre promise, le beau duché de Parme. Le nom de Neipperg ne figure naturellement pas dans les lettres datées d'Aix. Il est vraisemblable qu'au début le geôlier fut tenu à l'écart de la petite Cour, composée de Bausset, de Corvisart, du peintre Isabey et de Mme de Montebello. Mais il ne tarda pas à en faire partie. M. Welschinger croit que le général fut le pourvoyeur des plaisirs de la souveraine : « Il ne laissa pas l'Impératrice s'ennuyer un moment... Il la conduisit souvent en barque sur le lac du Bourget. »

Metternich savait que cet ennemi implacable de Napoléon prendrait vivement à cœur les intérêts de la chancellerie autrichienne. Neipperg devait « soigneusement observer l'archiduchesse pour le cas où elle voudrait aller trouver son mari, et alors, — après des représentations, — passer à la défense absolue, si elle persistait. » Le colonel Hurault étant arrivé de l'île d'Elbe, porteur d'une lettre de l'Empereur et avec la mission d'emmener l'Impératrice, fut dénoncé à Neipperg, arrêté et dirigé sur Paris (1). Talleyrand avait écrit, le 9 août, à Metternich « que la saison des eaux ayant été bien complète pour Mme l'archiduchesse, il conviendrait que son séjour ne se prolongeât pas. » Le Cabinet de Vienne était du même avis. Vers le 15 août, la princesse recevait une lettre du chancelier qui la dissuadait de se rendre à Parme avant la fin du Congrès et la priait de revenir à Schœnbrunn. Marie-Louise envoya une copie de cette lettre à Méneval. Le 20 août, elle lui écrivit qu'elle avait eu des nouvelles de l'Empereur à la date du 6 août. « Il se portait bien, disait-elle, était heureux, tranquille et pensait surtout beaucoup à moi et à son fils (2). »

(1) Voyez F. Masson, *op. cit.*

(2) Napoléon n'avait eu que le 28 août des nouvelles de sa femme. Une lettre du 31 juillet, confiée à Bausset qui se rendait à Parme, n'était arrivée à l'île d'Elbe qu'un mois après. Le 10 août, Marie-Louise annonçait à l'Empereur son prochain départ pour Vienne, mais elle l'assurait de son désir de le rejoindre bientôt.

Lorsque Méneval revit Marie-Louise aux Sécherons le 9 septembre, il la trouva « engraissée et dans un état de santé parfait. » L'Impératrice paraissait « fort contente, » et n'était pas pressée de rentrer à Vienne où Neipperg devait la ramener; elle résolut de faire un voyage dans l'Oberland bernois avant de regagner l'Autriche. Marie-Louise s'était attachée à son geôlier. A partir du 15 août, date où Corvisart, Isabey et M[me] de Montebello avaient quitté Aix, elle s'était trouvée en continuel tête-à-tête avec lui.

Quel était donc le mobile qui poussait Neipperg à conquérir la souveraine? Il était, — croyons-nous, — beaucoup moins épris de l'Impératrice que désireux de régner un jour prochain sur les duchés italiens. Lorsqu'il avait reçu l'avis qu'on le nommait grand maître de la maison de la future duchesse de Parme, Neipperg avait dit — en guise d'adieux — à une dame de Milan qui lui accordait ses faveurs : « J'espère bien, avant six mois, être au mieux avec Marie-Louise, et bientôt son mari! » — Il avait quarante-deux ans, n'était point beau. Son visage portait les traces de nombreuses blessures. Un bandeau noir dissimulait même la perte d'un œil. « L'élégance de sa tournure, — écrit l'auteur des *Souvenirs*, — était relevée par la coupe dégagée de l'uniforme hongrois. »

Le séducteur se montre un compagnon charmant, empressé, hardi. Avec lui l'Impératrice ne craint ni les fatigues, ni les dangers. Elle laisse à Berne une partie de son monde. Méneval, qu'elle avait engagé à la suivre, la rejoint seulement, huit jours après, à Thoun. Marie-Louise visite pendant ce temps : Grindenwald, l'hospice du Grimsel, celui du Simplon, Brieg, Lenck, Thoun. Elle revient à Berne le 21 septembre, enchantée de son voyage. On peut se figurer ce qu'il offrit d'agrément : les journées se passent à gravir les sommets, à escalader les glaciers. La nuit venue, les touristes se réfugient dans quelque auberge. On fait de la musique pour se délasser. L'Impératrice chante, tandis que Neipperg est au piano.

Le secrétaire des commandemens va-au-devant de la princesse à Thoun. Il lui demande si elle a des nouvelles de l'Empereur. Marie-Louise répond qu'elle n'en a pas eu depuis la mission de Hurault : elle n'avait pu se rendre à l'île d'Elbe, la volonté de son père la rappelant à Vienne. Les voyageurs s'arrêtent à Berne trois jours, du 21 au 24 septembre. Le 23, Méneval écrit à sa femme : « Je n'ai certes pas à me plaindre personnellement d'elle [Marie-Louise]; mais je ne puis me dissimuler que ce n'est plus cet ange de pureté et d'innocence que j'ai quitté... Sa tête n'est pas occupée comme je le voudrais. Tu

connais mon tendre attachement pour Elle; il a redoublé depuis que je la vois dans un chemin qui la mène à sa perte... Elle est entourée d'écueils, — et sa jeunesse et son inexpérience ont tant besoin d'un guide et d'un protecteur! »

L'Impératrice traversa avec sa caravane les petits cantons suisses. Le 25 septembre, elle s'embarquait sur le lac des Quatre-Cantons et s'arrêtait devant les ruines du château des Habsbourg. Le galant Neipperg, ayant ramassé un morceau de fer, prétendit que c'était un fragment de la lance du fondateur de la dynastie. Les voyageurs passèrent la nuit du 25 au 26 au Righi, à l'auberge du *Soleil d'Or*. C'est alors que Méneval fut douloureusement éclairé sur la conduite de l'Impératrice. En arrivant à Schwytz, il lui avait demandé l'autorisation de la devancer à Vienne, alléguant qu'il attendait des lettres pressées. Ce n'était qu'un prétexte. En réalité, l'intimité de Neipperg et de Marie-Louise l'avait étrangement choqué. A l'auberge du Righi, le valet de pied de service, qui devait coucher en travers de la porte de la souveraine, avait été éloigné. Les personnes de la suite furent très surprises de cette dérogation à l'usage, qui pouvait cependant s'expliquer par la disposition des pièces : la chambre qu'occupait l'Impératrice n'avait qu'une issue sur le corridor, et il eût été gênant pour elle d'être gardée de la sorte. Mais voici un renseignement qui aggrave le cas. « En causant de cela chez Mme de Brignole, — écrit Méneval, — je déployai machinalement une carte de Suisse qui était sur la table, lorsqu'il en tomba un billet fermé que je m'empressai de ramasser. En le rendant à Mme de Brignole, je reconnus l'écriture de l'Impératrice sur le billet qui était adressé au général Neipperg (1). » Que signifiait cette correspondance secrète? Méneval, « n'ayant même pas le droit de remontrance, » résolut de partir tout de suite pour Schœnbrunn. Il y arriva trois jours avant Marie-Louise, qui rentra le 7 octobre au matin. Neipperg fut récompensé de son zèle comme il le méritait: il fut nommé, pour la durée du Congrès, chambellan de la duchesse de Parme.

II

C'est le titre que l'on donnera désormais à Marie-Louise. Cependant l'octroi de ce duché n'allait pas sans difficultés. Louis XVIII et Ferdinand VII faisaient opposition. Talleyrand s'ingéniait à contre-

(1) Extrait d'une note manuscrite et inédite trouvée dans les papiers de Méneval.

carrer sur ce point les vœux de l'empereur d'Autriche et du Tsar. Neipperg plaidait chaleureusement la cause de Marie-Louise auprès des représentans des différentes Cours. « Ce qu'il empêchait surtout, — dit M. Welschinger, — c'était toute correspondance venue de l'île d'Elbe ou partie de Schœnbrunn pour cette île (1). » L'Empereur, privé de nouvelles de sa femme depuis le 10 août, demandait le 10 octobre au grand-duc de Toscane *la permission* de lui adresser chaque semaine une lettre destinée à l'Impératrice et le priait de lui envoyer en retour des nouvelles de la mère et de l'enfant. L'épouse oublieuse de ses devoirs ne craignait pas d'afficher son goût pour le chambellan. Le *Journal* de Méneval porte continuellement cette mention : « musique particulière ce soir avec le général. » Un soir, Bausset et Méneval se retirent par discrétion à huit heures et demie pour laisser seuls l'archiduchesse et son favori. La petite cour de Schœnbrunn était divisée en deux camps : les serviteurs restés fidèles à Napoléon, c'est-à-dire Mme de Montesquiou et Méneval ; les partisans de Metternich, c'est-à-dire Mme de Brignole et Bausset. Ces derniers incitaient Marie-Louise à sacrifier la cause de son fils dans l'affaire des duchés italiens.

Le 23 décembre, l'archiduchesse reçut une lettre de Napoléon du 20 novembre, qu'un courrier de Toscane avait apportée. La lettre avait été communiquée aux souverains avant d'être remise à destination. Marie-Louise n'y répondit pas, ayant promis « de n'entretenir aucune correspondance avec son mari, sans le consentement de son père. » Le Congrès traînait en longueur. Neipperg s'efforçait d'agir auprès de Gentz pour faire aboutir les négociations concernant les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Marie-Louise consentit enfin à renoncer pour son fils au droit de succession et promit de ne pas l'emmener en Italie. Le 22 février, le général recevait une mission pour Turin. Marie-Louise supplia l'empereur François d'ajourner le départ de Neipperg jusqu'à la conclusion des affaires de Parme. N'ayant pas obtenu une réponse assez catégorique de son père, elle s'adressa le 24 février à Metternich, qui consentit à contremander le départ de l'indispensable conseiller.

III

Le 7 mars, Marie-Louise apprit par Neipperg la terrible nouvelle du départ de l'île d'Elbe. Elle parvint à dissimuler son émotion qui

(1) *Op. cit.*

était très vive. Si l'entreprise réussissait, c'était pour elle l'anéantissement de ses beaux rêves d'avenir. L'Impératrice était bien décidée à ne pas revoir l'époux qu'elle avait abandonné et trompé. Son père la rassura, lui disant qu'il ne lui permettrait de retourner en France que dans deux ou trois ans, lorsque Napoléon aurait donné à l'Europe des gages suffisans de ses intentions pacifiques. Le 12 mars, après une longue promenade à cheval avec Neipperg, Marie-Louise écrivit au chancelier de l'Empire la déclaration par laquelle elle se plaçait avec son fils sous la protection de son père et des souverains alliés, et affirmait sa résolution de « demeurer étrangère à tous les projets de Napoléon. » Le lendemain était publié à Vienne le factum des puissances qui livrait l'Empereur à la vindicte publique, « comme ennemi et perturbateur du repos du monde. »

Napoléon, arrivé à Grenoble, avait écrit le 8 mars à Marie-Louise pour la prier de le rejoindre avec son fils à Paris. M. de Méneval pense que cette lettre expédiée au général Bubna, qui commandait les troupes autrichiennes à Turin, parvint à l'Impératrice. M. Masson estime que c'est une seconde lettre, datée du 11 mars et expédiée de Lyon, qui fut remise au général Bubna par un officier du 7e hussards. Cette missive fut lue à Vienne par les souverains et les représentans des puissances. « L'Impératrice seule, — dit-il, — ne la voit pas. »

Le 19 mars, on sépara la mère de l'enfant. Mme de Montesquiou emmena le petit prince à Vienne. Cette manœuvre était un gage de fidélité donné par Metternich aux intérêts du roi Louis XVIII. Quelques jours après, le 1er avril, avait lieu à Schœnbrunn une séparation plus cruelle pour Marie-Louise. Neipperg lui disait adieu avant de partir pour l'armée d'Italie. La princesse ne pouvait manquer de faire des vœux pour le succès des armes autrichiennes : son cœur serait tout entier du côté où allait combattre le futur ministre de ses États.

Le traité du 25 mars lui garantissait les duchés, à la condition qu'elle s'établirait à Parme sans son fils et que celui-ci ne lui succéderait pas. Elle confiait, le 2 avril, à Méneval qu'elle penserait de loin à l'enfant, économiserait cinq cent mille francs par an, « qui, joints aux revenus des fiefs de Bohême, assureraient, après elle, à son fils, une existence indépendante. » Méneval lui répondit avec beaucoup de fermeté qu'il ne s'agissait pas de considérations pécuniaires pour le fils de Napoléon, « qui vivrait désormais en dehors des lois, sans patrie, sans titre, et pour ainsi dire sans nom, car on ne saurait plus comment l'appeler. »

Ballouhey, intendant de la maison de l'Impératrice, étant venu prendre les commissions de Marie-Louise, avant de regagner Paris, elle le pria de dire à l'Empereur qu'*Elle et son fils se portaient bien, et qu'elle faisait des vœux pour son bonheur*. L'intendant n'était chargé d'aucune lettre pour Napoléon : il est vrai qu'elle eût été confisquée en cours de route. — La correspondance avec Neipperg était la seule que désirât entretenir Marie-Louise. Le 23 avril, elle recevait de lui une lettre « volumineuse, » datée de Trévise, et l'avant-veille, elle en avait reçu une autre envoyée de Modène (1). Le 30 avril, la princesse apprenait la mort de la comtesse Neipperg, décédée en Wurtemberg où son mari l'avait abandonnée.

Méneval se rendait compte qu'il n'avait plus rien à faire auprès de la duchesse de Parme. Il avait hâte de revoir sa famille et de quitter la triste résidence de Schœnbrunn. Il prit congé de Marie-Louise le 6 mai, à dix heures du soir. Elle parut très émue en disant adieu à ce fidèle serviteur; avec lui disparaissait le dernier lien qui l'attachât à la France. Marie-Louise chargeait Méneval de bonnes paroles pour l'Empereur. » Elle me dit, — écrit-il, — qu'elle espérait qu'il comprendrait le malheur desa position, me répéta qu'elle ne prêterait jamais la main à un divorce; qu'elle se flattait qu'il consentirait à une séparation amiable et qu'il n'en concevrait aucun ressentiment; que cette séparation était devenue indispensable, mais qu'elle n'altérerait pas les sentimens d'estime et de reconnaissance qu'elle conservait. »

Le 9 juin 1815, la souveraineté du duché de Parme était reconnue à Marie-Louise par l'article 99 de l'acte final du Congrès de Vienne. On sait que ce ne fut qu'en 1821 que la duchesse de Parme, devenue veuve, s'unit à Neipperg par un mariage morganatique.

Quel jugement peut-on porter sur une pareille destinée? L'histoire de Marie-Louise entre les deux abdications montre que l'Impératrice ne manquait pas seulement de la force nécessaire pour rester vertueuse, qu'elle manquait aussi d'intelligence et de cœur. En abandonnant la cause de son fils, elle avait fait preuve d'un égoïsme révoltant. Si l'empereur d'Autriche et sa troisième femme Marie-Louise-Béatrix d'Este, si Metternich et Neipperg avaient mis de l'acharnement à l'éloigner du droit chemin, d'autres voix lui avaient rappelé qu'elle n'était pas libre de disposer de sa personne. La vieille reine Marie-Caroline de Sicile, jadis l'ennemie déclarée de Napoléon, n'avait pas

(1) Il est regrettable que l'auteur n'ait pas eu communication de ces documens qu'il eût été fort intéressant de trouver à l'Appendice.

caché son indignation des « manœuvres » employées pour séparer Marie-Louise du prisonnier de l'île d'Elbe. « Si l'on s'opposait à leur réunion, il fallait qu'elle attachât les draps de son lit à sa fenêtre et s'échappât sous un déguisement. Voilà, — répétait-elle, — ce que je ferais à sa place; car quand on est mariée, c'est pour la vie. » Nous avons vu qu'il n'avait pas fallu longtemps pour effacer le souvenir de l'absent. Elle n'avait jamais éprouvé des sentimens bien vifs pour le « Minotaure » auquel on l'avait envoyée. Le mariage politique ne lui avait pas donné le bonheur. Sa sensibilité était toute germanique : elle aimait le chant, la musique, la poésie, la nature, mais en cela, comme en toute autre chose, la vraie grandeur lui échappait. L'attachant récit de M. de Méneval complète et précise les données que nous avions sur cette archiduchesse, légère d'esprit, de goûts et de sentimens. Comment aurait-elle compris Napoléon? En revanche, le séducteur rencontré aux portes d'Aix, dont la carrière était toute semée d'aventures galantes, remplissait à merveille les conditions voulues pour dominer le cœur et le cerveau « romantique » d'une jeune princesse allemande.

RAYMOND DE VOGÜÉ.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Il est un peu tard pour parler du deuil de l'Italie, mais comment ne pas le faire? Les événemens les plus importans, les plus graves dont nous avons à entretenir nos lecteurs, et qui, vieux de quinze jours, ne sont déjà plus bien souvent qu'un souvenir presque effacé, ces événemens sont peu de chose à côté de l'effroyable catastrophe qui, à la place de deux villes florissantes, a mis deux cimetières à droite et à gauche du détroit de Messine. Un des endroits les plus beaux du monde, les plus tranquilles, les plus sourians à la vie, est devenu en quelques secondes une terre d'épouvante. L'imagination, qui aimait à y rêver doucement, recule d'horreur devant la réalité qui se dresse brusquement sur ces deux rives hier encore enchantées. La perte de plusieurs batailles n'aurait pas frappé l'Italie d'un coup plus cruel. On parle, en effet, de cent mille morts, et ce chiffre, quelque élevé qu'il soit, ne semble pas exagéré. Quant à Messine et à Reggio, ces villes belles ou charmantes ne sont plus qu'un amoncellement de ruines. S'en relèveront-elles? Qui pourrait le dire? Au premier moment, on a cru et on a dit que le lourd linceul qui les couvre resterait toujours fixé sur elles comme une chape de plomb et que, dans les siècles futurs, on dirait : « Ici fut Messine, ici fut Reggio. » Mais le peuple et le gouvernement italiens ne veulent pas s'y résigner, et, dans une récente séance de la Chambre, le président du Conseil, M. Giolitti, a annoncé résolument que Reggio et Messine seraient reconstruites. La Chambre, à l'unanimité, a applaudi cette affirmation d'une espérance, d'une volonté plus fortes que la mort, et on peut dire que le monde entier en a frémi d'allégresse. Ce n'est pas, en effet, l'Italie seule qui a été atteinte par l'épouvantable cataclysme, c'est l'humanité tout entière qui ne saurait se désintéresser du sort de l'Italie, ni matériellement, ni moralement, ni historiquement. Quelle

partie du monde civilisé ne doit pas quelque chose à cette terre sacrée où la civilisation a pris sa forme définitive? On a beau dire que tous les hommes sont égaux et que la vie de l'un vaut celle de l'autre, et cela a beau être vrai théoriquement, il n'en est pas moins certain que l'émotion est plus profonde quand la nature, aveugle dans sa brutalité, vient à frapper certaines portions plus nobles de l'humanité. On entend alors, à côté des morts d'aujourd'hui, parler des morts anciens dont nous continuons de comprendre la voix; leur plainte douloureuse va droit à notre cœur. Et cette vérité générale devient une vérité particulière d'un caractère encore plus intime, pour nous Français, lorsque c'est l'Italie qui est frappée, son deuil alors est le nôtre, il est un deuil de famille; la foudre est tombée si près de nous qu'il nous semble en avoir été atteints.

Si un pareil désastre pouvait apporter avec lui quelque consolation, on la trouverait dans l'élan spontané avec lequel chacun a fait son devoir, et plus que son devoir. L'Italie, en particulier, a été admirable de tenue : qu'on nous passe ce mot vulgaire. Quelque profonde que fût sa douleur, l'activité de son courage et de son dévouement n'en a pas été ralentie un seul moment. Sans attendre que d'autres fussent venues à son secours, elle s'est secourue elle-même avec cette intelligence rapide, sûre, précise qui ressemble à un instinct venu du cœur. L'exemple est d'ailleurs parti de très haut. Le Roi et la Reine l'ont donné vaillamment et simplement, dans des conditions qui ne peuvent qu'accroître les sympathies dont ils jouissent. Ne pouvant pas soulager immédiatement tant de souffrances, ils ont tenu du moins à les partager, et les malheureux qui pleuraient les ont vus à côté d'eux, prenant leur part d'affliction dans cette immense calamité. La Reine a été admirable de dévouement; elle s'est faite infirmière dans les ambulances; elle a donné à chacun un peu d'elle-même. Ce sont là des choses que le peuple italien n'oubliera pas. Au surplus, tout le monde s'est dépensé sans compter, et les traits d'héroïsme abondent. Quant aux nations étrangères, que pouvaient-elles faire pour manifester leurs sympathies? Les pouvoirs publics les ont exprimées officiellement. Des souscriptions privées ont été ouvertes. Quelles que soient les sommes qu'elles pourront produire, c'est à peine si les premières souffrances en seront allégées. Pour réparer le désastre, à supposer même qu'il soit réparable, il faudrait plus d'un milliard, et on ne réunira que des millions. Ces souscriptions ne peuvent être qu'un geste qui témoigne à la fois d'une grande bonne volonté, et aussi de son impuissance. L'Italie y

verra du moins un acte de solidarité humaine que chacun a tenu à faire pour s'associer à son malheur.

Quel que doive être l'avenir de Messine et de Reggio, un souvenir mêlé de tristesse et de terreur planera longtemps sur cette terre où le soleil continuera de verser sa plus pure lumière, mais où aucune puissance surhumaine ne parviendra à verser l'oubli. Nous ne le regrettons pas, d'ailleurs : il y a des choses qu'il ne faut pas oublier. Ce sont celles qui nous rappellent à la fois la fragilité de nos existences terrestres, et la nécessité pour nous de maintenir nos âmes au niveau de toutes les obligations.

Revenons à nos propres affaires. Les élections sénatoriales du 3 janvier n'ont pas été bonnes. On pouvait espérer, à en juger par les élections municipales qui avaient eu lieu quelques mois auparavant, qu'il en résulterait peu de changemens. Les élections municipales avaient, en effet, maintenu le *statu quo*, et on sait que ce sont les conseils municipaux qui nomment les électeurs sénatoriaux. L'espérance dont nous parlons était donc logique, mais ce n'est pas la logique qui gouverne les choses humaines. Au lieu d'être faites par les communes, les élections sénatoriales sont faites généralement par les préfets. Les maires ruraux ont toujours besoin de la préfecture, et beaucoup d'entre eux ne sauraient se passer de sa bienveillance. Ils se font des solliciteurs d'autant plus intrépides qu'ils demandent pour leurs administrés et non pas pour eux-mêmes; en quoi ils peuvent se croire désintéressés. C'est par là que les préfets les tiennent, pratiquant avec une hardiesse devenue cynique la politique du *do ut des*, donnant donnant. On peut se demander si, dans ces brillantes campagnes qu'ils entreprennent, les préfets obéissent à des instructions venues de Paris. Le fait n'est pas absolument sûr ; les préfets obéissent plus vraisemblablement aux influences politiques locales dont l'action s'exerce sur eux d'une manière plus immédiate et, au besoin, plus menaçante. A Paris, on a, tout de même, une plus grande largeur d'esprit : mais on y a aussi, par malheur, plus de scepticisme, d'indifférence, de laisser aller, de laisser faire. L'action du ministère de l'Intérieur est intermittente, celle des groupemens ou des personnages locaux est interrompue. Pourquoi le gouvernement actuel regarderait-il les progressistes comme des ennemis dont il faut à tout prix se débarrasser ? Les progressistes l'ont plus d'une fois sauvé dans des passes difficiles : on le leur a même assez reproché. Cela étant, on s'explique mal la furie préfec-

torale qui se déploie contre eux dans les élections, à moins que les préfets ne songent beaucoup plus à acquérir des titres auprès de ce qu'ils considèrent comme le gouvernement de demain, qu'à servir celui d'aujourd'hui. C'est le monde renversé : le gouvernement devrait faire ses préfets, et tout au contraire les préfets finissent par faire leur gouvernement. Voilà pourquoi on va toujours de l'avant. M. Clemenceau est aujourd'hui plus dépassé qu'il ne l'imagine : il s'en apercevra peut-être bientôt.

Quelques noms feront mieux comprendre le sens général des élections du 3 janvier. Dans deux départemens des environs de Paris, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, les progressistes ont échoué. Ils ne l'ont pas fait complètement dans le premier, où M. le baron de Courcel, grâce à sa haute situation et à sa valeur personnelle, a été réélu; mais MM. Bonnefille et Legrand ont été battus. Ils seront regrettés au Sénat, où M. Legrand en particulier s'était montré travailleur infatigable et orateur très utile. En Seine-et-Marne, l'échec des progressistes a été plus complet; MM. Prévet et Forgemol de Bostquenard en ont été victimes. Le second avait pris une part importante aux discussions militaires; quant au premier, il est trop connu pour que nous ayons besoin de dire à quel point il manquera au Sénat. M. Prévet est un admirable orateur d'affaires; il a pour lui, non seulement la compétence et le talent, mais l'énergie; les tâches difficiles le tentent alors qu'elles en découragent tant d'autres; sa voix claire et vibrante contribue elle-même à donner de l'éclat aux discussions Nous parlons au présent et c'est malheureusement au passé qu'il faut le faire : M. Prévet conserve toutes ses qualités, mais le Sénat n'en profitera plus. Dans d'autres départemens encore, les Basses-Pyrénées, la Somme, les progressistes ont été aussi malheureux. Dans le Rhône, leur défaite a été d'autant plus sensible qu'elle était inattendue; mais il y a là un préfet qui mérite de devenir légendaire, comme le sont devenus quelques-uns de ceux de l'Empire. Ce maquignon électoral a noué les coalitions les plus étranges, les plus paradoxales, les plus immorales, pour faire échouer la liste progressiste, il y a réussi. Le Sénat perd en M. Gourju un orateur disert et courageux, qui était toujours prêt à monter à la tribune et le faisait presque toujours à propos, sans parler de M. Fleury-Ravarin qui, nouveau venu au Luxembourg à la suite d'une élection partielle, n'a pas eu le temps d'y donner sa mesure; mais il l'avait donnée autrefois à la Chambre, et sa disparition est de nature à inspirer des regrets. Telles sont les défaites principales des progressistes. Leurs

victoires ont été plus rares. Cependant ils en ont remporté une très belle dans les Vosges, où M. Méline a réussi à faire passer toute sa liste, composée de M. Boucher, ancien ministre, et de M. le comte d'Alsace, prince d'Hénin. Le croirait-on? Toutes les forces administratives ont été tournées avec violence contre M. Méline. S'il y a pourtant un homme qui a rendu des services à la République, et qui l'a gouvernée pendant plusieurs années avec autorité, modération et libéralisme, c'est lui. Son caractère même semblait rendre impossible qu'il eût des ennemis. On a voulu l'abattre à tout prix. L'élection des Vosges a quelque peu vengé les progressistes des procédés qui ont été employés contre eux. Enfin une dernière élection, celle de M. Ribot, mérite une mention particulière. Au point de vue purement électoral, elle n'a pas de signification déterminée. M. Ribot a été élu par une sorte de consentement général. Une place étant vacante, à la suite d'un décès, sur la liste des sénateurs du Pas-de-Calais, on y a mis son nom parce qu'on savait qu'après trente ans de vie parlementaire, sa santé récemment éprouvée ne lui permettait plus de rester à la Chambre, et qu'on ne voulait pas priver le pays de son expérience, de son talent et de son autorité. Il sera sans doute très utile au Sénat, mais il manquera singulièrement à la Chambre où il tenait en respect beaucoup de passions, d'appétits, d'impatiences, d'élémens de désorganisation et de désordre de tous les genres. On le savait désintéressé du pouvoir et arrivé à ce moment de la vie où la sérénité de la pensée n'est plus troublée par rien. Aussi était-il toujours écouté avec respect, sinon suivi, et il lui est plus d'une fois arrivé d'exercer entre les partis une sorte d'arbitrage, au nom de la morale politique ou des intérêts les plus élevés de la patrie. Oui, certes, M. Ribot manquera à la Chambre; mais une force comme celle qu'il représente ne doit pas seulement être employée, elle doit aussi être ménagée, peut-être conservée. Il faut donc applaudir à son entrée au Sénat.

Les Chambres se sont réunies, en vertu de la Constitution, le second mardi de janvier, c'est-à-dire le 12. Il est un peu tôt pour pronostiquer ce que sera leur session, mais il est à craindre que le gouvernement ne se trouve un peu plus encore qu'auparavant à la discrétion des partis avancés et qu'il ne leur fasse des concessions nouvelles. Un fait vient de montrer que cette crainte n'est que trop fondée : les derniers accusés de Draveil ont été relâchés. Nous ne voulons pas exagérer l'importance de l'incident : les accusés, s'ils avaient été traduits en cour d'assises, auraient été presque certaine-

ment acquittés. Tant de fautes et de faiblesses avaient été commises que la capitulation finale du gouvernement était devenue presque inévitable : ce n'est donc pas cette capitulation elle-même qui nous inquiète, mais la série de faits qui l'ont préparée et finalement imposée. On avait déjà prononcé des ordonnances de non-lieu au profit des vrais provocateurs du mouvement, pour ne garder en prison que de modestes comparses dont la défense était devenue si facile que le moindre avocat aurait pu s'en charger avec la certitude de gagner sa cause. Enfin il s'était produit, à la fin de la dernière session, un imbroglio parlementaire qui affaiblissait encore la situation du ministère public. Un député avait proposé une amnistie pour les accusés de Draveil, et il avait demandé l'urgence pour sa proposition. C'est sur l'urgence que la bataille s'est livrée. Le gouvernement s'était prononcé contre, à la vérité assez mollement, et la majorité l'avait suivi. L'urgence était donc repoussée, mais à une majorité faible, et, les jours suivans, la conscience de quelques-uns de ses membres ayant été bourrelée de remords plus ou moins spontanés, un assez grand nombre de votes ont été retirés ou corrigés pour déranger la majorité et la faire passer d'un camp à l'autre. On pouvait donc être sûr que, dès la rentrée, la proposition d'amnistie serait reprise et votée : il aurait fallu, pour qu'il en fût autrement, que M. Clemenceau prît parti contre elle avec beaucoup d'énergie, peut être même qu'il posât la question de confiance. L'aurait-il fait? Rien n'est plus douteux. Dans l'intervalle des deux sessions, M. Clemenceau a joué en effet un rôle nouveau, celui de candidat : il était rééligible comme sénateur dans le Var. Il a trouvé devant lui des électeurs radicaux socialistes, plus socialistes encore que radicaux, et très exigeans. On a fait campagne contre lui en l'accusant d'être l'assassin du peuple, le massacreur des ouvriers, etc. Il a compris la nécessité pour lui de faire des concessions, et il a laissé très clairement entendre qu'on était à la veille de l'amnistie des accusés de Draveil. Cette amnistie était devenue la rançon de l'élection de M. Clemenceau. Au moment où l'affaire venait en cour d'assises, le procureur de la République a demandé son renvoi à une session ultérieure, et la mise en liberté des accusés. Ceux-ci sont revenus à Paris en triomphe : ils ont été reçus par M. Jaurès, assisté de M. Hervé, dans une réunion où on a fortement vilipendé le gouvernement, en déclarant bien haut qu'on ne se repentait de rien et qu'on allait continuer. C'est ainsi que M. Clemenceau a été remercié de son geste généreux : mais il a été réélu.

Le programme qu'il a développé devant les électeurs a deux parties bien distinctes. Dans la première, il a énuméré une fois de plus les quatre grandes réformes démocratiques que le gouvernement a pris à charge de faire aboutir ; il n'a jusqu'ici réussi que pour la moindre, qui est le rachat de l'Ouest ; restent l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières et la juridiction militaire. M. Clemenceau a promis à ses électeurs que l'impôt sur le revenu serait voté par la Chambre dans quelques semaines, et les retraites ouvrières par le Sénat dans quelques mois. On sait ce que nous pensons de ces réformes : elles sont propres à inspirer les pires inquiétudes. Mais la seconde partie du programme de M. Clemenceau est fort bonne. Elle se rapporte aux mesures à prendre contre le désordre dans la rue et contre la propagande anti-patriotique et anti-militariste dans les esprits. Ici, M. Clemenceau a parlé comme aurait pu le faire M. Méline lui-même, c'est-à-dire fort bien, et nous serions tout prêt à applaudir à ses déclarations, s'il n'y avait pas chez lui quelque distance entre les paroles et les actes. Les paroles sont excellentes ; les actes se composent de la série de défaillances dont nous avons parlé. N'y a-t-il pas là une contradiction et une équivoque? N'est-il pas à craindre que les résolutions de M. le président du Conseil ne trouvent leur limite dans les injonctions que les partis les plus avancés essaieront de lui imposer? Ces partis déclarent bien haut que la victoire électorale du 3 janvier est leur victoire à eux et que, par elle, le pays a signifié au ministère que le moment était venu de parcourir au pas de charge une nouvelle étape dans ce qu'ils appellent la voie du progrès. Sans doute ils le disaient déjà avant le 3 janvier, mais les élections de cette journée leur donnent un argument de plus. Et c'est sous ces auspices que s'ouvre la nouvelle session.

On ne peut dire qu'une chose de la situation extérieure, c'est que, jusqu'à ces tout derniers jours, elle ne s'est pas améliorée. Au dernier moment, toutefois, une lueur plus favorable est apparue à l'horizon. Mais il faut procéder par ordre.

Nous avons rendu compte de la note que M. Isvolski a adressée aux puissances et du discours parlementaire qui en a été le complément et le commentaire. M. Isvolski a dit une chose très sensée, à savoir qu'il fallait négocier entre les puissances, et qu'il serait dangereux d'aller à la Conférence avant que l'état avancé de ces négociations eût montré que l'accord était possible, et sur quelles bases il l'était. Mais où en sont ces négociations? Sans doute on les a ou-

vertes : quel en a été jusqu'ici le résultat? Il faut bien croire qu'il a été assez nul puisqu'on s'est mis tout d'un coup à parler d'un autre système qui consisterait, de la part d'une ou de plusieurs puissances choisies parmi les plus désintéressées dans les affaires d'Orient, à intervenir entre les autres et à leur soumettre des propositions. Tout cela est encore assez vague, au moins dans les journaux, et nous ne savons pas exactement quelle importance il convient d'attribuer à ces suggestions.

Dans ce nouvel ordre d'idées, il a été naturellement beaucoup question de la France. Parmi les puissances qu'on dit désintéressées, elle occupe le premier rang : aussi semble-t-il que, de différens côtés, on l'ait poussée à prendre une initiative qu'on se déclarait disposé à suivre. La Presse allemande s'est faite volontiers l'interprète de cette suggestion, qui ne lui est peut-être pas tout à fait personnelle. Mais il faudrait savoir d'abord ce qu'on entend par puissance désintéressée. Si on qualifie ainsi une puissance qui se désintéresse de ce qui peut se passer en Orient, ce n'est pas le cas de la France, et, sans doute même, ce n'est celui d'aucune autre puissance. La politique française a été plus active en Orient autrefois que dans ces derniers temps, et nous regrettons pour notre compte qu'elle se soit laissé détourner de ce champ d'action où elle a joué jadis un rôle si considérable, pour s'adonner trop exclusivement à des entreprises nouvelles et aléatoires. Toutefois, malgré les diversions auxquelles elle s'est abandonnée, la France ne laisserait pas dire sans protester qu'elle n'a pas d'intérêts en Orient. Si, par puissance désintéressée, on entend une puissance qui n'a l'intention de rien prendre pour elle parmi les dépouilles éventuelles de l'Empire ottoman, cette appellation s'applique sans doute très exactement à la France ; mais elle s'applique aussi à plusieurs autres puissances, par exemple à l'Angleterre et à l'Allemagne. L'Angleterre et l'Allemagne ne laisseraient pas dire plus que nous qu'elles n'ont pas d'intérêts en Orient, mais elles protesteraient énergiquement et très sincèrement si on leur attribuait des arrière-pensées d'appropriation territoriale : nous en sommes sûrs pour l'Angleterre, et nous le croyons pour l'Allemagne. Bien plus, la Russie elle-même, bien qu'elle ait eu un moment la velléité, non pas de prendre pour elle un pouce de territoire ottoman, mais de profiter des circonstances pour se faire attribuer quelque avantage, la Russie comme nous, comme l'Angleterre, comme l'Allemagne, est une puissance désintéressée. Pourquoi donc serait-ce seulement à nous, ou même à nous, avec une ou deux autres puissances, que reviendrait

l'honneur délicat d'arrêter des propositions transactionnelles que nous demanderions ensuite à l'Autriche, aux royaumes ou principautés balkaniques et finalement à la Porte, de vouloir bien accepter? C'est une mission très flatteuse qu'on nous attribuerait là; mais, pour la remplir, il ne suffit pas d'avoir de bonnes idées, il faut encore que ces idées soient jugées bonnes par les autres; par conséquent il faut les essayer sur eux, les leur soumettre, en un mot causer. Alors, si l'entente s'établit, pourquoi ne pas agir en commun, avec une autorité qui serait évidemment plus forte puisqu'elle serait collective? Pour résumer, il y a là deux difficultés : la première s'attache à une action isolée, la seconde à la définition et à la limitation des puissances désintéressées. Dans une conférence, où on se trouverait en présence les uns des autres, un échange de vues se produirait plus naturellement, et il en résulterait, plus naturellement aussi, des groupemens dont l'action réciproque s'exercerait avec efficacité; mais, dans l'ordre dispersé où nous sommes, tout est plus difficile, et nous avouons ne pas voir très bien comment les nations dites désintéressées pourraient intervenir, et surtout comment l'une d'elles pourrait le faire isolément.

Pourquoi l'Allemagne, qui paraît nous avoir incités à entrer dans cette voie, n'y entre-t-elle pas elle-même? Il est facile de le deviner : c'est que son action est liée à celle de l'Autriche, puissance intéressée au premier chef, et qu'elle craindrait, soit de déplaire à l'Autriche, si elle n'était pas tout simplement son second, aussi brillant d'ailleurs qu'on voudra, soit d'être suspecte à certaines autres puissances, si elle se bornait à être l'interprète des intérêts austro-hongrois. Mais si l'Allemagne a des obligations envers l'Autriche, nous en avons envers la Russie : il y a de l'analogie entre nos situations respectives. Notre désintéressement ne saurait aller jusqu'à nous détacher des intérêts de notre alliée. Nous pourrions donc devenir suspects à notre tour. Les vues générales exposées par M. Isvolski dans son discours à la Douma, si elles ne peuvent soulever de notre part aucune objection, pourraient fort bien en provoquer ailleurs. M. Isvolski a esquissé à grands traits un système politique qui consiste à établir entre les petits États balkaniques, Serbie, Montenegro, Bulgarie elle-même, Grèce peut-être, une solidarité intime, c'est-à-dire une union politique, qui s'exercerait sous l'égide de la Porte. Celle-ci deviendrait la protectrice des nations qui se sont détachées d'elle par des démembremens successifs et ont reconquis leur indépendance. C'est là une haute pensée, mais elle est sans doute assez loin de sa

réalisation. La Turquie régénérée sera peut-être propre un jour à remplir ce rôle ; il est douteux qu'elle le soit et que les États balkaniques s'y prêtent dès maintenant. Les têtes, en effet, continuent de fermenter; les idées abondent et s'opposent les unes aux autres ; le moment de la conciliation définitive n'est peut-être pas encore venu. Certes, la France peut contribuer pour sa part à préparer et à hâter le dénouement, et nous pensons bien qu'elle s'y emploie de son mieux. Si à un moment donné, non pas une autre puissance, mais toutes, ou du moins la plupart d'entre elles, lui demandaient de sortir du rang et de faire une proposition, elle devra se prêter à une mission aussi honorable pour elle. Mais nous n'en sommes pas là.

Au surplus, tout le monde veut la paix : l'incident qui vient de se produire entre l'Autriche et la Serbie, à propos d'un discours de M. Milovanovitch, en est une preuve de plus. L'Europe, un de ces derniers jours, a éprouvé une vive inquiétude : elle a appris que le ministre des Affaires étrangères de Serbie avait prononcé devant la Skoupchtina un discours dont l'Autriche se jugeait offensée et au sujet duquel elle demandait des explications. Si ces explications ne lui étaient pas données, ou si elle ne paraissaient pas suffisantes, son ministre à Belgrade serait rappelé, et il pourrait en résulter les plus graves conséquences. A l'émotion générale provoquée par l'incident s'ajoutait une extrême surprise, car l'Europe connaît M. Milovanovitch et elle le regarde comme incapable d'une incartade, en tout temps sans doute, mais encore plus au moment actuel où la moindre imprudence déchaînerait des tempêtes. Ceux mêmes qui ne connaissaient pas encore M. Milovanovitch ont appris à le connaître dans ces derniers temps, car il vient de faire dans les principales capitales de l'Europe un voyage dont le but était de chercher pour son pays des concours et des sympathies. M. Milovanovitch a produit partout la meilleure impression : on a vu en lui un patriote ardent, passionné même, mais avisé et circonspect, se rendant parfaitement compte de la politique de toutes les puissances et animé d'un grand bon sens. A Belgrade, il représente le parti de la modération. Si sa tête s'était subitement enflammée au contact des autres, il fallait en conclure que le peuple serbe était arrivé à un état d'exaltation tel que les plus sages en subissaient la contagion et n'étaient plus maîtres d'eux-mêmes. Alors tout était à redouter. Mais qu'avait donc dit M. Milovanovitch, ou plutôt que lui reprochait-on d'avoir dit? Les dépêches des journaux lui attribuaient des propos qui, s'ils avaient été exacts, auraient produit à Vienne une émotion légitime : par exemple que l'Autriche

avait réduit en esclavage des peuples serbes, et qu'il n'y aurait de sécurité dans les Balkans que quand on l'en aurait expulsée. M. Milovanovitch n'avait rien dit de tout cela, ou du moins il ne l'avait pas dit comme cela. Il n'avait pas reproché à l'Autriche d'avoir réduit des Serbes en esclavage, mais de se les être assujettis, en d'autres termes d'en avoir fait ses sujets : on conviendra que ce n'est pas la même chose. Les Herzégoviniens et les Bosniaques sont devenus les sujets de l'Autriche, mais non pas ses esclaves. Il est bien vrai que M. Milovanovitch a émis l'opinion que la péninsule des Balkans devait appartenir aux races qui les habitent actuellement, et que l'Autriche avait pour limites naturelles le Danube et la Save, mais il l'a énoncé purement et simplement, sans aucun mot blessant pour l'Autriche, et, dans les explications qu'il s'est empressé de donner, il a ajouté qu'il regretterait qu'on eût pu se méprendre sur sa pensée. L'Autriche s'est contentée de ces explications qui sont, en effet, très satisfaisantes, et tout le monde a respiré lorsqu'elle a déclaré l'incident clos. Si elle n'avait pas eu des intentions pacifiques, il lui aurait été facile d'aggraver l'incident au lieu de le clore : il lui aurait suffi de le laisser ouvert pour maintenir l'Europe dans l'inquiétude et la préparer aux secousses prochaines.

L'Autriche a donné bientôt après une preuve nouvelle, et plus éclatante encore, de ses dispositions. Le dernier acte diplomatique qu'elle a accompli enlève beaucoup de leur intérêt aux suggestions relatives à l'intervention officieuse d'une ou de plusieurs puissances. Après avoir amusé le tapis par les propositions inacceptables dont nous avons parlé, il y a quinze jours, elle en a fait enfin de plus sérieuses à la Porte. — Offrez une indemnité convenable, lui disions-nous : plaie d'argent n'est pas mortelle. — Elle a offert en effet une somme de 62 millions de francs, se référant aux propriétés de l'État turc en Herzégovine et en Bosnie. Elle affirme que c'est son dernier mot, et que c'est à prendre ou à laisser. C'est là, pour la première fois, une offre réelle et ferme. Les 62 millions doivent être versés en monnaie solide, francs de toute retenue pour une cause quelconque, par exemple pour cause de réparations à donner aux commerçans boycottés. Cette offre constitue une base de négociations, et nous souhaitons qu'elle soit jugée telle à Constantinople. L'Autriche continue à ne pas vouloir entendre parler d'indemnité formelle; elle repousse l'obligation de prendre à sa charge une partie de la dette ottomane; elle méconnaît des principes qui ont à nos yeux une légitimité certaine; mais, en fait, elle finance, et peu importe qu'elle

donne à la concession à laquelle elle se détermine la forme d'un contrat privé. Si elle recherchait la guerre, est-ce ainsi qu'elle procéderait? Le vieil empereur François-Joseph ne veut certainement pas que la fin de son règne soit ensanglantée comme l'ont été le commencement et le milieu. Ni lui, ni M. d'Æhrenthal n'avaient prévu, au moment de l'annexion des deux provinces, à quelles difficultés ils allaient avoir affaire. Ils se garderont bien d'avouer, mais on ne nous ôtera pas de l'esprit que maintenant qu'ils sont mieux instruits, si c'était à recommencer, ils ne recommenceraient pas. Dès lors, il y a bien des chances pour que la paix soit maintenue, et elle peut l'être par des négociations directes entre les puissances intéressées, négociations dont l'Europe tout entière aura ensuite à consacrer les résultats. Quant aux puissances dites désintéressées, le service qu'elles peuvent rendre est sans doute, quand les principes de l'accord auront été fixés, d'aider à en déterminer l'application pratique s'il se présente des difficultés nouvelles, comme cela est probable, comme cela est certain. Supposons, par exemple, que décidément on ne s'entende pas sur un chiffre à fixer. Telle ou telle puissance, ou la Conférence elle-même, pourrait être chargée de ce soin. La France aurait éventuellement dans une hypothèse de ce genre un rôle très utile à remplir, et elle n'y faillirait pas. Sa situation morale est excellente, parce que tout le monde sait qu'elle ne veut rien pour elle-même, et que le seul but qu'elle se propose est le maintien de la paix sur une base solide, c'est-à-dire par le respect des droits et le ménagement des intérêts de tous.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.